



GUIDE PRATIQUE ET CRITIQUE

SERGE-ANDRÉ GUAY

LE MONDE DU LIVRE ET SES COULISSES



Collection Débats sans fin
Fondation littéraire Fleur de Lys

**LE MONDE
DU LIVRE
ET SES COULISSES**

GUIDE PRATIQUE ET CRITIQUE

SERGE-ANDRÉ GUAY

**LE MONDE
DU LIVRE
ET SES COULISSES**

Collection Débats sans fin

Fondation littéraire Fleur de Lys



Fondation littéraire Fleur de Lys

QUÉBEC - Le monde du livre et de ses coulisses
Guide pratique et critique, Collection Débats sans
fin, Serge-André Guay, Fondation littéraire Fleur de
Lys, Lévis, Québec, 2016, 372 pages.

Édité par la Fondation littéraire Fleur de Lys, organisme sans but lucratif,
éditeur libraire québécois en ligne sur Internet.

Adresse électronique : contact@manuscritdepot.com

Site Internet : www.manuscritdepot.com

Tous droits réservés. Toute reproduction de ce livre, en totalité ou en
partie, par quelque moyen que ce soit, est interdite sans l'autorisation
écrite de l'auteur. Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou
en partie, réservés pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quel-
conque de ce livre, par quelque moyen que ce soit, tant électronique que
mécanique, et en particulier par photocopie, par microfilm et par pro-
cédés numériques, est interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur.

© Copyright 2015 Serge-André Guay

Disponible en version numérique et papier :

<http://www.manuscritdepot.com/a.serge-andre-guay.5.html>

ISBN 978-2-89612-487-9

Illustration en couverture : Man before labyrinth

ID 8126046 © Mike_kiev | Dreamstime.com (modifiée)

Conception de la couverture : Michel Maltais

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Imprimé à la demande au Québec.

À ma conjointe, Renée Fournier, co-fondatrice
secrétaire-trésorière et libraire
de la Fondation littéraire Fleur de Lys.

À mes enfants,
Marie-Pierre, Mathieu,
Marie-Hélène et Benoît,
pour leur encouragement et leur soutien.

À Pierre Bonin, auteur de romans historiques
et directeur de la collection du domaine public
de la Fondation littéraire Fleur de Lys
pour sa généreuse collaboration.

À Michel Maltais, professeur en infographie,
pour sa précieuse collaboration
depuis les premiers jours.

À tous les auteurs et écrivains
de la Fondation littéraire Fleur de Lys
pour leur confiance.

À tous les lecteurs des œuvres
de nos auteurs et écrivains
pour leur soutien indispensable.

Au Peuple en écriture
pour sa contribution essentielle
à la diversité de notre patrimoine littéraire.

*«Tout livre achevé mérite d'être publié,
du seul fait qu'on l'ait achevé.»*

Christian Mistral

SOMMAIRE

Avertissement ...Auteur ou écrivains ?	15
Avant-proposL'objectif de ce livre.....	19
Préface.....par Pierre Bonin	21
IntroductionLe plaisir de lire et... d'écrire	31

PARTIE I - CONSEILS AUX NOUVEAUX AUTEURS (et aux écrivains professionnels)

Introduction	35
Chapitre 1.....L'édition de votre manuscrit.....	37
Chapitre 2.....ISBN, code à barres, CIP et dépôt légal	61
Chapitre 3.....Droits d'auteur et redevances	71
Chapitre 4.....Les parties d'un livre	95
Chapitre 5.....Mise en page – Éviter les horreurs.....	109
Chapitre 6.....Décider de l'édition de votre manuscrit.....	119
Chapitre 7.....À la recherche de lecteurs.....	121
Chapitre 8.....Un auteur actif dans le milieu du livre.....	131

PARTIE II – LE NOUVEAU MONDE DU LIVRE

Introduction	155
Chapitre 9.....Une aventure révolutionnaire	157
Chapitre 10La nouvelle économie du livre.....	179
Chapitre 11De l'édition à la contre-édition.....	183
Chapitre 12Le peuple en écriture	197
Chapitre 13Le nouveau monde du livre au Québec	203

PARTIE III – L'ANCIEN MONDE DU LIVRE (ou l'industrie traditionnelle du livre)

Introduction	225
Chapitre 14.....L'industrie québécoise du livre et la Loi du livre.....	229
Chapitre 15.....Une Loi du livre exclusive plutôt qu'inclusive.....	247
Chapitre 16.....L'Ancien monde du livre vu par le trou de la serrure	251

PARTIE IV - UN PROJET EMBALLANT: APPUI-LIVRES

Introduction	265
Chapitre 17.....L'internet et le web littéraires (Québec & Canada-Français)	267
Chapitre 18.....Le poids de la culture québécoise sur le web	287
Chapitre 19.....Projet : quotidien et agence de presse web du livre	309

CONCLUSION ...La promotion du lecteur et de son expérience pour convaincre de nouveaux lecteurs	313
--	-----

ANNEXE I.....Le contrat d'édition	325
ANNEXE II.....Les Conseils régionaux de la culture.....	333

Au sujet de l'auteur.....	343
Communiquer avec l'auteur	345
Du même auteur.....	347

AVERTISSEMENT

Auteur ou écrivain ?

Dans ce livre, nous parlerons tantôt des auteurs, tantôt des écrivains. La distinction s'accorde avec le souhait de l'industrie québécoise du livre de séparer les amateurs des professionnels. On accorde à l'auteur le statut d'amateur et à l'écrivain le statut de professionnel. Ainsi présentée, la définition des deux groupes se trouve simplifiée, mais les détails complexifient la réalité à l'extrême, comme nous le verrons à maintes reprises au fil des chapitres.

Et rien de mieux qu'une loi pour tout compliquer. Au Québec, certains avantages et programmes d'aide de l'État ciblent uniquement les écrivains professionnels, et ce, en vertu de «*Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs*»¹ dont voici un extrait significatif :

CHAPITRE II - RECONNAISSANCE DES ARTISTES PROFESSIONNELS

SECTION I - STATUT D'ARTISTE PROFESSIONNEL

7. A le statut d'artiste professionnel, le créateur du domaine des arts visuels, des métiers d'art ou de la littérature qui satisfait aux conditions suivantes:

1. il se déclare artiste professionnel;
 2. il crée des œuvres pour son propre compte;
 3. ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur;
 4. il a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature.
- 1988, c. 69, a. 7.

8. L'artiste qui est membre à titre professionnel d'une association reconnue ou faisant partie d'un regroupement reconnu en application de l'article 10, est présumé artiste professionnel.

1988, c. 69, a. 8.

¹ Éditeur officiel du Québec, [Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs](#).

9. L'artiste professionnel a la liberté d'adhérer à une association, de participer à la formation d'une telle association, à ses activités et à son administration.
1988, c. 69, a. 9.²

De là, on comprendra que le statut d'écrivain (professionnel) est réservé à ceux et celles qui répondent à la définition donnée dans cette loi. Cette dernière insiste sur la *«reconnaissance comme professionnel, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature»* et sur le membership *«à titre professionnel d'une association reconnue»*.

Il revient à la *Commission des relations de travail du Québec* de répondre aux demandes de reconnaissances des associations en vertu de notre loi sur le statut de l'artiste. Cette commission ne reconnaît que deux associations d'artistes dans le domaine de la *création artistique* littéraire :

1. Union des Écrivaines et des Écrivains québécois (UNEQ)³ « Tous les artistes professionnels œuvrant dans le domaine de la littérature au Québec. »⁴

L'UNEQ a été reconnue, en 1990, comme l'association la plus représentative des artistes du domaine de la littérature, en vertu de la Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., chapitre S-32.01).

L'UNEQ a aussi été accréditée, en 1996, par le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs pour négocier, de façon exclusive, avec les producteurs relevant de la compétence fédérale, afin de conclure des accords-cadres qui définissent les conditions d'embauche des travailleurs professionnels autonomes du secteur littéraire.⁵

2. Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD)⁶ «Tous les dramaturges et les librettistes dans le domaine du théâtre et du théâtre lyrique au Québec.»⁷

² Éditeur officiel du Québec, [Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs.](#), Chapitre 2 - RECONNAISSANCE DES ARTISTES PROFESSIONNELS, Section I - STATUT D'ARTISTE PROFESSIONNEL.

³ Site web: <https://www.uneq.qc.ca/>

⁴ Commission des relations de travail, gouvernement du Québec, [Associations d'artistes et associations de producteurs reconnues.](#)

⁵ Union des Écrivaines et des Écrivains québécois (UNEQ), À propos de l'UNEQ - [Qui sommes-nous?](#)

⁶ Site web: <http://www.aqad.qc.ca/>

⁷ Commission des relations de travail, gouvernement du Québec, [Associations d'artistes et associations de producteurs reconnues.](#)

En juillet, l'AQAD, en vertu de la Loi S-32.1 (à l'époque Loi 90), obtient auprès de la CRAAAP (à l'époque CRAA)⁸, sa reconnaissance comme organisme représentant tous les auteurs dramatiques. Cette reconnaissance couvre les deux (2) champs de négociation soit le droit de représentation sur scène (licence) et la commande de texte (commande).⁹

Cette reconnaissance par la Commission des relations de travail donne lieu à des escarmouches entre associations au sujet de l'usage des mots «auteur» et «écrivain». L'Union des Écrivaines et des Écrivains québécois surveille de très près l'usage associatif du statut d'écrivain.

Dans ce contexte, on compte une seule autre association nationale utilisant le mot «écrivain» dans son nom :

- Association des écrivains québécois pour la jeunesse¹⁰

La plupart des associations régionales se limitent à l'usage du mot «auteur» :

- Association des auteurs et auteures de l'Outaouais (AAAO)¹¹
- Association des auteures et auteurs de l'Estrie¹²
- Association des auteurs de la Montérégie¹³
- Association des Auteurs des Laurentides¹⁴

Une seule association régionale persiste et signe en se réclamant des écrivains professionnels :

- Association professionnelle des écrivains de la Sagamie (APES)¹⁵

⁸ Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP) (abolie le 1^{er} juillet 2009). «À la suite de l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2009 de la Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, et d'autres dispositions législatives, la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs a été abolie et ses responsabilités ont été transférées à la Commission des relations de travail (CRT).» Source : [Ministère de la Culture et des Communications du Québec](#).

⁹ Association québécoise des auteurs dramatiques, [Qui sommes-nous ? Historique - Lois statut de l'artiste](#).

¹⁰ Site web : <http://www.aeqj.com/>

¹¹ Site web : <http://www.aaao.ca/pa/fr/auteurs-auteures-outaouais>

¹² Site web : <http://aaaestrie.ca/>

¹³ Site web : <http://auteursmonteregie.com/>

¹⁴ Site web : <http://www.a-a-l.ca/>

¹⁵ Site web : <http://litteraturesagamie.com/apes/mission/>

Une autre association se présente comme un regroupement d'écrivains :

- Le Regroupement des Écrivains du Fleuve¹⁶

C'est compliqué ? Oh ! Oui, c'est compliqué, trop compliqué. Alors, auteur ou écrivain ? Je m'en tiendrais à la définition de départ : l'auteur est un amateur et l'écrivain est un professionnel. Mais en aucun temps je fonderais cette distinction sur la qualité littéraire des œuvres. Dans ce livre, l'écrivain professionnel est celui qui gagne sa vie avec l'écriture en comparaison avec l'amateur qui la pratique comme un loisir.

Note aux lecteurs

Ce livre ne comprend aucun chapitre dédié au contrat d'édition. Cependant, les lecteurs trouveront en Annexe I des recommandations et des conseils à étudier avant toute signature d'un contrat d'édition.

¹⁶ [Site web](#)

AVANT-PROPOS

*«La plus importante activité économique culturelle
du Québec est un secret bien gardé.
Ses règles du jeu, ses acteurs et ses dynamiques
sont ignorés du plus grand nombre.»¹*

Du haut de mon perchoir, Jean-François Bouchard, président,
Association nationale des éditeurs de livres, carnet web, 3 septembre 2013

Ce livre se donne pour objectif de vous informer davantage au sujet du monde du livre au Québec. Les lecteurs découvriront les rouages d'une industrie au-delà leurs expériences personnelles des librairies, des bibliothèques ou des salles de classe. Les auteurs apprendront le fonctionnement de la chaîne du livre et en parcourront les coulisses.

Cet ouvrage rassemble les connaissances et les leçons tirées de mon expérience à titre d'auteur et de président éditeur de la Fondation littéraire Fleur de Lys² depuis près de 15 ans. J'ai appris des choses captivantes et surprenantes, décevantes et choquantes au sujet du monde du livre lors de ma recherche d'un éditeur avec le rêve de voir mon livre en vitrine des librairies.

Ce livre se veut donc à la fois un essai critique et un témoignage dont la nécessité ne fait aucun doute compte tenu des nombreuses demandes adressées à mon intention par les auteurs chaque mois. Le temps est venu de démystifier l'écriture, l'édition, l'auto-édition, la révolution du livre, la nouvelle économie du livre... bref tout ce qui touche de près ou loin l'univers du livre.

Nous traiterons du «*Peuple en écriture*» et la «*Contre-édition*», deux concepts créés par la Fondation littéraire Fleur de Lys pour mieux comprendre et saisir les opportunités de la révolution en cours dans le monde du livre. La démocratisation de l'accès à l'édition et aux livres provoquée par les nouvelles technologies s'inscrit aussi parmi les sujets chauds de cet ouvrage.

¹ [Jean-François Bouchard, président, Association nationale des éditeurs de livres, Du haut de mon perchoir, carnet web, 3 septembre 2013.](#)

² La Fondation littéraire Fleur de Lys est présentée dans le chapitre «Au sujet de l'auteur».

Nous aborderons aussi la question de la diversité et de la préservation de notre patrimoine littéraire auquel tout auteur contribue, publié ou non. Aujourd'hui, moins de 10% de ce patrimoine est publié puisque nos éditeurs refusent plus de 90% des manuscrits soumis à leur attention par nos auteurs. Autrement dit, lorsque vous entrez dans une librairie, même la plus grande, vous y trouvez moins de 10% des écrits de nos auteurs. Il en va de même à la plus grande bibliothèque du Québec. En effet, si une loi³ force les éditeurs à déposer deux exemplaires de tous les livres publiés par leurs soins, Bibliothèque Archives nationales du Québec se retrouve elle aussi limitée à ce même 10% des écrits de nos auteurs, c'est-à-dire qu'aux œuvres commercialisées. Est-ce représentatif de la diversité réelle des 90% restants de notre patrimoine littéraire ?

Enfin, ce livre ne saurait être complet sans une analyse critique de l'action gouvernementale dans le domaine du livre, car le Québec fait bande à part sur la scène mondiale avec sa *Loi du livre*, une loi exclusive plutôt qu'inclusive.

Vous l'avez déjà deviné, ce livre ne laisse aucune place à la complaisance. Je suis, écrit Hervé Fischer, «*un acteur important de divergence dans l'industrie du livre au Québec*».⁴ Certains acteurs de l'industrie du livre m'accusent de débattre sans fin et ils préfèrent, tout compte fait, ne plus me répondre. D'autres reprochent même aux médias de faire écho à mes propos. Mais puisqu'un auteur tout comme un lecteur bien informé, en vaut..., ce livre parle vrai, haut et fort. Après tout, et c'est l'industrie qui le dit, «*le monde de l'édition et du livre est méconnu*»⁵. Ce livre-choc répond donc à l'appel.

*Serge-André Guay, président éditeur
Fondation littéraire Fleur de Lys*

³ La [Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec](#) impose aux éditeurs le dépôt, gratuit et généralement en deux exemplaires, de tout document publié au Québec, dans les sept jours de sa parution. On appelle cette obligation le dépôt légal. L'éditeur qui contrevient aux exigences de la Loi en ce qui a trait au dépôt légal commet une infraction passible d'une amende. Source : [Bibliothèque et Archives nationales du Québec](#) Note : les éditeurs québécois doivent aussi se soumettre à un second dépôt légal, celui imposé par [Bibliothèques et Archives Canada](#).

⁴ [Contre-édition](#), Hervé Fischer, Observatoire international du numérique, 24 mai 2013.

⁵ [Jean-François Bouchard, président, Association nationale des éditeurs de livres, Du haut de mon perchoir, carnet web, 3 septembre 2013.](#)

PRÉFACE

Voilà maintenant près de dix années que je m'intéresse davantage au merveilleux monde du livre grâce au travail admirable réalisé par Serge-André Guay, président de la Fondation littéraire Fleur de Lys. En effet, par la consultation sur une base hebdomadaire de son magazine d'actualités sur son site internet, j'ai pu, à l'instar de milliers de lecteurs, m'informer sur les changements importants survenus au sein de l'industrie du livre.

Surtout depuis le début de ce siècle, l'édition du livre subit une profonde transformation. Le livre en format papier se retrouve maintenant dans le monde virtuel où son contenu est diffusé via des livres électroniques, des tablettes et des téléphones mobiles. Malgré toutes ces innovations technologiques, connaissons-nous vraiment tous les rouages du fonctionnement de cette industrie?

Dans un langage simple et accessible, Serge-André Guay, cet éditeur pionnier de l'édition numérique au Québec, vient de pondre un essai qui fait le point sur tous les aspects de ce merveilleux monde de l'édition traditionnelle et numérique. Il s'agit d'un ouvrage essentiel qui saura intéresser les lecteurs tout comme les auteurs en devenir qui rêvent de voir publier leur premier manuscrit. Ce livre se révèle une véritable mine d'informations mises à jour et de conseils destinés aux auteurs pour s'initier et comprendre comment fonctionne l'industrie du livre. L'ouvrage comporte aussi une dimension critique face au fonctionnement de cette industrie et propose des avenues de solutions originales.

Ayant eu le plaisir de lire en primeur la première version de ce livre, je dois avouer, en toute modestie avoir encore appris lors de la lecture de certains chapitres. Ce qui confirme que le contenu de l'ouvrage est très actuel et se veut le plus complet en regard du portrait esquissé de cette industrie de l'édition, tant traditionnelle que numérique, et du monde du livre en général.

Je suis particulièrement heureux de m'associer à cette initiative de Serge-André Guay, car je fais partie de cette cohorte d'auteurs qu'il désigne affectueusement sous le vocable du *Peuple en écriture*. Je suis un retraité pour qui l'écriture est un loisir et je ne recherche pas la notoriété tant par l'entremise des médias traditionnels ou des réseaux sociaux du monde virtuel. J'ai offert gratuitement en ligne mes romans. J'ai ainsi rejoint des milliers de lecteurs et un certain nombre d'entre eux m'ont contacté au fil

des ans pour émettre des commentaires et des opinions. En ce qui me concerne, l'expérience d'être lu et commenté m'apporte plus de satisfaction que les redevances reçues. Je n'ai jamais écrit dans la perspective de faire de l'argent, mais pour le plaisir de raconter et d'être lu. Je suis heureux d'avoir atteint les objectifs que je m'étais fixés au moment de quitter le monde du travail. Je demeure convaincu que beaucoup d'autres auteurs de la Fondation partagent mon point de vue à ce propos.

Les éditeurs de l'industrie traditionnelle ne publient que 10% des manuscrits soumis à leur attention. Ils visent la rentabilité commerciale et privilégient des auteurs avec un certain potentiel de vente ou encore déjà notoirement connus dans un certain domaine, sans oublier les écrivains reconnus par leurs pairs et le public lecteur. En définitive, il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.

Quant à tous ceux qui ne répondent pas à ces critères, oubliez ce mode de publication et visez d'abord l'autoédition ou l'édition à compte d'auteur. Il y a de plus en plus d'opportunités qui existent avec des maisons d'édition en ligne où vous pourrez davantage rejoindre votre public. La qualité de votre manuscrit par la maîtrise de la langue écrite et l'originalité de votre sujet charmera sans doute vos lecteurs, espérant ainsi ne serait-ce que couvrir vos frais d'édition. Toutefois, il faut demeurer vigilant et faire les bons choix avant de conclure toute transaction.

Sachez enfin qu'une infime minorité d'auteurs, tous domaines confondus, tant chez nous qu'à l'étranger, peut se vanter de pouvoir vivre de son talent. Quand on sait que le taux de redevances du droit d'auteur n'excède pas, en règle générale, 10% du prix du livre vendu. Dans ce sens, le livre que vous lisez en ce moment sera pour l'auteur en devenir un auxiliaire indispensable dans sa prise de décision éclairée pour concrétiser sa démarche d'être édité.

Je ne me suis jamais bercé d'illusions, car mon premier roman historique, malgré la qualité du récit, présentait un sujet éloigné de notre lectorat québécois. Il ne suscitait pas l'intérêt des comités de lecture des éditeurs traditionnels de chez nous selon les commentaires écrits justifiant poliment leur refus de publier mon manuscrit.

Ainsi, je me suis tourné vers l'édition en ligne et j'ai transmis mon manuscrit à la Fondation littéraire Fleur de Lys. J'ai reçu un accueil favorable au point d'écrire deux autres récits qui ont également été publiés par cette maison d'édition en ligne. Je suis toujours en publication active sur le site internet et je maintiens ma relation

d'affaires avec cet éditeur. Il représente à mes yeux le Don Quichotte qui se bat contre les privilégiés de l'industrie québécoise de l'édition largement subventionnée par l'État. Il ne faut pas oublier que la Fondation repose sur du bénévolat et ne bénéficie pas des largesses de notre gouvernement, lui permettant ainsi de conserver un esprit critique.

En guise de conclusion, je profite de cette occasion pour remercier Serge-André de m'avoir accompagné dans ce processus complexe de l'édition de mes livres. Je lui souhaite aussi tout le succès que mérite cet ouvrage, car je crois qu'il s'avère essentiel dans le contexte actuel de l'édition au Québec. Il apporte un nouvel éclairage indispensable sur les enjeux stratégiques de cette industrie à la croisée des chemins.

Pierre Bonin
Auteur de romans historiques

**REMERCIEMENTS AUX HEBDOMADAIRES
LOCAUX ET RÉGIONAUX**

Merci

**Les hebdomadaires locaux et régionaux du Québec
offrent une couverture de presse exemplaire
à l'actualité littéraire.**

**Au nom de tous les auteurs, écrivains et lecteurs,
nous leur exprimons nos plus sincères remerciements
pour cette contribution essentielle
à la promotion du livre et de la lecture
dans nos foyers et sur le web.**

Exemples en pages suivantes

Vol 74, no 33 • Mercredi 14 janvier 2009

SURInternet
www.leprogresvilleray.com

culture — *Retour des Quartiers Gourmands*

ANNONCES CLASSÉES
1 866 637-5236
(merkado)

lités

Résidence Alfredo Gagliardi
LES RÉSIDANTS S'OPPOSENT
À DES HAUSSES DE LOYER.
À LIRE en page 3

(Photo Jacques Plourde)

Club Prestige 2007
Daniel Matte
Auteur: Daniel Matte

RE/MAX Ambiance Inc.
Courtier immobilier agréé
(514) 382-5000

PROGRÈS VILLERAY
www.leprogresvilleray.com

Transcontinental

Steven Guilbeault
UNE CHRONIQUE
À LIRE SUR
MONTREAL-EXPRESS.ca

Marcher sur les traces de la Légion étrangère
À LIRE EN PAGE 6

Littérature: la nouvelle tendance est-elle au livre virtuel?
Le Progrès Villeray présente cette semaine une rencontre avec Pierre Sorin, auteur de romans historiques publiés via la Toile chez la Fondation littéraire Fleur de Lys. À lire la semaine prochaine: l'acte d'édition Jean-François Guay lance son recueil dramatique virtuel. (Photo Jacques Plourde)

Choix du Rôtisseur

Laissez notre rôtisseur choisir pour vous entre un repas **quart de poulet** **cuisse OU poitrine.**

6.25 \$
Repas à emporter

Express

6355, rue St-Hubert
Réservation : 514 274-4477

Pierre Bonin à la une de l'hebdomadaire local Progrès Villeray lors de la publication de son troisième roman historique sur la Légion étrangère, [Abd El Krim ou l'impossible rêve](#).

Marcher sur les traces de la Légion étrangère

» Louise Potvin

« Au début des années 1920, le Maroc est ensablant par une guerre cruelle mettant aux prises les tribus de la région du Rif aux forces armées de la coalition franco-espagnole. » Ce fait historique sert de trame de fond aux aventures de Mohammed Abd El Krim, qui tente de faire vaciller le trône du sultan, et celles du sergent-chef Marcel Picard, un Canadien français démobilisé de la Légion étrangère.

L'auteur Pierre Bonin signe son troisième récit historique avec *Abd El Krim ou l'insupportable rive*. Avant de s'adonner à l'écriture, un projet de retraite, M. Bonin a d'abord fait un travail minutieux de recherche d'un historien. « J'ai visité les lieux, rencontré les gens et fouillé dans des archives afin d'en apprendre davantage sur cette période d'occupation française et d'essayer le portrait des us et coutumes et de la religion, à cette époque. »

Ce qu'il a découvert l'a fasciné. Ses recherches l'ont conduit tout droit... au Québec. « Plusieurs de nos compatriotes québécois étaient dans les rangs de la Légion étrangère, une hypothèse qui ne figure nulle part dans nos manuels d'histoire, mais qui a été corroborée notamment par Roger Boie, un vétéran français qui a participé à la Seconde Guerre mondiale et a longtemps vécu au Maroc. C'est d'ailleurs de sa collection personnelle que sont tirées les photos de la guerre du Rif qu'on retrouve dans l'ouvrage. »

Par ailleurs, l'auteur dit avoir relevé des

indices faisant croire que le Maroc aurait essuyé des attaques au phosphore, une arme chimique. Pierre Bonin intègre cette possibilité dans ses récits, le roman historique lui permettant cette liberté.

D'HER... À LA TOILE

Peu d'auteurs québécois se lancent dans le roman historique. Plus rare encore sont ceux qui, comme Pierre Bonin, ne sont publiés qu'en ligne pour la simple et bonne raison que sa maison d'édition, la *Fondation littéraire Fleur de Lys*, une fondation à but non lucratif, est la seule au Québec à ne publier que sur le net – et papier sur demande.

Ainsi, M. Bonin ne touche pas un sou, le livre virtuel étant téléchargeable gratuitement. L'auteur recevra cependant quelques subsides dans le cas de l'impression papier.

«Plusieurs de nos compatriotes québécois étaient dans les rangs de la Légion étrangère.»

Pierre Bonin



L'auteur vieillissant Pierre Bonin. (Photo Jacques Planteau)

Mais l'aventure virtuelle devient, pour Pierre Bonin, une belle carte de visite, d'autant plus que son dernier bouquin figure déjà parmi les dix livres numériques gratuits les plus lus chez son éditeur. « J'aime mieux savoir que 1300 internautes, de partout à travers le monde, ont lu mon livre, que d'avoir imprimé 900 livres dont 130 restent peut-être sur les tablettes, justifié-il. »

Son choix à la main, Pierre Bonin va plus loin dans l'expérience du cyberspace. Son petit Sony – Amazon offre aussi une version intéressante, dit-il – lui permet de télécharger 150 ouvrages « le contenu moyen d'une bibliothèque personnelle » qu'il peut ainsi

allegrement transporter partout, sous le bras. « Archambault est actuellement le seul au Québec à vendre cet appareil qui se détaille environ 2005. »

Pour lui, il est clair que l'avenir est prometteur pour le livre électronique. Son cri à la mort du médium traditionnel, les contraintes écologiques – et économiques, le téléchargement étant moins onéreux – attireront de plus en plus d'adeptes, croit-il. Et, si le marché anglophone a une longueur d'avance en matière d'offre sur Internet, les grandes maisons d'édition européennes telle Bayard sont aussi de la partie avec une collection virtuelle, actuellement modeste, mais certaine-

ment appelée à prendre de l'expansion, affirme Pierre Bonin.

Pour avoir accès à *Abd El Krim ou l'insupportable rive*: <http://manuscritsdepot.com/>

SAVIEZ-VOUS QUE?

« Les éditeurs traditionnels refusent plus de 90% des manuscrits soumis à leur attention. » Serge-André Guay, éditeur de la Fondation littéraire Fleur de Lys.



C'est avec grand plaisir que je vous annonce la nomination de Louise Potvin au poste de journaliste au Progrès Villeray.

Louise travaille pour Transcontinental depuis maintenant cinq ans, d'abord comme journaliste à Cîtes Nouvelles, puis au Journal de Rosemont – La Petite – Patrie depuis le printemps 2006. La connaissance du milieu et de la communauté seront des atouts indéniables pour Louise.

Je suis certaine que vous vous joindrez à moi pour lui souhaiter la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

Marilaine Bolduc-Jacob
Directrice de l'information
redactionmilleray@transcontinental.ca

PROGRÈS
VILLERAY
Journal de la communauté
2009-01-26

LA CSDM,
C'EST MA PLACE.



Commission
scolaire
de Montréal



INSCRIPTION À L'ÉCOLE PRIMAIRE

du 26 au 30 janvier 2009, le jour
le 26 janvier 2009, en soirée de 19 h à 21 h

Consultez notre site Web pour connaître la date et l'horaire des soirées d'information.
Détails sur l'inscription : 514 596-6118, poste 6114

ILS IRONT LOIN

www.csdm.qc.ca/inscription

PROGRÈ VILLERAY

Marcher sur les traces de la Légion étrangère

Louise Potvin



(15 janvier 2009) «Au début des années 1920, le Maroc est ensanglanté par une guerre cruelle mettant aux prises les tribus de la région du Rif aux forces armées de la coalition franco-espagnole.» Ce fait historique sert de trame de fond aux aventures de Mohammed Abd El Krim, qui tente de faire vaciller le trône du sultan, et celles du sergent-chef Marcel Picard, un Canadien français démobilisé de la Légion étrangère.

L'auteur Pierre Bonin signe son troisième récit historique avec Abd El Krim ou l'impossible rêve. Avant de s'adonner à l'écriture, un projet de retraite, M. Bonin a d'abord fait un travail minutieux de recherche digne d'un historien. «J'ai visité les lieux, rencontré les gens et fouillé dans des archives afin d'en apprendre davantage sur cette période d'occupation française et dresser le portrait des us et coutumes et de la religion à cette époque.»

Ce qu'il a découvert l'a fasciné. Ses recherches l'ont conduit tout droit... au Québec. «Plusieurs de nos compatriotes québécois étaient dans les rangs de la Légion étrangère», une hypothèse qui ne figure nulle part dans nos manuels d'histoire, mais qui a été

corroborée notamment par Roger Bosc, un vétéran français qui a participé à la Seconde Guerre mondiale et a longtemps vécu au Maroc. C'est d'ailleurs de sa collection personnelle que sont tirées les photos de la guerre du Rif qu'on retrouve dans l'ouvrage.

Par ailleurs, l'auteur dit avoir relevé des indices laissant croire que le Maroc aurait essuyé des attaques au phosphore, une arme chimique. Pierre Bonin intègre cette possibilité dans ses récits, le roman historique lui permettant cette liberté.

D'hier... à la Toile

Peu d'auteurs québécois se lancent dans le roman historique. Plus rares encore sont ceux qui, comme Pierre Bonin, ne sont publiés qu'en ligne pour la simple et bonne raison que sa maison d'édition, la Fondation littéraire Fleur de Lys – une fondation à but non lucratif – est la seule au Québec à ne publier que sur le net – et papier sur demande. Ainsi, M. Bonin ne touche pas un sou, le livre virtuel étant téléchargeable gratuitement. L'auteur recevra cependant quelques subsides dans le cas de l'impression papier.

*«Plusieurs de nos compatriotes québécois
étaient dans les rangs de la Légion étrangère.»*

Pierre Bonin

Mais l'aventure virtuelle devient, pour Pierre Bonin, une belle carte de visite, d'autant plus que son dernier bouquin figure déjà parmi les dix livres numériques gratuits les plus lus chez son éditeur. «J'aime mieux savoir que 1500 Internauts, de partout à travers le monde, ont lu mon livre, que d'avoir imprimé 300 livres dont 150 resteront peut-être sur les tablettes», justifie-t-il.

Son eBook à la main, Pierre Bonin va plus loin dans l'expérience du cyberspace. Son petit Sony offre aussi une version intéressante, dit-il – lui permet de télécharger 150 ouvrages «le contenu moyen d'une bibliothèque personnelle» qu'il peut ainsi allègrement transporter partout, sous le bras. «Archambault est actuellement le seul au Québec à vendre cet appareil qui se détaille environ 300\$.»

Pour lui, il est clair que l'avenir est prometteur pour le livre électronique. Sans crier à la mort du médium traditionnel, les contraintes écologiques et économiques, le téléchargement

étant moins onéreux, attireront de plus en plus d'adeptes, croit-il. Et, si le marché anglophone a une longueur d'avance en matière d'offre sur Internet, les grandes maisons d'édition européennes telle Bayard sont aussi de la partie avec une collection virtuelle, actuellement modeste, mais certainement appelée à prendre de l'expansion, affirme Pierre Bonin.

INTRODUCTION

Le plaisir de lire et... d'écrire

On ne parvient à l'écriture que par la lecture soutiennent plusieurs enseignants et écrivains professionnels. Mais tous les lecteurs ne deviennent pas écrivains, pas plus que tous les écrivains sont de grands lecteurs. Car la lecture se suffit à elle-même par le plaisir qu'elle procure.

Si le plaisir joue un rôle central dans la motivation du lecteur, la toute première expérience de lecture ne le procure pas toujours. Le premier contact avec la lecture se révèle parfois brutal dès l'apprentissage pour le jeune élève. Et si cette première impression persiste et signe, la lecture ne donnera aucun plaisir véritable à l'élève. Et il ne l'intégrera pas à sa vie, comme loisir ou moyen d'apprentissage. Seuls les lecteurs percevront à quel point ce jeune se privera ainsi et sa vie durant des nombreux bénéfices uniques de la lecture sur son imagination et son intellect. Ce qui se trouve dans les livres ne se retrouve nulle part ailleurs, pas même dans les expériences de la vraie vie dont ils traitent. Il est des choses qui se disent et d'autres que ne peuvent que s'écrire. Qui ne lit pas ne peut pas savoir.

Le livre s'offre à nous comme le seul et unique moyen d'une communication soutenue avec l'autre. Le lecteur donne la parole à l'autre avec toute son attention et durant une période de temps supérieure à tous les autres types de communications qu'il expérimentera au cours de sa vie. De plus, la qualité de la communication par le livre surpasse toutes les autres car l'émetteur et le récepteur vivent une communion parfaite, en circuit fermé et protégé. De tous les temps, la lecture d'un livre délivre la nature humaine des chaînes de l'instant présent, si perturbateur de l'imaginaire. Aucun des médias de communication concurrents n'arrive à la cheville du livre et de ses avantages.

J'aime à percevoir les lecteurs comme une bande à part, presque une secte d'initiés à des pouvoirs secrets, des privilégiés voire des espions de la connaissance et de l'expérience de l'Homme qui fréquentent des lieux sacrés dont eux seuls ont conscience de la valeur universelle et intemporelle. Les lecteurs connaissent des choses que les autres ignorent. Dans les endroits publics, je ne

peux pas me retenir de leur demander le titre du livre qu'ils lisent et ce qu'ils en pensent. Même leur esprit diffère de ceux et celles qui ne lisent pas de livres. Dis-moi ce que tu lis et je te dirai qui tu es. Dis-moi si tu lis et je te dirai qui tu es.

Le plaisir de lire ne représente que la pointe de l'iceberg, une promotion de la lecture et du livre. Il faut plonger dans les livres pour vivre l'expérience extrême de soi, de son Être.

D'autres personnes, tout aussi différentes de l'ensemble, écrivent. Il y a des professionnels et des amateurs et tous partagent la même valeur intrinsèque à toute expérience de l'écriture. Il y a ceux qui écrivent comme ils parlent, souvent en abusant des verbes être et avoir à l'instar des adverbes. Il y a ceux qui n'écrivent pas comme ils parlent, les «littéraires» comme on dit dans les milieux «littéraires». Ils cherchent longtemps le mot juste, ils inventent de nouveaux usages de la langue, parfois au prix de la compréhension par le plus grand nombre. Mais tous, sans exception, vivent le plaisir d'écrire.

Au «*Peuple de lecteurs*» nés de l'instruction publique obligatoire et de la *Révolution tranquille* s'ajoute désormais le «*Peuple en écriture*». La propagation du plaisir d'écrire au sein de la population entraînant une augmentation sans précédent d'écrivains professionnels et d'auteurs amateurs dans l'histoire du Québec s'inscrit parmi les plus heureuses conséquences de la démocratisation de l'accès à l'éducation en cours depuis plus de 70 ans. On peut critiquer la qualité de la langue française, mais on ne peut pas critiquer l'exercice même de l'écriture par tout un chacun, à moins d'élitisme.

La gravité de la situation de l'alphabétisation au Québec (49 % des Québécois éprouvent des difficultés de lecture¹) exige la valorisation de tout exercice d'écriture, du plaisir que procure l'écriture, de tous ceux et celles qui en font l'effort, professionnels et amateurs. J'insiste sur les deux groupes en raison de la discrimination des auteurs amateurs par de trop nombreux intervenants du monde du livre depuis une seconde démocratisation, celle-là de l'accès à l'édition. Un sujet développé plus loin dans ce livre.

Ah ! Le plaisir d'écrire. Comment le décrire ? J'écris depuis l'âge de 15 ans, donc depuis plus de quarante ans, et le plaisir d'écrire se manifeste en moi sous la forme d'étonnements et de contentement, à la fois émotifs et intellectuels, à la relecture de mes textes,

¹ Source : [Fondation pour l'alphabétisation](#). Voir aussi : [L'analphabétisme au Québec - Un fléau pour toute la société, Hélène Roulot-Ganzmann, LE DEVOIR, 3 septembre 2011](#).

donc très rarement lors de l'exercice lui-même. Cet étonnement provient du degré de précision de l'expression de ma pensée atteint dans mon texte tout autant que de la tournure des phrases. La réaction «Est-ce vraiment moi qui ai écrit ça ?» traduit au mieux mon plaisir... et ma fierté. L'écriture aussi se suffit à elle-même.

Le partage avec les lecteurs du fruit de l'écriture nous entraîne dans une autre dimension : écrire pour être lu. La perspective vient de changer et souvent l'écriture elle-même, y compris le plaisir de l'exercice.

Poursuivit avant même le premier mot écrit ou né des commentaires de lecteurs intimes, le rêve de voir son livre édité, publié, en vitrine des librairies, à la une des chroniques littéraires, au sommet du palmarès des meilleurs vendeurs, devenir millionnaire du livre... exerce une force de gravité telle qu'elle peut rendre aveugle. Un handicap fatal dans la grande noirceur de l'industrie du livre. La déception guette l'auteur comme un tireur embusqué. Rêver, oui, mais en toute connaissance de cause, d'abord pour ne pas être exploité, ensuite pour profiter de toutes les opportunités de rejoindre les lecteurs.

PARTIE I

Conseils aux nouveaux auteurs et aux écrivains professionnels

L'information critique au sujet du monde du livre ne circule pas au Québec aussi librement que souhaité tant par les nouveaux auteurs que par les écrivains professionnels. Cette partie rassemble des conseils en témoignage de plus d'une dizaine d'années d'observation du monde traditionnel du livre et d'une expérience pratique à titre d'éditeur librairie en ligne sur le web.

Au cours de ces années, j'ai répondu à de nombreuses demandes d'informations, chacune me révélant un peu plus les préoccupations des nouveaux auteurs. Je me suis donné cette mission d'éducation populaire dès le lancement de notre site web en juin 2003 où j'offrais en lecture libre l'étude de marché de notre projet¹, une analyse de plus de 10,000 pages d'information au sujet du nouveau monde du livre.

En revanche, j'étais loin de m'attendre à des demandes d'information de la part des écrivains professionnels. Je les croyais bien au fait du monde du livre traditionnel dans lequel ils évoluent. Ainsi, quelques jours après la mise en ligne de ce site web, quelle ne fut pas ma surprise de recevoir un appel téléphonique de l'avocat de l'Union des Écrivaines et des Écrivains québécois(UNEQ), Me François Coderre², m'invitant à ouvrir notre projet d'édition en ligne aux écrivains professionnels parce que ces derniers, à l'instar des nouveaux auteurs, éprouvaient également des difficultés à trouver un éditeur. Au départ, je pensais que seuls les nouveaux auteurs rencontraient des difficultés à trouver un éditeur. L'idée que les écrivains professionnels déjà publiés se retrouvaient en pareille situation ne m'avait même pas effleuré l'esprit. Bref, je croyais qu'un livre publié formellement par un éditeur reconnu vous ouvrirait à jamais la porte du monde du livre, mais j'avais tort. La Fondation littéraire Fleur de Lys a donc ouvert toutes grandes ses portes aux écrivains professionnels. Et à la lumière de leurs demandes d'aide

¹ Voir en ligne : <http://manuscritdepot.com/edition/d.etude-de-marche.1.htm>

² [Union des Écrivaines et des Écrivains québécois, Merci, Me Coderre !](#)

dans leur quête d'un éditeur traditionnel, je me suis vite rendu compte de la naïveté de plusieurs d'entre eux face à l'industrie du livre.

Mais je n'étais pas encore au bout de mes surprises. Bon nombre d'écrivains professionnels refusent de prendre la parole publiquement pour dénoncer les mauvaises pratiques de l'industrie, de peur de se retrouver sur une liste noire. Le milieu du livre est en proie à une omerta, une loi du silence qui ne sert en rien ses intérêts. Nous le verrons, la divergence n'est pas de mise dans notre merveilleux monde du livre.

Tous les conseils prodigués dans ce livre reposent sur un seul et même principe de base : un homme averti en vaut deux. Pour l'appliquer, rien de plus simple, prendre tout le temps utile pour s'informer et ainsi se munir d'un esprit critique, seul garant de décisions éclairées.

CHAPITRE 1

L'édition de votre manuscrit

VOTRE MANUSCRIT

Réservez tous vos efforts à votre texte. J'ai vu beaucoup trop de nouveaux auteurs mettre l'accent sur la mise en page de leur manuscrit pour lui donner l'allure d'un livre, que sur la correction et la révision. Tout éditeur aguerri constatera au premier coup d'œil si l'auteur a accordé ou non toute l'attention nécessaire à son texte. De nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire, des répétitions inutiles, des coquilles à toutes les pages, des erreurs dans le nom des personnages, des passages qui ont tout du copier/coller (de texte pris sur internet)... fournissent à l'éditeur toutes les raisons du monde pour justifier un refus après seulement quelques minutes de lecture.

Un texte devient une œuvre qui vous y avez œuvré. L'éditeur repèrera un premier jet à milles lieux. Si vous n'avez pas le cœur à l'ouvrage, n'écrivez pas. À la fin de l'écriture de votre texte, vous avez en main un brouillon, surtout si vous écrivez comme ça vient. Tout écrivain professionnel vous dira que le véritable travail commence à la fin de l'écriture de votre texte. Bref, de grâce, relisez-vous autant de fois que nécessaire. Et si vous en avez les moyens, procurez un logiciel de correction tel qu'Antidote¹.

«J'ai relu mon texte tant de fois que je n'y vois plus rien» m'écrivent des auteurs. Vous éviterez ce problème par différents stratagèmes. Par exemple, ne commencez pas la rédaction d'un second chapitre tant et aussi longtemps que vous n'avez pas revu et corrigé le précédant. Autrement dit, préférez la relecture par petites bouchées plutôt que d'enfiler tout le texte en une seule bouchée. Une autre manière de prendre le recul utile à la relecture consiste à vous «déconnecter» de votre texte à la fin de chaque chapitre. L'écriture obsessive jour après jour après jour ne débouche jamais sur de bons résultats, si ce n'est sur une relecture ardue. En fait, écrire sans arrêt jusqu'à la fin se compare à pelleter

¹ Voir le site web : [Antidote](#)

par en avant la correction et la révision qui s'accumulent ainsi comme une montagne aussi haute qu'insurmontable. C'est l'histoire de l'œuvre inachevée. Accoucher d'un texte est une chose, l'élever comme une œuvre en est une autre. Un texte se présente toujours comme un enfant à guider jusqu'à l'âge adulte pour ainsi devenir une œuvre respectable.

La vérification de l'orthographe et de la grammaire occupe donc le premier rang de mes critères de sélection. Moins un texte contient de fautes, plus j'y accorde d'attention. La somme de travail pour la correction et la révision, même rémunérée à la page, pèse très lourd dans la balance.

Le second critère de sélection concerne la capacité du texte à communiquer clairement et simplement avec les lecteurs, moi le premier. J'ai trop souffert à la lecture d'œuvres littéraires difficiles à suivre par le commun des mortels et inscrits au programme scolaire pour en mettre moi-même en marché. La simplicité des règles de base à suivre pour communiquer impose le respect : sujet, verbe et complément; une idée par paragraphe; introduction, développement et conclusion. Ainsi, communiquer par l'écrit exige de donner au texte une structure familière à l'esprit. Tordre la langue française dans tous les sens ne sert strictement à rien, même chez les littéraires. Lorsque le texte attire davantage l'attention que le message, on court le risque d'éblouir le lecteur et de perdre la communication. Seul un juste dosage assure le plaisir de lire.

Certes, on peut communiquer avec la plus grande clarté possible sans être compris. S'il a le devoir de coder le message convenablement, il revient au lecteur de le décoder. L'auteur ne peut pas prendre sur ses épaules l'entière responsabilité de la compréhension du message de son texte par le lecteur. En revanche, il parviendra au summum de la communication par anticipation de la compréhension du lecteur. Envisager les interprétations du texte par le lecteur fait partie du travail de l'auteur soucieux d'être compris par le lecteur. Connaître les références dont dispose le lecteur procure une longueur d'avance à l'auteur.

Tout auteur digne citoyen de la langue française donnera à son œuvre des qualités littéraires pour séduire l'imagination et l'esprit du lecteur. Le nouvel auteur se souviendra qu'écrire, ce n'est pas parler.

«Pour écrire, il faut lire» répète les enseignants et les écrivains professionnels. La prescription s'avère beaucoup plus compliquée qu'il n'y paraît.

Jeune poète d'à peine 15 ans, j'ai refusé de lire d'autres poètes par peur de trop d'influence sur mon écriture et pour en protéger l'authenticité. Je ne sais pas par quel instinct je connaissais mon hypersensibilité et ma perméabilité. En fait, je ne lisais qu'à très petite dose, par échantillonnage et selon la réputation. J'ai failli sombrer dans l'abîme du rêve à la lecture d'Émile Nelligan. J'ai perdu pied à la lecture des *Fleurs du mal* de Charles Baudelaire. Lire change la vie. Plus la peur du changement – de l'influence – est grande, plus la modération se révélera sage au départ. Créer n'est pas imiter.

Lire pour savoir comment écrire suppose une connaissance préalable de l'écriture. Car l'art de l'écriture ne s'acquiert pas inconsciemment. Il ne suffit pas de lire pour savoir écrire, pas plus que de fréquenter les grands écrivains pour en devenir un. Le nouvel auteur déploiera un effort soutenu pour apprendre à écrire. Car tout éditeur expérimenté verra à l'œil nu si votre manuscrit tient de l'écriture appliquée ou du déversement émotionnel et intellectuel de mots alignés.

CHOISIR UN TYPE D'ÉDITION

La valeur de votre manuscrit : patrimoniale ou commerciale ?

La première étape dans votre choix d'un éditeur consiste à déterminer la valeur de votre manuscrit : patrimoniale ou commerciale.

Le manuscrit de valeur patrimoniale se destine à vos proches et autres membres de votre entourage. La biographie et l'autobiographie familiales illustrent le mieux cette valeur. Tous les autres genres littéraires peuvent aussi être associés à la valeur patrimoniale lors que l'auteur écrit délibérément pour ses relations personnelles. Dans ce cas, la distribution et la vente en librairies se limitera à votre localité ou votre région ou encore à une offre sur internet. Vous n'avez pas besoin de l'édition traditionnelle. Les types d'édition suivants répondront à vos attentes : autoédition, édition à compte d'auteur ou édition participative (détails ci-dessous). Toutes les publications avec ces types d'édition se réalisent grâce à un investissement financier de l'auteur et plusieurs pièges dont nous parlerons le guettent.

Le manuscrit de valeur commerciale vise un large public. Le qualificatif «commercial» s'applique parce que l'édition de votre œuvre implique une commercialisation à grande échelle. Dans ce

cas, l'édition traditionnelle s'impose comme le choix le plus approprié. L'éditeur assumera seuls tous les investissements financiers et tous les risques, notamment que les ventes ne parviennent pas à rentabiliser l'édition. Mais, si l'auteur ne déboursa pas un cent, il concédera à l'éditeur ses droits d'auteur sur son œuvre jusqu'à 50 ans après sa mort. L'édition traditionnelle correspond le plus souvent au rêve de l'auteur de voir son livre en librairies mais l'expérience peut virer au cauchemar (voir ci-dessous).

Avec la révolution en cours dans le monde du livre, plusieurs auteurs accordent une valeur à la fois patrimoniale et commerciale à leurs œuvres. Dans ce cas, la commercialisation passera par l'impression à la demande (un seul exemplaire à la fois) et les librairies virtuelles (en ligne sur internet) plutôt que par l'impression de masse (centaines voire milliers d'exemplaires) et les librairies avec pignon sur rue. Ce nouveau monde du livre relève des mêmes types d'édition associés à la valeur patrimoniale : autoédition, édition à compte d'auteur ou édition participative. Certains services d'autoédition ne demandent aucun investissement financier à l'auteur. Ils sont gratuits mais l'auteur doit à nouveau éviter des pièges.

Enfin, peu importe la valeur de votre manuscrit, vous faites face à une industrie qui vous imposera ses règles et son fonctionnement. L'auteur doit agir en «consommateur responsable», c'est-à-dire, connaître les enjeux de l'édition de son œuvre avant toute autre démarche. Trop souvent aveuglé par son rêve, l'auteur s'engage dans une voie qui le décevra jusqu'à le décourager de toute écriture. Une fois bien informé, l'auteur évaluera aisément la capacité du type d'édition et de l'industrie en cause pour réaliser son rêve. Souvent, il vaut mieux rêver un autre avenir pour son œuvre compte tenu de la réalité.

Édition ou publication ?

Avant de choisir un type d'édition, vous devez différencier l'édition de la publication. Par exemple, dans le cas de l'autoédition, plusieurs intervenants préfèrent parler d'autopublication. Ils séparent ainsi les œuvres impliquant le travail d'un éditeur et les œuvres tout simplement publiées par un auteur. Bref, ils ne reconnaissent pas instantanément et avec raison à l'auteur des qualités d'éditeur.

Le premier rôle de l'éditeur est de choisir les manuscrits selon différents critères de sélection. Or, en dehors de limites de l'édition traditionnelle, l'auteur choisit sa propre œuvre. D'emblée,

on lui reproche sa subjectivité, son incapacité à prendre le recul nécessaire pour juger son œuvre et l'absence de critères de sélection, si ce n'est sa propre satisfaction face à son travail.

Certes, certains auteurs soumettent leurs œuvres à la critique de certaines relations mais ces dernières ont-elles les connaissances et l'expérience nécessaires pour exercer une telle fonction éditoriale ? J'ai vu plusieurs auteurs victimes de la complaisance de leurs premiers lecteurs, comme j'ai vu bon nombre de chefs d'entreprises emballés par les réactions de leurs proches face à un nouveau produit de leur cru pour connaître un échec cuisant auprès des consommateurs.

Le monde traditionnel du livre s'attribue le monopôle du livre de qualité. Plusieurs personnes soutiennent qu'un manuscrit qui ne passe pas entre les mains d'un éditeur professionnel ne profite pas de l'expertise incontournable pour devenir une œuvre digne de publication. Le livre autoédité se voit ainsi cloué au pilori et affublé d'une mauvaise réputation. Il ne sera pas traité également par les grands médias. La couverture de presse de l'auteur autoédité se limitera à la scène locale et régionale quoique des exceptions fassent l'unanimité des grands médias.

L'auteur éditeur de son propre manuscrit assumera sa fonction éditoriale à l'aide de professionnels, s'il en a les moyens financiers. Il peut aussi recourir à des services en ligne spécialisés, parfois gratuits, pour soumettre son manuscrit à l'appréciation de communautés de lecteurs-internautes (voir l'Annexe : Ressources en ligne sur le web pour les auteurs).

L'autoédition ne consiste pas à passer par-dessus les étapes de l'édition mais à en prendre la responsabilité, ce qui n'exclut pas le recours à des aides professionnels. Autrement, il est juste de parler d'autopublication plutôt que d'autoédition.

L'édition traditionnelle

La popularité de l'édition traditionnelle auprès des écrivains et des auteurs tient du statut professionnel et de la « valeur symbolique dans le champ littéraire² » de l'éditeur et de la gratuité des services (l'éditeur assume tous les risques financiers). Je recommande à chacun de tenter sa chance à une seule et unique condition : être

² Vitali-Rosati Marcello, E. Sinatra Michael (2014). *Pratiques de l'édition numérique*, collection « Parcours numériques », Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, [Chapitre 1 - La fonction éditoriale et ses défis](#), Patrick Poirier et Pascal Genêt.

conscient des pouvoirs et des limites de cette industrie. Les éditeurs acceptent moins de 10% des manuscrits soumis à leur attention. Aussi bien dire que l'édition traditionnelle est un privilège même si plusieurs critiques s'élèvent contre les critères de sélection davantage commerciaux que littéraires de certaines maisons d'édition. En fait, il y a des éditeurs littéraires et des éditeurs commerciaux.

La très grande majorité des éditeurs traditionnels exige de l'auteur la cession de ses droits d'auteur sur son œuvre, et ce, pour une période s'étendant jusqu'à 50 ans après sa mort. Un auteur peut récupérer ses droits d'auteur que s'il prend en défaut l'éditeur dans ses engagements contractuels. Nous verrons quand et comment.

L'auteur touchera une redevance généralement fixée à 10% du prix de vente de chaque exemplaire vendu. Au Québec, cette redevance n'est pas imposable par le ministère du Revenu.

L'édition traditionnelle accorde une période de temps déterminée à un nouveau titre pour rencontrer l'objectif de vente, sinon les libraires peuvent retourner les exemplaires invendus à l'éditeur. Au Québec, la durée de vie des nouveaux titres chez les libraires est fixée par force de loi, la *Loi du livre* (Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre) promulguée en 1981. Ainsi, le libraire doit conserver en tablettes tout livre québécois pour une période de 120 jours (90 jours dans les autres cas). Cette période écoulée, s'il n'est pas satisfait des ventes (de la rentabilité de l'espace accordé aux exemplaires de ce titre sur ses tablettes et/ou de la contribution de ce titre à sa collection), il peut les retourner au distributeur.

La promotion du titre, responsabilité du diffuseur, joue alors un rôle déterminant. Or, le nombre de nouveaux titres édités au Québec dépasse les 5,000 par an, ce qui limite la capacité de l'industrie à promouvoir efficacement chaque nouveauté.

Plusieurs écrivains professionnels et nouveaux auteurs ont donc la mauvaise surprise de recevoir un appel téléphonique de leur éditeur qui leur annonce le retrait (partiel ou complet) des exemplaires de leurs livres des tablettes des librairies tout en leur demandant s'il veulent se procurer (en tout ou en partie) les exemplaires invendus à un prix réduit.

Cependant, selon le contrat entre l'auteur et l'éditeur, ce dernier doit assurer la disponibilité de l'œuvre mais cela n'implique pas que des exemplaires soient en librairies, seulement disponible à toute commande advenant la demande d'un lecteur à son libraire.

Mais la promotion du titre ayant cessé, la demande se fait rare et l'éditeur ne conservera que quelques exemplaires en entrepôt (dans ses propres locaux ou chez son distributeur). En vertu de cette clause de disponibilité, l'auteur pourra récupérer ses droits d'auteur sur son œuvre si son éditeur ne répond pas à une demande en librairie ou si, une fois tous les exemplaires vendus, il n'entend effectuer un nouveau tirage (une nouvelle impression).

Enfin, certains éditeurs traditionnels demandent à l'auteur d'acheter des exemplaires pour être édités. Cette offre conditionnelle est illégale si elle provient d'un éditeur agréé par le gouvernement du Québec en vertu de la *Loi du livre* parce qu'elle constitue un partage des risques. La loi oblige l'éditeur à assumer à lui seul tous les risques. Je conseille à l'auteur de refuser une telle offre.

Personnellement, je ne crois pas que l'édition traditionnelle en vaille la peine compte tenu de l'obligation faite à l'auteur de céder ses droits d'auteur sur son œuvre pour une période jusqu'à 50 ans après sa mort, de la durée de vie très limitée des titres chez les libraires et des difficultés de promotion rencontrées par l'industrie du livre, et ce, dans le contexte des autres possibilités offertes aujourd'hui aux auteurs.

Cette mise en garde faite, je ne reviens pas sur l'invitation lancée aux auteurs de soumettre leurs manuscrits à des éditeurs traditionnels suivant la condition énoncée. Car il m'arrive de refuser des auteurs parce qu'ils cherchent dans les autres types d'édition les avantages propres à l'édition traditionnelle; j'anticipe leur déception. Il faut avoir un rêve et des attentes en conséquence de chaque type d'édition.

L'édition à compte d'auteur

Dans ce type d'édition, l'auteur retient les services d'un fournisseur unique contrairement à l'autoédition où il contracte lui-même chaque fournisseur à chaque étape de l'édition. L'édition à compte d'auteur est donc un service clé en main. Elle ne jouit pas d'une meilleure réputation que l'autoédition auprès du monde traditionnel du livre. Par exemple, un éditeur dont la majorité des titres sont édités à compte d'auteur ne peut pas devenir membre de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL).³

³ [Règlement général, article 6.1, Association nationale des éditeurs de livres.](#)

Le travail éditorial avec l'auteur sur le manuscrit est rarement la spécialité de l'éditeur à compte d'auteur. Ce dernier peut offrir des services de correction orthographique et grammaticale sans toutefois sensibiliser l'auteur au travail de révision (révision structurale/remaniement du texte, révision stylistique, réécriture, vérification des données...) ⁴.

L'auteur demeure le seul et unique titulaire de ses droits d'auteur sur son œuvre et jouit de tous les profits net de la vente mais ces avantages sur l'édition traditionnelle ne compensent pas les désavantages de ce type d'édition.

Trop souvent, l'éditeur à compte d'auteur tire sa principale source de profit de l'impression des exemplaires, surtout lorsque l'auteur désire l'option de la distribution en librairies. Dans ce cas, le nombre d'exemplaires nécessaires à cette distribution augmente considérablement. L'auteur prend en compte la remise de 40% sur le prix de vente de chaque exemplaire vendu exigé par les libraires. La distribution en librairie force donc l'auteur à réduire le coût de production chaque exemplaire en commandant un nombre élevé d'exemplaires. De plus, il est dit l'auteur que plus il y a d'exemplaires de son livre par librairie, plus il a de chances de connaître un succès des ventes. Et plus de nombre d'exemplaires imprimés grimpe, plus le coût à l'unité baisse. Oui, plus c'est vu, plus c'est vendu. Mais il ne faut pas perdre le nord.

En fait, plusieurs éditeurs à compte d'auteur ne sont que des imprimeurs déguisés en éditeurs ou liés à un imprimeur. L'auteur prudent demandera à l'éditeur à compte d'auteur de lui présenter différentes soumissions provenant de différentes imprimeries. La réponse de l'entreprise lui révélera le statut réel de l'éditeur.

L'auteur avisé s'intéressera de prêt à toutes les clauses de son contrat concernant la distribution en librairie. Il exigera la mention au contrat du nombre de librairies et du nombre d'exemplaires par librairies, le tout accompagné de la liste complète des librairies. Cette dernière permettra à l'auteur d'évaluer la pertinence de la distribution nationale, régionale et locale.

⁴ Voir : [Association canadienne des réviseurs](#).

Dans son évaluation, l'auteur tiendra compte de la *Loi du livre* qui force les institutions⁵ à acheter leurs livres uniquement auprès des libraires agréés de leurs régions administratives⁶. Par conséquent, la liste des librairies incluses dans la distribution doit préciser si les libraires sont agréés ou non. La liste devrait comprendre au moins un libraire agréé par région administrative.

Enfin, l'auteur portera une attention spéciale aux clauses de son contrat traitant de la diffusion, c'est-à-dire la promotion de son livre auprès et dans les librairies, auprès des lecteurs potentiels et des institutions. Par exemple, dans le cas d'un livre jeunesse, l'auteur s'assurera d'une promotion auprès des institutions scolaires et des bibliothèques municipales. L'auteur exigera de connaître la liste des outils de promotion (affiche, communiqué de presse, lettre aux libraires...) de les approuver avant publication et d'obtenir un exemplaire de chacun.

L'importance de la diffusion augmente avec le nombre d'exemplaires en jeux et l'étendue de la distribution. Parfois, parce qu'il réalise son profit avec l'impression d'exemplaires, l'éditeur à compte d'auteur néglige la diffusion.

J'ai vu trop d'auteurs en peine avec des caisses et des caisses d'exemplaires de leurs livres remises à leur domicile.

J'ai vu trop d'auteur chercher des exemplaires de leurs livres dans des librairies sans les trouver malgré le contrat avec l'éditeur à compte d'auteur.

J'ai vu trop d'auteurs débours des sommes astronomiques pour être édité à compte d'auteur, de 5,000\$ à 15,000\$, et cela sans aucune rentabilité ou succès digne de mention, faute d'une distribution et d'une diffusion adéquates.

⁵ «Institutions assujetties à la Loi - Toute acquisition de livres pour le compte des institutions suivantes : Ministères du gouvernement, ses organismes, mandataires de l'État, et les Institutions mentionnées dans l'annexe de la Loi : 1. Réseau municipal : corporations municipales, municipalités régionales de comté, communautés métropolitaines ainsi que les organismes relevant de leur autorité; 2. Réseau scolaire : commissions scolaires et tout organisme relevant de leur autorité (incluant les écoles), cégeps, établissements assujettis à la Loi sur l'enseignement privé; 3. BP et CRSBP : bibliothèques publiques autonomes, bibliothèques affiliées, centres régionaux de services aux bibliothèques publiques; 4. Réseau de la santé et des services sociaux : établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris.» Source : [Ministère de la Culture et des Communications du Québec](#).

⁶ Voir : [Régions administratives du Québec, Wikipédia](#). Voir aussi : [Cartothèque, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec](#).

Bref, je ne porte pas l'édition à compte d'auteur dans mon cœur parce que cette industrie ne s'est pas donné des normes et une éthique à respecter, exploitant ainsi à qui mieux-mieux l'auteur aveuglé par son rêve de voir son livre en librairies.

J'apporte un seul bémol à cette prise de position : l'édition à compte d'auteur avec impression à la demande et l'édition à compte d'auteur en format numérique examinée plus loin dans ce livre.

L'édition participative

L'édition participative, celle dont je fais partie, consiste à demander à l'auteur une participation financière à l'édition de son œuvre. La contribution financière de l'auteur ne couvre donc pas tous les frais. Elle varie d'un éditeur à l'autre. La redevance versée à l'auteur diffère aussi d'un éditeur à l'autre. L'auteur averti comparera les différentes offres car, ici comme ailleurs, certaines entreprises exagèrent.

L'édition participative se situe à mi-chemin entre l'édition à compte d'auteur et l'autoédition. La part de risque qu'elle assume en fait davantage un éditeur au sens traditionnel. Sa réputation relève généralement de son catalogue d'auteurs et de titres, et/ou de sa spécialisation dans un genre littéraire. Bref, nous nous éloignons généralement de l'imprimeur déguisé en éditeur.

À l'instar de l'édition à compte d'auteur, l'auteur conserve tous ses droits d'auteur sur son œuvre. À tout seigneur, tout honneur, la Fondation littéraire Fleur de Lys fut la première à ne pas exiger de l'auteur la cession de ses droits d'auteur sur son œuvre et cette offre faite en 2003 deviendra la norme du secteur. Il va sans dire que je recommande à l'auteur de se tourner vers une autre entreprise d'édition participative si cette dernière exige la cession de ses droits d'auteur.

La participation attendue de l'auteur par l'éditeur dépasse la simple contribution financière. Plus l'auteur s'impliquera dans la promotion et la vente de son livre, plus il aura de chance de rentabiliser son investissement.

En théorie, l'édition participative offre les mêmes services que l'édition traditionnelle. Mais, à l'instar de cette dernière, chaque éditeur a ses propres forces et faiblesses.

L'édition participative se concentre parfois davantage sur l'édition elle-même, la distribution en librairies (physiques et/ou virtuelles) que sur la promotion. Dans ce cas, elle se limite à éditer

un livre de qualité, à le rendre accessible et à soutenir les efforts de promotions et de vente déployés par l'auteur en lui fournissant des outils. Elle s'adresse ainsi à l'auteur qui a besoin d'un coup de main. Bref, l'auteur le moins autonome et débrouillard y trouvera satisfaction.

Si l'édition participative existe sans doute depuis l'avènement de l'imprimerie, tout comme l'autoédition et l'édition à compte d'auteur, elle connaît un véritable essor depuis l'arrivée des nouvelles technologies numériques, notamment le livre en format numérique, l'impression à la demande et la vente en ligne dont nous traitons plus loin dans ce chapitre.

L'autoédition

Le concept original de l'autoédition consiste à tout faire soi-même en contractant chacun des fournisseurs suivant chaque étape de l'édition de son livre, du travail éditorial à la reddition de compte des ventes. Aujourd'hui, des services d'autoédition en ligne changent la donne en regroupant tous les services sous un même toit. L'auteur n'a plus à courir à gauche et à droite et il peut éditer son livre en quelques heures, pourvu que le travail éditorial soit chose faite.

Et c'est bien ce travail éditorial qui cause problème avec l'autoédition, à l'instar de l'édition à compte d'auteur. L'auteur a rarement les ressources financières nécessaires pour retenir les services de professionnels dans le domaine.

Avec l'autoédition, l'auteur devient son propre éditeur. Aussi, on parle de plus en plus de «l'auteur entrepreneur» car des qualités d'homme ou de femme d'affaires lui seront utiles pour se débrouiller avec les différents intervenants de la chaîne du livre et assurer le succès de son livre. En fait, dès que l'auteur inclut dans son projet une distribution en librairies traditionnelles, la somme à investir augmente (à l'instar de l'édition à compte d'auteur). La rentabilisation de cet investissement – des milliers de dollars – repose sur une autre mise de fond, celle nécessaire à la diffusion (promotion) du livre auprès de tous les points de vente et de tous les acheteurs potentiels. L'Alliance québécoise des éditeurs indépendants (auteurs autoédités et édités à compte d'auteur) a démontré à maintes

reprises la rentabilité d'une telle démarche lorsque l'auteur y investit les sommes et les efforts utiles au succès.⁷

L'autoédition attire aussi des auteurs en quête d'une approche plus économique et plus simple. Pour ce faire, il faut abandonner la distribution en librairies traditionnelles au profit d'une distribution en librairies virtuelles. Le rêve change mais il exerce encore un grand pouvoir sur l'auteur car certains titres en librairies virtuelles connaissent des succès de vente exceptionnels.

Plusieurs librairies en ligne offrent des services d'autoédition où sont associées à des entreprises spécialisées dans le domaine. La plus grande de toutes, l'américaine Amazon, fait rêver de nombreux auteurs avec ses services d'autoédition CreateSpace⁸ et Kindle Direct Publishing⁹. Très populaires aussi, les services d'autoédition de LULU.com¹⁰, une autre entreprise des États-Unis, KOBO, une firme canadienne, avec son service d'autoédition Kobo Writing Life¹¹. Toutes ces entreprises offrent une version en langue française de leurs sites web, ce qui attire non seulement nous cousins français mais aussi des Québécois. Pour compléter cette liste, il nous faudrait ajouter des dizaines de pages à ce livre puisqu'on trouve de telles entreprises et services partout dans le monde. Malheureusement, le secteur demeure sous-développé au Québec et plusieurs auteurs se tournent vers l'étranger (USA et France).

Malgré la simplicité affichée pour séduire les auteurs, c'est compliqué. Aussi, la gratuité offerte se limite aux services de base. Dès que l'auteur souhaite aller plus loin, par exemple, la distribution et la vente en ligne, il devra assumer les coûts de forfaits payants. Sans compter les écarts entre la valeur de la devise canadienne et celles des devises étrangères (US et EURO).

Exemplaire papier et impression à la demande

Dans le cas de l'exemplaire papier, les services offerts font appel à l'impression à la demande (Print-On-demand – POD). Cette dernière permet l'impression d'un seul exemplaire à la fois à la demande expresse de chaque lecteur. Autrement dit, chaque

⁷ Voir le site web de l'organisation : <http://editeurs-agei.jimdo.com/>

⁸ Voir le site web du service : <https://wwwcreatespace.com/diy-fr?ref=1681488>

⁹ Voir le site web du service : https://kdp.amazon.com/?language=fr_FR

¹⁰ Voir le site web de l'entreprise : <https://www.lulu.com/>

¹¹ Voir le site web du service : <https://fr.kobo.com/writinglife>

exemplaire imprimé est un exemplaire vendu d'avance. Le lecteur commande un exemplaire au libraire en ligne qui passe ensuite la commande à l'entreprises d'autoédition qui se charge (ou délègue) alors de l'impression. Un processus informatisé assure souvent la transmission de la commande d'un serveur à un autre sans intervention humaine. La révolution engendrée par l'impression à la demande relève du fait qu'il n'est plus besoin d'imprimer à l'avance des centaines d'exemplaires et de les entreposer. Aussi, l'exemplaire commandé peut être livré à l'auteur par courrier postal directement de l'imprimeur.

Le principe de base de l'impression à la demande consiste en l'usage d'un seul appareil opéré par une seule personne. L'appareil vérifie la mise en page, ajoute au besoin la marge de reliure, imprime les pages noir et blanc et celles en couleur, insère les pages en couleur au bon endroit, imprime et plie la couverture, relie cette dernière au livre avec de la colle et le coupe dans son format final. Au bout cette chaîne automatisée, dans la chute : un exemplaire prêt pour la livraison.

Le Québec ne dispose d'aucun appareil de genre même si plusieurs imprimeurs offrent l'impression à la demande. En fait, nos imprimeurs ont recouru à plusieurs appareils et à plusieurs membres de leur personnel pour offrir le service. Privés de cette technologie, les coûts de l'exemplaire imprimé à la demande demeurent plus élevés au Québec. Aussi, certains imprimeurs québécois obligent l'impression de deux ou quatre exemplaires à la fois.

L'impression à la demande se prête très bien au micro-tirage, impression d'exemplaires de vingt, trente ou cinquante exemplaire et plus. En fait, l'impression traditionnelle dite «impression offset» détrône l'impression à la demande dès que le nombre d'exemplaires à produire atteint des centaines ou des milliers de livres. L'auteur à la recherche d'un tirage en grand nombre adressera des demandes de soumissions aux deux types d'imprimeur et relèvera la rupture de coût en se référant au prix par exemplaire.

Si l'auteur contracte lui-même l'imprimeur à la demande, il prendra soin de contrôler lui-même la qualité de chaque exemplaire imprimé, page par page, au lieu de demander à l'imprimeur de livrer lui-même au lecteur. Le contrôle de la qualité n'est pas toujours à la hauteur chez les imprimeurs québécois à la demande dont j'ai retenu les services. Quelques rares imprimeurs à la demande offrent à l'auteur la possibilité de commander une «épreuve», c'est-à-dire un premier exemplaire de contrôle.

Plusieurs auteurs constatent la présence de fautes une fois cette épreuve (ou les premiers exemplaires) en mains. J'observe souvent ce phénomène chez les auteurs qui se chargent eux-mêmes de la correction et de la révision, et ayant trop travaillé leur texte, ne le voit plus. Ce n'est qu'à la lecture d'un exemplaire papier qu'ils reprennent le recul nécessaire face au texte. Bref, l'épreuve sert non seulement au contrôle de la qualité mais aussi à correction et à la révision finale.

Si des services d'autoédition comprennent souvent la mise en page et la préparation de la maquette du livre dont se servira l'imprimeur, plusieurs auteurs tentent d'économiser les frais de ces deux étapes. Conscientes de ce désir d'économie des auteurs, les services d'autoédition mettent en ligne sur leurs sites web les instructions à suivre pour faire soi-même la mise en page et la maquette du livre. Je déconseille fortement à l'auteur inexpérimenté de s'adonner lui-même à ces deux étapes. Tout lecteur constatera au premier coup d'œil l'amateurisme de la mise en page, des couvertures et de l'épine d'un livre. Un bon livre ne donne jamais aux lecteurs une première impression visuelle qui soit négative. Les lecteurs ont l'habitude des mises en page soignées.

Exemplaire numérique et formats de fichier

L'édition numérique, souvent moins dispendieuse que l'édition papier, satisfait plusieurs auteurs et lecteurs. On la retrouve en option ou en spécialité. En effet, des éditeurs ou des services d'autoédition en font leur seule et unique spécialité. On les qualifie de «*tout numérique*» (*pure players*).

Un problème majeur pointe à l'horizon : le format de fichier de l'exemplaire numérique. Le format correspond à l'extension du fichier indiqué à la fin du nom du fichier par des lettres après le point. Par exemple, le logiciel de traitement de texte bien connu des auteurs Microsoft Word produit des fichiers dans le format .doc ou .docx.

On compte plus d'une vingtaine de formats de livre (exemplaire) numérique. Certains lisibles sur tous les appareils, d'autres lisibles seulement sur un appareil d'un fabricant donné, d'autres lisibles sur plus d'un appareil mais pas tous.

Par exemple, l'auteur autoédité par le service en ligne d'Amazon *Kindle Direct Publishing* retrouvera l'exemplaire numérique de son livre sous le format .azw lisible uniquement avec l'appareil (livre électronique)

de marque *Kindle*, propriété exclusive d'Amazon. Comme c'est souvent le cas avec la technologie numérique, des initiatives permettent de contourner l'exclusivité. Le lecteur pourra donc convertir les fichiers .azw en d'autres formats avec des logiciels spécialisés pour les ouvrir et les lire sur d'autres appareils. Certains logiciels de conversion sont offerts gratuitement. Le lecteur peut effectuer la conversion en ligne sur un site web ou télécharger le logiciel pour opérer la conversion sur son propre ordinateur.

Les exemplaires numériques d'un livre se regroupent en trois grandes catégories.

Livre homothétique

La première, le *livre homothétique* se veut une copie conforme du livre imprimé. Le fichier de format .pdf en est l'exemple parfait.

Livre natif

La deuxième, le *livre natif* publié par des éditeurs numériques qui reformate le texte original dans une autre présentation que celle du livre original (papier) et y ajoute des fonctionnalités grâce au logiciel utilisé pour l'édition. Parmi ces fonctionnalités, une table des matières interactives («clicable»), des liens hypertextes conduisant à des informations complémentaires sur des sites web, un affichage ajusté à la taille de l'écran de lecture, une option pour agrandir le texte... Le format .ePub se veut un standard international de cette catégorie et il gagne de plus en plus en popularité sur les autres formats.

Livre augmenté ou enrichi

La troisième catégorie, le *livre augmenté* ou *enrichi* fait de l'exemplaire numérique une application multimédia interactive avec des sons, des vidéos et/ou des animations... qui bonifient l'expérience de lecture. Le format du livre numérique de cette catégorie possède ainsi des attributs associés à un site web (.html) intégrant des éléments produits avec le logiciel Adobe Flash.¹²

¹² Voir le site web de l'entreprise : <http://www.adobe.com/fr/products/flash.html>

L'avenir est au *livre web*

Parlant de site web, j'ajoute une quatrième catégorie d'exemplaires numériques, le *livre web* où le contenu du livre est publié sur un site web dédié lisible dans tout navigateur internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Chrome, Safari...) ¹³. Le lecteur accède au *livre web* directement en ligne ou à la suite du téléchargement des fichiers du site web sur son ordinateur ou un autre appareil, c'est-à-dire avec ou sans branchement à l'internet. Le *livre web* offre tous les avantages d'un site web notamment la navigation d'un chapitre à l'autre, le retour à la table des matières, l'ajout de signets... On parle ici du format .html dont la plus récente version ¹⁴ offre un affichage dit «responsive» («responsable») parce qu'il s'ajuste automatiquement aux dimensions de l'écran du grand au plus petit. Certains experts prédisent que le *livre web* l'emportera sur tous les autres en raison de la simplicité de son code de programmation et ce design *responsive*.

Si vous êtes audacieux, optez pour le *livre web* et prenez ainsi vos distances de la guerre des formats et des liseuses. Avec le *livre web*, nous revenons à la base du numérique dans sa version la plus répandue sur la planète, celle du web, accessible à tous sur tous les types d'appareils, de l'ordinateur de bureau au téléphone cellulaire en passant par les liseuses.

Mon choix personnel va d'un extrême à l'autre : le bon vieux format .pdf et le tout nouveau *livre web*. Entre les deux mon cœur balance. J'offre le format ePub, de plus en plus populaire, mais je reçois de nombreuses demandes d'aide pour l'ouverture, la lecture et la conservation du format ePub de la part des lecteurs. Pour leur part, nos auteurs préfèrent et de loin le format PDF.

La fameuse question de la gestion numérique des droits

Certains livres numériques contiennent des mesures techniques de protection visant à contrôler l'utilisation de l'exemplaire par les lecteurs. ¹⁵ On parle de la *gestion numérique des droits*, aussi connu

¹³ Voir cet exemple : <https://sergeandreguay1.wordpress.com/>

¹⁴ «HTML5 (HyperText Markup Language 5) est la dernière révision majeure d'HTML (format de données conçu pour représenter les pages web). Cette version a été finalisée le 28 octobre 2014.» Source : [Wikipédia, HTML5](#)

¹⁵ «La gestion numérique des droits (GND), ou *gestion des droits numériques* (GDN), en anglais *digital rights management* (DRM), ou encore les *mesures techniques de protection*

sous son abréviation anglaise DRM (Digital Rights Management). Si une telle gestion s'impose pour les emprunteurs de livres numériques auprès des bibliothèques, elle écœure royalement les lecteurs-acheteurs de part le monde.

Selon Nicolas Gary, directeur de l'ActuaLitté, «La question ne devrait même pas se poser : un livre numérique n'a aucune vocation à devenir un fichier truffé de verrous sécuritaires – qui n'ont d'ailleurs aucune efficacité. Pourtant, le DRM, proposé par la société Adobe, est devenu, par paresse, la solution aujourd'hui largement admise dans l'édition. À tort. Sincèrement.»¹⁶

En France, le nouveau contrat d'édition¹⁷ adopté en 2014 «contraint l'éditeur à publier son ouvrage *« dans un format numérique non-propritaire »*», écrit Nicolas Gary, directeur de l'ActuaLitté. Il ajoute : «Or, l'introduction du DRM Adobe rend le fichier EPUB illisible sur plusieurs plateformes. Logiquement, l'éditeur devrait donc être obligé de vendre un fichier sans DRM : en cas de refus, l'auteur serait en mesure de dénoncer son contrat.»¹⁸

Les DRM peuvent, entre autres, empêcher le lecteur de disposer de son «achat» comme il l'entend, par exemple, de se faire une copie privée de l'exemplaire numérique, de le transférer librement sur un autre appareil et ainsi forcer la lecture sur un seul appareil ou le téléchargement d'un logiciel exigeant l'identification.

Sur le site web de la chaîne québécoise de librairies Archambault, on peut lire cette obligation faite aux lecteurs: «Vous pourrez lire tous les livres achetés sur Archambault.ca sur votre appareil Androïde ou iOS, mais seulement si vous possédez l'application nommée « Archambault Lecture » (gratuite sur le App Store ou le Play Store). Référez-vous au guide d'utilisateur Androïde ou iOS pour plus d'informations.»¹⁹

Aujourd'hui, plusieurs éditeurs se rendent à l'avis des lecteurs et refusent les DRM. Je recommande aux auteurs-éditeurs de faire de même et de s'impliquer dans Journée internationale contre

(MTP), ont pour objectif de contrôler l'utilisation qui est faite des œuvres numériques.» Source Wikipédia. Voir : [Wikipédia](#)

¹⁶ Nicolas Gary, #ThatIsNotABook : avec un DRM, un eBook n'est plus un livre, ActuaLitté, 5 mars 2015.

¹⁷ Cécile Mazin, Les auteurs et les éditeurs, définitivement main dans la main, ActuaLitté, 11 décembre 2014.

¹⁸ Nicolas Gary, #ThatIsNotABook : avec un DRM, un eBook n'est plus un livre, ActuaLitté, 5 mars 2015.

¹⁹ Foire aux questions, Chapitre 1 Qu'est-ce que le livre numérique ?, 1.7 Lecture depuis n'importe quels appareils. Archambault.ca, page web consultée le 15 avril 2015.

les DRM²⁰ le 6 mai de chaque année. Si vous avez une peur incontrôlable de la copie à l'ère numérique, limitez vous à l'édition papier.

Acheter un livre ou un accès au livre

Si vous «achetez» un exemplaire numérique d'un livre chez Amazon, peu importe le format de ce fichier que vous choisissiez (.mobi, .ePub ou .PDF), en fait vous ne l'achetez pas mais vous payer une licence d'utilisation (de lecture) : «Le Contenu Kindle vous est concédé sous licence, et non vendu, par le Fournisseur de Contenu».²¹ Le paragraphe dédié à l'*Utilisation du contenu Kindle* se lit comme suit :

« **Utilisation du Contenu Kindle** - Dès votre téléchargement de Contenu Kindle et votre paiement des frais applicables (y compris les taxes applicables), le Fournisseur du Contenu vous concède le droit non exclusif de visualiser, d'utiliser et d'afficher ce Contenu Kindle de manière illimitée, uniquement sur le Kindle ou sur une Application de Lecture ou de toute autre manière permise dans le cadre du Service, uniquement sur le nombre de Kindle ou d'Appareils Compatibles spécifiés dans la Boutique Kindle et exclusivement pour une utilisation personnelle, non commerciale. Le Contenu Kindle vous est concédé sous licence, et non vendu, par le Fournisseur de Contenu. Le Fournisseur de Contenu peut inclure des conditions supplémentaires d'utilisation de son Contenu Kindle. Ces conditions seront également applicables, mais le présent Contrat prévaudra en cas de conflit. »

Apple aussi offre uniquement une «licence d'utilisation» : «Vous reconnaissez qu'iTunes vous concède une licence d'utilisation du contenu mis à votre disposition par le biais de l'iBookstore.»²² Et votre lecture sera restreinte : «Vous reconnaissez que tout Produit iBooks Store acheté sur un ordinateur donné ne sera pas visible sur un autre ordinateur, et sera visible uniquement sur un Appareil iOS avec un logiciel compatible.»²³

²⁰ Voir le site web officiel. Voir aussi : Nicolas Gary, directeur, ActuaLitté, *La lecture, une liberté qui ne peut souffrir ni restriction ni surveillance*, 11 avril 2015.

²¹ [Amazon, Conditions d'utilisation de la Boutique Kindle d'Amazon, 1. Contenu Kindle.](#)

²² [Apple, Conditions générales.](#)

²³ Idem

Les grandes librairies en ligne interdisent aussi le prêt d'un livre en format numérique entre amis, comme on le fait avec un exemplaire papier.²⁴ Et ne pensez pas léguer en héritage votre bibliothèque de livres numériques, l'interdiction s'applique aussi à ce geste, à moins d'avoir pris soin de transmettre à vos héritiers les données d'accès (identifiants et mots de passe) à votre compte des librairies en ligne.²⁵

La licence d'utilisation remplace le droit de propriété du lecteur tel qu'on le connaît avec les exemplaires en papier. Dans ce cas, peut-on parler de la vente d'un exemplaire numérique ? Non. Il s'agit uniquement de la vente d'un accès à l'exemplaire numérique, c'est-à-dire une prestation de service.

Comment l'auteur doit-il envisager son projet d'édition face aux grandes plateformes web d'autoédition, face aux conditions d'utilisation et aux restrictions imposées aux lecteurs par les services en ligne ? Les grandes librairies en ligne et leurs services d'autoédition numérique font rêver les auteurs tout autant que l'édition traditionnelle. Je suis divisé entre l'invitation à tenter sa chance et une sévère mise en garde.

Si le succès de ventes dépend avant tout de lecteurs québécois, une mise en marché unique au Québec permettra de concentrer les efforts de promotion et ainsi d'en assurer une plus grande efficacité. En marketing, il s'agit de la *Loi de la convergence* qui consiste à réduire la cible selon les ressources à sa disposition, comme on le fait avec les rayons du soleil à l'aide d'une loupe. Ce n'est qu'avec la convergence des rayons du soleil en point le plus concentré possible que l'on allumera un feu. Cette loi d'une efficacité incontestable exige d'abandonner l'idée de rejoindre tout le monde («*Mon produit – mon livre - est pour tout le monde*») au profit d'une cible réduite. L'exercice est si difficile qu'on parle même de sacrifice de la part de l'entrepreneur. Bref, en marketing, *Tout le monde*, c'est personne. Je recommande aux auteurs disposant de peu de moyens pour assurer la promotion de leurs œuvres de se concentrer sur des lecteurs québécois en particuliers.

²⁴ [L'OBS – Rue 89 – Culture, Rue89 a mis son nez dans les conditions d'utilisation des grandes plateformes de vente de culture numérisée. Prêter un eBook ou un album à un ami ? N'y pensez pas. 26 juillet 2012.](#)

²⁵ [Nicolas Gary, directeur, ActuaLitté, Le cimetière des eBooks, inaccessible aux mortels, 14 mai 2012.](#)

La plupart des grandes plateformes web d'autoédition à succès sont américaines, francisées et accessibles à toute la francophonie dont la France avec son immense marché du livre. L'auteur québécois y percevra une occasion unique de se lancer à conquête du monde du livre de langue française. Mais il doit savoir que son œuvre pèsera peu dans la balance de millions de titres disponibles en français. L'auteur devra doubler la promotion faite sur la plateforme d'autoédition de son choix de ses propres efforts de promotion, et ce, à l'échelle de la francophonie sur le web.

Et si la possession de l'exemplaire de son livre numérique par le lecteur lui importe davantage que toutes autres considérations, l'auteur évitera tous les services d'autoédition qui offrent des licences d'utilisation plutôt que la vente pure et simple. C'est bien beau vouloir donner une visibilité planétaire à son œuvre sur Amazon, iBooks store (Apple) et Google Livres (Google Play) mais vaut mieux être réaliste et cibler d'abord son «marché naturel», le Québec, avant de se lancer à la conquête du monde.

Évidemment, «*on n'est pas prophète en son pays*» et c'est pourquoi je ne décourage pas les auteurs à tenter leur chance sur ces grandes plateformes d'autoédition, à condition d'être conscients des enjeux.

L'auteur spécialisé dans un genre littéraire ciblant des lecteurs spécifiques, comme les amateurs de science-fiction, retiendra les services d'autoédition spécialisés dans son genre littéraire pour appliquer la *Loi de la convergence*.

Nouveauté : la lecture par abonnement

Après l'accès plutôt que la vente de livres, certaines librairies en ligne et plusieurs autres plateformes web de produits culturels n'avaient qu'un tout petit pas à franchir pour offrir un abonnement : lisez tout ce que vous voulez pour un montant mensuel fixe. La «lecture par abonnement» ou «lecture en *streaming*» donne ainsi naissance à des «services de lectures». Le modèle de base se réfère aux services de location de films par abonnement en ligne de l'entreprise américaine Netflix.²⁶ Ce type de services en ligne fut accusé de la disparition de bon nombre de clubs vidéo.

²⁶ [Barbara Chazelle, France Télévisions, Direction Stratégie et Prospective, Un « Netflix du livre » a-t-il une chance de réussir ? Méta Média, 4 mars 2014.](#)

Est-ce que la lecture par abonnement percutera de même les librairies traditionnelles avec pignons sur rues ? Je ne crois pas, du moins dans un avenir proche.²⁷ La possession d'une copie du film ne joue pas un rôle essentiel chez les cinéphiles. Seul un petit nombre d'entre eux affiche encore des comportements de collectionneurs compulsifs.

Historiquement, dans le domaine du livre, ce n'est que par la possession d'un exemplaire que l'on accédait à la lecture, contrairement au cinéma. L'attachement à l'exemplaire, papier ou numérique, ne se dément pas malgré l'étendue des réseaux de bibliothèques publiques et les nouvelles technologies.

J'évalue qu'il y a encore un bon bout de chemin à parcourir pour que la lecture se détache de la possession de l'exemplaire, du moins au Québec. Mais on ne sait jamais, surtout chez les plus jeunes. Alors les librairies traditionnelles devraient étudier la possibilité de satisfaire leurs clientèles en offrant la lecture numérique par abonnement sur leurs sites web.

Certains auteurs offrent déjà la lecture de leurs écrits par abonnement, généralement chapitre par chapitre, nouvelle par nouvelle. Au Québec, la très populaire écrivaine Marie Laberge a tenté l'expérience avec *Martha*, une œuvre épistolaire offerte par abonnement pendant trois ans (2008-2010). Selon les données des ventes rapportées dans les médias, environ 40,000 personnes se sont abonnées aux deux premières années.²⁸ Le succès s'explique par la fidélité du lectorat de l'écrivaine développé au fil de ses publications antérieures. Un tel succès n'est pas à la portée de la main de tous. Cependant, une telle expérience vaut la peine d'être tentée, avec la préparation nécessaire, c'est-à-dire lancée que si le nombre d'abonnés permet d'atteindre un certain seuil de rentabilité, ou par pure satisfaction personnelle.

Voir aussi : [Hervé Bienvault, Streaming : s'abonner pour lire des livres?, Aldus - tout sur le livre numérique, depuis 2006, 5 mars 2014.](#)

²⁷ [Nicolas Gary, Oyster, le Netflix de l'eBook, fermera ses portes dans quelques mois. Actualité, 22 septembre 2015.](#)

²⁸ [Benoît Aubin, «La troisième année sera aussi la dernière» - Marie Laberge, Le Journal de Montréal, 4 juillet 2010.](#)

Autoédition autonome

Le principe même de l'autoédition consiste à voler de ses propres ailes. Il faut donc distinguer deux catégories d'autoédition : l'autoédition assistée et l'autoédition autonome. Jusqu'ici, nous avons traité de l'autoédition assistée par des services web spécialisés. L'autoédition pure ou autonome, sans aucune assistance, fruit de travail artisanal de l'auteur, se répand de plus en plus. En effet, plusieurs auteurs mettent en pratique leurs propres expertises pour produire du début à la fin leur livre, format papier et/ou numérique, et vendent eux-mêmes des exemplaires sur leurs propres sites web.

Jadis la vente représentait une étape souvent impossible à franchir et décourageait les auteurs parce qu'elle les forçait à assurer eux-mêmes la distribution des exemplaires de leurs livres en visitant libraire après libraire, bibliothèque après bibliothèque.

À l'arrivée des nouvelles technologies, se doter d'un site web personnel exigeait le recours à des spécialistes de la programmation. Puis, lentement mais sûrement, l'accès à un site web personnel s'est démocratisé de façon à ce que tout un chacun puisse disposer du sien en quelques minutes. Mais, la vente en ligne demeurait entre les mains de spécialistes. Puis, ici aussi, l'accès à ce service a connu une démocratisation spectaculaire, notamment avec la firme américaine PayPal. Désormais, tous peuvent vendre en ligne, y compris les auteurs, souvent en moins de 48 heures, le temps de la vérification du compte bancaire et du transfert bancaire de l'entreprise à votre compte. Aujourd'hui, la vente en ligne – sans jeu de mots – est *monnaie courante*.

La vente en ligne sur son propre site web d'auteur posera un seul défi : connaître et avoir accès au code de la page web de votre site sur laquelle votre livre sera mis en vente. En effet, l'ajout d'un bouton «Acheter» se fait en intégrant un code donné par le service de vente en ligne à la page web de votre site. C'est compliqué et stressant la première fois, mais on acquiert vite la façon de faire. La connaissance nécessaire est minimale.

Les sites web obtenus gratuitement ne permettent pas l'accès au code et interdisent la vente en ligne. En revanche, certaines firmes de sites web gratuits offrent l'option e-commerce (commerce électronique) et permettent ainsi l'accès à ces fonctionnalités moyennant une somme généralement plus que raisonnable. D'autres firmes offrent de créer un site de commerce en ligne gratuitement pour

un nombre limité de produits et sans prendre de commissions sur les ventes.

L'idéal demeure de posséder votre propre site web, d'avoir accès au logiciel utilisé pour sa conception, de payer l'hébergement de votre site sur un serveur et ainsi d'avoir accès à la programmation (code) des pages. Tout l'apparat d'une boutique en ligne n'est pas nécessaire, de simples boutons «Acheter» feront l'affaire. Je recommande PayPal parce que j'en expérimente la facilité tous les jours, mais il y a d'autres services similaires.

Si cette démarche vous paraît encore compliquée, commencez par ouvrir un site web gratuit (un blogue) et vos appréhensions s'atténueront avec le temps. Vous pourrez y promouvoir votre livre, quitte à ce que la vente se limite à la publication d'une adresse postale pour commander votre livre. Je vous recommande le service de sites web gratuits WordPress.com.²⁹

²⁹ Voir : <https://wordpress.com/>

CHAPITRE 2

ISBN, code à barres, CIP et dépôt légal

ISBN

Si vous êtes citoyen du Québec et peu importe dans quel pays vous réalisez l'autoédition (et l'édition à compte d'auteur) de votre livre, de grâce, demandez le numéro ISBN de votre publication à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).¹

L'International Standard Book Number (ISBN) ou Numéro international normalisé du livre (NINL) est défini en ces mots par L'Agence internationale de l'ISBN : «Un ISBN est essentiellement un identifiant de produit utilisé par les éditeurs, libraires, bibliothèques et fournisseurs Internet pour les commandes, le référencement, le suivi des ventes et le contrôle des stocks. L'ISBN identifie l'éditeur ainsi que le titre spécifique, l'édition et le format.»²

Même s'il n'est pas obligatoire au Canada, un numéro ISBN en provenance de la BAnQ s'avère d'une importance capitale parce qu'«il identifie le pays, la région géographique ou une aire linguistique participant au système ISBN.»³ Si vous voulez que votre livre soit identifié à la littérature francophone québécoise, vous avez besoin d'un numéro ISBN de la seule autorité québécoise dans le domaine, la BAnQ. J'ai vu plusieurs auteurs recourir à l'option ISBN de plateformes d'autoédition étrangères et ainsi se voir attribuer un numéro ISBN associé aux États-Unis, à la France... et ainsi s'exclure du patrimoine littéraire québécois. Ne commettez pas cette erreur.

Le numéro ISBN se place à l'endos de la page de Grand titre⁴ dans le livre.

¹ [Voir le site web.](#)

² [Qu'est-ce que l'ISBN ? Agence internationale de l'ISBN.](#)

Voir aussi : [Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre \(AFNIL\).](#)

³ Idem

⁴ «Page de grand titre (ou frontispice): Page contenant le nom de l'auteur, le titre de l'œuvre, la raison sociale de l'éditeur, la ville d'origine et le millésime de l'édition. Au verso de cette page (le colophon) se trouvent les données de catalogage, d'ISBN et de copyright.» Source : [Wikipédia.](#)

ISBN 978-2-89612-487-9

978	Préfixe
2	Numéro d'identification du groupe
89612	Numéro d'identification de l'éditeur
487	Numéro d'identification du titre
9	Chiffre de contrôle

«Chaque ISBN est constitué de cinq parties séparées par des tirets. Trois de ces cinq parties peuvent être de longueur variable:

- Le préfixe: actuellement, il ne peut être que 978 ou 979 (toujours constitué de 3 chiffres)
- L'identifiant de groupe: il identifie le pays, la région géographique ou une aire linguistique participant au système ISBN. Cet élément peut être composé de 1 à 5 chiffres
- L'identifiant de l'éditeur: il identifie l'éditeur ou la marque. Il peut compter jusqu'à 7 chiffres
- L'identifiant de l'ouvrage: il identifie une édition ou un format d'un titre spécifique. Il peut compter jusqu'à 6 chiffres
- La clé de contrôle: il s'agit toujours du dernier chiffre qui valide mathématiquement le reste du numéro. Il est toujours calculé sur le système Mode 10 avec des pondérations de 1 à 3.»⁵

Code à barres pour livre

ISBN 978-2-89612-487-9



9782896124879

La distribution de votre livre en librairies physiques exige la publication d'un code à barres en quatrième de couverture. Il en va de même aujourd'hui pour la très grande majorité des produits de consommation. À l'épicerie, par exemple, chaque produit affiche un code à barres spécifique et c'est ce dernier dont la caissière fait la lecture optique avec une caméra conçue à cette fin. Dans le cas d'un livre, le code de type EAN-13 affichera le numéro ISBN. Il peut être fourni par votre imprimeur.

⁵ Agence internationale de l'ISBN. [Voir le site web.](#)

L’auteur peut aussi se procurer gratuitement un tel code auprès d’entreprises spécialisées avec des générateurs en ligne dont *Digilex – Education & Edition Solutions*.⁶ Des solutions payantes sont également disponibles.

Code QR



Le Code QR (Quick Response) peut contenir beaucoup plus d’informations qu’un code à barres, mais son usage diffère. Si ce dernier sert dans le commerce d’un produit, le code QR sera utile pour promouvoir le produit. Sa lecture ne demande pas un lecteur spécifique. Il peut être lu par la plupart des téléphones cellulaires

à l’aide d’une application prévue à cette fin⁷ et offerte gratuitement. Une fois l’application lancée, l’utilisateur vise le *QR Code* avec l’appareil photo de son téléphone mobile. L’application reconnaît le QR Code et effectue l’action avec laquelle vous l’avez associée.⁸

Usage à des fins de promotion

Voici une liste d’actions que vous pouvez associer au Code QR pour promouvoir votre livre :

1. Envoyez le lecteur potentiel vers une page donnée d’un site web où il trouvera :
 - Une présentation détaillée du livre (qui complètera le texte de l’endos du livre)
 - Le sommaire ou la table des matières;
 - Un extrait du livre;
 - Une liste d’endroits où il peut se procurer le livre;
 - Des commentaires de lecteurs;

⁶ [Digilex – Education & Edition Solutions](#).

⁷ Certains téléphones cellulaires ne permettent pas d’utiliser une telle application. NOTE : Aujourd’hui, on peut lire un Code QR à partir de son ordinateur et de sa tablette électronique avec des logiciels gratuits.

⁸ Pour de plus amples informations, voir : [Wikipédia, Code QR](#).

- D'autres titres qui pourraient intéresser le lecteur.
- 2. Référez le lecteur potentiel à une vidéo de présentation de votre livre sur un site web d'hébergement multimédia (Ex. : YouTube, DailyMotion...);
- 3. Donnez l'opportunité au lecteur de cliquer «J'aime» sur votre page Facebook;
- 4. Permettez au lecteur de vous envoyer un courriel ou un texto;
- 5. Offrez au lecteur potentiel un coupon-rabais.
- 6. Conduisez le lecteur sur un lien d'achat de votre livre (papier ou numérique) en ligne (ex. : librairies en ligne, PayPal...).

Plusieurs autres actions de promotion de votre livre sont possibles avec le Code QR. Il n'en tient qu'à votre imagination.

Vous pouvez publier ce code en couverture ou au verso du livre, sur une affiche, sur une carte d'affaires, sur un dépliant... et même sur des sites web.

Usage à des fins d'interactivité avec le lecteur

Différents Codes QR peuvent être intégrés au texte de votre livre pour interagir avec le lecteur. Par exemple, lorsque vous parlez d'un lieu géographique, vous pouvez diriger le lecteur vers un site web présentant ce lieu. Le Code QR peut aussi conduire le lecteur à une bande sonore où vous vous adressez à lui ou une bande sonore musicale créant une ambiance de lecture pour une scène donnée de votre récit. Un Code QR à la fin de chaque chapitre peut inviter le lecteur à répondre à un questionnaire de lecture en ligne. Et ainsi de suite.

Pour vous simplifier la vie et celle de vos lecteurs, limitez-vous à des actions conduisant à une page web ou à un fichier entreposé sur un serveur web (ex. : bande sonore, vidéo, extrait,...) et choisissez un site web adaptatif, c'est-à-dire qui s'adapte aux dimensions de l'écran de l'appareil de l'utilisateur. On trouve de tels sites web adaptatifs gratuits sur WordPress.com.⁹

⁹ WordPress.com.

Un site web adaptatif (anglais RWD pour responsive web design, conception de sites web adaptatifs selon l'OQLF¹) est un site web dont la conception vise, grâce à différents principes et technologies, à offrir une expérience de consultation confortable même pour des supports différents. L'utilisateur peut ainsi consulter le même site web à travers une large gamme d'appareils (moniteurs d'ordinateur, smartphones, tablettes, TV, etc.) avec le même confort visuel et sans avoir recours au défilement horizontal ou au zoom avant/arrière sur les appareils tactiles notamment, manipulations qui peuvent parfois dégrader l'expérience utilisateur, tant en lecture qu'en navigation.¹⁰

Où se procurer des Codes QR ?

Vous trouverez sur le web des générateurs gratuits de Code QR.¹¹ Tous les générateurs n'offrant pas l'ensemble des actions possibles, choisissez-en un qui permet l'action que vous voulez lui donner. Assurez-vous que le générateur vous offre des Codes QR en haute définition pour éviter tout problème à l'impression sur un support matériel. De plus, si vous dirigez le lecteur vers une page web, assurez-vous que l'adresse de cette dernière (URL) soit la plus courte possible pour générer un Code QR le plus simple possible. Il existe à cet effet des «raccourcisseurs» d'URL.¹²

Comment obtenir des statistiques de l'usage des Codes QR ?

Pour obtenir des statistiques de l'usage de vos Codes QR, je vous conseille d'utiliser Google Analytics.¹³ On trouve aussi des logiciels gratuits de suivis statistiques des Codes QR.¹⁴ L'exercice exige une certaine connaissance et des outils de statistiques web.

¹⁰ [Site web adaptatif, Wikipédia.](#)

¹¹ Ce site web [QR dress Code](#) présente un annuaire de générateurs de Codes QR avec comparaisons des actions possibles.

¹² Notamment, [bitly](#) et [goo.gl](#).

¹³ Prière de lire les instructions publiées dans l'article «[Tracking de Qr-codes avec Google Analytics et mesure online de vos campagnes offline.](#)»

¹⁴ [logiciels gratuits de suivis statistiques des Codes QR.](#)

	Code-barre	Code carré
	ISBN 978-2-89612-487-9  9 782896 124879	
Date	1952	1999
Protocoles	EAN	Qr code (ISO 18004); Flashcode
Dimension	1	2
Utilisations	Gestion et vente de produit (y compris publications), étiquetage de biens, distribution de courrier ou de cargaison, indexation de document	Lien rapide vers contenu en ligne, échange de coordonnées, paiement, suivi de lots ou pièces
Appareils de saisie	Lecteur de code-barres	Smartphone, capteur spécial

Auteur : [Belychie84](#)

Source : Wikipédia. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Code-barres>

CIP ou PROGRAMME DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION

«Le Programme de catalogage avant publication (CIP) est un programme gouvernemental volontaire et gratuit offert aux éditeurs canadiens. Il permet de cataloguer les livres avant leur publication et d'assurer une diffusion rapide des données bibliographiques auprès des librairies et des bibliothèques.»¹⁵

Au Canada, le programme CIP relève de Bibliothèque et Archives Canada qui, pour son administration au Québec, est associée à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

La participation à ce programme procure à l'éditeur une publicité gratuite pour son livre. «Les notices CIP paraissent dans plusieurs outils bibliographiques utilisés tant par les libraires que par les bibliothécaires pour la sélection des documents, notamment :

¹⁵ [Programme CIP, Nature du programme, Bibliothèque et Archives nationales du Québec.](#)

- Livres québécois à paraître disponibles sur le portail de BAnQ;¹⁶
- la Bibliographie du Québec;¹⁷
- la revue Livre d'ici Internet;
- le répertoire Books in Print;
- la base de données AMICUS (Bibliothèque et Archives Canada) accessible par le réseau Internet.»^{18 19}

L'éditeur prendra soin d'ajouter les données CIP – *Données avant publication* – dans son livre puisque «les bibliothèques et les centres de documentation utilisent ces renseignements pour cataloguer rapidement et à moindre coût leurs nouvelles acquisitions. Les délais de catalogage étant ainsi réduits, les nouveaux livres sont mis plus tôt à la disposition du public.»²⁰

Malheureusement, le programme exclut les publications à compte d'auteur et celles autoéditées, apparemment pour des raisons de manque de personnel à Bibliothèque et Archives nationales du Québec²¹.

Les publications suivantes sont exclues du programme :

- les livres publiés à compte d'auteur;
- les manuels scolaires;
- les livres publiés à l'extérieur du Québec;
- les journaux, les périodiques et les annuels;
- les non-livres, par exemple les enregistrements sonores musicaux, les films fixes, les microformes, les logiciels, etc.;
- les publications de nature éphémère, par exemple les catalogues commerciaux, les annuaires téléphoniques, les horaires, les albums à colorier ou à découper, etc.;
- les réimpressions d'articles individuels tirés de périodiques.²²

¹⁶ [BAnQ](#).

¹⁷ [Bibliographie du Québec](#).

¹⁸ [AMICUS \(Bibliothèque et Archives Canada\)](#).

¹⁹ Idem

²⁰ Idem

²¹ Selon les renseignements obtenus par téléphone le 6 août 2015 auprès de la BAnQ, seuls deux membres du personnel sont affectés au programme CIP pour traiter plus de 3 000 demandes par année, ce qui ne permet pas d'envisager l'ajout des livres édités à compte d'auteur et autoédités.

²² [Programme CIP, Nature du programme, Bibliothèque et Archives nationales du Québec](#).

DÉPÔT LÉGAL

Au Québec, l'auteur-éditeur est soumis au dépôt légal auprès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et de Bibliothèque et Archives Canada (BAC). Le dépôt légal permet l'ajout de votre livre au catalogue national officiel du patrimoine publié. De plus, votre livre sera inscrit aux répertoires officiels de nos bibliothèques et archives nationales et les lecteurs pourront retrouver votre livre grâce à leurs moteurs de recherche interne.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Il a l'obligation légale de déposer deux exemplaires papier de son livre à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.²³ L'auteur-éditeur peut déposer son livre en format numérique à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, mais ce n'est pas encore une obligation légale.

Bibliothèque et Archives Canada

L'auteur-éditeur déposera aussi un ou deux exemplaires papier de son livre à Bibliothèque et Archives Canada²⁴. Un seul exemplaire papier est requis dans le cas d'un tirage entre 4 et 99 exemplaires et deux exemplaires si le tirage s'élève à 100 exemplaires et plus.²⁵ Bibliothèque et Archives Canada exige également le dépôt légal de l'exemplaire numérique de votre livre.²⁶ Si votre livre est à la fois disponible en version papier et en version numérique, le dépôt légal s'applique aux deux versions.

Aux frais de l'auteur-éditeur

L'auteur assume le coût des exemplaires papier et les frais de poste pour l'envoi à chacune des institutions. L'auteur peut aussi se rendre à l'adresse indiquée par chaque institution

²³ [Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec.](#)

²⁴ [Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada.](#)

²⁵ [Publications analogiques ou sur support matériel, Bibliothèque et Archives Canada.](#)

²⁶ [Dépôt de publications numériques ou diffusées sur internet, Bibliothèque et Archives Canada.](#)

pour effectuer le dépôt légal en personne ou utiliser la chute du dépôt légal.²⁷

Formulaires requis

L’auteur accompagnera son envoi du formulaire du dépôt légal disponible sur le site web de la BAnQ²⁸ et de la BAC²⁹. Dans le cas de la version numérique, le dépôt légal se fait en ligne sur le site web respectif de BAnQ et de BAC.

Mention du dépôt légal dans le livre

La mention du dépôt légal dans le livre se lira comme suit au verso de la page de Grand-Titre :

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Dépôt légal et droit d’auteur

Le dépôt légal ne constitue pas une reconnaissance et une preuve du droit d’auteur.

²⁷ Cette chute est similaire à celle utilisée par les bibliothèques publiques pour le retour des livres. Cependant, n’effectuez pas votre dépôt légal dans la chute dédiée aux retours de livres mais bel bien dans celle prévue pour le dépôt légal. Notez que l’adresse indiquée pour le dépôt légal peut différer de l’adresse publique de l’institution.

²⁸ [Comment effectuer le dépôt de publications imprimées, Bibliothèque et Archives nationales du Québec.](#)
[Comment effectuer le dépôt de publications numériques, Bibliothèque et Archives nationales du Québec.](#)

²⁹ [Dépôt légal - Publications analogiques ou sur support matériel, Formulaires pour le dépôt légal, BAC.](#)

CHAPITRE 3

Droits d'auteur et redevances

Loi sur le droit d'auteur

Au Canada, la *Loi sur le droit d'auteur* relève du gouvernement fédéral et elle reconnaît d'emblée à l'auteur tous ses ¹droits sur son œuvre, publiée ou non. «Le droit d'auteur désigne le droit exclusif de produire ou de reproduire la totalité ou une partie importante de l'œuvre sous une forme quelconque.»²

Extrait de la Loi sur le droit d'auteur

PARTIE I DROIT D'AUTEUR ET DROITS MORAUX SUR LES ŒUVRES

Droit d'auteur

Droit d'auteur sur l'œuvre

3. (1) Le droit d'auteur sur l'œuvre comporte le droit exclusif de produire ou reproduire la totalité ou une partie importante de l'œuvre, sous une forme matérielle quelconque, d'en exécuter ou d'en représenter la totalité ou une partie importante en public et, si l'œuvre n'est pas publiée, d'en publier la totalité ou une partie importante; ce droit comporte, en outre, le droit exclusif :
 - a) de produire, reproduire, représenter ou publier une traduction de l'œuvre;
 - b) s'il s'agit d'une œuvre dramatique, de la transformer en un roman ou en une autre œuvre non dramatique;
 - c) s'il s'agit d'un roman ou d'une autre œuvre non dramatique, ou d'une œuvre artistique, de transformer cette œuvre en une œuvre dramatique, par voie de représentation publique ou autrement;
 - d) s'il s'agit d'une œuvre littéraire, dramatique ou musicale, d'en faire un enregistrement sonore, film cinématographique ou autre support, à l'aide desquels l'œuvre peut être reproduite, représentée ou exécutée mécaniquement;

¹ Consulter la loi : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/index.html>

² [Office de la propriété intellectuelle du Canada, Guide du droit d'auteur, Qu'est-ce qu'un droit d'auteur?](#)

- e) s'il s'agit d'une œuvre littéraire, dramatique, musicale ou artistique, de reproduire, d'adapter et de présenter publiquement l'œuvre en tant qu'œuvre cinématographique;
- f) de communiquer au public, par télécommunication, une œuvre littéraire, dramatique, musicale ou artistique;
- g) de présenter au public lors d'une exposition, à des fins autres que la vente ou la location, une œuvre artistique — autre qu'une carte géographique ou marine, un plan ou un graphique — créée après le 7 juin 1988;
- h) de louer un programme d'ordinateur qui peut être reproduit dans le cadre normal de son utilisation, sauf la reproduction effectuée pendant son exécution avec un ordinateur ou autre machine ou appareil;
- i) s'il s'agit d'une œuvre musicale, d'en louer tout enregistrement sonore;
- j) s'il s'agit d'une œuvre sous forme d'un objet tangible, d'effectuer le transfert de propriété, notamment par vente, de l'objet, dans la mesure où la propriété de celui-ci n'a jamais été transférée au Canada ou à l'étranger avec l'autorisation du titulaire du droit d'auteur.

Est inclus dans la présente définition le droit exclusif d'autoriser ces actes.³

- Fin de l'extrait -

L'auteur n'a aucune démarche à entreprendre pour «obtenir» ses droits d'auteur; ils lui sont attribués automatiquement par la *Loi sur le droit d'auteur*.

En vertu de la loi canadienne, le droit d'auteur s'applique pendant toute la vie de l'auteur et sur une période de 50 ans suivant son décès.⁴

La mention du droit d'auteur dans le livre

L'auteur mentionnera dans son livre (à l'endos de la page de Grand-Titre) son droit d'auteur sur son œuvre avec le symbole international © (Copyright), suivi de son nom complet (prénom et nom de famille) et de l'année de la première publication. Si l'œuvre n'a été l'objet d'aucune publication, c'est-à-dire qu'elle se présente

³ [Gouvernement du Canada, site web de la législation \(ministère de la Justice\), Loi sur le droit d'auteur.](#)

⁴ [Office de la propriété intellectuelle du Canada, Guide du droit d'auteur, Quelle est la durée du droit d'auteur?, Règle générale.](#) Note : [la durée varie d'un pays à l'autre.](#)

sous la forme d’un manuscrit, l’auteur y ajoutera tout de même la mention de son droit d’auteur, cette fois, avec l’année de la fin de la rédaction de son œuvre.

Droits d’auteur, la preuve

La preuve de votre droit d’auteur tient à la fois de l’œuvre elle-même et de la date à laquelle vous l’avez terminée. En cas de litige mettant en cause, par exemple, une copie frauduleuse, vous devrez démontrer que votre œuvre et son contenu date d’avant la date de la copie.

Il revient à l’auteur de se doter d’une preuve de ses droits d’auteur sur son œuvre et différents moyens s’offrent à lui. Car ni la reconnaissance du droit d’auteur par la *Loi sur le droit d’auteur*, ni la mention du droit d’auteur dans votre livre (ou le manuscrit) ne constituent une telle preuve de votre droit d’auteur.

L’auteur peut adresser une demande d’un certificat d’enregistrement de son droit d’auteur sur son œuvre auprès du *Bureau du droit d’auteur* de l’Office de la propriété intellectuelle du Canada. Le document est livré moyennant des frais.⁵

L’envoi postal constitue la démarche la plus économique selon l’*Union des écrivaines et des écrivains québécois* (UNEQ) : « Nous recommandons également la démarche de l’envoi enregistré à soi-même : vous faites une copie du manuscrit que vous vous envoyez à vous-même par courrier recommandé (poste canadienne seulement). Vous gardez le reçu qu’on vous remettra au bureau de poste et lorsque vous recevrez le paquet, vous ne l’ouvrez surtout pas et vous le rangez en lieu sûr. »⁶ Vous produirez ce paquet en preuve en cas de litige. Vous le remettrez au juge et il prendra connaissance de la date de l’envoi et l’ouvrira lui-même. L’auteur préférera une copie papier de son œuvre à toutes les autres possibilités de copies telles que la clé USB, le CD-ROM ou autres supports électroniques qui, avec le temps, peuvent devenir inutilisables – illisibles.

Pour une œuvre numérique, l’auteur peut aussi retenir les services d’une organisation reconnue pour obtenir une preuve de son droit d’auteur. Je recommande le système *InterDeposit* de la

⁵ [Office de la propriété intellectuelle du Canada, Droit d’auteur, Enregistrer un droit d’auteur, Frais – Droit d’auteur.](#)

⁶ [Union des Écrivaines et des Écrivains Québécois, Foire aux questions, Comment faire pour protéger mon droit d’auteur ?](#)

Fédération internationale de l'informatique et des technologies de l'information, créée à Genève le 10 janvier 1994. L'auteur disposera d'un numéro *IDDN* et d'un certificat :

«Le numéro *IDDN*, attribué à l'œuvre par InterDeposit, a une triple fonction.

1. Le numéro *IDDN* contient des renseignements codifiés⁷ permettant de connaître notamment :
 - le type d'œuvre, s'agissant par exemple d'une œuvre primaire ou d'une œuvre dérivée, c'est-à-dire d'une œuvre créée à partir d'une autre œuvre
 - le numéro de classe de produit indiquant par exemple si l'œuvre est une image numérique ou un logiciel,
 - la nationalité de l'œuvre,
 - l'année de référencement de l'œuvre.
2. L'*IDDN* permet l'accès à la base de données InterDeposit où se trouve le certificat *IDDN* qui renseigne sur :
 - le titre de l'œuvre
 - le titulaire des droits sur l'œuvre et son adresse e-mail
 - les conditions particulières d'utilisation et d'exploitation de l'œuvre, éventuellement liées à une interface de paiement
 - les sources de l'œuvre référencée, s'il s'agit d'une adaptation d'une autre œuvre. Le certificat de l'œuvre, dite dérivée, indique le numéro *IDDN* de l'œuvre d'origine ou, si celle-ci n'est pas référencée, le certificat se contente d'en indiquer l'accès indirect (le lieu où se trouve l'œuvre d'origine).
 - le nouvel état de la signature électronique de la base *IDDN* après référencement de l'œuvre.
 - Ce nouvel état résulte du regroupement des informations du référencement (titre, type et signature électronique de l'œuvre, heure et date...) et de la signature électronique de la base *IDDN* obtenue lors du référencement précédent. Ce procédé constitue une garantie de chronologie et d'inviolabilité.
3. L'*IDDN* est la carte d'identité de l'œuvre numérique qui renseigne notamment sur les revendications des droits de propriété intellectuelle.»⁸

Le système *IDDN* fonctionne par référencement en ligne de l'œuvre : «En référençant vous vous préconstituez la preuve de l'antériorité de vos droits.»⁹

⁷ Voir : <https://www.iddn.org/fr/codification.htm>

⁸ Source : iddn. Voir : <https://www.iddn.org/fr/numero.htm>

⁹ Iddn, *IDDN* en 4 questions. Voir : <https://www.iddn.org/fr/accueil.htm>

Reddition de compte et redevances

L'auteur connaîtra le nombre d'exemplaires vendus de son livre et ainsi les redevances qui lui sont dues dans le cadre de la reddition de compte de l'éditeur.

Reddition de compte : communication par l'éditeur à l'auteur, par écrit, du nombre d'exemplaires de l'ouvrage imprimé, vendus ou remis gratuitement à des tiers sous différentes formes autorisées, et demeurant en inventaire au terme de la période convenue, effectuée au moins une fois l'an, quelque soit le montant de redevances à payer.

Redevances : sommes remises à l'auteur, établies en proportion des ventes d'exemplaires de son œuvre et payées selon la périodicité convenue, mais au moins une fois l'an. Ces sommes sont établies en pourcentage du prix de vente de l'exemplaire. Ce pourcentage peut varier selon le nombre d'exemplaires vendus.

Dans un premier temps, l'auteur doit s'assurer que son contrat d'édition comprend une clause précisant les obligations de l'éditeur face à la reddition de compte. Cette clause doit préciser la périodicité à laquelle l'éditeur effectue la reddition de compte et la communique à l'auteur. Cette période ne devrait pas dépasser douze (12) mois, ce qui implique une reddition de compte au moins une fois l'an.

L'auteur s'assurera que cette clause de reddition de compte à son contrat avec l'éditeur ne comprend aucune condition. En effet, certains éditeurs lient la reddition de compte à une somme minimale de redevances à verser à l'auteur. Voici un exemple de clause à éviter :

L'Éditeur ne sera pas tenu d'adresser un relevé à l'Auteur si le montant des droits dus est inférieur à 50 \$. Les montants cumulés d'une année sur l'autre feront l'objet d'un relevé et d'un paiement dès qu'ils atteindront 50 \$.

Païement des redevances

Dans un deuxième temps, l'auteur exigera que la clause de reddition de compte oblige l'éditeur à effectuer le paiement des redevances en dollars canadiens. L'auteur évitera ainsi tout versement de ses redevances sous d'autres formes, par exemple, en exemplaires de son œuvre.

L'auteur avisé n'acceptera jamais de l'éditeur un paiement différé de ses redevances au-delà de la période définie dans la clause de reddition de compte (12 mois maximum / une fois l'an). En effet, certains éditeurs en situation financière difficile demandent à leurs auteurs de reporter dans le temps le paiement des redevances, par exemple, à l'année suivante. Présenté comme un geste de solidarité de l'auteur à l'égard de l'éditeur, ce compromis n'aidera ni l'une ni l'autre des parties.

Qui plus est, dans le cas d'un éditeur agréé par le gouvernement du Québec, une telle entente contrevient à la *Loi du livre* (voir le chapitre 14 – L'industrie québécoise du livre et la *Loi du livre*), plus spécifiquement, aux conditions d'admissibilité à l'agrément qui stipulent que l'éditeur doit «Être à jour dans le paiement des redevances aux auteurs de livres publiés». ¹⁰ Aussi, le gouvernement exige de l'éditeur agréé une déclaration signée en ce sens dans son rapport annuel : «J'atteste que les sommes dues aux auteurs des ouvrages publiés par la maison d'édition ont été versées entièrement.» ¹¹ Enfin, pour avoir droit à l'aide financière à l'édition gérée par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC - Gouvernement du Québec) «les éditeurs doivent être à jour dans l'acquittement des droits dus à chacun des auteurs déjà publiés, conformément aux contrats qui les lient.» ¹² Bref, l'auteur acceptant un report de ses redevances au-delà de la période définie à son contrat devient complice d'une infraction à *Loi du livre*.

Défaut de paiement annuel des redevances

Tout auteur publié par un éditeur agréé qui ne lui a pas versé ses redevances annuelles démontrera son respect de l'effort collectif des citoyens à la cause du livre en informant les autorités gouvernementales concernées de ce défaut de paiement. L'auteur motivera sa démarche auprès de ces autorités par son souci d'une bonne gestion des deniers publics et d'une application stricte de la *Loi du livre*.

¹⁰ [Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Agrément des éditeurs, Conditions d'admissibilité.](#)

¹¹ [Idem, Guide du rapport annuel – Éditeur agréé, édition février 2015, p. 9](#)

¹² [Société de développement des entreprises culturelles \(SODEC\), gouvernement du Québec, Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée, Conditions générales d'admissibilité, p. 2](#)

L’auteur aura conscience que sa dénonciation ne vise pas une résolution du conflit avec son éditeur par les autorités gouvernementales, car cela revient à un avocat ou un arbitre, selon une clause «En cas de conflit» à inclure au contrat.

Pour leur part, les autorités gouvernementales concernées ont le devoir et la charge légale de suspendre l’agrément et l’aide financière à tout éditeur agréé en défaut de paiement annuel des redevances à un de ses auteurs. Devant tout laxisme de ces autorités, l’auteur adressera une plainte formelle au Vérificateur général du Québec¹³ et au Protecteur du citoyen¹⁴.

La pression et la loi du silence

La majorité des éditeurs s’acquittent de leurs obligations envers leurs auteurs et s’assurent de leur satisfaction. Ces éditeurs sont les premiers à dénoncer les exceptions nuisant à l’image de la profession par des pratiques douteuses. Mais ils ne les exposent pas sur la place publique de peur d’entacher eux-mêmes la réputation du milieu du livre. Ainsi, ils se soumettent volontairement à une certaine pression et à la loi du silence. Il en va de même de la majorité des auteurs lésés. Ils ne veulent pas faire de vague de peur d’avoir de la difficulté à trouver un éditeur à l’avenir. En bout de ligne, on se retrouve avec un milieu du livre passablement refermé sur lui-même et opaque qui tente de régler ses problèmes en vase clos. Ainsi, le nouvel auteur n’a pas idée des coulisses de la scène où se donne en spectacle son rêve d’être édité.

L’auteur doit agir comme un consommateur averti : s’informer, comparer, consulter. Et pour ce faire, il n’y a rien de mieux que de rejoindre les rangs d’une association régionale d’auteur ou l’Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) où il trouvera informations et conseils auprès de ses pairs et d’experts. Il évitera ainsi de succomber à la pression de son rêve d’être édité, y compris, d’une signature rapide de son premier contrat d’édition. Et en cas de problème, il fera preuve de courage en ne se soumettant pas à la loi du silence. Il ne se limitera pas à aller voir ailleurs. Il signalera le comportement fautif de son éditeur aux autorités concernées. Pourquoi ? Parce que l’enjeu est de taille : ses droits d’auteur et ses redevances sur l’exploitation commerciale de son œuvre.

¹³ [Vérificateur général du Québec](#)

¹⁴ [Protecteur du citoyen](#)

Autres droits liés aux droits d’auteur – Les droits annexes

Ce sous-titre traite des droits de reproduction et des droits de prêts publics, souvent mentionnés dans les contrats d’édition sous le nom «Droits annexes». Les conseils à l’auteur diffèrent selon le type d’édition (traditionnel, autoédition...).

Droits de reproduction (Copies)

Qu’arrive-t-il dans le cas où votre œuvre est l’objet de reproduction (photocopie et numérique) ? Comment se tenir informé de telles reproductions par les écoles, les collèges, les universités, les gouvernements provincial et fédéral, les musées, les centres de photocopies, les responsables de bases de données... ? Avez-vous droit à des redevances pour ces reproductions ?

Édition traditionnelle

Avec la cession de ses droits d’auteur sur son œuvre incluse dans son contrat d’édition, l’auteur accorde à l’éditeur le droit exclusif de reproduire l’œuvre aux fins d’édition, de traductions ou d’adaptations de l’œuvre en toutes langues et en tous pays, d’adaptations théâtrales, cinématographiques ou autres, en toutes langues et en tous pays et de COPIES. Bref, le contrat d’édition traditionnelle ne se limite pas à la seule édition de l’œuvre. L’auteur exigera de l’éditeur une clause détaillant les droits annexes. Voici un exemple :

5. Sous réserve du droit moral de l’Auteur et du droit de citation, la présente cession comporte pour l’Éditeur le droit exclusif de traiter au nom des deux parties au présent contrat et au meilleur de leurs intérêts pour:

1. toutes autres éditions de l’ouvrage;
2. toutes traductions ou adaptations en toutes langues et en tous pays;
3. toutes adaptations théâtrales, cinématographiques ou autres, en toutes langues et en tous pays;
4. toutes reproductions ou copies, en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit;
5. toutes transmissions ou diffusions, en tout ou en partie, par tout procédé auditif ou visuel, actuel ou à venir.

Dans cette clause, l’auteur accorde à l’éditeur le «*droit exclusif de traiter au nom des deux parties*». Il revient donc à l’éditeur de négocier la traduction, l’adaptation, la reproduction et la copie en

tout ou en partie de l’œuvre, et ce, au nom de sa maison d’édition et au nom de l’auteur.

La clause au contrat concernant les redevances de l’auteur sur le prix de vente de chaque exemplaire papier et/ou numérique vendu de l’œuvre publiée vise uniquement le droit exclusif de reproduire l’œuvre aux fins d’édition.

Une autre clause doit apparaître au contrat au sujet des redevances liées aux droits annexes de reproduction, d’adaptation et de copie de l’œuvre. Dans l’exemple suivant, l’auteur et l’éditeur se partagent 50%/50% les redevances des droits annexes :

27. Les sommes nettes de frais de commission ou d’honoraires, hors toutes taxes à provenir de la vente des droits annexes ou toutes autres opérations prévues à l’article 5 sont la propriété respective de l’Auteur et de l’Éditeur dans la proportion de 50 % pour l’Éditeur et de 50 % pour l’Auteur. Ces sommes, une fois encaissées, apparaîtront dans le relevé de l’Auteur et seront payables selon l’article 29.

L’auteur s’informerera auprès de son éditeur comment il entend gérer les droits annexes et, plus spécifiquement les droits de reproduction (et de copie). Nous verrons plus loin la solution la plus simple au sous-titre «Gestion des droits de reproduction».

Autoédition, édition à compte d’auteur, édition participative

L’auteur est libre d’accorder lui-même des licences de reproduction à qui il le souhaite puisqu’il en est le seul titulaire des droits. Mais une fois son livre disponible dans différents marchés, l’auteur parviendra difficilement à lui seul à un contrôle efficace de reproduction de son œuvre par les maisons d’enseignement, le milieu des affaires ou par différents organismes, sans compter la gestion financière qu’implique la collecte des redevances. L’auteur avisé confiera donc la gestion des droits de reproduction de son œuvre à une société spécialisée.

Gestion des droits de reproduction

La gestion à la demande des droits de reproduction est quasiment impossible. En effet, par exemple, comment savoir si telle ou telle institution scolaire a reproduit une partie de votre œuvre dans le cadre d’un cours ? Et comment négocier avec une institution scolaire la redevance pour cette reproduction ? C’est

pour simplifier la gestion des droits que des sociétés spécialisées sont nées. Au Québec, il se référera à Copibec :

«La Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction, mieux connue sous le nom de Copibec, est une corporation sans but lucratif, créée en novembre 1997, par l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ) et l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL).

Depuis, de nouveaux membres représentant les auteurs et les éditeurs de journaux et de périodiques, ainsi que les artistes des arts visuels ont joint les rangs de la Société.

Copibec est mandatée directement par les titulaires de droits. Elle regroupe 850 éditeurs québécois de livres, de journaux et de périodiques, et quelque 23 000 auteurs québécois et canadiens. Pour les seules œuvres publiées au Québec, le répertoire qu'administre Copibec compte plus de 110 000 titres de livres, sans compter de nombreux journaux et périodiques.»¹⁵

L'inscription de l'éditeur et de l'auteur et de leurs œuvres à Copibec est gratuite. La société explique ainsi la distribution des redevances à l'auteur :

Toutes les licences accordées par Copibec prévoient des modalités (déclarations exhaustives, sondages, échantillonnages, etc.) permettant de quantifier et d'identifier les œuvres copiées par les usagers. Annuellement, le personnel de la Société traite plus de 350 000 déclarations de photocopies. Grâce à ces données, Copibec est en mesure, en maintes occasions au cours d'une même année, de distribuer les redevances perçues auprès des détenteurs de licences.

Les redevances perçues pour la reproduction d'œuvres québécoises sont remises directement aux auteurs et aux éditeurs. Pour les œuvres publiées à l'extérieur du Québec, les redevances sont remises aux sociétés de gestion concernées.

Depuis sa création, Copibec a versé plus de 14,1 millions de dollars à des milliers d'auteurs, d'éditeurs et d'artistes en arts visuels au Québec et ailleurs.»¹⁶

L'auteur sous contrat avec un éditeur traditionnel encouragera fortement ce dernier à inscrire ses œuvres à Copibec si cela n'est pas déjà fait. Une mention au contrat d'édition formaliserait cette inscription. L'auteur ayant recours à tout autre type d'édition inscrira lui-même ses œuvres à Copibec.

Droits de prêts publics

Lorsque votre livre est disponible dans une bibliothèque publique, vous recevez une redevance que sur le ou les exemplaires achetés par cette bibliothèque. Cette dernière prête l'exemplaire

¹⁵ [Copibec, À propos, Introduction.](#)

¹⁶ [Copibec, Distribution des redevances.](#)

acheté plus ou moins souvent selon le cas, mais vous ne recevez pas de redevances sur ces prêts puisqu’il ne s’agit pas de vente. Le *Programme du droit de prêt public* géré par le *Conseil des arts du Canada* a été mis en place pour compenser financièrement l’auteur en vertu de cet accès gratuit et public à ses œuvres. Il revient à l’auteur (peu importe le type d’édition) de vérifier son admissibilité et celle de ses œuvres et de s’inscrire à ce programme :

«Pourquoi le Canada a-t-il un programme du DPP?

Tous les ans, des millions de Canadiens ont accès gratuitement aux livres de leur bibliothèque publique. Cette utilisation gratuite des livres, très appréciée par ailleurs, signifie que les auteurs perdent d’éventuels revenus provenant de la vente de leurs livres; les lecteurs qui pourraient acheter un livre ayant ainsi la possibilité de le consulter ou de l’emprunter à la bibliothèque.

Le programme du Droit de prêt public du Canada contribue à remédier à cette inégalité. Tous les ans, il verse des paiements aux auteurs à titre de compensation pour la présence de leurs livres dans les bibliothèques publiques. Le programme a connu une croissance stable depuis sa création en 1986, et l’année dernière, plus de 9,7 millions \$ ont été distribués à plus de 18 000 auteurs inscrits au programme et le paiement moyen versé à une personne inscrite s’établissait à 523 \$.»¹⁷

(...)

«Les auteurs doivent inscrire leurs livres auprès du Programme du DPP. Les œuvres de fiction, de poésie, de théâtre et de littérature jeunesse ainsi que les essais et les ouvrages savants sont admissibles; les livres pratiques, les guides, les bibliographies, les compilations et les manuels scolaires ne le sont pas.»¹⁸

L’inscription au DPP se tient sur une période donnée à chaque année et se fait à l’aide d’un formulaire disponible sur le site web dédié¹⁹ et retourné à l’adresse indiquée par la poste. Le gestionnaire du programme n’accepte pas les inscriptions par courriel ou par télécopieur.

Revenus Québec et déduction pour droits d’auteur

Si vous recevez des redevances liées à vos droits d’auteur, vous pouvez demander à Revenus Québec une déduction fiscale. Le ministère s’adresse en ces mots aux « artistes professionnels » de la littérature et autres disciplines :

¹⁷ [Conseil des arts du Canada, Programme de droit de prêt public, Questions fréquemment posée.](#)

¹⁸ [Conseil des arts du Canada, Programme de droit de prêt public, Le programme du DPP.](#)

¹⁹ [Conseil des arts du Canada, Programme de droit de prêt public, Inscription des nouveaux auteurs.](#)

«16. Déduction pour droits d'auteur (ligne 297)

Si vous êtes artiste, au sens de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs ou de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, ou si vous êtes artiste interprète, vous pourriez avoir droit à une déduction, pour l'année 2014, pour les revenus provenant de droits d'auteur (*Revenus inclus dans le revenu d'un particulier à titre de droits d'auteur et de droits de prêt public, moins les dépenses déduites pour percevoir ces revenus.*) (Cela comprend les droits de prêt public) dont vous êtes le premier titulaire.²⁰

Si le total de vos revenus provenant de droits d'auteur inclus dans votre revenu d'entreprise, ou figurant à la case H-2 du relevé 3 (RL-3), est inférieur à 60 000 \$, vous avez droit à une déduction. Dans ce cas, remplissez la grille de calcul 297.»²¹

Ne vous inquiétez pas de votre statut d'«artiste professionnel» si vous demandez uniquement une déduction pour vos droits d'auteur : redevances versées par un éditeur, par une société de gestion collective et/ou du Programme du droit de prêt public.

Si vous souhaitez demander une déduction pour d'autres dépenses telles que les frais pour la recherche effectuée dans le cadre de la rédaction de votre manuscrit, les frais d'entrevues avec des professionnels et ainsi de suite, le statut d'artiste professionnel doit répondre aux conditions fixées par la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* :

EXTRAIT DE LA LOI

«chapitre S-32.01

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs

CHAPITRE II

RECONNAISSANCE DES ARTISTES PROFESSIONNELS

SECTION I

STATUT D'ARTISTE PROFESSIONNEL

7. A le statut d'artiste professionnel, le créateur du domaine des arts visuels, des métiers d'art ou de la littérature qui satisfait aux conditions suivantes:

1° il se déclare artiste professionnel;

²⁰ [Revenus Québec, Produire votre déclaration de revenus > Comment remplir votre déclaration? > Aide par ligne > 276 à 297 - Revenu imposable > Ligne 297 > Point 16.](#)

²¹ idem

2° il crée des œuvres pour son propre compte;

3° ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur;

4° il a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d’honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature.

1988, c. 69, a. 7.

8. L’artiste qui est membre à titre professionnel d’une association reconnue ou faisant partie d’un regroupement reconnu en application de l’article 10, est présumé artiste professionnel.

1988, c. 69, a. 8.

9. L’artiste professionnel a la liberté d’adhérer à une association, de participer à la formation d’une telle association, à ses activités et à son administration.

1988, c. 69, a. 9²²

– Fin de l’extrait –

Si vous êtes du type auteur-entrepreneur, c’est-à-dire travailleur autonome, le statut d’artiste professionnel risque fort de faire l’objet de vérifications par Revenus Québec. Être membre d’une association de professionnels jouera en votre faveur. Les critères de reconnaissance d’une association professionnelle d’artistes sont enchâssés dans la loi citée ci-dessus. L’Union des écrivaines et des écrivains québécois est reconnue « comme l’association la plus représentative des artistes du domaine de la littérature, en vertu de la Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, des métiers d’art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., chapitre S-32.01). »²³

Aussi, lorsque l’auteur fonde sa propre maison d’édition, c’est-à-dire une entreprise indépendante, il prendra soin de procéder dans le respect des lois inhérentes en vigueur pour profiter des déductions fiscales offertes par les gouvernements.

Marque de commerce ou entreprise ?

L’auteur autoédité usant du nom d’une maison d’édition de son cru, à titre de marque de commerce (enregistrée ou non), mais sans créer une entreprise dûment enregistrée auprès des gouvernements, ne pourra pas demander les déductions fiscales

²² [Éditeur officiel du Québec.](#)

²³ [Union des écrivaines et des écrivains québécois, À propos de l’UNEO, Historique.](#)

offertes aux entreprises par les gouvernements, si ce n'est qu'à titre de travailleur autonome.

Modification de la Loi sur le droit d'auteur

En juin 2012, le gouvernement canadien a adopté la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* (L.C. 2012, ch. 20)²⁴ modifiant la *Loi sur le droit d'auteur*²⁵. Les changements concernant l'*utilisation équitable* d'une œuvre ont soulevé la controverse, notamment dans le milieu du livre. L'*utilisation équitable* demeure un sujet très sensible car elle limite le champ d'application du droit d'auteur en acceptant certaines exceptions. Le but est «*de maintenir un juste équilibre entre les droits des titulaires du droit d'auteur et les intérêts des utilisateurs.*»²⁶ Selon le monde du livre, ce *juste équilibre* fait défaut comme en témoigne cet extrait d'un communiqué de presse émis par l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) en octobre 2011 :

« Si l'intention est véritablement d'établir un équilibre entre les intérêts des utilisateurs et les droits des créateurs, la solution est simple, estime la présidente de l'UNEQ, Danièle Simpson. Il suffit de trouver un moyen de rémunérer les écrivains et les artistes dont les œuvres seront reproduites ou utilisées sous format papier ou sous format numérique de manière à ce qu'ils puissent vivre de leur art. L'ajout de l'éducation aux motifs de l'"utilisation équitable" et les nouvelles exceptions à la Loi au bénéfice des bibliothèques, des institutions d'enseignement et des consommateurs en général sans compensation pour les créateurs constituent une expropriation du droit de propriété intellectuelle, et donc une sorte de vol légalisé qui n'en devient pas pour autant légitime.

(...)

L'accès aux œuvres littéraires ne doit pas passer par une gratuité forcée. C'est une question de justice et, pour reprendre le terme employé par le gouvernement, d'équilibre.²⁷

En effet, dans le sommaire de *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur*, on peut lire :

Le texte modifie la Loi sur le droit d'auteur pour :

(...)

²⁴ [Gouvernement du Canada, Site Web de la législation, Loi sur la modernisation du droit d'auteur \(L.C. 2012, ch. 20\).](#)

²⁵ [Gouvernement du Canada, Site Web de la législation, Loi sur le droit d'auteur \(L.R.C. \(1985\), ch. C-42\).](#)

²⁶ [Wikipédia, Utilisation équitable.](#)

²⁷ [Coalition pour la diversité culturelle, Communiqué de l'UNEQ concernant le projet de loi C-11, 5 octobre 2011.](#)

b) clarifier la responsabilité des fournisseurs de services Internet et ériger en violation du droit d’auteur le fait de faciliter la commission de telles violations en ligne;

c) permettre aux entreprises, aux enseignants et aux bibliothèques de faire un plus grand usage de matériel protégé par le droit d’auteur sous forme numérique;²⁸

C’est l’article 29 de cette loi qui traite des *exceptions* au profit de l’*utilisation équitable* de l’œuvre. Il se lisait comme suit avant les changements :

Étude privée ou recherche

29. L’utilisation équitable d’une œuvre ou de tout autre objet du droit d’auteur aux fins d’étude privée ou de recherche ne constitue pas une violation du droit d’auteur.

L.R. (1985), ch. C-42, art. 29; L.R. (1985), ch. 10 (4^e suppl.), art. 7; 1994, ch. 47, art. 61; 1997, ch. 24, art. 18.²⁹

Depuis, l’article 29 est formulé en ces mots :

Exceptions

Utilisation équitable

Étude privée, recherche, etc.

29. L’utilisation équitable d’une œuvre ou de tout autre objet du droit d’auteur aux fins d’étude privée, de recherche, d’éducation, de parodie ou de satire ne constitue pas une violation du droit d’auteur.

L.R. (1985), ch. C-42, art. 29; L.R. (1985), ch. 10 (4^e suppl.), art. 7; 1994, ch. 47, art. 61; 1997, ch. 24, art. 18; 2012, ch. 20, art. 21.

Version précédente³⁰

Critique et compte rendu

29.1 L’utilisation équitable d’une œuvre ou de tout autre objet du droit d’auteur aux fins de critique ou de compte rendu ne constitue pas une violation du droit d’auteur à la condition que soient mentionnés :

a) d’une part, la source;

²⁸ [Gouvernement du Canada, Site Web de la législation, Loi sur la modernisation du droit d’auteur \(L.C. 2012, ch. 20\).](#)

²⁹ [Gouvernement du Canada, Site Web de la législation, Loi sur le droit d’auteur. Version de l’article 29 du 2002-12-31 au 2012-11-06.](#)

³⁰ Idem

b) d'autre part, si ces renseignements figurent dans la source :

- (i) dans le cas d'une œuvre, le nom de l'auteur,
- (ii) dans le cas d'une prestation, le nom de l'artiste-interprète,
- (iii) dans le cas d'un enregistrement sonore, le nom du producteur,
- (iv) dans le cas d'un signal de communication, le nom du radiodiffuseur.

1997, ch. 24, art. 18.

Communication des nouvelles

29.2 L'utilisation équitable d'une œuvre ou de tout autre objet du droit d'auteur pour la communication des nouvelles ne constitue pas une violation du droit d'auteur à la condition que soient mentionnés :

- a) d'une part, la source;
- b) d'autre part, si ces renseignements figurent dans la source :

- (i) dans le cas d'une œuvre, le nom de l'auteur,
- (ii) dans le cas d'une prestation, le nom de l'artiste-interprète,
- (iii) dans le cas d'un enregistrement sonore, le nom du producteur,
- (iv) dans le cas d'un signal de communication, le nom du radiodiffuseur.

1997, ch. 24, art. 18.³¹

Ainsi, l'utilisation équitable de l'œuvre s'étend maintenant aux fins «*d'éducation, de parodie ou de satire*». Est-ce à dire qu'une maison d'enseignement peut reproduire une partie de votre œuvre aux fins d'éducation sans avoir à vous verser un cent ? La meilleure réponse à cette question provient d'un exemple : le recours collectif intenté par Copibec contre l'Université Laval.

Copibec intente un recours collectif contre l'Université Laval

COPIBEC – Décembre 2014 – Le 10 novembre dernier, Copibec, des auteurs, des éditeurs et des sociétés de gestion étrangères ont déposé une requête en Cour supérieure du Québec pour obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif au nom des milliers d'auteurs et d'éditeurs québécois, canadiens et étrangers, dont les œuvres ont été reproduites sans autorisation par l'Université Laval. Les dommages réclamés s'élèvent à plus de quatre millions de dollars incluant le paiement de compensations pour l'atteinte aux droits moraux des auteurs et des dommages punitifs. Le Regroupement des artistes en arts visuels, la Société de développement des périodiques culturels du Québec, l'Union des écrivaines et écrivains québécois de même que l'Association nationale des éditeurs de livres ont publiquement manifesté leur appui à cette initiative.

³¹ [Gouvernement du Canada, Site Web de la législation, Loi sur la modernisation du droit d'auteur \(L.C. 2012, ch. 20\).](#)

L'Université Laval a adopté le 21 mai 2014 une politique pour encadrer l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur à des fins d'enseignement et de recherche. Cette politique permet aux professeurs, aux chargés de cours et aux chercheurs de reproduire, sans autorisation ni contrepartie, des extraits d'œuvres jusqu'à concurrence de 10 % de celles-ci ou d'un chapitre entier selon le résultat le plus avantageux pour l'utilisateur. Selon l'université, ces reproductions constitueraient une « utilisation équitable », selon les termes de l'exception contenue à la *Loi sur le droit d'auteur*.

Jusqu'au printemps dernier, l'Université Laval était détentrice d'une licence de reproduction avec notre société de gestion tout comme toutes les autres universités québécoises. Dans le cadre de cette licence, l'université devait déclarer la liste des œuvres reproduites dans les recueils de cours et sur ses plateformes pédagogiques afin de permettre une distribution adéquate des redevances perçues. L'an dernier, c'est plus de 11 millions de pages qui avaient ainsi été reproduites.

Selon la nouvelle politique de l'institution d'enseignement de la ville de Québec, la très grande majorité de ces reproductions pourrait être effectuée sans autorisation et elle serait désormais exempte de rémunération. Les reproductions excédant les limites prévues à la politique doivent cependant faire l'objet d'une autorisation auprès du titulaire de droits. Ces autorisations sont demandées pour les seules pages excédentaires sans faire état du nombre de pages réellement reproduites. L'Université Laval a mis sur pied un Bureau du droit d'auteur pour gérer ces demandes et vérifier l'application de la politique.

Cette interprétation arbitraire de « l'utilisation équitable » faisait déjà l'objet de contestation par la société de gestion canadienne Access Copyright devant la Commission du droit d'auteur et devant les tribunaux ontariens. Dans ce contexte, on s'étonne que l'Université Laval ait choisi de rompre l'équilibre contractuel établi entre toutes les autres universités québécoises et Copibec afin d'emprunter cette voie litigieuse, obligeant du fait même Copibec à la poursuivre pour cette contrefaçon devant les Tribunaux. La requête sera entendue par la Cour supérieure en mars prochain.

Rappelons que durant l'étude du projet de loi C-11 visant à moderniser la *Loi sur le droit d'auteur*, de nombreux intervenants du milieu culturel avait dénoncé l'ajout de multiples exceptions, souvent mal définies et privatives de rémunération pour les titulaires, comme une incitation à la judiciarisation des rapports entre les auteurs et les utilisateurs. Ces craintes sont maintenant confirmées et Copibec ne peut que déplorer que plus de 25 ans de relations harmonieuses entre l'ensemble des universités et les représentants des titulaires de droits soient ainsi mis en péril. L'Assemblée nationale du Québec avait aussi dénoncé les dispositions du projet de loi C-32 (ancêtre de C-11) comme niant « (...) le rôle crucial des créateurs de contenus et l'importance de la propriété intellectuelle dans le modèle économique des arts et de la culture québécois (...) ». ³²

³² [Hélène Messier, directrice générale, Copibec, Copibec intente un recours collectif contre l'Université Laval, Bulletin d'information, décembre 2014.](#)

Communiqués de l'UNEQ

L'UNEQ aux côtés de Copibec contre l'Université Laval

Montréal, le 8 juin 2015 – L'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) sera présente à l'audience de la Cour supérieure du Québec pour épauler la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (Copibec) dans sa bataille pour le respect du droit d'auteur à l'Université Laval. Le tribunal entendra à compter du mardi 9 juin à Québec la requête de Copibec pour obtenir la permission d'exercer un recours collectif contre l'Université Laval au nom de milliers d'auteurs et d'éditeurs québécois, canadiens et étrangers, dont les œuvres ont été reproduites sans autorisation. «Au nom de tous les écrivains, l'UNEQ est concernée au plus haut point par cette cause », précise la présidente, Danièle Simpson, qui assistera à l'audition de la requête.

Le litige remonte au printemps 2014 lorsque l'Université Laval a décidé de ne pas renouveler la licence générale qu'elle détenait avec Copibec et d'adopter à la place une politique qui donne à son personnel le feu vert pour reproduire en format papier ou numérique jusqu'à 10% d'une œuvre ou un chapitre complet sans le consentement des titulaires de droit et sans rémunération. L'institution soutient qu'il s'agit d'une « utilisation équitable » au sens de la Loi sur le droit d'auteur. L'Université Laval est le seul établissement d'enseignement au Québec à interpréter de cette façon la nouvelle exception ajoutée à la Loi en 2012. Copibec lui réclame quatre millions de dollars pour violation de droits d'auteurs dont près de deux millions de dollars en redevances impayées. L'Université Laval reproduit annuellement plus de 11 millions de pages tirées de plus de 7000 œuvres québécoises, canadiennes et étrangères.

La procédure légale lancée par Copibec reçoit le soutien sans équivoque de l'UNEQ, mais aussi de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), de la Société de développement des périodiques (SODEP) et du Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV). C'est sans parler de la prise de position de la Fédération des éditeurs européens (FEE) qui a estimé, dans une missive adressée au recteur, qu'une institution de grande renommée comme l'Université Laval « devrait se faire un point d'honneur de défendre la propriété intellectuelle afin d'assurer la pérennité de la publication d'ouvrages de qualité qui seront mis à la disposition des étudiants et des professeurs ». Copibec a également reçu l'appui de 34 écrivains québécois qui signaient en mars dernier une lettre ouverte déplorant que l'Université Laval adopte une telle politique qui lèse les auteurs et nie leur droit de toucher une juste rétribution pour leur travail.

Créée en 1977, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois est un syndicat professionnel qui regroupe plus de 1600 poètes, romanciers, auteurs dramatiques, essayistes, auteurs pour jeunes publics et auteurs d'ouvrages scientifiques et pratiques. L'UNEQ travaille à la promotion et à la diffusion de la littérature québécoise, au Québec, au Canada et à l'étranger, de même qu'à la défense des droits socioéconomiques des écrivains.

-30-

Source : Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)³³

³³ [Source : UNEQ.](#)

Dans le contexte des changements apportés à la *Loi sur le droit d’auteur* au Canada, l’inscription (gratuite) de l’auteur et de ses œuvres à Copibec prend plus d’importance que jamais.³⁴

Droits de l’Homme et droit d’auteur

À ce débat au sujet de l’*utilisation équitable* des œuvres se greffe un second débat portant sur l’accès aux œuvres. Il oppose le droit d’auteur au droit à la science et à la culture défini à l’article 27 de la *Déclaration universelle des droits de l’homme*³⁵ :

Article 27

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l’auteur.³⁶

Le *droit à la science et à la culture* implique, pour être exercé, d’avoir accès aux œuvres. Or, même si le deuxième point de cet article se réfère au droit d’auteur, il appert que des «*éléments de la législation contemporaine en matière de propriété intellectuelle vont au-delà de ce que le droit à la protection de la paternité de l’œuvre exige, et peuvent même être incompatibles avec le droit à la science et à la culture.*» C’est du moins ce qu’on peut lire dans *Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, Farida Shaheed – Politiques en matière de droit d’auteur et droit à la science et à la culture*³⁷ du Haut-commissariat aux droits de l’homme des Nations Unies, objet de vives discussions depuis sa publication en décembre 2014.

À la lecture de rapport, on apprend que les *droits de propriété intellectuelle* ne sont pas des *droits de l’homme* même si le deuxième point de l’article 29 de *Déclaration universelle des droits de l’homme* traite de la question.

³⁴ Lire aussi : [UNEO, Droit d’auteur : Les appréhensions se confirment, 23 juin 2014.](#)

³⁵ [Organisation des Nations Unies.](#)

³⁶ [Organisation des Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l’homme, article 27.](#)

³⁷ [Haut-Commissariat aux droits de l’homme, Nations Unies, Nouvelle approche thématique : l’impact des régimes de propriété intellectuelle sur la jouissance du droit à la science et à la culture.](#)

Politique en matière de droit d'auteur et protection de la paternité de l'œuvre

26. On affirme parfois que les droits de propriété intellectuelle sont des droits de l'homme, ou que l'article 15, paragraphe 1 c du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels reconnaît un droit fondamental à la protection de la propriété intellectuelle selon les règles définies par l'ADPIC et d'autres traités relatifs à la propriété intellectuelle. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a souligné que cette affirmation est fautive et induit en erreur. Certains éléments de la protection de la propriété intellectuelle sont effectivement nécessaires – ou, du moins, fortement encouragés – par référence au droit à la science et à la culture.³⁸

C'est compliqué, mais on peut résumer la situation en quelques mots. D'une part, il devrait y avoir de plus en plus d'exceptions sur l'usage des œuvres sous droit d'auteur, comme vient de le faire le Canada avec sa *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*, pour assurer le droit à la science et à la culture. D'autre part, la publication d'œuvres sous licence libre devrait prendre plus de place propose les Nations Unies :

C. Promouvoir la participation à la vie culturelle grâce aux licences libres

77. Outre les exceptions et limitations, les licences libres se sont imposées comme un autre outil fondamental de protection du droit d'auteur permettant de favoriser la participation à la vie culturelle. Elles ne se substituent pas au régime du droit d'auteur, mais le prennent pour base. Il s'agit d'une pratique contractuelle par laquelle les auteurs, ou autres titulaires de droits, acceptent de renoncer à de nombreux droits exclusifs dont ils jouissent en vertu de la législation sur le droit d'auteur, pour permettre à des tiers d'utiliser plus librement leurs travaux. Des dispositions contractuelles viennent dans ce cas remplacer la formule «tous droits réservés» par celle de «certains droits réservés», et des licences standards sont utilisées lorsque le titulaire du droit d'auteur renonce à toute compensation. Le régime de gestion du droit d'auteur qui en découle est souple, simple et avantageux, tant pour les titulaires des droits que pour les détenteurs de licences.
78. Les licences libres les plus couramment utilisées sont les licences Creative Commons. On estime qu'à l'horizon 2015 ce type de licences concernera plus d'un milliard d'œuvres de création, parmi lesquelles des photos, des sites Web, des œuvres musicales, des bases de données publiques, des publications de l'UNESCO, des articles de journaux et des manuels scolaires. Creative Commons s'emploie à rendre ses licences

³⁸ [Haut-commissariat aux droits de l'homme, Nations Unies, Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, Farida Shaheed - Politiques en matière de droit d'auteur et droit à la science et à la culture. III. Politique en matière de droit d'auteur et protection de la paternité de l'œuvre.](#)

libres compatibles avec celles proposées par d’autres organisations, comme la Licence Art Libre et la Licence publique générale GNU, largement utilisée pour les logiciels libres. L’idée qui sous-tend ces initiatives est de créer un «patrimoine culturel commun» constitué d’œuvres culturelles accessibles à tout un chacun, susceptibles d’être partagées et combinées.³⁹

AUTRES TYPES DE DROITS D’AUTEUR ET DE LICENCES

Copyleft



Le droit d’auteur traditionnel ou reconnu par les différentes lois en différents pays, n’autorise aucune copie, modification ou distribution de l’œuvre sans l’autorisation du titulaire des droits d’auteur (*auteur ou éditeur*) sur l’œuvre (suivant les exceptions d’*utilisation équitable* prévues à la loi). Le copyleft permet à l’auteur d’accorder certains droits de copie, de modification et/ou de distribution sur son œuvre sans obliger de l’usager une demande de permission préalable. Le symbole du copyleft (ci-contre) laisse à penser qu’il s’agit de l’opposé du copyright (un C tourné à gauche plutôt qu’à droite). En fait, on ne peut pas accorder des droits sur une œuvre sans d’abord et avant tout les posséder. Bref, le copyleft repose sur le principe que l’auteur détient le copyright sur l’œuvre concernée. Le copyleft se concrétise par l’attribution d’une licence prédéfinie par l’auteur à l’usager de son œuvre. L’auteur peut concevoir lui-même sa propre licence ou utiliser une licence connue, dont la plus populaire, Creative Commons.

Creative commons



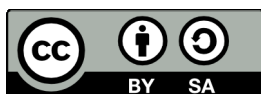
Creative Common (CC) est une organisation sans but lucratif qui offre des licences éponymes. Voici les six licences offertes aux auteurs par Creative Commons Canada⁴⁰ :

³⁹ Idem. [IV. Politiques relatives au droit d’auteur et participation à la vie culturelle.](#)

⁴⁰ Voir en ligne : <http://creativecommons.ca/fr/node/24>



Paternité-(CC-BY) Cette licence permet aux autres de distribuer, remixer, modifier et améliorer votre œuvre, même à des fins commerciales, pour autant qu'ils vous mentionnent comme auteur de la création.



Paternité-Partage des conditions (CC BY-SA) Cette licence permet aux autres de remixer, modifier et améliorer votre œuvre, même à des fins commerciales, pour autant qu'ils vous mentionnent comme auteur et protègent leurs nouvelles créations sous des conditions identiques.



Paternité-Pas de modifications (CC BY-ND) Cette licence permet la redistribution de votre œuvre, à des fins commerciales et non commerciales, pour autant que votre œuvre ne soit pas modifiée (pas d'œuvres dérivées) et qu'elle vous mentionne comme auteur.



Paternité-Non commercial (CC BY-NC) Cette licence permet aux autres de remixer, modifier, et d'améliorer votre œuvre à des fins non-commerciales, et bien que leurs nouvelles œuvres doivent également vous mentionner comme auteur et être non-commerciales, ils ne doivent pas mettre leurs œuvres dérivées sous une licence aux conditions identiques.



Paternité-Non commercial-Partage à l'identique (CC BY-NC-SA) Cette licence permet aux autres de remixer, modifier et améliorer votre œuvre à des fins non-commerciales, pour autant qu'ils vous mentionnent comme auteur et mettent leur nouvelle création sous une licence aux conditions identiques.



Paternité-Non commercial-Pas de modifications (CC BY-NC-ND) Cette licence est la plus restrictive de nos six licences principales, elle permet seulement aux autres de télécharger votre œuvre et de la partager avec d'autres pour autant qu'ils vous

mentionnent comme auteur, mais ils ne peuvent pas modifier l’œuvre originale ni l’utiliser commercialement.⁴¹

À mon avis, tous les documents gouvernementaux devraient être offerts sous licence Creative Commons afin que l’auteur n’ait aucun souci quant à la reproduction d’extraits dans ses œuvres, notamment les essais.⁴²

⁴¹ Reproduit sous licence Creative Commons Attribution 2.5 Canada (CC BY 2.5 CA)

⁴² Les intéressés trouveront des informations utiles dans le document «[Le document d’orientation intitulé Orientations gouvernementales pour un gouvernement plus transparent, dans le respect du droit à la vie privée et la protection des renseignements personnels](#) (PDF, 2 Mo) ». [Voir en ligne](#)

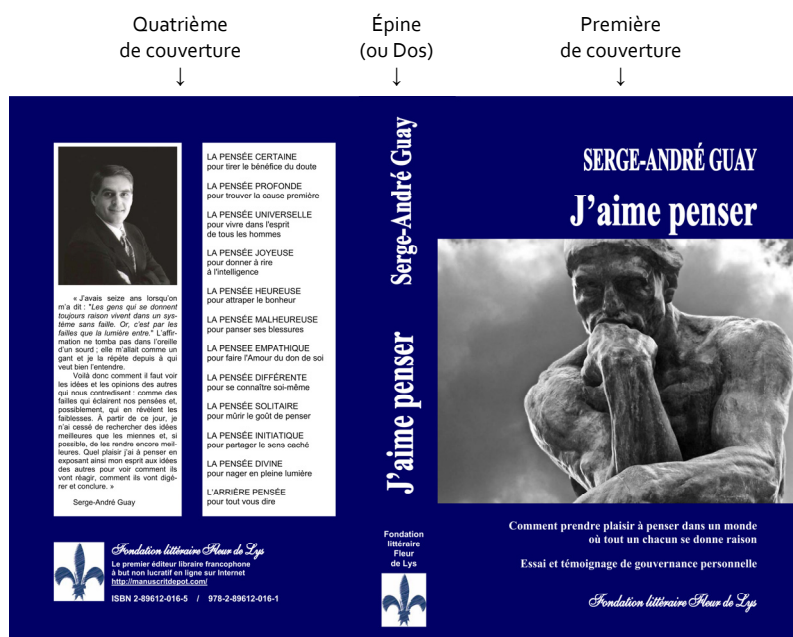
CHAPITRE 4

Les parties d'un livre

Avis aux auteurs autoédités

Il suffit de consulter les extraits des publications offertes sur des sites web d'autoédition pour se rendre compte de la méconnaissance des parties nécessaires à un livre pour être un vrai livre, un livre respectant les normes et les règles de l'art. Trop de livres donnent une mauvaise *impression*. L'auteur autoédité a beau être un amateur, par opposition aux professionnels du livre, il a tout même la responsabilité d'offrir un livre digne de ce nom. Déjà, quand toutes les parties sont là, on marque un point.

Couvertures et épine



Le dessus (première page extérieure) et le dessous (endos) du livre se nomment respectivement «première de couverture» et «quatrième de couverture». Le saut de la première à la quatrième de couverture s'explique parce que l'on compte les versos (faces intérieures) de ces pages. Le dos ou l'épine est la partie visible du livre dans une bibliothèque.

Première de couverture

Elle renseigne le lecteur avec : le nom de l'auteur, le titre de l'œuvre, le genre littéraire, le nom et le sigle de l'éditeur. Le cas échéant, on ajoutera le sous-titre, le nom de l'illustrateur, le nom de la collection et le nom du traducteur. Très souvent, elle comprendra une illustration mise en vedette ou en fond de page.

La conception graphique de la première de couverture donne la *première impression* aux lecteurs potentiels. En compétition avec d'autres, sur la table d'un libraire, affichée à l'écran d'un ordinateur ou dans un catalogue, une première de couverture simple attirera l'œil en premier alors qu'il se détournera rapidement de celles surchargées. En effet, le graphiste tiendra compte des «réactions involontaires»¹ de l'œil. Par exemple, l'œil s'arrête involontairement d'abord et avant tout à ce qui est repérable et décodable rapidement dans son champ de vision. La conception de la première de couverture capable d'attirer et de retenir l'attention et ainsi de communiquer considèrera donc la compétition en présence lors de son exposition.

Le concepteur avisé réduira la taille de la première de couverture aux dimensions de son affichage dans la publicité de livre pour en contrôler la lisibilité des éléments textuels, l'œil s'arrêtant en premier à l'illustration du livre. Si, une fois réduite, on ne peut pas lire aisément ces éléments textuels, des modifications s'imposent à la création, notamment à la typographie (choix de la police de caractères et de sa taille).

Un autre phénomène intervient dans cette première impression : le transfert de sensation. Même si plusieurs lecteurs se défendent de toute influence de la première de couverture – «*On ne juge pas un livre par sa couverture.*» –, un transfert des sensations de la couverture au livre lui-même se produit inconsciemment et influence la perception des qualités du livre recherchées par le lecteur. À ce sujet, on donne souvent en exemple la couleur, la typographie et les formes comme les principaux stimuli de ce transfert de sensation².

¹ Par exemple, la dilatation de la pupille est une réaction involontaire de l'œil.

² J'ai longuement écrit sur le sujet, y compris les tests possibles, dans mon livre [«Comment motiver les consommateurs à l'achat»](#).

Quatrième de couverture

Elle donne en lecture soit un résumé de l'œuvre, soit un texte introduisant l'intrigue, dont le but est de motiver le consommateur à l'achat du livre. Un sondage réalisé en France en 2014 par *Librinova*³ nous apprend que le *résumé* d'un livre est le principal critère de sélection de 71% des lecteurs.⁴

La quatrième de couverture est souvent complétée par un texte de présentation et une photo (portrait) de l'auteur.

Enfin, elle doit comprendre le **numéro ISBN** et, pour la vente en librairies physiques ou tous autres lieux de vente dont la caisse enregistreuse est reliée à un lecteur optique, un **code à barres**. Certains éditeurs ajoutent aussi un **Code QR** lisible par un téléphone cellulaire intelligent et autres capteurs spéciaux.⁵

Épine ou Dos du livre

Elle comprend le titre et le nom de l'auteur et le nom et/ou le logo de l'éditeur.⁶

Pages liminaires⁷

Il s'agit des premières pages d'un livre, celles avant le texte principal.

Page de garde

Page blanche (recto verso) après la première de couverture. L'auteur se servira de cette page blanche pour dédicacer son livre à une connaissance ou un lecteur en particulier. Cette dédicace sera manuscrite et signée par l'auteur.

³ «[Librinova est une plateforme d'aide à l'autoédition permettant de créer votre livre numérique, de le commercialiser et de bénéficier de services professionnels.](#)».

⁴ [Librinova, Sondage les auteurs et vous – Lecteur : comment choisissent-ils un livre ?](#).

⁵ Voir Chapitre 2.

⁶ Voir aussi: [Office québécois de la langue française, Dos n. m.](#).

⁷ Voir : [Généralité sur les pages liminaires, Office québécois de la langue française](#).

Page de faux-titre

Page avec seulement le titre de l'œuvre à la suite de la page de garde.

Frontispice

Illustration sur le verso de la page de faux-titre et qui fait face à la page de grand-titre. L'ajout d'un frontispice donnera une note classique à votre livre, car son usage est peu répandu de nos jours. L'illustration représentera l'auteur ou une scène du livre.

Page de titre ou Page de grand-titre

Page avec le nom de l'auteur, le titre de l'œuvre, le genre littéraire et la raison sociale de l'éditeur. Au choix, l'auteur peut ajouter le nom de la ville d'origine et le millésime de l'édition.

Copyright et autres données

Page du verso de la page de grand-titre avec différentes données :

- Données avant publication⁸ ou le titre du livre, le genre littéraire, le nom de l'auteur, le nom et le logotype de la maison d'édition, le lieu et l'année de publication.
- Coordonnées complètes de l'éditeur : raison sociale, adresse civique, adresse électronique, numéro de téléphone...
- Support(s) disponible(s) : (exemple) Disponible sur support papier seulement, Disponible sur support papier et numérique...⁹
- Mention du copyright : © prénom et nom de l'auteur, année.

⁸ [Données obtenue dans le cadre du «Le Programme de catalogage avant publication \(CIP\)» administré par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.](#)

⁹ J'ajoute cette information dans le contexte de l'évolution des supports du livre.

- Notice du copyright : (exemple) «Tous droits réservés. Toute reproduction de ce livre, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur. Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique, et en particulier par photocopie et par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur.»
- Numéro ISBN
- Informations du dépôt légal : (exemple)

Dépôt légal – 3^e trimestre 2014

Bibliothèque et archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Dédicace¹⁰

Texte par lequel l'auteur rend hommage :

- à une ou plusieurs personnes qui l'ont inspiré :
 - un ou des proches;
 - un illustre personnage (écrivains, politiciens...)
- à une époque
- à une ou plusieurs personnes méritant sa gratitude (exemples : à mon/ma conjoint/e, à mes enfants, à mon frère...).

¹⁰ Voir «Dédicace» - Wikipédia : <http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9dicace>.

Remerciements¹¹

L’auteur exprime sa reconnaissance aux personnes qui l’ont supporté et encouragé tout au long de la rédaction de son œuvre.

LISTES

Certains ouvrages exigent la publication de différentes listes nécessaires à une lecture éclairée et plus aisée.

Liste des tableaux¹²

Ne pas confondre avec la «Liste des tableaux» avec la «Liste des figures» (voir ci-dessous). Cette liste comprend le nom et le numéro de page de chaque tableau par ordre d’apparition dans le livre. Un tableau peut contenir une liste, des statistiques, des citations... complémentaires au texte. Une partie du texte mise en évidence par un cadre (un encadré) ne constitue pas un tableau.

Liste des figures¹³

Noms et numéro de la page où se trouvent chaque illustration, carte, photographie, organigramme, graphique...

Liste des abréviations et des sigles¹⁴

Cette liste s’impose lorsque les abréviations et les sigles utilisés par l’auteur dans son texte sont peu connus des lecteurs. L’office québécois de la langue française recommande *«réduire au minimum l’utilisation de sigles et d’abréviations dans un texte»*, car *«un trop grand nombre de ces formes abrégées peut en effet nuire à la lisibilité»*.¹⁵

¹¹ [Office québécois de la langue française, La rédaction et la communication, Rédaction technique et scientifique – Pages liminaires – Remerciements..](#)

¹² Idem – [Liste des tableaux](#).

¹³ Idem – [Liste des figures](#).

¹⁴ Idem – [Liste des abréviations et des sigles](#).

¹⁵ Idem – [Liste des abréviations et des sigles](#).

Liste des collaborateurs

Si la rédaction de votre œuvre a nécessité la participation de collaborateurs, il convient d'en donner la liste. Certains auteurs ajoutent à cette liste les collaborateurs à production de l'œuvre (illustrateur, graphiste à la mise en page, éditeur...).

Liste des lieux et des personnages

L'auteur d'un ouvrage de fiction, de mémoires ou de biographies fournira aux lecteurs la liste des lieux et des personnages. Il précisera les liens entre les personnages.

Épigraphe¹⁶

Citation au début d'un livre sur une page seule en témoignage de sa pensée ou de son sentiment lié au sujet abordé. Note : l'auteur peut aussi ajouter une épigraphe au début d'une partie et d'un chapitre.

Avertissement¹⁷ ***ou Avis au lecteur***

Signé par l'auteur ou l'éditeur, ce court texte a pour but d'insister sur un aspect spécifique du texte, par exemple, le caractère purement fictif de l'œuvre («*Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé, des événements ayant eu lieu, n'est que pure coïncidence.*» L'avertissement sert parfois à prévenir les lecteurs face au caractère choquant de l'œuvre. Aussi, l'avertissement sert à préciser les intentions de l'auteur si son œuvre risque d'être mal interprétée.

Sommaire

Il se présente sous deux formes selon le type de publication, un résumé succinct de l'œuvre ou une table des matières réduite aux grands titres (sans les sous-titres).

¹⁶ Idem – [Épigraphe](#).

¹⁷ Idem – [Avertissement](#).

- **Résumé** : Dans le cas d'un mémoire, d'une thèse, d'un rapport et parfois d'un essai, il offre aux lecteurs un court résumé de l'ouvrage.¹⁸ L'Office québécois de la langue française précise : *«Selon le type de document qu'il résume, le sommaire comptera entre 250 mots (dans le cas d'un article de périodique) et 700 mots (dans le cas d'une thèse). Bien qu'il soit bref, le sommaire doit être rédigé dans le même style que le texte qu'il résume, et non dans un style télégraphique.»*¹⁹ «Notons enfin que le sommaire est toujours rédigé à la troisième personne du singulier.»²⁰
- **Table des matières des grands titres** : Dans les essais ou les livres documentaires, le sommaire offre aux lecteurs une table des matières affichant uniquement les grands titres (titres des parties et des chapitres), c'est-à-dire sans sous-titres. Suivra en fin de l'ouvrage, une table des matières complète détaillée de tous les sous-titres. Idéalement, le sommaire ne devrait pas dépasser une page ou une page et demie.

Avant-propos²¹

L'auteur livre dans un court texte son témoignage relatif à la rédaction de son œuvre. Il traitera de ses motivations, sa recherche, ses difficultés et parfois de sa méthode de travail.

Préface

Signée par un invité(e), elle présente l'ouvrage et l'auteur, habituellement, dans un texte court. Les préfaces plus élaborées servent à répondre aux objections et aux critiques éventuelles.²²

¹⁸ Idem – [Sommaire](#).

¹⁹ Idem – Sommaire.

²⁰ Idem – Sommaire.

²¹ Idem – [Avant-propos et préface](#).

²² [Wikipédia – Préface \(littérature\)](#).

Corps du livre

Introduction

Ce texte donnera ou non aux lecteurs le goût de poursuivre sa lecture.

- **Œuvre de fiction** : L'auteur entrera rapidement dans le vif du sujet et soulèvera l'intrigue de façon à impliquer le lecteur dès le commencement de l'histoire, par exemple, en soulevant des questions ou en posant des problèmes à résoudre. Même si on la distingue souvent du «développement de l'histoire» dans les chapitres à venir, l'introduction peut d'ores et déjà surprendre les lecteurs par des revirements de situation.
- **Œuvre de Non-Fiction** : Dans un essai, une biographie, un guide... l'introduction sert d'entrée en matière. Elle présente et définit le sujet et met en évidence les enjeux. Elle guidera le lecteur dans la lecture de l'ouvrage en lui présentant les différentes parties. Enfin, elle annoncera les bénéfices tirés par le lecteur à la lecture de l'ouvrage, c'est-à-dire «la promesse aux lecteurs» : «À la fin de votre lecture, vous serez capable de...»

Chapitres

- **Œuvre de fiction** : Un nouveau chapitre s'impose pour marquer un changement de lieu, d'époque, de point de vue ou à la suite d'une évolution majeure de l'intrigue.²³
- **Œuvre de Non-Fiction** : Dans le cas d'un essai, chaque chapitre développera un nouvel aspect du sujet. Dans le cas d'une biographie ou d'une autobiographie à l'instar d'un livre portant sur l'histoire, chaque chapitre couvrira une période de temps donnée.

²³ À consulter : [1. enviedecrire.com, Comment déterminer les chapitre de son roman, 20 août 2012](http://1.enviedecrire.com/Comment_determiner_les_chapitre_de_son_roman_20_août_2012).

2. [wikiHow, Comment créer la structure de son roman](http://wikiHow/Comment_créer_la_structure_de_son_roman).

Conclusion

- **Œuvre de fiction** : Développement final de l'intrigue.
- **Œuvre de Non-Fiction** : Retour sur les sujets abordés sous forme de résumé. L'auteur peut également consacrer la conclusion de son essai à une nouvelle idée inédite jusque-là, à leurs sentiments sur le sujet abordé ou à une anecdote significative.

Annexe(s)

Bibliographie

- **Liste des références** – La liste des ouvrages et autres documents consultés pour la rédaction du livre. Chaque notice comprendra : Nom, prénom. Titre. Sous-titre. Mention d'édition, ville, éditeur, «nom de la collection», numéro, année, nombre de pages. La notice en référence à un site web se lira comme suit : Nom, prénom de l'auteur (ou Nom de l'organisme). Titre de la page d'accueil. [en ligne]. Adresse URL [date de consultation]. En l'absence d'une date, on ajoutera à la fin de la notice «s.d.» (sans date).
- **Lecture recommandée** – Liste d'ouvrages et autres documents dont l'auteur recommande la lecture pour approfondir davantage le sujet traité. Si l'auteur ne fait pas référence à ces lectures recommandées dans son ouvrage, il offrira cette liste dans une annexe dédiée sous le titre «Lecture recommandée» plutôt dans sa «Bibliographie».

Index

- **Noms propres** : Liste des noms propres inclus dans le livre avec les numéros des pages.
- **Sujets** : Liste thématique des sujets abordés dans le livre avec les numéros des pages.

Au sujet de l'auteur

Un texte essentiel parce que les lecteurs aiment connaître les auteurs. Il présente une biographie de l'auteur. Trop courte (un ou deux paragraphes), elle ne renseignera pas suffisamment le lecteur. Je recommande une page et demie ou deux pages. L'auteur ne doit pas faire la promotion de son œuvre dans ce texte, mais se limiter à une présentation de lui-même décrivant sa formation, son parcours et sa personnalité. L'auteur peut s'adresser au lecteur en usant du «je» dans un texte intimiste ou parler de lui à la troisième personne (il) avec un certain recul.

Du même auteur

Liste des autres œuvres de l'auteur, publiées ou non. Le cas échéant, l'auteur mentionnera ses participations à d'autres œuvres à titre de coauteur ou de collaborateur. S'il y a lieu, il ajoutera aussi la liste des articles qu'il a signés et qui furent publiés dans différents médias.

Communiquer avec l'auteur

Tout aussi essentiel que le texte «Au sujet de l'auteur», l'ajout des coordonnées de l'auteur témoignera du souci de l'auteur pour la communication libre et directe avec ses lecteurs. Les coordonnées comprendront une adresse de courriel et l'adresse de son site web ou de celui de son éditeur. Il est conseillé à l'auteur de se créer une adresse de courriel spécifique pour la communication avec ses lecteurs plutôt que d'utiliser son adresse personnelle de courriel. Pour ce faire l'auteur peut recourir à des services en ligne tels que Gmail, Hotmail et autres ou s'adresser à son fournisseur de connexion à Internet.

Table des matières

Listes des composantes textuelles du livre apparaissant après les pages liminaires : Avant-propos, préface, introduction, chapitres, conclusion, annexes... complétée par la liste des listes (liste des tableaux, liste des lieux et des personnages...). La table des matières comprend tous les sous-titres du livre.

Notice écologique

L'ajout d'une page dédiée à la notice écologique témoigne du souci de l'auteur ou de l'éditeur quant à l'avenir de l'exemplaire après sa lecture. La plupart se contentent d'une mention précisant, le cas échéant, l'impression du livre sur du papier recyclé. Autrement aucune notice écologique n'est ajoutée au livre.

- Livre sur support papier – Le cas échéant, la mention «Imprimé sur papier recyclé» est la plus courante. L'auteur peut aussi ajouter une page dédiée à la notice avec un texte invitant le lecteur à ne pas détruire ou jeter ce livre à la poubelle et proposant des alternatives :
 - **Passe-Livre** (Bookcrossing) – «Le **Bookcrossing**, autrement appelé **BC** ou **BX**, est un phénomène mondial dont le principe est de faire circuler des livres en les « libérant » dans la nature pour qu'ils puissent être retrouvés et lus par d'autres personnes, qui les relâcheront à leur tour.»²⁴ Précaution est prise de mettre le livre dans un sac transparent lorsque laissé à l'extérieur, par exemple, sur un banc de parc. Une note du type «Ce livre est à vous, prenez-le» indique au passant qu'il peut prendre le livre.
 - **Bibliothèques de rue**²⁵ – Plutôt que de laisser le livre dans un lieu public passant, le lecteur ajoute son exemplaire dans une boîte installée à cette fin en bordure de rue et accessible à tous les passants.
- Livre sur support numérique – Dans nos livres, j'ajoute ce texte sur une page dédiée :

«L'édition en ligne sur Internet contribue à la protection de la forêt parce qu'elle économise le papier.

Nos livres papier sont imprimés à la demande, c'est-à-dire un exemplaire à la fois suivant la demande expresse de chaque lecteur, contrairement à l'édition traditionnelle qui doit imprimer un grand nombre d'exemplaires et les pilonner

²⁴ [Wikipédia, Bookcrossing](http://fr.wikipedia.org/wiki/Bookcrossing).

²⁵ Voir le site Little Free : <http://littlefreelibrary.org/>. Une carte des emplacements est disponible sur la page web : <http://littlefreelibrary.org/ourmap/>

lorsque le livre ne se vend pas. Avec l'impression à la demande, il n'y a aucun gaspillage de papier.

Nos exemplaires numériques sont offerts sous la forme de fichiers PDF. Ils ne requièrent donc aucun papier. Le lecteur peut lire son exemplaire à l'écran ou imprimer uniquement les pages de son choix.

Achevé d'imprimer

L'achevé d'imprimer (autrefois «colophon») occupe une page dédiée à sa publication. Il indique le nom et l'adresse de l'imprimeur, la date et le lieu d'impression : «Imprimé au Québec par (nom et adresse de l'imprimeur) à compter de (date). Lorsque la mise en page fut réalisée par un autre fournisseur que l'imprimeur, on ajoutera le nom et l'adresse de l'entreprise sous le titre «Composition»²⁶ : «Mise en page par (nom et adresse de l'entreprise).

²⁶ «En imprimerie, et spécialement en typographie, la composition consiste à assembler les caractères pour former des lignes de texte. La composition consista pendant plusieurs siècles à assembler les caractères en plomb, puis elle fut mécanisée avec diverses machines, et elle se fait aujourd'hui de manière numérique.» Source : [Wikipédia](https://fr.wikipedia.org/wiki/Composition_typographique).

CHAPITRE 5

Mise en page – Éviter les horreurs

Toute aussi répandue que la méconnaissance des parties d'un livre, la mise en page nous offre souvent des horreurs. Voici quelques aspects à contrôler pour vous assurer d'une mise en page digne d'un livre lorsque votre éditeur ou votre fournisseur vous en soumet la maquette avant publication. Si vous faites vous-même la mise en page, ne vous soustrayez pas aux normes en vigueur.

Mise en page d'un manuscrit

La mise en page d'un manuscrit devant être soumis à un éditeur respectera les directives de ce dernier. Prière de consulter chaque éditeur à qui vous soumettrez votre manuscrit pour connaître ses normes. Certains éditeurs publient sur leurs sites web les instructions à suivre par les auteurs.

Mise en page d'une maquette pour l'impression

Aujourd'hui, grâce aux logiciels de traitement de texte, plusieurs auteurs façonnent eux-mêmes la mise en page de leur livre. Ce travail, souvent amateur, ne sert à rien lorsqu'il ne tient pas compte des normes à suivre. Or, ces normes sont peu connues du grand public et des auteurs. Il sera donc sage de confier la mise en page de votre livre à des *professionnels du livre* et de contrôler le résultat soumis à votre approbation. Notez que tous les infographistes ne disposent pas nécessairement de la formation et de l'expérience requises à une mise en page professionnelle. La mise en page d'un livre est une spécialité, malgré toutes les facilités à la disposition de l'auteur. Il ne suffit donc pas, par exemple, de coller votre texte dans une maquette vierge offerte en ligne par certains services d'autoédition et imprimeurs pour obtenir un résultat professionnel.

Le Ramat de la typographie

Livre de référence par excellence au Québec, *Le Ramat de la Typographie*¹ par Aurel Ramat et Anne-Marie Benoit² s'impose comme une lecture obligée à tous les écrivains professionnels et les auteurs amateurs. Qu'est-ce que la typographie ?

Introduction

La typographie

Aujourd'hui, le mot « typographie » a deux significations.

D'abord, il désigne la présentation visuelle d'un imprimé : on qualifiera donc de « belle typographie » un imprimé agréable à regarder, où les caractères ont été judicieusement choisis et les espaces blancs harmonieusement répartis. Plaisir des yeux : tel est le but d'une belle typographie.

Le mot « typographie » désigne aussi les règles typographiques, c'est-à-dire celles qui sont présentées dans ce livre. Ces règles, quand elles sont bien appliquées, donnent au texte une évidente distinction et en rendent la lecture facile et agréable. Leur bon emploi évite souvent des incertitudes et des contresens.³

Format du papier

Bon nombre d'auteurs artisans de la mise en page de leur livre exécutent un travail de moine... à recommencer parce qu'ils oublient de commencer par le choix du format du papier. L'option d'ouverture d'un fichier de traitement de texte fixe le format Lettre (8.5 X 11 pouces) ou le format français A4. L'utilisateur avisé modifiera le format de papier aux dimensions réelles de son livre avant de commencer son travail de mise en page.

¹ [Site web dédié.](#)

² [Voir la biographie des auteurs.](#)

³ [Aurel Ramat et Anne-Marie Benoit, Le Ramat de la typographie, Introduction.](#)

Marges

Marges du haut, du bas et de droite

Ensuite, il faut déterminer les marges, c'est-à-dire l'espace vierge entre le texte les bordures de page. Une mise en page aérée exige une plus grande marge afin d'éviter que le lecteur cache du texte avec ses doigts lorsqu'il tient le livre ouvert entre ses mains. On évitera de réduire au minimum les marges pour afficher le maximum de texte par page. Il faut penser à la longueur de la ligne de texte fixée par les marges pour faciliter la lecture. Le temps nécessaire à l'œil pour le retour à la ligne suivante doit être court.

La marge du haut laissera une place à l'entête de page et celle du bas aux numéros de pages. Il faut éviter une marge qui placerait ces deux éléments trop près de la bordure de page.

La règle se résume en ces mots : «*Le blanc fait lire*».

Marge de reliure (gauche)

Plus le livre compte de pages, plus la marge de reliure sera grande pour éviter de forcer le lecteur à ouvrir le livre au point de casser la reliure pour voir le texte. Le calcul de la marge de reliure implique également l'épaisseur du papier. Prière de vous informer auprès de votre imprimeur. Certains imprimeurs ajustent eux-mêmes les marges en réduisant la dimension des pages et, ainsi, la taille de la police de caractères. Dans ce cas, demandez une épreuve (un exemplaire modèle) avant l'impression de la suite du tirage.

Police de caractère ou Police d'écriture

Le choix de la police de caractère

Ne choisissez pas plus de deux polices de caractères différentes dans votre livre. Votre choix tiendra compte de la lisibilité du caractère et de l'ambiance qu'elle crée. Il faut aussi considérer la lisibilité de la police de caractères en relation avec le resserrement

des lettres⁴ nécessaire à une répartition équilibrée des mots sur chaque ligne de texte. La plupart des logiciels de traitement offrent cette option à opérer manuellement pour un résultat optimum. Une police de caractère qui, une fois resserrée, perd de la lisibilité est à éviter. Évitez de choisir les polices de caractère de type manuscrites. Plusieurs personnes éprouvent désormais des difficultés de lecture de l'écriture manuscrite puisque l'écriture s'enseigne de plus en plus uniquement en lettres détachées. Les polices de caractères fantaisistes ne sont de mise que dans les titres ou, si vous préférez, à éviter dans le texte même du livre.

Taille de la police de caractère

La taille de la police de caractère se mesure en points (pt). Le vieillissement de la population dicte la taille à donner à la police de caractères. Il faut éviter les tailles en dessous de 11 points. La mise en page étant faite à l'écran d'un ordinateur, il est recommandé de vérifier la lisibilité du texte en imprimant sur papier quelques pages. Bref, on ne doit pas *s'arracher les yeux* pour lire un livre. Il ne sert donc à rien de réduire la taille de la police pour réduire le nombre de pages de votre livre en vue de diminuer le coût d'impression par exemplaire. Un professionnel de la mise en page se préoccupe avant tout des normes à suivre.

Lézarde et crénage

ern ipsum dolor sit amet, consectetur
piscing elit. Pellentesque viverra
nunc. Nam sed nisl nec elit susci
llamcorper. In leo ante, venenati
ipsum ut, imperdiet auctor, enim.
avida. Suspendisse molestie sem.
esent a lacus vitae turpis consec
mper. Integer porta. Donec sit am
esent a eros. In hac habitasse pl
ctumst. Suspendisse fermentum.
em ipsum dolor sit amet, consect

La ligne blanche verticale et oblique dans l'illustration ci-contre est une *lézarde* ou une *rivière* en termes d'imprimerie. Le professionnel de la mise en page corrigera les lézardes en modifiant l'espacement entre les mots et les lettres des mots dans une opération nommée *crénage*. Il

agit ainsi sur «*l'impression produite sur l'œil par la vision générale d'un texte*» nommée *gris typographique*.⁵ «*L'homogénéité du gris d'un bloc de texte est souvent appréciée en plissant les yeux pour*

⁴ Cette action se nomme «crénage» ou «réglage de l'approche».

⁵ [Wikipédia, Gris typographique](#)

« flouter » le texte et mieux percevoir les variations. S'il y a trop de taches sombres ou trop de taches claires dans l'image créée, c'est que le gris n'est pas harmonieux. »⁶

Page blanche et pagination

Parfois, lorsque je sou mets à l'auteur la maquette finale de son livre pour approbation, il me demande à quoi servent les nombreuses pages blanches. On ajoute des pages blanches à un livre afin que toutes les parties d'un livre commencent sur une page impaire (en *belle page*) située à droite. En fait, le début de tous les textes listés dans la table des matières, mis à part les sous-titres, doit se retrouver sur une page à droite.

Pagination

Il y a plusieurs écoles de pensées dans le domaine de la pagination. Au sujet des pages liminaires (toutes les pages précédant l'introduction à l'exception des pages de titre, du copyright, de la dédicace et de l'épigraphe), certains recommandent de les paginer ou de les numéroter en chiffres romains, généralement en petites capitales⁷ et d'autres de ne pas les paginer. D'autres encore indique de ne pas paginer les pages commençant par un titre important, par exemple la première page des chapitres. Je ne suis pas de cet avis. Je recommande de paginer toutes les pages listées dans la table des matières. Quant à l'emplacement des numéros de page, je conseille l'alignement sur la marge extérieure plutôt que centré, pour assurer le maximum de visibilité que le livre soit entrouvert ou ouvert.⁸

⁶ Idem

⁷ Office québécois de la langue française, La rédaction et la communication, Rédaction technique et scientifique, Pages liminaires, généralités sur les pages liminaires.

Voir en ligne : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=3745

⁸ Idem, Pagination. Voir en ligne : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=4697

Le gris typographique | lisibilité et économie d'espace⁹

gris typographique
times new roman

sans réglage

avec réglage

Le tramway jaune avance lentement dans le brouillard laiteux et surchauffé de cette fin d'après midi d'été. Le trafic s'écoule sous la canicule, se disperse et se répand dans les mille recoins de Budapest. La ville piétine et les enfants assiègent les marchands de glace. La voiture passe au loin, tourne sur les grands boulevards, longe une avenue et débouche sur le pont Elisabeth. Suspendu dans le vide, acrobate au fil des ans et de l'eau qui passent, le monument traverse le fleuve en une enjambée majestueuse, rétablissant le lien séculaire entre la ville bourgeoise de Pest et les collines royales de Buda. Sous le pont passe un hydroglisseur, il arrive de Vienne enrobé d'un cocon d'argent, milliards de gouttes d'eau qui brillent dans l'air surchauffé, d'où émergent en virevoltant les mouettes du Danube. Le Saint-Cloud de la Hongrie est plus haut, plus aride et plus difficile d'accès que celui de Paris. Bientôt la voiture est obligée de s'arrêter et on continue à pied pour arriver au point le plus culminant du mont Gellért, à cinq cents mètres d'altitude au cœur de la citadelle.

Le tramway jaune avance lentement dans le brouillard laiteux et surchauffé de cette fin d'après midi d'été. Le trafic s'écoule sous la canicule, se disperse et se répand dans les mille recoins de Budapest. La ville piétine et les enfants assiègent les marchands de glace. La voiture passe au loin, tourne sur les grands boulevards, longe une avenue et débouche sur le pont Elisabeth. Suspendu dans le vide, acrobate au fil des ans et de l'eau qui passent, le monument traverse le fleuve en une enjambée majestueuse, rétablissant le lien séculaire entre la ville bourgeoise de Pest et les collines royales de Buda. Sous le pont passe un hydroglisseur, il arrive de Vienne enrobé d'un cocon d'argent, milliards de gouttes d'eau qui brillent dans l'air surchauffé, d'où émergent en virevoltant les mouettes du Danube. Le Saint-Cloud de la Hongrie est plus haut, plus aride et plus difficile d'accès que celui de Paris. Bientôt la voiture est obligée de s'arrêter et on continue à pied pour arriver au point le plus culminant du mont Gellért, à cinq cents mètres d'altitude au cœur de la citadelle.

⁹ [Peter Gabor, Le gris typographique | lisibilité et économie d'espace, Intérêt d'un «beau» gris typo, 30 novembre 2005](#)

Fin de page

Paragraphe

Une page ne doit jamais être terminée sur les deux premières lignes d'un paragraphe. Il vaut mieux rapporter ce dernier au haut de la page suivante.

Trait d'union

Une page ne doit pas non plus se terminer avec une coupure de mot. Avec un logiciel de traitement de texte, le report de la ligne de texte sur la page suivante se fera à l'aide d'un saut de retour à la ligne et d'un saut de page.

Entête de page

Un livre professionnel comprendra des en-têtes de pages personnalisés pour chaque partie numérotée. Sur la première page de chaque partie, le titre étant affiché en vedette (exemple : Chapitre 1 – L'aventure commence), aucun en-tête de page n'est utile. Sur les pages de gauche (à l'exception des pages blanches), on répétera le même en-tête de page, c'est-à-dire le titre du livre. Sur les pages de droite, l'en-tête de page reprendra le titre propre à chaque partie.

Pied de page

Le pied de page affiche uniquement le numéro de la page, aligné à droite. De grâce, lorsque vous soumettez votre manuscrit à un éditeur, évitez de répéter votre nom et votre copyright à chaque pied de page de votre document.

Illustrations

Utilisez uniquement des illustrations dont vous possédez les droits d'auteur ou du domaine public. Respectez les droits d'auteur des images publiées sur internet. Lorsqu'aucun droit d'auteur n'est indiqué, considérez que l'image n'est pas libre d'utilisation.

Écriture et mise en page

Certains auteurs écrivent une œuvre et d'autres un livre. Ceux-là écrivent en se souciant de la mise en page et accordent trop souvent à cette dernière une importance aussi grande qu'à leur texte. Or, l'auteur doit accorder toute son attention à son œuvre et à son texte lors de l'écriture.

Écriture et abus

Pour clore ce chapitre, permettez-moi de dénoncer quelques abus que j'ai observés dans l'écriture de plusieurs manuscrits au cours des dix dernières années.

Ponctuation

L'usage excessif de la ponctuation pour allonger une phrase en un long paragraphe est une spécialité littéraire commune à plusieurs auteurs et écrivains professionnels. S'il vous plaît, revenons aux trois éléments de base d'une phrase, sujet, verbe et complément, et à une idée par paragraphe.

Certains auteurs se spécialisent plutôt dans la répétition en série d'un élément de ponctuation, notamment le point d'exclamation.

Un seul point d'exclamation suffit pour hausser le ton ou signaler un cri, une surprise, une exaspération ou un ordre. Qui plus est, «un usage trop fréquent du point d'exclamation est en général considéré comme un appauvrissement du langage, en distrayant le lecteur et en affaiblissant la signification du signe.»¹⁰

Italique

Et que dire de l'usage de l'italique? Va pour un mot, une expression, une phrase, une citation, mais pas plus. L'italique sert à *attirer* l'attention, mais de là à la *retenir* pour la lecture d'un long passage dans un livre, c'est autre chose.

¹⁰ Wikipédia, Point d'exclamation, Critique de l'usage abusif.
Voir en ligne : http://fr.wikipedia.org/wiki/Point_d%27exclamation

Les styles

Plusieurs auteurs jouent comme des enfants avec les styles possibles avec leur traitement de texte. J'ai vu des manuscrits avec plus de cent styles différents. Dans un roman, pas plus de deux styles : un pour les titres des chapitres et autres parties, un autre pour le corps du texte. Dans les essais, un style de plus pour les sous-titres.

Les adverbes

Utilisés à outrance depuis plusieurs années par les journalistes en direct lors des nouvelles télévisées, les adverbes pèsent dans la littérature comme une plaie d'Égypte. Faites-en un usage restrictif.

CHAPITRE 6

Décider de l'édition de votre manuscrit

Au Québec, «Écrire ne fait pas vivre» concluait l'*Observatoire de la culture et des communications du Québec*¹ (Institut de la statistique du Québec²) dans la première édition de son bulletin *Statistiques en bref*³ publié en avril 2003. Dans une étude de la même source datant de 2008, on peut lire :

En 2008, les deux tiers (65 % ou 980 personnes) des écrivains québécois ont tiré moins de 5 000 \$ de leur travail de création littéraire, tandis que 22 % (ou 330 personnes) ont touché entre 5 000 \$ et 19 999 \$ et 13 % (ou 200 personnes), 20 000 \$ ou plus. Une trentaine d'écrivains (2 %) ont tiré un revenu de création de 60 000 \$ ou plus. Le revenu médian tiré de la création littéraire est de 2 450 \$.⁴

On ne compte pas plus de 200 écrivains professionnels québécois tirant un revenu suffisant de leurs écrits pour en vivre, mais encore faut-il qu'ils s'adonnent à toutes sortes d'activités complémentaires (lectures publiques, conférences...) et parallèles (écriture de textes commerciaux pour les entreprises, écriture de chroniques pour les médias...) pour y parvenir.

Toute décision éclairée de l'édition de votre manuscrit tiendra compte de la condition économique des écrivains au Québec. Aussi, les grands succès de ventes de la littérature québécoise se font rares et ne doivent en aucun temps aveugler l'auteur.

Mon souhait le plus cher est d'éviter à l'auteur toute déception par manque de conscience de la réalité du monde du livre. Rêver au succès, oui, mais ne jamais perdre le goût d'écrire en cas d'absence de succès des ventes.

¹ Voir en ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/index.html>

² Voir en ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/>

³ Voir en ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/bulletins/stat-bref01.pdf>

⁴ Institut de la statistique du Québec, *Observatoire de la culture et des communications du Québec, Les écrivains québécois. Portrait des conditions de pratique de la profession littéraire au Québec 2010*, p. 9

CHAPITRE 7

À la recherche de lecteurs

L'IMPLICATION DE L'AUTEUR

Peu importe le type d'édition choisi par l'auteur, son implication jouera un rôle de premier plan dans la recherche de lecteurs. Beaucoup trop d'écrivains professionnels et de nouveaux auteurs laissent leurs éditeurs seuls au front, et plusieurs éditeurs agissent de même en confiant la promotion de leurs titres à leurs diffuseurs, et ces derniers limitent souvent leur démarche aux libraires. Bref, les libraires assument très souvent à eux seuls la promotion d'un titre auprès des lecteurs potentiels. Nous pourrions toujours prétexter qu'il en va ainsi dans la chaîne du livre où chacun remplit son devoir en raison de sa spécialité. Or, aujourd'hui, avec les nouvelles technologies numériques, notamment l'internet et le web, tous les acteurs disposent de facilités pour rejoindre des lecteurs, à commencer par le premier intéressé, l'auteur.

L'auteur passif n'a plus sa place dans la révolution en cours dans le monde du livre. Les lecteurs souhaitent désormais une communication directe avec les auteurs, et ce, sans égard aux nombres d'intermédiaires et aux rouages de l'industrie. Habitué à confier la promotion de son livre à son éditeur par des clauses spécifiques à son contrat, l'auteur attend généralement un signe avant de s'impliquer et souvent aucun ne vient. L'auteur s'est réveillé trop tard s'il est surpris par l'appel téléphonique de son éditeur au sujet des exemplaires invendus de son livre.

D'une part, les clauses du contrat d'édition n'incluent pas la promotion *exclusive* du livre par l'éditeur. La seule exclusivité contractuelle au sujet de la promotion se retrouve dans le contrat entre l'éditeur et le diffuseur, ce dernier exigeant d'être le seul retenu par l'éditeur. D'autre part, l'auteur est le seul à pouvoir répondre à la demande de communication directe avec les lecteurs. Évidemment, il ne s'agit pas de dédoubler les efforts de promotion déployés en vertu du contrat d'édition, mais plutôt d'assumer ses responsabilités d'auteur face au lectorat potentiel.

L'auteur, le meilleur promoteur

Au Québec, la très grande majorité des écrivains professionnels brille par leur silence auprès de leur lectorat. Pourtant, qui de mieux que le créateur d'une œuvre pour en faire la promotion, la présenter, l'expliquer, répondre aux questions... bref, motiver les lecteurs à l'achat. «Je ne sais quoi dire aux lecteurs. Je ne sais qu'écrire. Je n'ai aucun talent de promoteur et encore moins de vendeur», soutiennent certains auteurs. D'autres auteurs ajoutent : «Je veux être payé si je dois faire la promotion de mes livres». Wow ! Quelles excuses désolantes. Laisser ainsi ses lecteurs potentiels sur le carreau relève aujourd'hui de la faute professionnelle. Même l'auteur apeuré par son ombre au fond de sa caverne peut apprendre à communiquer avec les lecteurs.

Être présent et accessible

L'auteur se doit tout d'abord d'être accessible à ses lecteurs, plutôt que de se cacher derrière l'adresse de courriel de son éditeur. La première étape, fort simple, consiste à ériger une antenne de réception des communications éventuelles de la part des lecteurs : une adresse de courriel. Cette dernière sera publiée dans le livre, sur le site web de l'éditeur et partout où l'occasion se présente. L'auteur soucieux de ne pas mélanger ses communications personnelles et professionnelles avec celles des lecteurs se dotera d'une adresse de courriel dédiée aux lecteurs.

La deuxième étape, tout aussi simple, vise à se munir d'un émetteur de courts messages aux lecteurs en s'assurant d'une présence sur un ou plusieurs réseaux sociaux, par exemple, Facebook, Twitter, Google +, LinkedIn... L'auteur ne se gênera pas en répondant à toutes les questions relatives à son profil : son portrait, son adresse de courriel, les titres de ses œuvres et les liens vers le(s) site(s) de son (ses) éditeur(s), sa formation... L'auteur y publiera un court message, au moins un par semaine, pour ne pas donner l'impression d'une page web statique, abandonnée après son ouverture. Les lecteurs abonnés à la page de l'auteur sur un réseau social seront automatiquement informés de la publication de tous les nouveaux messages publiés par l'auteur. Et ce dernier sera également automatiquement informé de tous les commentaires des abonnées à sa page.

L’auteur peut se limiter à cet émetteur de courts messages sur sa page d’un réseau social, mais le référencement de cette dernière sur le web par les moteurs de recherche ne sera maximal que si la requête de la recherche s’effectue à la fois avec le nom de l’auteur et celui du réseau social. Autrement dit, malgré l’adhésion de milliers voire de millions de personnes à un réseau social donné, ce dernier demeure un réseau fermé. Seuls les autres adhérents peuvent «Aimer la (votre) page», commenter vos messages ou donner un écho à vos messages sur leurs propres pages. Mais compte tenu de la très grande popularité de ces réseaux sociaux, y être présent à titre d’auteur est une nécessité de base.

L’auteur réellement déterminé à ouvrir un canal de communication avec ses lecteurs franchira une troisième étape en se dotant d’un émetteur de plus grande puissance modelé à son image : un site ou un blog¹ web. J’ai déjà recommandé les services gratuits de WordPress.com². L’auteur peut aussi retenir les options payantes. Personnellement, je recommande de commencer avec l’option gratuite si l’auteur en est à sa première expérience. Il pourra ensuite bonifier son blogue d’origine avec une option payante.

Un site ou un blogue ? Un site web se présente la plupart du temps comme un ensemble de pages web statiques. Par exemple, une fois complétée, la page que vous baptiserez «Contact» ne changera pas tant et aussi longtemps qu’aucune modification ne s’impose. Il en sera de même de la page «Qui suis-je» (biographie) contrairement à la page «Mes livres» (bibliographie) où tout nouveau titre sera ajouté au fur et à mesure des publications. Bref, le site web se veut informatif et documentaire et peut être fixé dans le temps avec un minimum d’ajouts.

Cependant, les internautes aiment les ajouts fréquents, comme s’ils se retrouvaient sur un site web d’actualités médiatiques. Le blogue ou carnet web répond à cette attente des internautes parce que l’auteur l’alimentera d’articles sur les sujets de son choix, au moins une fois par semaine. Heureusement, certains services gratuits offrent le «*deux en un*», site et carnet web. Le site comprend alors une option «Mes articles».

¹ Selon l’Office québécois de la langue française, le mot parle de «blog» (anglais) se traduit en français par «blogue». L’Office propose les synonymes suivants : carnet Web, cyber-carnet. Elle proscriit les termes suivants : Blog, weblog, weblogue, journal Web, web-journal, joueb, jourel, bloc-notes, bloc. [Source](#).

² Voir en ligne : <https://wordpress.com/>

Si l'auteur se retrouve aussi en réseau lorsqu'il utilise un service gratuit de site ou de carnet web, c'est-à-dire avec tous les autres utilisateurs du service et leurs visiteurs, l'interaction avec les autres se limite souvent à sa plus simple expression, contrairement au réseau social.

Être repéré et référencé

Le référencement du site ou du carnet web par les moteurs de recherche (Google et autres) prend alors toute son importance. Plusieurs services gratuits offrent des moyens pour faire connaître votre présence sur le web en ajoutant, toujours gratuitement, votre site web aux bases de données de Google et autres moteurs de recherche. La description de votre site joue un rôle de premier plan dans son référencement par les moteurs de recherche. Peu de services gratuits permettent d'ajouter des mots-clés à un site web et aux pages de ce dernier pour aider au référencement par les moteurs de recherche. Il en va tout autrement dans le cas d'un carnet web puisque vous pouvez associer chacun de vos textes (articles) à des mots clés. Aussi, plus un site ou un carnet web présente d'activités, plus il attirera l'attention des moteurs de recherche.

Aussi, je recommande à l'auteur d'acheter³ l'URL (adresse web suivie du nom de domaine) de son nom : prenom-nom.com⁴. D'abord, pour éviter qu'un fraudeur l'utilise pour détourner à son profit l'intérêt des internautes pour vous et vos œuvres. Ensuite, pour obtenir le statut d'un auteur «branché» auprès des internautes. En effet, posséder sa propre adresse web démontre que vous êtes bien au fait des enjeux de votre présence et de votre référencement sur le web.

L'utilisation de services gratuits ne permet pas de donner à votre site ou votre carnet web votre propre URL à moins de payer. L'auteur évitera un tel paiement en utilisant la «redirection» de

³ On dit «acheter» mais dans les faits, il s'agit plutôt de louer pour une période donnée au terme de laquelle il faut renouveler son paiement pour une autre période. Dans l'exemple donné (prenom-nom.com), le «.com» est l'extension. Il en existe plusieurs autres : .net (activité liée à Internet), .org (site sans objet commercial (organisation)), .info (sites à vocation informationnelle)... L'extension .com est la plus populaire. L'extension propre au Québec (.quebec) est également disponible mais à un coût élevé.

⁴ Un auteur peut acheter plusieurs URL avec son prénom et son nom : avec un tiret (prenom-nom.com) ou un point (prenom.nom.com) ou une barre de soulignement (prenom_nom.com) en guise d'espace, sans tiret pour former un seul mot (prenomnom.com).

son propre URL à l'adresse donnée à son site ou son carnet web par le service gratuit.

Le coût de la première location de votre URL dépasse rarement 10.00\$/an auprès de l'entreprise américaine GoDaddy⁵ qui comprend désormais une section dédiée au «Canada français». Le coût du renouvellement peut atteindre 30.00\$/an.

Enfin, la pierre angulaire du référencement par les moteurs de recherche tient du nombre de liens sur d'autres sites et carnets web vers le vôtre. Il est donc de bon usage de publier des liens vers d'autres sites et carnets web pour susciter des liens vers le sien. Si participer et encourager l'échange de liens demande du temps, ce dernier produira rapidement des fruits en faveur du référencement de votre site ou carnet web. À cette fin, l'auteur n'aura qu'à proposer des échanges de lien personnalisé à d'autres sites ou carnets web par courriel. Il évitera les envois en masse (une demande unique à plusieurs adresses de courriel à la fois) pour ne tomber dans les pourriels,⁶ interdit par force de loi au Canada.⁷

«*La culture québécoise sur internet : référencer pour exister*» titrait l'équipe de rédaction du magazine littéraire en ligne ActuaLitté dans son écho⁸ à notre lettre à la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Mme Hélène David, accompagnant le dépôt de notre mémoire «*Le poids de la culture québécoise sur le web – En quête d'une masse critique*»⁹. Le document se résume en ces mots : être présent sur le web est une chose, être repérable par les internautes à l'aide des moteurs de recherche en est une autre. J'y traite de l'un des sujets chauds sur le web, les «méta-données» et j'en recommande la lecture à tous les écrivains professionnels et les nouveaux auteurs afin qu'ils puissent exiger de leurs éditeurs un minimum de référencement de leurs œuvres.

⁵ Site web de l'entreprise : <https://ca.godaddy.com/fr/?isc=gofdfca04&ci=90231>

⁶ Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), La loi canadienne anti-pourriel, Glossaire. « POURRIEL : Le pourriel désigne généralement le recours aux systèmes de messagerie électronique pour envoyer des messages non sollicités en masse. Les pourriels peuvent comporter un contenu trompeur, appuyer des activités illégales et servir également à la livraison de menaces électroniques comme les logiciels espions et les virus. » [Voir en ligne.](#)

⁷ Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), La loi canadienne anti-pourriel. [Voir en ligne.](#)

⁸ Rédaction, ActuaLitté, La culture québécoise sur Internet : référencer pour exister, 10 février 2015. [Voir en ligne.](#)

⁹ Serge-André Guay, président éditeur, Fondation littéraire Fleur de Lys, Communiqué de presse, 7 février 2015. [Voir en ligne.](#)

L'IMPLICATION DE L'ÉDITEUR

Dans l'édition traditionnelle, l'implication de l'éditeur dans la recherche de lecteurs pour les œuvres à son catalogue ne fait pas de doute puisqu'elle inscrite au contrat avec l'auteur. Mais, dans les faits, la plupart des budgets de promotion des éditeurs et des diffuseurs¹⁰ souffrent d'anémie compte tenu du nombre de titres publiés chaque année au Québec, un peu plus de 6,000, tous genres littéraires confondus.¹¹ J'ai déjà proposé au gouvernement du Québec d'imposer aux éditeurs subventionnés un minimum d'investissement en promotion de chaque titre publié avec l'aide de l'État.

Demandes de l'auteur à l'éditeur

Lorsque votre éditeur dispose de son propre site web, exigez l'annonce de chacun de vos titres sur une page dédiée, avec son propre titre, sa propre URL, sa propre description, ses propres mots-clés... bref, avec toutes les métadonnées nécessaires à un référencement maximal, en plus des propres outils (boutons) de partage de la page sur les réseaux sociaux et par courriel. Refusez une annonce unique de votre livre avec tous les livres du même genre littéraire, tous les livres du trimestre ou de l'année... Exigez une page web dédiée par titre.

Si votre éditeur vous réserve une page de son site web à titre d'auteur avec une courte biographie et votre bibliographie, c'est bien, très bien même. Mais cette page doit conduire à une page dédiée à chacun de vos titres.

Advenant l'offre d'un extrait de votre livre à lire en ligne, exigez que cet extrait soit balisé de métadonnées et repérable par les moteurs de recherche. Ne soyez pas satisfait tant et aussi longtemps que cet extrait ne figure pas dans les résultats affichés aux internautes par les moteurs de recherche avec le livre de votre livre ou votre nom d'auteur en requête.

¹⁰ Note : L'éditeur agréé, en conformité avec la Loi du livre, confie la promotion de son catalogue en exclusivité à un distributeur agréé de son choix. Souvent, le diffuseur assume aussi le rôle de distributeur. Parfois, l'éditeur est lui-même distributeur et diffuseur.

¹¹ Statistiques de l'édition de livres, Québec, 2009-2011. Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec. 12 juin 2013. [Voir en ligne](#).

Exemple de métadonnées incluses dans la programmation d'une page web annonçant un livre

```
<head>
<meta http-equiv="Content-Language" content="fr-ca">
<meta http-equiv="Content-Type" content="text/html; charset=windows-1252">
<link rel="shortcut icon" href="favicon.ico" />
<meta name="GENERATOR" content="Microsoft FrontPage 6.0">
<meta name="ProgId" content="FrontPage.Editor.Document">
<title>LIVRE : Les assassaints et les assassaintes, Normand Rousseau, Fondation littéraire
Fleur de Lys.</title>
<meta http-equiv="Content-Type" content="text/html; charset=windows-1252">
<META NAME="keywords" CONTENT="Normand Rousseau,Les assassaints et les
assassaintes,des saints à décanoniser ou à
canoniser,Église,catholique,saints,saintes,canonisation,décanonisation,religion,essai,Fon
dation littéraire Fleur de Lys">
<META NAME="description" CONTENT="Les assassaints et les assassaintes et des saints
à décanoniser ou à canoniser, essai, Normand Rousseau, Fondation littéraire Fleur de Lys.
Lire un extrait sur notre site.">
<META NAME="expires" CONTENT="never">
<META NAME="language" CONTENT="french">
<META NAME="charset" CONTENT="ISO-8859-1">
<META NAME="distribution" CONTENT="Global">
<META NAME="robots" CONTENT="INDEX,FOLLOW">
<META NAME="email" CONTENT="info@manuscritdepot.com">
<META NAME="publisher" CONTENT="manuscritdepot">
<META NAME="copyright" CONTENT="Copyright © 2015">

<base target="principal">
<script type="text/javascript">var switchTo5x=true;</script>
<script type="text/javascript" src="http://w.sharethis.com/button/buttons.js"></script>
<script type="text/javascript">stLight.options({publisher: "e5ffbc32-b4df-4499-boco-
530340ebddd8", doNotHash: false, doNotCopy: false, hashAddressBar: false});</script>
</head>
```

Demandez aussi que le fichier de cet extrait soit téléchargeable afin qu'il se promène d'un internaute à l'auteur et, compte tenu de la liberté de voyager du fichier, exigez qu'il comprenne des instructions et un lien pour l'achat de votre livre. Souvent, un internaute découvre un livre au hasard de ses recherches, mais il n'a pas le temps de s'y arrêter sur-le-champ. Le libre téléchargement de l'extrait l'incitera à l'enregistrer sur son ordinateur pour y revenir plus tard. Autrement, l'internaute peut toujours ajouter la page de l'extrait à ses *Favorites*, mais la possession même du fichier l'engagera davantage.

Sommez aussi votre éditeur de promouvoir votre livre sur les réseaux sociaux et les sites web d'annonces gratuites dédiées au livre, toujours avec un lien et/ou des instructions pour l'achat.

Demandez aussi à votre éditeur d'inclure des blogueurs littéraires dans ses envois de *copies de presse*¹² de votre livre. Ces envois se limitent très souvent aux grands médias et aux périodiques spécialités. Or, compte tenu du nombre de livres reçus par ces derniers, l'espace manque pour donner un écho à chacun des nouveaux titres.

Depuis quelques années, j'ai remarqué que les hebdomadaires locaux offrent une couverture de presse de qualité aux livres publiés par des écrivains professionnels et des auteurs vivant sur leur territoire respectif. Bref, l'envoi d'une copie de presse de votre livre à votre hebdomadaire local accompagnée d'un communiqué de presse et le suivi utile auprès de la rédaction se révèle souvent un excellent placement. La démarche vise à obtenir des articles de presse qui demeureront disponibles en ligne et ainsi être référencés par les moteurs recherche.

Si votre éditeur *n'est pas à la page*, négociez ferme, car il en va de la vente de votre livre dans le contexte des changements de comportements des lecteurs issus de la révolution en cours dans le monde du livre. Les exigences d'implication de l'éditeur ci-dessus demandent peu de temps et peu ou pas d'investissement financier. Alors, le cas échéant, allez voir ailleurs.

PROMOTION

Communiqué de presse

Un communiqué de presse introduisant votre livre auprès des journalistes, des bibliothécaires et autres intervenants du monde du livre aidera à la promotion. Il comprendra un résumé de l'œuvre accompagné d'une illustration de la première de couverture et une brève biographie de l'auteur jumelée à un portrait de l'auteur. Exigez de votre éditeur la rédaction et la diffusion d'un communiqué de presse auprès des médias et des périodiques littéraires. Un communiqué de presse destiné à un journaliste ou chroniqueur aura plus de chance de trouver un écho dans la presse

¹² Exemple gratuit de votre livre destiné aux membres de la presse (journalistes, chroniqueurs littéraires...)

s'il est accompagné d'un exemplaire du livre. Parfois, on peut se limiter à offrir un exemplaire de presse sur demande.

Lancement de votre livre

Si votre éditeur le juge utile, il organisera un lancement officiel de votre livre en présence de membres de la presse et autres invités, dont les vôtres. Peu de médias couvrent les lancements de livres. Ils constituent la plupart du temps une rencontre amicale entre l'auteur, l'éditeur et leurs relations.

Vous pouvez aussi organiser vous-même le lancement de votre livre. Les bibliothèques sont les endroits les plus appropriés. Dans ce cas, vous inviterez le grand public à l'événement avec la complicité des médias locaux.

Affichettes

De petites affiches de format Lettre (8.5 X 11 pouces) faciles à concevoir par votre éditeur ou vous-même appuieront la promotion et le lancement de votre livre dans votre communauté. Vous pouvez imprimer autant d'exemplaires de vos affiches que nécessaire sur votre propre imprimante maison ou en recourant au service de photocopie le plus proche. Vous les placerez dans les lieux publics, les bibliothèques, les librairies, les dépanneurs, les babillards des entreprises et des organismes de votre secteur...

Médias communautaires

Accordez une attention toute spéciale aux médias communautaires de votre milieu, journaux, radio et télévision. L'auteur se rendra sur place afin de s'informer sur les possibilités de couverture de presse de son livre et entreprendra les démarches proposées.

Les promesses d'achat non tenues

Plusieurs auteurs se laissent encourager par les promesses d'achat de leur livre par leurs proches et autres relations. Or, l'expérience démontre que peu de lecteurs potentiels ciblés par l'auteur tiennent leurs promesses d'achat. L'idéal sera de prendre la commande et d'en demander le paiement dès la promesse d'achat.

Impliquez-vous malgré votre contrat d'édition

Même si le contrat d'édition entre l'auteur et l'éditeur stipule que ce dernier prend en charge la promotion, ne le laissez pas seul au front avec son diffuseur et les libraires. Impliquez-vous personnellement dans la promotion de votre livre. Tout éditeur se fera un grand plaisir de vous accompagner dans vos propres efforts de promotion.

LE LIVRE NUMÉRIQUE GRATUIT

Plusieurs auteurs dont le seul et unique but est d'être lus par le plus grand nombre de lecteurs possible offrent gratuitement la version numérique de leurs livres. Ils recherchent un succès d'estime plutôt qu'un succès commercial. Plusieurs trouvent leur motivation dans le partage pur et simple de leurs œuvres. Et ce faisant, ils s'inscrivent dans la culture de gratuité caractéristique de l'internet.

Personnellement, j'offre la version numérique de mes trois livres sans aucun frais à tous les internautes en visite dans notre bibliothèque en ligne. Et plusieurs de nos auteurs font de même. Vous serez sans doute surpris d'apprendre que ces auteurs investissent dans l'édition de leurs œuvres afin d'offrir un produit qualité aux internautes. On ne généralisera donc pas l'adage voulant que ce qui est gratuit n'en vaille pas la peine.

Libérée de toute logique commerciale, l'écriture se pratique alors comme un simple loisir artistique au même titre que plusieurs autres dont l'expérience exige un minimum d'investissement financier.

Offrir son livre gratuitement ne force pas d'emblée l'auteur à se départir de ses droits d'auteur sur son œuvre. Le livre numérique gratuit oblige la plupart du temps les lecteurs au respect du copyright. Mais le nombre d'œuvres sous copyleft¹³ avec une licence Creative Commons¹⁴ augmente sans cesse et plusieurs bibliothèques en ligne en font une spécialité.

L'auteur transformera un échec commercial en un grand succès de partage en offrant gratuitement la version numérique de son livre.

¹³ Voir le sous-titre «Autres types de droits d'auteur et de licences» au premier chapitre.

¹⁴ Idem

CHAPITRE 8

Un auteur actif dans le milieu du livre

Plusieurs auteurs se contentent de l'édition ou de l'autoédition de leurs livres. Ils n'entrent pas dans le monde du livre. L'internet permet à l'auteur d'évoluer dans un monde virtuel, sans aucun contact physique, pas même avec son éditeur. Tout se passe en ligne et l'auteur ne cherche pas à aller plus loin. Or, la publication d'un livre fournit à l'auteur une occasion unique de se joindre aux différents réseaux du monde du livre, d'initier et de développer des relations en personne avec d'autres auteurs et lecteurs, tout comme avec un grand nombre d'intervenants de tous les secteurs culturels intéressés par le livre. Parce que l'écriture est un acte solitaire, l'auteur se doit d'avoir une certaine vie sociale. Ne restez pas planté devant votre écran, sortez. Votre écriture ne s'améliorera pas par elle-même, pas plus que votre livre se vendra tout seul.

DEVENEZ MEMBRE

Association régionale d'auteurs

L'auteur commencera par s'informer si les auteurs de sa région sont regroupés au sein d'une association locale ou régionale. Le cas échéant, il deviendra membre de cette association et participera aux activités. Votre bibliothécaire est l'une des meilleures sources d'information au sujet de la vie littéraire dans votre région.

Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)

L'auteur peut aussi rejoindre l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ), la plus grande association de ce genre. L'UNEQ se fera un plaisir de mettre l'auteur en communication avec les membres de sa région. Être membre de l'UNEQ offre de très nombreux avantages. L'UNEQ est «l'association la plus représentative des artistes du domaine de la littérature en vertu de la Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, des métiers

d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., chapitre S-32.01).¹ Ainsi, «Votre adhésion à l'UNEQ confirme votre statut d'écrivain et consolide la profession».² Les auteurs auto-édités peuvent devenir «membre associé» (cotisation annuelle : 115\$).³ L'adhésion à l'UNEQ ouvre aussi la porte à plusieurs programmes gouvernementaux, par exemple le programme *Tournées-rencontres*⁴ financé par le Conseil des arts du Canada. Enfin l'Union offre des informations et des formations exclusives à tous ses membres.

À propos de l'UNEQ

Qui sommes-nous?

L'Union des écrivaines et des écrivains québécois est un syndicat professionnel fondé le 21 mars 1977 par une cinquantaine d'écrivains réunis autour de Jacques Godbout.

L'UNEQ regroupe près de 1 500 écrivains : des poètes, des romanciers, des auteurs dramatiques, des essayistes, des auteurs pour jeunes publics, des auteurs d'ouvrages scientifiques et pratiques.

L'UNEQ travaille à la promotion et à la diffusion de la littérature québécoise, au Québec, au Canada et à l'étranger, de même qu'à la défense des droits socio-économiques des écrivains.

L'UNEQ a été reconnue, en 1990, comme l'association la plus représentative des artistes du domaine de la littérature, en vertu de la Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., chapitre S-32.01).

L'UNEQ a aussi été accréditée, en 1996, par le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs pour négocier, de façon exclusive, avec les producteurs relevant de la compétence fédérale, afin de conclure des accords-cadres qui définissent les conditions d'embauche des travailleurs professionnels autonomes du secteur littéraire.⁵

Site web : <https://www.uneq.qc.ca/>

¹ [Union des écrivaines et des écrivains québécois, Pourquoi devenir membre?](#)

² Idem.

³ Idem, [Comment devenir membre?](#)

⁴ Idem, [Programmes de rencontre.](#)

⁵ Idem, [À propos de l'UNEQ.](#)

L'ÎLE, l'Infocentre littéraire des écrivains

L'UNEQ tient un *centre de documentation virtuel sur la littérature québécoise* baptisé L'ÎLE (*Infocentre littéraire des écrivains*)⁶.

Mission

L'ÎLE, l'Infocentre littéraire des écrivains, est un centre de documentation virtuel qui a pour mission de promouvoir la littérature québécoise. Il s'adresse aux étudiants, aux chercheurs, aux journalistes et à tous ceux qui s'intéressent aux écrivains québécois et à la littérature québécoise.

Candidatures à L'ÎLE

L'ÎLE regroupe des informations sur des écrivains québécois ou canadiens d'expression française, auteurs d'au moins deux livres d'au moins 48 pages, publiés par une maison d'édition reconnue, dont les livres appartiennent à l'un ou l'autre des genres suivants :

- le roman
- le récit
- la nouvelle
- le conte
- la poésie
- le théâtre
- l'essai ou l'étude
- la bande dessinée
- la biographie
- la littérature jeunesse

Tout écrivain qui souhaiterait avoir sa propre fiche dans L'ÎLE, peut soumettre lui-même sa candidature auprès de l'UNEQ en envoyant un dossier contenant une courte biographie, une bibliographie complète et, facultativement, une photo libre de droits qui pourrait être utilisée à des fins de publication sur le site.⁷

⁶ Coordonnées : Le Centre de documentation virtuel sur la littérature québécoise, Maison des écrivains, 3492, avenue Laval, Montréal (Québec) H2X 3C8. Tél. : 514-849-8540. Téléc. : 514-849-6239. Site web : <http://www.litterature.org/>

⁷ L'ÎLE, [Mission \(Site web\)](#).

Le Réci(f), répertoire complémentaire de l'Île (francophone)

Si vous êtes un auteur autoédité, vous pouvez devenir «membre associé» de l'UNEQ et ainsi avoir votre propre fiche dans Le Réci(F), le répertoire complémentaire de l'ÎLE.⁸

Le Répertoire complémentaire de l'Infocentre littéraire des écrivains (francophone) (RÉCI(F)) est un site internet qui diffuse des biographies et des bibliographies d'auteurs québécois. Il est complémentaire du site L'ÎLE, parce qu'il est consacré aux membres associés de l'Union des écrivains et des écrivains québécois qui ne sont pas répertoriés dans l'ÎLE, qui regroupe des écrivains œuvrant dans le domaine de la fiction littéraire ayant publié deux livres et plus.

On trouvera dans le RÉCI(F) des auteurs d'au moins un livre, dans une des catégories suivantes : livres autoédités, livres d'artistes, cahiers de paroles et musique de chansons, recueil d'histoires drôles, catalogue d'exposition, dictionnaire ou encyclopédie, guides ou manuels (pédagogique, scolaire, religieux, de psychologie populaire, etc.), livre pratique, cahier d'exercices, répertoire, index, compilation, bibliographie, rapport, enquête, etc.

Les auteurs d'un seul livre publié par une maison d'édition reconnue et appartenant à un genre littéraire (roman, récit, conte, poésie, théâtre, essai littéraire.) sont aussi répertoriés dans le RÉCI(F).⁹

Association des écrivains francophone d'Amérique (ÉFA)

Cette association offre entre autres à ses membres la possibilité de participer à différents salons du livre au Québec. Elle compte deux sections, l'une à Montréal et l'autre à Québec.

ÉFA

Qui nous sommes

Fondée en 1936, sous le nom de la Société des Écrivains canadiens, l'ÉFA, l'association des Écrivains francophones d'Amérique, regroupe les écrivains de la francophonie. L'ÉFA offre à ses membres des lieux où partager leur expérience d'écriture avec les lecteurs. Pour promouvoir la vie littéraire québécoise, l'ÉFA participe à de nombreux Salons du livre, produit plusieurs événements littéraires, remet des bourses de création ainsi que des prix littéraires, et fait la promotion de ses membres. L'ÉFA établit également un dialogue avec divers intervenants de l'industrie de l'édition et déborde les frontières canadiennes pour s'étendre dans toute la francophonie.¹⁰

Site web : <https://ecrivainsfrancophones.wordpress.com/>

⁸ Idem. Site web : <http://recif.litterature.org/>

⁹ RÉCI(F), [Accueil \(Site web\)](#).

¹⁰ [ÉFA – Qui nous sommes](#).

Alliance québécoise des éditeurs indépendants (AQÉI)

Cette association s'adresse à la fois à des auteurs-éditeurs et des éditeurs, tous indépendants. Elle offre à ses membres des services à prix négociés avec différents fournisseurs. Par exemple, elle met à la disposition de ses membres un service de distribution dans les librairies francophones grâce à une entente avec le diffuseur Édipresse. Une entente avec L'Entrepôt numérique concerne la publication et la diffusion de livres numériques à des tarifs compétitifs. Les membres ont aussi accès à «des tarifs préférentiels négociés auprès de: graphistes, infographistes, imprimeurs et agents littéraires.»¹¹

Notre mission

La mission de l'AQÉI est de regrouper les éditeurs indépendants pour mettre à leur disposition des services visant à appuyer leurs initiatives dans un contexte de diversité culturelle afin que la créativité des auteurs demeure la matière première de cette industrie florissante.

Qu'est-ce qu'un éditeur indépendant?

Nous rejoignons des individus, hommes et femmes résidant au Québec, qui choisissent de publier un ou des ouvrages dans un contexte autonome, c'est-à-dire en assumant les coûts de leurs projets à toutes les étapes de leur réalisation. Tous sont fiers de porter chaque livre publié jusqu'aux publics auxquels ils sont destinés, sans aide gouvernementale.

Que ce soit sous la formule d'une publication à compte d'auteur, de l'auto-édition, de service de production et de diffusion en partenariat, tous les passionnés qui osent investir dans leurs œuvres par conviction font partie de cette dynamique confrérie. De l'édition artisanale des années 1970 jusqu'aux entrepreneurs créatifs d'aujourd'hui, le métier d'éditeur/éditrice a beaucoup évolué et le réseau compte aujourd'hui des centaines de professionnels de toute formation qui réalisent leurs rêves et permettent à d'autres auteurs d'avoir enfin accès à un lectorat.¹²

Site web : <http://editeurs-aeqi.jimdo.com/>

¹¹ [Alliance québécoise des éditeurs indépendants, Services aux membres](#)

¹² Idem, [Notre mission](#).

IMPLIQUEZ-VOUS

Bibliothèque municipale

Devenez un membre actif de votre bibliothèque municipale en participant à ses activités. Aussi, plusieurs de ces institutions offrent ou sont associées à un Club de lecture, une excellente occasion de fréquenter à la fois d'autres auteurs et des lecteurs. Enfin, certaines d'entre elles comptent sur une fondation dans laquelle votre implication sera la bienvenue.

Conseil régional de la culture

L'auteur averti deviendra membre et s'impliquera dans le Conseil régional de la culture de sa région administrative.¹³ Chacun de ces organismes sans but lucratif formule en ses propres mots sa mission, mais, règle générale, il s'agit de promouvoir la culture et son développement, d'offrir de l'information, de la formation, de conseiller, de représenter ses membres. Chaque conseil regroupe à la fois des individus et des organismes culturels.

Les quatorze conseils régionaux de la culture regroupent les personnes et les organismes qui contribuent à la vitalité artistique et culturelle de leur région. Ils réalisent les mandats qui leur sont confiés par le milieu culturel et par le ou la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec. Les conseils de la culture visent à favoriser le développement artistique et culturel régional par une concertation de ses membres qui conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement. De plus, ils assument un rôle-conseil auprès des différents partenaires dans le but d'assurer la défense des intérêts artistiques et culturels de leur région.

Interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec et des conférences régionales des élus¹⁴, les conseils régionaux de la culture interagissent avec les instances municipales et régionales pour le développement des arts et de la culture sur leur territoire.¹⁵

¹³ [Conseil des arts et des lettres du Québec, Action régionale, Coordonnées des conseils régionaux de la culture.](#)

¹⁴ Les Conférences régionales des élus (CRÉ) furent abolies en 2015 par le gouvernement du Québec.

¹⁵ Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec, Projet de loi 34 - Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires - Mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire, Février 2012, p. 3.

Votre première démarche consiste à vérifier si le Conseil de la culture de votre région accepte à la fois les professionnels et les amateurs.¹⁶ En effet, selon les informations disponibles sur les différents sites web des Conseils de la culture, certains sont tournés essentiellement vers les professionnels et d'autres sont ouverts à tous, y compris au « membre associé (sympathisant) »¹⁷. Voici deux exemples :

CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Nos membres sont des artistes professionnels ou amateurs, des artisans, des écrivains, des travailleurs culturels, des associations ou regroupements, des organismes culturels ou artistiques, des médias, des entreprises privées ainsi que des organisations municipales, régionales ou scolaires.¹⁸

CONSEIL DE LA CULTURE DES RÉGIONS DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Vous êtes :

- un artiste, un artisan, un écrivain professionnel
- un organisme artistique ou culturel professionnel
- un travailleur culturel professionnel
- une personne ou un organisme qui intervient dans le domaine de l'histoire ou du patrimoine
- une municipalité, une MRC, une commission scolaire, un cégep ou une université

PARTICIPEZ

Programme «La culture à l'école»¹⁹

Ce programme gouvernemental finance les écoles pour la tenue d'activités culturelles dans leurs murs, du préscolaire au secondaire. Par exemple, une rencontre-atelier entre un écrivain et les élèves. L'école se voit obligée de choisir un écrivain inscrit au « Répertoire de ressources culture-éducation ». L'inscription de l'écrivain est soumise à des conditions particulières et des exclusions.²⁰

¹⁶ Voir l'Annexe 2 pour la liste complète et les coordonnées des conseils régionaux de la culture.

¹⁷ C'est le cas, par exemple, du Conseil de la Culture de l'Estrie, du Conseil de la Culture des Laurentides.

¹⁸ Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue, [Devenir membre](#).

¹⁹ Site web : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/?id=2024>

²⁰ [Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Répertoire de ressources culture-éducation, Inscription des écrivains au Répertoire de ressources culture-éducation](#).

Conditions particulières²¹

- Le candidat doit avoir publié au moins deux (2) livres¹ chez un éditeur agréé, dont un (1) au cours des sept (7) dernières années dans les genres littéraires suivants : bande dessinée, conte, essai, littérature pour la jeunesse, nouvelle, poésie, récit et roman, théâtre;
- ou avoir publié au moins cinq (5) textes de création au cours des sept (7) dernières années chez un éditeur professionnel de livres ou de revues;
- ou compter au moins un (1) scénario destiné au cinéma ou à la télévision produit par un producteur reconnu par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ou par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), dont un (1) au cours des sept (7) dernières années;
- ou avoir publié au moins une (1) œuvre dramatique chez un éditeur professionnel ou produite par une compagnie de théâtre professionnelle, dont une (1) au cours des sept (7) dernières années.

1. Une réédition pourra être considérée comme une nouvelle publication.

Exclusions²²

- Les écrivains qui pratiquent des métiers techniques ou qui ne portent pas sur la création ne sont pas admissibles.
- Les illustrateurs doivent s'inscrire dans la section du Répertoire consacrée aux artistes et soumettre leur dossier relativement à l'appel de candidatures s'adressant aux artistes.
- Les auteurs d'études et de thèses universitaires, de guides touristiques, de catalogues d'exposition, de livres de recettes, de manuels d'instruction, d'ouvrages de croissance personnelle, de textes publiés dans des journaux communautaires et des bulletins d'associations ou d'organismes ne sont pas admissibles. Les publications à compte d'auteur ne sont pas reconnues aux fins du programme.

Ce programme gouvernemental exclut donc les auteurs autoédités et édités à compte d'auteur, une preuve de plus de la politique d'exclusion pratiquée par le gouvernement du Québec dans le domaine du livre (Voir Chapitre 12 : *Le Peuple en écriture*).

Programme «Parlez-moi d'une langue!»²³

Ce programme finance des rencontres (conférence, atelier, causerie, table ronde) animées par des auteurs et des écrivains dans les collèges et les universités. Il admet les écrivains professionnels, les auteurs autoédités et édités à compte d'auteur ayant au moins publié deux livres et possédant une certaine expérience de

²¹ Idem, [Conditions d'admissibilité](#).

²² Idem, [Exclusions](#).

²³ Site web : <https://www.uneq.qc.ca/programmes-rencontres/parlez-moi-d-une-langue/>

communicateur ou d'orateur. Il résulte d'une collaboration du Secrétariat à la politique linguistique et de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois. Il poursuit les objectifs suivants :

- Promouvoir et valoriser la qualité du français écrit et oral auprès des étudiants de niveau collégial et universitaire;
- Inciter les étudiants à la lecture d'œuvres d'auteurs québécois d'expression française;
- Témoigner de l'importance de la maîtrise de la langue dans l'acte de communication.
- Promouvoir et valoriser l'expertise de spécialistes québécois dans le champ d'études concerné, principalement à l'égard de la communication écrite et orale.
- Encourager l'utilisation et la maîtrise de la langue française dans les domaines où elle est en concurrence directe avec d'autres langues.²⁴

Il revient à l'écrivain ou à l'auteur de bien préparer son plan de rencontre, de démarcher les collèges et les universités, ces dernières ayant la responsabilité de compléter et de soumettre la demande officielle à l'UNEQ.

Calendrier du livre

Le «Calendrier du livre» se présente comme «le répertoire collaboratif regroupant toutes les activités du monde du livre au Québec.»²⁵ Il s'agit d'un site web où vous pouvez annoncer gratuitement un événement lié à votre livre ou à vos activités d'auteur : atelier, causerie, concours, conférence, cours, exposition, festival, lancement, lecture publique, performance, séance de signature. «Le Calendrier du livre est un projet d'Espaces temps²⁶, une entreprise sociale à but non lucratif qui développe des projets visant à améliorer la circulation de l'information et des connaissances. Le Calendrier du livre fait partie du Réseau Mur Mitoyen²⁷.»²⁸

²⁴ [Union des écrivaines et des écrivains québécois, Programmes de rencontres, Informations générales, Étapes à suivre pour organiser une rencontre dans le cadre du programme Parlez-moi d'une langue!](#)

²⁵ [Calendrier du livre, À propos.](#)

²⁶ Site web : <http://espacestems.ca/>

²⁷ Site web : <http://reseau.murmitoyen.com/>

²⁸ Idem. Voir en ligne : <http://www.calendrierdulivre.com/?com=apropos>

Jour de l'écrivain emprisonné – 15 novembre

Depuis plus de trente ans, l'association internationale d'écrivains P.E.N.²⁹ tient une journée dédiée à la défense des écrivains emprisonnés partout dans le monde, *Day of the Imprisoned Writer*.

P.E.N. est une association mondiale d'écrivains. L'acronyme « P.E.N. » est dérivé du mot anglais « plume », dont les trois lettres représentent également les mots poets, essayists, novelists (poètes, essayistes, nouvellistes – romanciers). P.E.N. rassemble aujourd'hui des poètes, des romanciers, des essayistes, des historiens, des auteurs dramatiques, des critiques, des traducteurs, des rédacteurs, des journalistes et des scénaristes qui partagent tous le même intérêt pour le métier et l'art de l'écriture, et le même engagement en faveur de la liberté de s'exprimer par le mot écrit. P.E.N. œuvre sur les six continents grâce à ses 142 Centres présents dans près de 100 pays.³⁰

L'auteur soucieux de la liberté d'expression de tous s'impliquera en demandant aux gouvernements concernés la libération des écrivains emprisonnés mis en vedette par l'association chaque année sur son site web.³¹ Le P.E.N. vous encourage aussi à écrire et publier des articles et des opinions dans la presse nationale et locale, à organiser des événements publics, des lectures, des manifestations ou des conférences de presse et à partager de l'information concernant les écrivains emprisonnés et vos activités de campagne en leur faveur via les médias sociaux.

Au Québec, Amnistie internationale, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois et le Centre québécois du P.E.N. international soulignent cette journée dans le cadre du projet «Livres comme l'Air». À cette occasion dix écrivains québécois sont sélectionnés et chacun est jumelé à un écrivain emprisonné. Chaque écrivain dédicace un de ses livres à l'écrivain emprisonné avec qui il est jumelé. Une lecture publique de ces dédicaces se tient dans le cadre du Salon international du livre de Montréal. Enfin, les organisateurs du projet font parvenir chaque livre dédicacé à l'écrivain emprisonné ou à sa famille, «*comme manifestation d'appui symbolique et moral*». ³²

²⁹ [Site web.](#)

³⁰ [Centre québécois du P.E.N. internationale – PEN International.](#)

³¹ Idem, [Agissez.](#)

³² [Union des écrivaines et des écrivains québécois, Activités littéraire, 15 novembre – Journée internationale des écrivains emprisonnés.](#)

Le projet «Livres comme l’Air» est intéressant, mais puisqu’il se limite à l’implication de 10 écrivains et se tient avant tout à Montréal, je conseille aux auteurs de toutes les autres régions du Québec de réaliser leurs propres projets dans leur communauté en collaboration, notamment, avec leur bibliothèque municipale, les librairies, les écoles... Tel que mentionné ci-dessus, je propose aussi à tous les auteurs d’effectuer leurs propres démarches auprès des écrivains emprisonnés en répondant à l’invitation de P.E.N. International.

Journée mondiale de la poésie – 21 mars

À l’automne 1999, l’UNESCO – NATIONS UNIES proclame le 21 mars Journée mondiale de la poésie. L’organisme se fonde sur les considérations suivantes à la suite d’une analyse de la situation de poésie et des poètes dans le monde :

- i. il existe dans le monde contemporain des besoins insatisfaits en matière esthétique. La poésie peut y subvenir dans la mesure où son rôle social de communication intersubjective est reconnu et où elle demeure le moyen d’éveil et d’expression de la prise de conscience;
- ii. on assiste depuis vingt ans à un véritable mouvement en faveur de la poésie, avec la multiplication des activités poétiques dans les différents États Membres et un accroissement du nombre des poètes;
- iii. il s’agit d’un besoin de société qui pousse les jeunes en particulier à revenir aux sources et constitue un moyen pour eux de se confronter à eux-mêmes, alors que le monde extérieur les attire irrésistiblement hors d’eux-mêmes;
- iv. de plus, le poète, en tant que personne, prend un rôle nouveau, car les soirées poétiques avec lecture de poèmes par les poètes eux-mêmes sont de plus en plus appréciées du public;
- v. ce mouvement de société dans la reconnaissance des valeurs ancestrales est aussi un retour vers la tradition orale et l’acceptation de la parole en tant qu’élément sociabilisant et structurant de la personne;
- vi. il existe encore une tendance dans les médias et le grand public en général à refuser de prendre au sérieux le poète. Il est utile d’agir pour s’en libérer afin que cette image soit révolue et que la poésie puisse avoir droit de cité dans la société.³³

³³ [Organisation des Nations Unies \(ONU\), Journée mondiale de la poésie – 21 mars, Proclamation du 21 mars comme Journée mondiale de la poésie](#)

Au Québec, l'auteur s'intéressera de près aux activités organisées par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, l'UNEQ³⁴, Le Printemps des poètes (Ville de Québec)³⁵, La Maison de la poésie de Montréal³⁶ et plusieurs autres organismes et institutions culturelles dont les bibliothèques municipales et les écoles.

Relevons aussi la création d'une catégorie réservée à la poésie dans le cadre des Prix des libraires du Québec organisés par l'Association des libraires du Québec en collaboration avec le Festival de la poésie de Montréal³⁷. Les finalistes sont dévoilés à l'occasion de la Journée mondiale de la poésie.³⁸

Journée mondiale du livre et du droit d'auteur – 23 avril

Tout auteur a le devoir de s'impliquer, tout au moins, de célébrer cette journée mondiale initiée par l'UNESCO – NATIONS UNIES :

Le 23 avril est une date symbolique pour la littérature universelle. C'est en effet à cette date en 1616 que Cervantes, Shakespeare et Inca Garcilaso de la Vega sont tous les trois morts. C'est également la date de naissance ou la date de la mort d'éminents écrivains comme Maurice Druon, Haldor K.Laxness, Vladimir Nabokov, Josep Pla et Manuel Mejía Vallejo.

Ce fut donc un choix naturel pour la Conférence générale de l'UNESCO, qui s'est tenue à Paris en 1995, de rendre un hommage mondial au livre et aux auteurs à cette date. La Conférence avait pour objectif d'encourager tout le monde, et en particulier les jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture, et de reconnaître les contributions irremplaçables au progrès social et culturel de l'humanité de certains auteurs. C'est à cette occasion que l'UNESCO a créé la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur ainsi que le Prix UNESCO de littérature pour enfants et adolescents au service de la tolérance.³⁹

La journée mondiale du livre et du droit d'auteur est célébrée à grande échelle au Québec avec la collaboration de l'ensemble des partenaires du milieu du livre et sous la coordination de l'Association nationale des éditeurs de livre. Une programmation très

³⁴ Site web : <https://www.uneq.qc.ca/activites-litteraires/journees-mondiales/21-mars/>

³⁵ Site web : <http://www.printempsdespoetes.ca/>

³⁶ Site web : <http://www.maisondelapoesie.qc.ca/>

³⁷ Site web : <http://www.maisondelapoesie.qc.ca/festival-de-la-poesie.html>

³⁸ [Association des libraires du Québec, Nouvelle, Création d'une nouvelle catégorie au Prix des libraires du Québec, Les libraires s'engagent envers la poésie québécoise, 15 décembre 2014](#)

³⁹ [Organisation des Nations Unies \(ONU\), Journée mondiale du livre et du droit d'auteur – 23 avril](#)

intéressante offre des dizaines d'activités dans toutes les régions du Québec. Un site web dédié informe les Québécois intéressés sur les activités tenues dans sa région.⁴⁰ Je suggère aux auteurs de se joindre aux bénévoles impliqués dans la célébration de cette journée mondiale dans sa communauté.

Capitale mondiale du livre

De plus, le 23 avril, l'UNESCO et les trois organisations professionnelles internationales du monde du livre que sont l'Union internationale des éditeurs (UIE), la Fédération internationale des libraires (IBF) et la Fédération internationale des associations et institutions des bibliothécaires (IFLA) désignent la Capitale mondiale du livre pour l'année à venir.⁴¹ Cette initiative a pour but de prolonger toute l'année dans une ville donnée l'intérêt suscité par la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

SYMPATHISEZ

Centre québécois du P.E.N. International – Écriture et liberté

En plus de la célébration du Jour de l'écrivain emprisonné – 15 novembre, le Centre québécois du P.E.N. International sollicite votre appui tout au long de l'année avec différents appels à l'action en soutien à des écrivains emprisonnés. Le site web de l'organisation permet de suivre l'actualité et, le cas échéant, de s'impliquer. L'idéal pour l'auteur est de devenir membre de l'organisation.

Pourquoi être membre du P.E.N. ?

Votre soutien marque d'abord un appui aux actions entreprises par PEN International : défense de la liberté d'expression, représentations auprès des gouvernements qui persécutent les écrivains, effort de rassemblement dans la fraternité. Vous pourrez aussi manifester votre engagement en parrainant un écrivain persécuté, correspondre avec lui pour l'accompagner dans sa lutte et soutenir ses actes d'écriture vers la liberté. Apporter votre soutien au P.E.N. Québec vous donne droit à un abonnement au Bulletin du P.E.N et vous pouvez

⁴⁰ Adresse du site web : <http://www.jmla.qc.ca/>

⁴¹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO, Capitale mondiale du livre.

Voir en ligne : <http://fr.unesco.org/capitale-mondiale-du-livre>

être invité(e) à participer à la mise en place d'événements comme Livres comme l'air et à appuyer notre présence dans les festivals littéraires et autres événements.⁴²

En 2015, événement exceptionnel, le Congrès mondial du PEN s'est tenu du 11 au 17 octobre 2015 dans la ville de Québec.⁴³

CONCOUREZ

L'auteur peut emprunter deux avenues différentes, celle du *concours littéraire* mettant en compétition des textes qui n'ont pas encore été publiés et celle des *prix littéraires* récompensant des œuvres publiées.

Un grand nombre de prix littéraires n'acceptent pas les auteurs autoédités ou édités à compte d'auteur. Une vérification des règlements de participation s'impose avant toute démarche d'inscription.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec offre un répertoire dénombrant 102 *Prix littéraires courants*.⁴⁴ Vérifier votre admissibilité à chacun de ces concours demandera du temps et de la patience, mais l'enjeu en vaut la peine. Un prix littéraire représente une source de grande motivation pour l'auteur et une reconnaissance importante de son travail.

Cependant, un tel prix ne garantit en rien que votre prochaine œuvre sera acceptée plus facilement par les éditeurs traditionnels. Bref, un prix littéraire ne lance pas nécessairement une carrière dans le monde traditionnel du livre.

Enfin, les auteurs autoédités ou édités à compte d'auteur ont désormais accès à plusieurs concours et prix littéraires nés de la popularité de ces types d'édition à l'ère du numérique et de l'impression à la demande. Malheureusement aucun répertoire ne les regroupe, sans doute parce qu'il s'agit souvent d'initiatives d'entreprises du livre en compétition. L'auteur devra donc effectuer lui-même sa recherche sur le web.

De plus, l'auteur se méfiera des inscriptions conditionnelles à une contribution financière de sa part.

⁴² [Centre québécois du P.E.N. International, Adhésion et renouvellement](#)

⁴³ Site web dédié. : <http://www.penquebec2015.org/>

⁴⁴ [BAnQ, Prix littéraires du Québec.](#)

Aucun concours ou prix littéraire n'est listé dans ce livre en raison de la sélection obligée étant donné leur grand nombre et de l'impartialité nécessaire afin de ne pas privilégier l'un au détriment de l'autre. L'UNEQ tient sur son site web une liste des prix, concours et bourses littéraires.⁴⁵

DEMANDEZ

Bourses et subventions

Les seules bourses accessibles aux auteurs autoédités et édités à compte d'auteur dénichées aux fins de ce livre sont les «Bourses de la relève – Littérature et conte»⁴⁶ du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). L'auteur doit répondre à certaines conditions, notamment, avoir publié au moins un livre dans un des genres littéraires admissibles et se déclarer artiste professionnel. Cette dernière condition est liée à la publication d'au moins un ouvrage (édition traditionnelle, autoédition ou édition à compte d'auteur). Il va sans dire que le fait d'être membre de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois ajoute une note positive à votre demande.

Certaines associations et fondations offrent aussi des bourses à des auteurs. Par exemple, les auteurs membres de l'Association des Écrivains francophones d'Amérique peuvent présenter leur candidature à la bourse de création de l'organisme.⁴⁷

Les écrivains professionnels trouveront plusieurs programmes de subventions et de bourses à leur intention auprès du Conseil des arts du Canada⁴⁸ et du Conseil des arts et des lettres du Québec⁴⁹.

L'UNEQ, les conseils régionaux de la culture et autres organismes du milieu du livre offrent des séances d'information sur les bourses et subventions offertes aux écrivains professionnels.

⁴⁵ Voir en ligne : <https://www.uneq.qc.ca/ecrivains/prix-concours-bourses-et-subventions/>

⁴⁶ Voir en ligne : http://www.calq.gouv.qc.ca/artistes/litterature_releve.htm

⁴⁷ Voir en ligne : <http://ecrivainsfrancophones.com/>

⁴⁸ Voir en ligne : <http://conseildesarts.ca/lettres-et-edition>

⁴⁹ Voir en ligne : <http://www.calq.gouv.qc.ca/artistes/disciplines.htm>

DONNEZ DU TEMPS

Encourager la lecture chez les jeunes

Tout auteur sensible à la cause de la lecture chez les jeunes peut donner de son temps à l'un des organismes dédiés à la cause. Nous vous en présentons trois ci-dessous.

Lis avec moi

Les auteurs de tous les horizons soucieux de la lecture chez les jeunes s'impliqueront dans l'organisme *Lis avec moi*⁵⁰ et son événement majeur *Semaine lis avec moi*⁵¹ :

Mission // La mission que s'est donnée Lis avec moi est de contribuer au développement de la lecture dans la communauté, chez les jeunes en particulier, en favorisant l'accompagnement comme moyen privilégié d'apprentissage et de partage et en utilisant les œuvres littéraires québécoises pour favoriser le renforcement de l'identité culturelle.

Semaine Lis avec moi // Par son événement majeur, la Semaine Lis avec moi, l'organisme lance à la grandeur du Québec un mouvement de lecture. Lis avec moi encourage les adultes (parents, enseignants, éducateurs, etc.) à s'engager à lire avec des jeunes. En se donnant comme modèle de lecteurs auprès de ceux-ci et en les accompagnant dans la découverte du plaisir de lire, les adultes jouent un rôle primordial. Transmettre le goût de la lecture aux jeunes, c'est les outiller et leur ouvrir la porte au succès scolaire et social. Pendant cette semaine, de nombreuses activités sont proposées : animations en bibliothèques, rencontres littéraires avec des auteurs et des illustrateurs, journée familiale, exposition et colloque annuel destiné aux professionnels du milieu. Aussi, Lis avec moi offre sur son site Internet, www.lisavecmoi.com, des activités et idées d'animation du livre.⁵²

Communication-Jeunesse

Les auteurs trouveront dans les services et les outils offerts par Communication-Jeunesse toute la formation utile pour devenir responsable d'un club de lecture (pour les 5-11 ans) ou d'une antenne du réseau dans sa communauté locale.

⁵⁰ Site web de l'organisme : <http://lisavecmoi.com/index.html>

⁵¹ Page web dédiée à l'événement : http://lisavecmoi.com/lis_avec_moi.html

⁵² Lis avec moi, mission. Voir en ligne : <http://lisavecmoi.com/mission.html>

La promotion du livre et de la lecture

Fidèle à sa mission d'origine, Communication-Jeunesse est voué à la promotion, auprès des jeunes, de la lecture d'œuvres québécoises et canadiennes françaises pour la jeunesse. Pour ce faire, Communication-Jeunesse offre des moyens de faire découvrir ces œuvres et d'en animer la lecture, produit du matériel de soutien et de promotion et organise de nombreuses activités: expositions, lectures publiques, tournées d'auteurs, semaines thématiques, heures du conte et ateliers de formation pour divers intervenants. Promotion du livre et médiation de la lecture, voilà les deux pôles d'action sur lesquels repose l'ensemble des interventions accomplies par Communication-Jeunesse pour mener à bien son mandat.⁵³

Adhésion

Devenir membre de Communication-Jeunesse, c'est se joindre à un réseau de passionnés qui ont pour objectif de faire découvrir le bonheur de lire aux jeunes, de promouvoir les œuvres québécoises et canadiennes-françaises pour la jeunesse, de permettre l'animation de ces œuvres et de participer à la création et au développement des Clubs de lecture à travers le pays.

Vous pouvez joindre Communication-Jeunesse à titre individuel ou institutionnel, ou, encore, à titre de responsable d'un Club de lecture (pour les 5-11 ans) ou d'une antenne locale du Réseau CJ (pour les 12-17 ans).⁵⁴

Lire et faire lire

Les auteurs âgés de 50 ans et + peuvent partager une partie de leur temps libre avec des enfants pour stimuler leur goût de la lecture en participant au programme *Lire et faire lire*⁵⁵ :

Le plaisir de la lecture pour des enfants avec des aînés bénévoles.

Lire et faire lire est un programme présent à l'échelle du Québec. Il est d'une magnifique simplicité. Une fois par semaine, durant l'année scolaire, des aînés bénévoles-lecteurs se rendent dans une école de leur région pour lire des histoires aux enfants. Chaque bénévole-lecteur a son petit groupe de 2 à 5 enfants de la prématernelle, de la maternelle, de la 1^{re} ou de la 2^e année (4 à 8 ans). Il s'agit d'une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

L'association a un seul mot clé : PLAISIR; plaisir de se faire raconter une histoire, plaisir de lire, plaisir d'échanger et de créer des liens.

⁵³ Communication-Jeunesse, missions et activités.

Voir en ligne : <http://www.communication-jeunesse.qc.ca/presentation/mission/index.php>

⁵⁴ Idem, Adhésion.

Voir en ligne : <http://www.communication-jeunesse.qc.ca/presentation/adhesion/index.php>

⁵⁵ Site web du mouvement : <http://www.lireetfairelire.qc.ca/>

Lire et faire lire poursuit deux objectifs :

- Susciter le plaisir de la lecture et le goût des livres chez les enfants ;
- Favoriser les liens entre les générations.⁵⁶

Participez aux efforts d’alphabétisation

Les auteurs ont une chance inouïe de savoir lire et écrire. Un seul mot d’ordre s’impose à nous : participez aux efforts d’alphabétisation.

Fondation pour l’alphabétisation

L’organisme nous introduit en ces mots à son rapport annuel 2013-2014 :

La cause en chiffres

En 2014, au Québec, 1 000 000 de personnes éprouvent toujours des difficultés majeures en lecture et en écriture, soit un adulte sur cinq. Près de 54 % des adultes québécois affichent de faibles et très faibles compétences.

C’est ce que nous révèle le PEICA¹, une étude parrainée par l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et réalisée dans 24 pays auprès d’adultes âgés de 16 à 65 ans. L’enquête évalue trois compétences clés : la littératie, la numératie et la résolution de problème dans un environnement technologique. À l’échelle du pays, le Québec se classe au 10^e rang des provinces et territoires canadiens.⁵⁷

¹. Les compétences au Canada : Premiers résultats du Programme pour l’évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), Ottawa, octobre 2013.

La gravité de situation justifie l’implication de tous les auteurs auprès de la population concernée. Nous devons donner l’exemple ! La Fondation propose plusieurs activités, dont le programme *La lecture en cadeau*⁵⁸.

⁵⁶ [Lire et faire lire, Mission](#)

⁵⁷ [Fondation pour l’alphabétisation, Rapport annuel 2013-2014, Qui a lu, lira](#)

⁵⁸ Voir en ligne : <https://www.fondationalphabetisation.org/lecture-en-cadeau/>

LA FONDATION POUR L'ALPHABÉTISATION, C'EST :

Mission : soutenir les adultes et les enfants afin d'assurer le développement de leur capacité à lire et à écrire pour participer pleinement à la société.

Vision : enrayer l'analphabétisme au Québec.

Au centre de nos actions : les gens.

Notre territoire : le Québec tout entier.

MANDATS

Service de prévention : grandir avec un livre dans les mains.

Service de référence : aider les personnes une à une.

Service de soutien aux organisations : appuyer, innover, relayer.

Service de sensibilisation : éveiller les consciences. Service de financement : engager tous les acteurs.

VALEURS

Visible dans la société par des campagnes de sensibilisation, de recrutement et de prévention.

Présente auprès des personnes analphabètes ou peu alphabétisées, leurs enfants, les organisations et la population.

Proche des personnes, qu'elle aide et accompagne une à une en offrant ses services.

Innovatrice dans ses approches, dans l'actualisation de ses services, dans sa capacité à lancer des projets afin de rejoindre les personnes là où elles sont, soit au travail, à la maison, dans les organisations, dans la collectivité.

Groupes populaires en alphabétisation

L'auteur peut aussi s'impliquer dans le groupe populaire en alphabétisation de sa communauté. Il en trouvera les coordonnées en consultant la liste des membres du *Regroupement des groupes populaire en alphabétisation du Québec*⁵⁹ (RGPAQ).

⁵⁹ Voir en ligne : http://www.rgpaq.qc.ca/groupes_membres.php

Alphabétisation populaire

Lutte contre l'analphabétisme et lutte contre la pauvreté et l'exclusion ont toujours été des luttes indissociables pour le mouvement de l'alphabétisation populaire. C'est en effet chez les populations les plus pauvres que l'on retrouve la majorité des personnes peu alphabétisées. Par ailleurs, le fait d'être une personne peu alphabétisée constitue un facteur de précarité à plusieurs niveaux : précarité face au travail, santé plus fragile, exclusion sociale, etc.⁶⁰

ORGANISEZ

Lectures publiques

La lecture publique consiste à lire un texte (par exemple, un extrait de votre livre) en public pour ensuite en discuter avec les participants. Si ce type d'activités fait défaut à la vie littéraire de votre communauté, vous pouvez organiser les lectures publiques avec la collaboration de votre librairie, de votre bibliothèque municipale, ou avec le concours d'un organisme de votre communauté, d'une école, d'un média communautaire, d'un centre pour les aînés... Vous n'êtes pas obligé d'être vous-même la personne qui lira le texte si vous n'êtes pas à votre aise dans ce type de prestation publique. Mais vous trouverez à coup sûr un lecteur ou une lectrice intéressé au sein de votre communauté, par exemple, un conseiller municipal, un acteur ou un comédien, un animateur de radio ou de télévision communautaire, un journaliste de la presse locale, un jeune entrepreneur, un élève performant en examen oral, un orateur, un conteur, un membre d'une association communautaire, un membre du club "Toastmasters"⁶¹ le plus près... L'événement peut inclure la lecture de plus d'un texte et plus d'un lecteur.

Ateliers d'écriture

Si vous maîtrisez bien la langue française et l'écriture, partagez vos connaissances et votre expertise avec les autres dans le cadre d'ateliers d'écriture. À l'instar de lectures publiques, vous pouvez mettre à contribution des ressources de votre communauté. Votre atelier se limitera au genre littéraire dont vous avez fait

⁶⁰ [Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec.](#)

⁶¹ Voir en ligne : <http://www.toastmasters-quebec.com/index.htm>

votre spécialité, car il n'agit surtout pas de s'improviser expert en tous les genres.

Un atelier d'initiation à l'écriture animé par un professeur de français d'une institution scolaire de votre communauté trouvera une oreille attentive auprès du service de loisirs de votre municipalité ou d'un autre organisme communautaire commanditaire.

Voyages au Salon du livre

L'auteur débrouillard trouvera les moyens utiles pour organiser un voyage au Salon du livre de sa région⁶² auprès des ressources de sa communauté. Les organisateurs du Salon du livre de votre région se feront un plaisir de vous conseiller dans vos démarches. Un tel voyage peut impliquer plus d'une communauté locale (villes et villages) et ainsi comprendre plusieurs arrêts en chemin vers... l'univers du livre.

Boîtes de partage de livres (Mouvement Prends un livre – Donne un livre)



⁶² Voir : Association québécoise des salons du livre. Site web : <http://www.aqsl.org/>

Cette photographie⁶³ montre une micro-bibliothèque de livres gratuits. En janvier 2014, on en dénombrait plus de 15 000 un peu partout dans le monde⁶⁴. Installée par des citoyens en face de leur résidence, ces boîtes à livres offrent aux résidents du quartier la possibilité de partager gratuitement des livres. Le fonctionnement est simple : vous prenez un livre dans la boîte et vous en ajoutez un en échange. Ainsi, le nombre de livres dans la boîte est constant et l'offre se renouvelle constamment. Ce mouvement « *Prends un livre – Donne un livre* » est né aux États-Unis sous le nom « *Little Free Library* ». ⁶⁵ On en trouve déjà plusieurs au Québec à l'initiative de citoyens et d'organismes. Vous pouvez construire vous-même une telle boîte à livres, obtenir gratuitement des plans ou commander un kit à assembler.

Au Québec, l'organisme Croque-Livre⁶⁶ se spécialise dans les boîtes à livres destinées aux jeunes âgés de 0 à 12 ans. Le site web de l'organisme fait état de 226 boîtes à livres jeunesse.⁶⁷ À Montréal, des arrondissements s'impliquent dans le mouvement, notamment Côte-des-neiges Notre-Dame-de-Grâce avec son projet « Libre service ». ⁶⁸ À Trois-Rivières, l'organisme communautaire « La démarche des premiers quartiers » a déjà installé ses premières micro-bibliothèques sur les terrains de résidents très heureux de l'initiative.⁶⁹ Bref, le mouvement ne cesse de gagner en popularité au Québec.

Participez à cet effort de promotion de la lecture dans votre quartier à titre d'auteur ou d'écrivain professionnel. Offrez un ou plusieurs exemplaires de votre livre et d'autres de votre bibliothèque personnelle dont vous souhaitez la libre circulation.

« Livre voyageur », « Libérez un livre » ou « Passe-livre »

Cet autre mouvement mondial consiste à laisser un livre dans la nature, sur un banc de parc, dans un autobus..., idéalement dans un sac de plastique transparent pour le protéger des intempéries, avec une notice au lecteur l'informant que ce livre a été

⁶³ Source : [Eth & Thorn](#).

⁶⁴ Index de « Little Free Library » en ligne avec [Google Map](#).

⁶⁵ Site web : <http://littlefreelibrary.org/>

⁶⁶ Site web de l'organisme : <http://croquelivres.ca/>

⁶⁷ Statistique en date du 7 août 2015. Source : <http://croquelivres.ca/>

⁶⁸ Site web : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7497_101871620&_dad=portal&_schema=PORTAL

⁶⁹ Site web : <https://www.facebook.com/demarche.premiersquartiers>

libéré et l'enjoignant de faire de même une fois qu'il en aura terminé la lecture. Si vous souhaitez suivre le trajet de votre livre, inscrivez-le sur le site web BookCrossing.⁷⁰

Le BookCrossing, qu'est-ce que c'est ?

C'est la Bibliothèque Mondiale. C'est un site de réseau social intelligent. C'est une célébration de la littérature, en même temps qu'un lieu où les livres trouvent une nouvelle vie. BookCrosser, c'est donner à un livre une identité unique afin que, passant de lecteur en lecteur, il puisse être suivi et ainsi relier ses lecteurs. Il y a actuellement 1 462 808 BookCrosseurs et 11 035 477 livres en train de voyager dans 132 pays. Notre communauté change le monde, et touche des vies un livre après l'autre.

Quelle est notre mission ?

Très simplement, nous visons à mettre les gens en contact par les livres.

Comment le faisons-nous ?

Étiqueter. Partager. Suivre. Insufflez une nouvelle vie dans les livres, au lieu de laisser vos vieux classiques prendre la poussière : passez-les à un autre lecteur. Notre système de suivi et d'archivage en ligne permet aux membres d'entrer en contact avec d'autres lecteurs, de parcourir et commenter la littérature, de suivre leurs livres au fur et à mesure que des vies sont changées par le fait de "lire et libérer". Chaque utilisateur peut marquer et suivre ses propres livres grâce aux BCIDs (numéros uniques d'identification BookCrossing). Chaque BCID est propre à un seul livre : dès qu'il est enregistré sur notre site, le livre peut être suivi et commenté indéfiniment. S'inscrire et pratiquer le BookCrossing est gratuit. Alors ne soyez pas égoïste avec vos livres : lisez et libérez !⁷¹

Plusieurs organisations citoyennes se dédient à ce mouvement au Québec dont *Libérer les livres*.⁷² Cette dernière se distingue par des « *points de partage* » désignés à l'abri des intempéries :

Description du mouvement

Libérez les livres! vise à favoriser la rencontre inattendue d'un passant et d'un livre. Certaines libérations ponctuelles ont eu lieu, souvent dans un but publicitaire. Celle-ci a lieu toute l'année et ne veut rien d'autre que la diffusion du livre, quel qu'il soit. C'est notre version à nous du bookcrossing, du passe-livre...

→

⁷⁰ Site web : <http://www.bookcrossing.com/about>

⁷¹ Idem.

⁷² Site web : <http://liberezleslivres.com/>

Vous rencontrerez donc des livres libérés dans des endroits informels ou dans des « points de partage ». Vous pourrez en prendre un avec vous, l'emporter à la maison, au travail, en voyage autour du monde, pour le temps que vous voulez.

Ils seront marqués par un autocollant à l'intérieur ou par une inscription manuscrite: « Livre libéré, veuillez l'adopter le temps d'une lecture, puis le relâcher ou libérer un autre livre. » Ce n'est pas plus compliqué que ça! Vous pouvez télécharger l'autocollant pour le faire imprimer.

Cette démarche, qui s'inscrit dans celle, mondiale, du bookcrossing est en soi d'essence informelle. Dans le but d'adapter le mouvement notamment aux conditions climatiques du Québec, nous l'avons modifié. Nous avons développé des « points de partage » qui ont accepté de recueillir des livres et vous permettent d'en laisser un ou plusieurs. Ils seront annoncés par l'affiche ci-dessus.⁷³

RESPONSABILITÉS SOCIALES DE L'AUTEUR

Ce chapitre met en évidence les responsabilités sociales de l'écrivain et de l'auteur. L'écriture est un acte solitaire qui profitera d'une vie sociale bien remplie. Et s'il n'est pas donné à tous d'être un auteur, chacun de nous ne pourrions l'être sans l'apport de nos rapports à la société. C'est dans ce contexte que je recommande à tout auteur de s'impliquer au sein du monde du livre et de la vie littéraire de sa communauté au-delà de la simple publication et promotion de ses œuvres. Dès lors qu'il écrit une œuvre, l'auteur a la responsabilité de promouvoir la lecture, de soutenir la liberté d'expression et de contribuer à l'éveil culturel de son peuple en commençant par sa communauté. Un don de soi indispensable au développement l'imaginaire collectif.

⁷³ Idem.

PARTIE II

LE NOUVEAU MONDE DU LIVRE

Je ne trouvais pas d'éditeur pour mon essai *J'aime penser*, un plat principal original destiné à ceux qui ne peuvent se nourrir que de *Bouillon de poulet pour l'âme*. J'avoue que je ne faisais pas preuve d'une grande patience, pressé que j'étais d'encaisser des milliers de dollars en redevances de la publication de mon livre. Une lettre de refus puis une deuxième m'ont découragé.

Puis, j'ai pensé à l'internet. J'avais quelques vagues souvenirs d'articles de presse rapportant qu'il se tramait quelque chose avec le livre sur internet. Il a suffi de quelques heures sur le web pour me retrouver en plein cœur d'une révolution d'où émergeait un tout nouveau monde du livre. Des expériences se déroulaient un peu partout sur le Vieux Continent, initiées et financées par les gouvernements dont le Conseil de l'Europe lui-même. Les États-Unis n'étaient pas en reste avec des centaines de projets en cours. Je tombais des nues.

Mon essai ne resterait pas dans le fond de mon tiroir, pas plus que les deux précédents. Au diable l'ancien monde du livre. Vive la révolution ! En fait, il faut parler d'une longue série de révolutions, l'une entraînant l'autre à sa suite. Je m'y suis plongé corps et âme. Je les ai défendues bec et ongles. Aujourd'hui, je vous les résume, toujours animé du même enthousiasme qu'aux premiers jours.

CHAPITRE 9

Une aventure révolutionnaire

Un tout nouveau monde du livre est né de la révolution engendrée par les nouvelles technologies. En termes astrophysiques, on parlera d'un tout nouveau système planétaire du livre, avec son propre soleil autour duquel gravitent de nouvelles planètes et de nouvelles lunes. Autrefois, nous observions un seul système dans notre télescope, celui de l'édition traditionnelle du livre traditionnel. Puis, plus loin dans l'univers, une nébuleuse apparaît formée des nouvelles technologies numériques. Et suivant le mode de formation des étoiles et des nouveaux systèmes planétaires, cette nébuleuse se contracte et donne naissance à une multitude de nouvelles étoiles dont l'une nous donne un nouveau monde du livre. Désormais, il y a deux mondes du livre, l'ancien et le nouveau.

UNE ÉVOLUTION POUR L'UN, UNE RÉVOLUTION POUR L'AUTRE

Les nouvelles technologies exercent une force telle sur l'ancien du monde du livre que ce dernier se voit forcé d'évoluer. Mais le système demeure le même avec le refus de plus de 90% des manuscrits soumis par nos auteurs à l'attention des éditeurs, avec une redevance à l'auteur de 10% du prix de vente de l'exemplaire et avec ses gros tirages nécessaires à la distribution. Il se plie bien malgré lui à la vente en ligne des titres à son catalogue dans des librairies virtuelles dont il craint qu'elles affaiblissent les librairies traditionnelles avec pignon sur rue. Il accepte à contrecœur l'édition d'exemplaires numériques de ses livres parce qu'il pense cannibaliser ainsi les ventes de ses livres papier. La résistance de l'ancien monde du livre aux nouvelles avenues ouvertes par les nouvelles technologies ne permet pas d'envisager une révolution, mais une simple évolution.

Pendant ce temps, dans le nouveau monde du livre, c'est la révolution et le soleil brille de tous ses feux. Des nuages de matières forment de nouvelles planètes : édition numérique en ligne, éditeur-libraire en ligne, impression à la demande.

RÉVOLUTION SUR RÉVOLUTION

En fait, le nouveau monde du livre ne provient pas d'une seule et grande révolution, mais d'une succession de révolutions, chacune se déroulant en plusieurs épisodes. Nous en résumons 16 dans ce chapitre.

1^{re} révolution – Le livre numérique

L'arrivée de l'ordinateur personnel et de toutes sortes de logiciels, du traitement de texte au correcteur en passant par le traitement d'images, démocratise l'accès à l'édition numérique jusque-là réservée à quelques experts en informatique. Parmi les documents numériques les plus prisés, le livre. Il perd son support matériel ou se dématérialise, dit-on. Mais est-ce un vrai livre, se demandent les gardiens du livre ? La spécialiste du nouveau monde du livre, Marie Lebert¹ relève une soixantaine d'épisodes dans son histoire du livre numérique qui, croyez-le ou non, célèbre en cette année 2015 ses... 44 ans².

2^e révolution – L'Éditeur en ligne

Peu importe alors les réponses à cette question, la révolution suit son cours avec la naissance d'un nouveau type de maison d'édition : la maison d'édition virtuelle, celle qui existe et opère uniquement en ligne. Après la dématérialisation du livre, voilà que la maison d'édition en fait tout autant. Le produit et le fournisseur sont tous les deux virtuels.

3^e révolution – L'éditeur-libraire en ligne

Il suffit alors pour l'éditeur en ligne de se doter d'un site web transactionnel pour vendre ses livres numériques aux internautes sans aucun autre intermédiaire. La maison d'édition en ligne devient aussi une librairie en ligne. La chaîne traditionnelle du livre vient de sauter. La révolution ne laisse plus qu'un seul maillon entre l'auteur et ses lecteurs, l'éditeur-libraire en ligne.

¹ Site web : <https://marielebert.wordpress.com/fr/>.

Voir aussi : <http://www.etudes-francaises.net/dossiers/lebertfr.htm>

² Marie Lebert, L'eBook a 40 ans (1971-2011), Project Gutenberg News, août 2011. Disponible gratuitement en ligne (PDF) : <http://www.gutenberg.org/ebooks/36987>

4^e révolution – Réduction drastique des risques pour l'éditeur

On assiste ainsi à une révolution économique. Seul maillon intermédiaire de la chaîne de ce nouveau monde du livre, l'éditeur libraire en ligne réalise des économies de taille, inimaginables sans le numérique, l'internet et le web. La révolution du livre en format numérique a déjà passé à la guillotine l'imprimeur et le distributeur puisqu'il n'est plus besoin d'imprimer, d'entreposer, de gérer des stocks de milliers d'exemplaires de livres papier et d'en assurer la livraison dans les points de vente physiques. Et lorsque l'éditeur en ligne assume lui-même la vente en ligne de ses livres numériques, le diffuseur et le réseau traditionnel des librairies physiques tombent aussi sous le couperet de la révolution. L'éditeur libraire en ligne n'a plus à concéder une part des ventes à aucun intermédiaire.

5^e révolution – Augmentation de la redevance à l'auteur

Le partage n'implique désormais que lui et ses auteurs. Dans la chaîne traditionnelle du livre, la rémunération de l'auteur avec une redevance sur la vente de chaque exemplaire s'élève à 10% du prix de vente. La nouvelle chaîne du livre dématérialisé peut offrir davantage, et certains éditeurs libraires offrent aujourd'hui jusqu'à 50% ou 70% du prix de vente en redevance à l'auteur sur les exemplaires numériques de son livre.

6^e révolution – Démocratisation de l'accès à l'édition

Au cours des années 90, l'internet (le réseau) et le web (le contenu) vont propulser l'offre et la demande pour l'édition numérique du livre dans la culture populaire. En 2002, notre étude de marché dénombre une soixantaine d'éditeurs en ligne dans la grande Europe, dont une trentaine en France, et plus de trois cents aux États-Unis. (Aucune au Québec.)

Ce développement sans précédent démocratise l'accès à l'édition en permettant à de plus en plus de nouveaux auteurs de se faire connaître. Même les écrivains professionnels profitent de ce nouvel accès à l'édition. En fait, la démarche originale de l'éditeur-libraire en ligne se fonde sur le fait que les éditeurs traditionnels refusent plus de 90% des manuscrits soumis à leur attention.

L'éditeur-libraire en ligne conteste ces refus en dénonçant les critères de sélection de l'industrie traditionnelle du livre fondés davantage sur des considérations commerciales que littéraires.

7^e révolution – Diversité éditoriale élargie

La multiplication des œuvres éditées en format numérique élargit la diversité éditoriale et c'est en son nom que l'éditeur-libraire offre ses services aux auteurs et aux écrivains professionnels de tous les horizons. Désormais, même les œuvres visant un lectorat restreint peuvent être éditées puisque le risque économique est réduit à sa plus simple expression.

8^e révolution – Nouvelle vision du patrimoine littéraire

Le patrimoine littéraire d'une nation se limite alors aux œuvres commercialisées par l'industrie traditionnelle du livre, c'est-à-dire à moins de 10% des écrits des auteurs et des écrivains. Ainsi, le catalogue d'une bibliothèque nationale offre une vision réduite du patrimoine littéraire d'un peuple, ce dernier conservant pour lui ses écrits non publiés au fond de ses tiroirs. La démocratisation de l'accès à l'édition alimente donc le patrimoine littéraire de ces œuvres mises de côté par l'édition traditionnelle, c'est-à-dire des œuvres du *bon peuple*.

La publication de ces œuvres contribue à une juste représentation du patrimoine littéraire d'une nation. Elles jouent le même rôle que celui des photographies prises par des amateurs et conservées avec grande précaution par nos bibliothèques nationales. Ces photographies amateurs témoignent souvent mieux de la vie de nos ancêtres que toutes les photographies commerciales anciennes. Il en va de même des œuvres du *bon peuple* mises en scène par l'éditeur-libraire afin qu'elles remplissent leur rôle dans une représentation plus fidèle de notre patrimoine littéraire.

9^e révolution – Impression papier à la demande

Les éditeurs-libraires en ligne n'offrent que des exemplaires numériques. Ils accusent réception de la demande pour des exemplaires papier, mais ils ne peuvent pas y répondre. Effectuer des tirages papier implique alors des commandes de centaines voire de milliers d'exemplaires pour mettre en marche les presses offset,

seules capables de produire un exemplaire papier de qualité à l'époque.³ L'impression offset est donc en contradiction avec le risque minimum qu'implique le mode de fonctionnement de l'éditeur-libraire en ligne.

Puis, le géant mondial de la reprographie (photocopie), Xerox, introduit sur le marché le tout premier appareil d'impression à la demande, Print-On-Demand (POD), en 1998. L'appareil d'une valeur d'un million de dollars cristallise le concept de l'impression à la demande jusque-là artisanale. L'impression de l'exemplaire se fait désormais en *flux continu*, c'est-à-dire que l'appareil assure lui-même le passage d'une étape à l'autre (impression, triage, montage, reliure, coupe) sans aucune intervention de l'opérateur. En effet, le fonctionnement de l'appareil fait appel à un seul opérateur, contrairement aux nombreux intervenants nécessaires à chaque étape dans la production artisanale ou industrielle du livre. Un seul appareil qui fait tout avec un seul opérateur, c'est une révolution.



Dès lors, la rentabilité ne repose plus sur un nombre élevé d'exemplaires de chaque titre imprimé, mais sur le nombre de titres en commande.

Il va sans dire que toutes les imprimeries ne disposent pas du million de dollars pour se doter d'un tel appareil. Mais le processus de production artisanale se raffine de plus en plus et l'impression à la demande fait son petit bonhomme de chemin partout à travers le monde.

³ Voir : [Offset \(imprimerie\), Wikipédia](#).

Aussi, et il fallait s'y attendre, la *grosse machine* de Xerox sera miniaturisée. En 2006, la compagnie *On Demand Books, LLC*⁴ présente l'*Espresso Book Machine*⁵ (EBM) développée avec l'aide financière de la fondation *Alfred P. Sloan*⁶. L'appareil est vendu au prix de 38,000\$. Son lancement au siège social de la Banque mondiale témoigne des intentions de l'entreprise : offrir l'impression à la demande à moindre coût au pays du tiers monde et en voie de développement. Aujourd'hui, on en trouve quelques-unes dans ces pays, mais la très grande majorité est dans les bibliothèques universitaires américaines, canadiennes et européennes.



L'une des premières versions de l'Espresso Book Machine

Ces dernières numérisent et impriment des exemplaires papier de livres rares ou de références dont les originaux ne sont pas disponibles aux prêts. Elles peuvent aussi imprimer à la demande des manuels scolaires, des recueils de textes de références pour certains cours et autres publications. Récemment, ces appareils furent mis en réseaux et reliés à une banque de titres élargie. Quelques librairies disposent aussi d'un tel appareil et offrent à leur clientèle l'impression d'exemplaires qu'elles n'ont pas sur le plancher. Enfin, *On Demand Books, LLC* offre depuis peu l'autoédition en ligne, les auteurs et les lecteurs pouvant alors prendre possession

⁴ Site web : <http://www.ondemandbooks.com/>

⁵ Voir en ligne : http://ondemandbooks.com/ebm_overview.php

⁶ Site web : <http://www.sloan.org/>

de leurs exemplaires papier au site le plus près d'une Espresso Book Machine.

«À notre avis, l'impression à la demande n'est pas un exploit technologique, c'est un exploit culturel et politique» souligne Giuseppe VITIELLO, Conseiller de programme, Contenu numérique, livre et archives, au Conseil de l'Europe dans un document destiné à la tenue d'un atelier du Conseil de l'Europe sous le thème *«Impression à la demande: une révolution technologique au service de la diversité culturelle»* en janvier 2000 à Strasbourg.

À notre avis, l'impression à la demande n'est pas un exploit technologique, c'est un exploit culturel et politique. Nous aimerions même qu'elle devienne l'un des axes des politiques culturelles de nos États membres. Pour les langues et les cultures minoritaires, l'impression à la demande est révolutionnaire, car elle brise les frontières nationales. Elle permet à des auteurs inconnus d'être publiés au moindre coût. Elle permet aux publications universitaires d'exister. Elle favorise le dialogue et les échanges interculturels ainsi que la liberté et le pluralisme des opinions. Elle peut favoriser la pénétration des langues étrangères sur le marché anglo-saxon, l'un des plus autonomes du monde, où moins de 2 % des titres sont des traductions. Elle peut permettre par exemple à des écrivains albanais (arméniens ou géorgiens) de faire connaître leurs travaux en albanais (arménien, géorgien) à la diaspora et à les imprimer au niveau local, là où les émigrés se sont établis. Utopie? Certainement pas, car c'est bien de cela qu'il est question dans le projet du Conseil de l'Europe sur le contenu numérique, le livre et les archives.⁷

Cette perception de l'aspect révolutionnaire de l'impression à la demande se confirme partout en Europe dès les années 90. L'éditeur italien Mario Guaraldi se prononce en ces mots au sujet de la fin éventuelle de la dictature de grands tirages dans un document intitulé *«Nouvelle Économie du livre: réalité ou science-fiction?»* :

Grâce à l'ensemble des technologies que l'on peut regrouper sous le terme « d'impression à la demande », il est désormais inutile de fixer les tirages de livres avant que le marché lui-même ne le fasse, que ce soit de manière traditionnelle à « l'instinct », sur la base d'une banale analyse des statistiques passées ou simplement par le jeu de procédures commerciales imposées. C'est le marché du livre, ou plutôt les nombreux marchés du livre (sciences, divertissement, littérature, techniques) qui « dictent » au quotidien le produit qui les inté-

⁷ Giuseppe VITIELLO, Conseiller de programme, Contenu numérique, livre et archives, au Conseil de l'Europe, Préface, *Impression à la demande: une révolution technologique au service de la diversité culturelle*. Document tiré du site web du Conseil de l'Europe et archivé par la Fondation littéraire Fleur de Lys.

resse et ce avant même qu'il ne soit imprimé. Il n'y a pas d'investissement typographique à engager d'avance; la calamité (d'ailleurs illégale) connue sous le nom de « droit de retour des invendus » disparaît, et il y a contournement du goulot d'étranglement de la distribution dû à un surplus d'ouvrages sur le marché par rapport à la dimension du canal de distribution mis en place pour les écouler. Grâce à l'internet, le marché devient global, varié, constitué de créneaux et de centres de documentation différents et, par-dessus tout, potentiellement mondiaux. Tous les livres auraient alors une chance égale de se présenter au marché alors que, dans le contexte actuel, la librairie joue le rôle de « censeur » des livres commercialement plus faibles. La logique négative (du point de vue culturel) des distributeurs et des libraires, habitués à penser uniquement à la « vitesse de rotation du produit », n'aurait plus aucune raison d'être. Sans plus avoir à courir le risque d'engager à l'avance d'énormes frais d'impression, on pourrait réduire considérablement le point d'équilibre de chaque ouvrage, puisqu'il correspondrait en pratique aux seuls frais d'édition et de préimpression. L'équipe rédactionnelle peut alors imaginer des formes nouvelles et plus sophistiquées de bibliographies et de renvois fondés sur l'hypertexte directement relié à l'internet. On ne pourrait plus parler, dans ces conditions, du drame de la longévité sans cesse plus courte des nouveautés en librairie, de plus en plus vite condamnées à être jetées et réduites en pâte à papier : à l'heure actuelle, en effet, la durée de vie moyenne d'un livre est de moins d'un mois. Sur l'internet, un livre en format électronique est en permanence vivant, consultable, imprimable et facile à localiser grâce à des moteurs de recherche chaque jour plus intelligents. Tous les livres seraient en permanence disponibles en librairie, « compressés » pour tenir dans l'ordinateur et à la portée des particuliers qui, seuls ou avec l'aide d'un employé, pourraient faire leur propre recherche, commander l'ouvrage désiré, le payer à la caisse et se le faire livrer à domicile. Dans la mesure où l'on ne serait plus soumis à la loi du tirage et où un nombre même limité d'ouvrages publiés serait potentiellement rentable, la solution actuelle consistant à « jeter les livres », caractéristique de la logique du marché, n'aurait plus aucune raison d'être; c'est ainsi que l'on assisterait à une renaissance des ouvrages issus de l'université, de la recherche et du monde de la culture.

S'agit-il là d'une utopie ? Certainement pas, puisque le Conseil de l'Europe a lui-même appelé les gouvernements à modifier leurs politiques sur le livre en faveur de l'impression à la demande et a lancé le slogan : « LA LIBERTÉ DE PUBLIER (À LA DEMANDE) NOTRE PROPRE IDENTITÉ CULTURELLE ».⁸

Malheureusement, cette perception n'a pas cours au Québec, comme nous verrons plus loin.

Grâce à l'impression à la demande, l'offre de l'éditeur libraire en ligne ne se limite plus au livre numérique. Il peut maintenant répondre à la demande de livre papier sans augmenter le risque financier. Car, et c'est là le plus important, chaque exemplaire

⁸ Mario GUARALDI, Directeur, Éditions Guaraldi, Italie, Nouvelle Économie du livre: réalité ou science fiction?, Conclusion, Conseil de l'Europe.

imprimé est vendu d'avance ou seul l'exemplaire commandé et payé par un lecteur sera imprimé.

Enfin, l'impression à la demande donne naissance à de nouvelles entreprises de services d'autoédition et d'édition à compte d'auteur où tout se passe en ligne. L'abandon de la distribution en librairies physiques obligeant le tirage de centaines voire de milliers d'exemplaires fait tomber la pression financière exercée sur l'auteur. Il peut commander des micro-tirages au fur et à mesure de ses ventes. Les plateformes web d'autoédition et d'édition à compte d'auteur ajoutent à leurs services la vente en ligne, dans leurs propres librairies virtuelles. Et certaines entreprises offrent même une distribution étendue à plusieurs librairies virtuelles.

Une chaîne virtuelle du livre avec impression à la demande est née.

10^e révolution – La licence d'édition plutôt que la cession des droits

Pendant que l'industrie traditionnelle du livre exige encore et toujours de l'auteur la cession complète de ses droits d'auteur sur son œuvre, l'éditeur en ligne se contente d'une licence d'édition d'une durée déterminée. L'auteur n'est plus obligé de céder ses droits d'auteur sur son œuvre pour être édité. Cette licence à terme, il peut la renouveler auprès de son éditeur en ligne ou solliciter un nouvel éditeur en ligne. Plus important encore, il peut poursuivre sa recherche d'un éditeur traditionnel puisqu'il a toujours en poche ses droits d'auteur sur son œuvre. Il conserve ainsi une chance de voir son livre en librairies traditionnelles sans avoir à en assumer lui-même les frais.

La Fondation littéraire Fleur de Lys peut se vanter d'être la première et la seule maison d'édition en ligne qui permet à l'auteur de rompre son contrat d'édition s'il trouve un éditeur traditionnel pour son œuvre. Dans ce contexte, l'édition en ligne se veut un tremplin vers l'édition traditionnelle.

11^e révolution – Les blogues littéraires

À la fin des années 90, un nouveau moyen de publier facilement et gratuitement des contenus sur le web s'offre aux internautes : Blogger, une plateforme logicielle en ligne, aujourd'hui propriété de Google. Pour la première fois, la publication de contenu

est accessible à tous. Il n'est plus besoin de disposer d'un logiciel spécialisé et de savoir comment programmer un site web. Le service est accessible en ligne avec son navigateur. Il suffit de se rendre sur le site web de la plateforme et en quelques clics, l'internaute a son propre blogue. Il entre ses textes dans un formulaire en ligne, clique sur le bouton «Publier» et le résultat apparaît comme par magie dans son blogue. Il peut autoriser les visiteurs de son blogue à interagir avec lui en commentant ses textes.

Les amateurs de littérature joignent le mouvement. Ils ouvrent des blogues et y publient leurs commentaires et leurs recommandations en lien avec leurs lectures. Le lecteur devient plus actif que jamais et donne ainsi tout son sens à ce qu'il convient d'appeler le *web littéraire*. Tout le monde était déjà représenté sur le web, de l'auteur au libraire en passant l'éditeur, seul le lecteur manquait à l'appel. Sa présence active sur le web s'imposera peu à peu et on verra naître des communautés de lecteurs, souvent dédiées à des genres littéraires en particulier. Les lecteurs se réfèrent désormais à leurs pairs plutôt qu'aux critiques et aux chroniqueurs littéraires des grands médias et des magazines.

12^e révolution – Livres numériques gratuits

Logiciels de reconnaissance optique des caractères

La numérisation de livres imprimés à l'aide d'un scanneur et d'un logiciel de reconnaissance optique des caractères (Optical Character Recognition – OCR) permet de remettre en circulation des millions d'œuvres sur le web. La méthode classique de numérisation consiste à entrer le texte du livre mot-à-mot à l'ordinateur, un travail fastidieux. La lecture optique à l'aide d'un logiciel OCR simplifie le travail de numérisation.

L'outillage lit et transfère le texte imprimé en un texte numérique lisible avec un logiciel de traitement de texte. Il ne s'agit pas d'une simple reproduction des pages d'un livre en images numériques. Le texte obtenu peut être corrigé, révisé, augmenté, annoté, illustré, remis en page... comme n'importe quel autre manuscrit «tapé» sur un clavier ordinateur.

Bibliothèques virtuelles de livres numériques gratuits

Qui dit reproduction dit aussi droits d’auteur. Ainsi, la numérisation se concentre avant tout sur les livres du domaine public, c’est-à-dire les livres dont les droits d’auteur sont expirés. Les bibliothèques nationales se lancent dans de vastes programmes de numérisation des œuvres du domaine public de leurs collections. Les bibliothèques et les presses universitaires numérisent aussi leurs publications du domaine public, ajoutant celles dont elles sont titulaires des droits d’auteur.

Plusieurs autres initiatives de numérisation, avec ou sans scanneur et OCR, donnent lieu à la mise sur pied de bibliothèques virtuelles numériques. L’une des plus connues est baptisée *Projet Gutenberg*⁹ lancé dès 1971 par Michael Hart¹⁰, à l’université de l’Illinois aux États-Unis. Cette bibliothèque électronique est la première à offrir des livres numériques gratuits. Elle compte aujourd’hui plus de 50,000 livres numériques gratuits en différents formats et en différentes langues, et ce, grâce à des collaborateurs de partout dans le monde.¹¹

Au Québec, la bibliothèque électronique *Les classiques des sciences sociales*¹² voit le jour à l’initiative de Jean-Marie Tremblay, sociologue, en intranet au Cégep de Chicoutimi en 1993 et sera accessible à tous sur internet en l’an 2000 grâce à la coopération de l’Université du Québec à Chicoutimi. Tout le travail est réalisé par des bénévoles : «La bibliothèque Les Classiques des sciences sociales est le fruit d’un immense travail réalisé grâce à plus de 400 000 heures de bénévolat.»¹³

Tous poursuivent une seule et même mission :

La mission de la bibliothèque est de donner accès gratuitement aux œuvres en sciences sociales et humaines de langue française. Les Classiques des sciences sociales s’inscrivent ainsi dans une longue tradition de partage du savoir et constituent une tribune extraordinaire pour les recherches francophones. On peut télécharger gratuitement et en différents formats (.doc, .pdf, .rtf) différents types de publications :

⁹ Site web du Projet Gutenberg : <http://www.gutenberg.org/>.

Version en français : http://www.gutenberg.org/wiki/FR_Principal

¹⁰ Michael Hart est né en 1947 et décédé en 2011.

¹¹ [Antoine Oury, Le catalogue du Projet Gutenberg franchit les 50.000 eBooks, ActuaLitté, 6 octobre 2015](#)

¹² Site web : <http://classiques.ugac.ca/>.

¹³ [Les classiques des sciences sociales, présentation.](#)

- 1) Des publications récentes dont les auteurs (ou leurs ayants-droit) et/ou les éditeurs ont donné leur accord pour qu'elles soient diffusées ;
 - 2) Des publications du domaine public au Canada ;
 - 3) Des œuvres inédites.¹⁴
- Les statistiques illustrent le succès du projet à l'échelle mondiale :

Plus de 12 millions de personnes de partout dans le monde ont visité le site internet bibliothèque de 2006 à 2012. En moyenne, pour cette période, il y a eu près de 148 000 visiteurs par mois. De plus, de 2003 à 2012, pour toutes les collections, il y a eu un peu plus de 31 millions de téléchargements. Pour la seule collection Les Classiques, qui regroupe près de 400 auteurs, il y a eu environ 17 millions de téléchargements. Ces chiffres impressionnants démontrent l'importance et l'utilité de cette bibliothèque à l'échelle mondiale.¹⁵

L'année suivante, la Bibliothèque du Congrès des États-Unis met en ligne le site web de son projet American Memory¹⁶ offrant des archives écrites, sonores et vidéos du domaine public dont le nombre d'items dépasse aujourd'hui les 9 millions¹⁷.

Un autre projet de bibliothèque électronique fait sensation, Google Livres¹⁸ (Google Books), dont le développement est entrepris en 2002 et la mise en ligne effectuée en 2004. Google offre une bibliothèque universelle avec une option très importante : la recherche par mots-clés dans les textes des livres numérisés. Aujourd'hui devenue le plus grand corpus textuel au monde, cette bibliothèque en ligne a demandé plusieurs innovations techniques afin de réduire le temps de numérisation.¹⁹

Google Livres fera face à plusieurs actions en justice pour violation des droits d'auteur,²⁰ comme quoi toute révolution a son revers, souvent par manque de considération et parce que tout va trop vite. Si des ententes avec les auteurs et les éditeurs concernés sont conclues, les critiques sur l'éventuel monopole mondial de Google dans le domaine du livre fusent de toutes parts et certains joueurs se retirent du projet au profit de leurs propres bibliothèques électroniques en ligne.

¹⁴ Idem, Mission.

¹⁵ Idem, Présentation.

¹⁶ Site web : <http://memory.loc.gov/ammem/index.html>.

¹⁷ The LIBRARY of CONGRESS – American memory, About the Collections.

¹⁸ Site web : <http://books.google.fr/>.

¹⁹ Wikipedia, Google Livres.

²⁰ Idem, Actions en justice.

Le livre numérique gratuit s'inscrit dans la révolution numérique avec une telle force et un tel impact que nous ne pouvons pas envisager revenir en arrière. Désormais, la culture de gratuité caractéristique de l'internet inclut le livre.

Offre de livres numériques gratuits par les auteurs

Plusieurs auteurs emboîtent le pas en offrant gratuitement en ligne la version numérique intégrale de leurs œuvres, une autre révolution. Une générosité impensable avec le livre papier compte tenu du coût et que seul le livre numérique pouvait engendrer. Le désir d'être lu par le plus grand nombre l'emporte sur tous les autres, y compris celui de retirer un revenu, même réduit, de ses écrits. Le succès commercial cède la place au succès d'estime personnel. Toutes les déclinaisons des requêtes de recherche de livres numériques gratuits avec le moteur de recherche Google battent des records.²¹

Et n'allez pas croire que l'offre de gratuité faite par tous ces auteurs est à coût nul. En effet, plusieurs d'entre eux investissent financièrement dans l'édition de leurs œuvres en format numérique, non seulement pour la production du fichier, mais aussi pour le travail éditorial. «*Gratuit*» ne signifie pas nécessairement «*de moindre qualité*».

13^e révolution – Lecture numérique (sur écran)

La lecture connaît aussi sa révolution. On lit de plus en plus sur écran²², sur des supports électroniques tels que le livre (liseuse) et la tablette électroniques et le téléphone cellulaire. Au Québec, PRETNUMERIQUE.CA²³, *une plateforme qui permet aux bibliothèques participantes de prêter des livres numériques* a dépassé le million de prêts en moins de trois ans après son lancement.²⁴ En 2014, le nombre d'utilisateurs uniques²⁵ de la plateforme s'élevait à 180,000, une augmentation de 80%. La moitié des usagers accède

²¹ [Google Trends – Livres gratuits](#)

Voir aussi : [Google Trends – eBook gratuit](#).

²² [Wikipédia, Lecture sur écran](#).

²³ Site web : <https://www.pretnumerique.ca/home>

²⁴ Voir en ligne : http://bibliopresto.ca/pretnumerique_portrait2014.php

²⁵ Par opposition au nombre de visites. Un utilisateur unique peut effectuer plusieurs visites.

au site web avec un appareil mobile (tablette et téléphone intelligent).²⁶

Résultat d'une collaboration des acteurs du milieu du livre québécois (maisons d'édition, librairies, réseaux de distribution et bibliothèques publiques), la plateforme PRETNUMERIQUE.CA permet aux bibliothèques publiques d'acquérir des livres numériques et de les rendre disponibles à leurs usagers par l'entremise de prêts chronodégradables (c'est-à-dire qui s'efface automatiquement à la fin de la période de prêt).

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) et le ministère de la Culture et des Communications (MCCCF), ont été des acteurs de premier plan dans la mise en place de cette plateforme développée pour l'ensemble des bibliothèques québécoises par la société De Marque. L'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ), le Réseau BIBLIO du Québec et BANQ sont ainsi fiers de rendre disponible aux bibliothèques et à leurs usagers la plateforme PRETNUMERIQUE.CA qui se positionne déjà comme un incontournable du prêt de livres numériques en langue française.

L'approche technique et commerciale mise en place, propre au Québec, respecte l'esprit de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. Le modèle développé offre une facilité d'utilisation pour les usagers des bibliothèques, qui n'ont qu'à s'authentifier sur le site web de leur bibliothèque pour pouvoir emprunter le livre qui les intéresse. Comme pour le livre imprimé, un titre emprunté devient indisponible pour les autres usagers, à moins que la bibliothèque n'ait acquis plus d'un « exemplaire » numérique. Au terme de la période de prêt, le livre redevient automatiquement disponible pour les usagers de la bibliothèque puisque les fichiers sont chronodégradables. La plateforme permet en outre aux usagers de réserver un titre indisponible et d'être avertis par courriel dès sa disponibilité.²⁷

²⁶ Source des statistiques : [Bibliopresto.ca, pretnumerique.ca](http://bibliopresto.ca/pretnumerique.ca) – Portrait de 2014.

²⁷ Idem, pretnumerique.ca. Voir en ligne : <http://bibliopresto.ca/pretnumerique.php>

Lorsque le format²⁸ du livre numérique s'adapte aux dimensions de l'écran comme le permettent les fichiers ePUB²⁹, la page traditionnelle du bon vieux livre papier disparaît. L'écran affiche uniquement le nombre de mots possible selon ses dimensions et le choix de la taille de la police de caractères fixés par le lecteur. Désormais, ce dernier déroule le texte à l'aide de la barre de défilement ou de son doigt.

Plusieurs chercheurs se penchent sur les conséquences cognitives de la lecture sur écran. Par exemple, l'interactivité du lecteur avec l'appareil de lecture et le texte intrigue les psychologues cognitivistes français Jean-François Rouet et André Tricot. Ils se demandent si le lecteur perd le fil de sa lecture en cliquant sur les liens hypertextes pour un complément d'information et si ce dernier pose un problème de surcharge cognitive ou de «noyade dans l'information».³⁰

Au Québec aussi la lecture à l'écran suscite l'intérêt. Par exemple, la thèse de doctorat «Analyse des pratiques de lecture sur livres électroniques chez les étudiants universitaires» de Zeïneb Gharbi (Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information) propose une étude «guidée par trois questions de recherche qui s'articulent autour (1) des stratégies de lecture employées par des étudiants (avant, pendant et après la lecture), (2) des éléments du système de lecture qui influencent (positivement ou négativement) le processus de lecture et (3) des perceptions des étudiants vis-à-vis la technologie du livre électronique et son apport à leur travail universitaire.»³¹

Mentionnons aussi la thèse de doctorat de Anaïs Guilet publiée sous le titre «Pour une littérature cyborg : l'hybridation médiatique du texte littéraire»³² (Université du Québec à Montréal, Doctorat en études littéraires). Dans son résumé, l'auteur écrit :

²⁸ Le format représente ici le type de fichier indiqué après le point (.PDF, .ePUB, .mobi et autres), à identifier comme «l'extension».

²⁹ Voir : Wikipédia, EPUB (format), http://fr.wikipedia.org/wiki/EPUB_%28format%29

³⁰ Wikipédia – Lecture sur écran, Difficultés et dmagers, référence donnée : Rouet, J. (2005). [La conception des ressources multimédias pour l'apprentissage : Apports des recherches en psychologie du langage \[archive\]](#). *Revue Française De Pédagogie*, 152(1), 79-87.

³¹ Gharbi, Zeïneb. 2006. Analyse des pratiques de lecture sur livres électroniques chez les étudiants universitaires. Thèse de doctorat. Montréal : Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information. Disponible gratuitement en ligne : <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/575>

³² Guilet, Anaïs (2013). « Pour une littérature cyborg : l'hybridation médiatique du texte littéraire » Thèse. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Doctorat en études littéraires. Disponible gratuitement en ligne : <http://www.archipel.uqam.ca/6010/>

Les nouveaux médias doivent être perçus comme un moteur d'évolution plutôt que comme une menace. Il s'agit, en effet, pour la littérature contemporaine et le livre de relever le défi qui leur est posé. Le livre est au cœur de notre problématique. Il importe de le considérer comme un support du texte qui n'est pas neutre et qui possède ses caractéristiques et ses potentialités propres. L'apparition de nouveaux médias offre une occasion de réévaluer le livre dans sa dimension matérielle. Celui-ci n'est plus l'unique support du texte, nos pratiques quotidiennes de lecture, entre livre et écran, le prouvent.³³

La lecture numérique ou sur écran possède toutes les caractéristiques d'une grande révolution puisqu'elle engendre un profond bouleversement dans les comportements et les capacités cognitives du lecteur. À l'évidence, celui ou celle qui est né avec la lecture numérique et l'a privilégiée au détriment de la lecture sur papier, ne peut pas comparer ces deux modes de lecture. Non seulement il fait partie d'une nouvelle génération de lecteurs, mais aussi et surtout il est lui-même un nouveau type de lecteurs.

Perdons-nous au change ? Est-ce que cette révolution nous enrichit ou nous appauvrit face au livre ? Les réponses à ces questions s'enfileront au cours des années à venir et au fil des recherches. Certaines retiendront l'attention et feront la une des médias comme celle de Thierry Baccino³⁴, professeur de Psychologie et directeur scientifique du *Laboratoire des usages en technologies de l'information numérique*³⁵ (ou LUTIN – France) qui conclut que *la lecture sur papier est plus efficace que la lecture sur écran*.³⁶ Le magazine *Science & Vie* titrait : «La lecture change, nos cerveaux aussi !»³⁷

14^e révolution – La bibliothèque numérique de poche

Une bibliothèque numérique peut contenir des centaines voire des milliers de livres en format numérique stockés dans un seul appareil électronique portable, une autre révolution majeure. Certains lecteurs ont entrepris de se doter de la version numérique de chacun des titres de leurs bibliothèques de livres papier. Désormais, on ne peut plus juger de l'intérêt d'une personne pour la lecture sur la présence de livre papier en sa demeure.

³³ Idem. Résumé.

³⁴ Voir en ligne : <http://www.lutin-userlab.fr/baccino/>

³⁵ Site web : <http://www.lutin-userlab.fr/site/accueil/>

³⁶ Clément Solym, *La lecture sur papier est plus efficace que la lecture sur écran*, *ActualLitté*, 29 août 2009.

³⁷ *Sciences & Vie*, *La lecture change, nos cerveaux aussi !*, septembre 2009.

Et c'est sans compter les bibliothèques numériques accessibles à distance avec des appareils mobiles connectés à internet. Cette fois, pas même le nombre de livres stockés sur ces appareils ne peut traduire l'intérêt pour la lecture. En effet, on peut lire plusieurs œuvres directement en ligne sans télécharger le fichier du livre sur son appareil. C'est le *livre web* ou la publication complète de l'œuvre dans un site web dédié.

15^e révolution – Nouveaux genres littéraires

Il est difficile d'écrire lorsque vous savez que vos chances d'être édité sont à peine de 10%. L'autoédition en ligne a levé cette barrière. Libérez des statistiques éteignoirs, l'auteur se motive sans peine, non seulement à l'écriture, mais aussi à la création de nouveaux genres littéraires.

Connaissez-vous le *New Adults* (Nouvel Adultes en traduction littérale) ? Il s'agit d'un nouveau genre littéraire créé aux États-Unis en 2009, de livres écrits par et pour les jeunes de 18 à 24 ans. Les jeunes adultes nouveaux auteurs écrivent au sujet de leurs propres préoccupations :

La nouvelle catégorie créée pour s'accorder avec l'âge de ses lecteurs serait tout simplement nommée « New adults », une catégorie définie dès 2009 comme des ouvrages écrits pour, et souvent par, des jeunes femmes et hommes entre 18 et 25 ans. Pour les sujets de prédilections, eh bien, on piocherait simplement dans les préoccupations de cet âge: le début de la vie active, la sortie de l'université, le nouvel appartement, et les contacts avec de nouvelles personnes, IRL ou sur internet.³⁸

Et que dire du *twiller* ou thriller écrit sur Twitter, avec pour contrainte un nombre limité de 140 caractères par texte. L'auteur parvient à la publication d'un livre en ajoutant à chaque jour de nouveaux textes, communément appelés *tweets* en anglais ("gazouillis"). Un *twiller* peut contenir plusieurs milliers de ces messages. «*Les 140 caractères forcent un rythme très soutenu, une action à chaque ligne, un style sans fioriture, direct et terriblement efficace.*»³⁹ Le lecteur abonné aux tweets de l'auteur peut commenter chaque texte.

³⁸ [Antoine Oury, Les lecteurs grandissent, les formules s'adaptent : du young au new adult, ActuaLitté, 31 juillet 2013.](#)

³⁹ [Olivier Zilbertin, Le SMS crée un nouveau genre littéraire, Le Monde, 20 janvier 2009.](#)

Matt Ritchell, reporter au New York Times, a tenté l'expérience en juin 2008 pour ainsi devenir le pionnier de ce genre littéraire aux États-Unis.⁴⁰ Au Japon, rapporte le journaliste indépendant Francis Pisani, «*On sait que 5 des 10 premiers best-sellers de l'an dernier (2008) au Japon ont été écrits "sur le pouce"*». ⁴¹ Le journaliste se réfère aux pouces avec lesquels on tape un texte sur un téléphone cellulaire, car dans le pays du Soleil levant on parle «*cellu-roman* » ou «*cellu-lit* ». Au Québec, l'auteur connu sous le nom de plume *Mélusine* tente l'expérience.⁴²

Toute révolution oblige de nouvelles institutions. Ne soyez donc pas surpris d'apprendre la création d'un *Institut de la twittérature comparée* (Québec – Bordeaux) en 2010.⁴³

Dans le premier cas de nouveau genre littéraire relevé ci-dessus, le New Adults, l'initiative revient à des jeunes – à un groupe d'individus – inspirés par leur vie et dont l'écriture comble un besoin ignoré par l'industrie traditionnelle du livre.

Dans le second exemple, la twittérature, la création du genre littéraire met davantage en vedette l'outil – un réseau social – que ses auteurs. Cette influence des outils sur l'innovation littéraire fait l'objet de plusieurs analyses dont celle d'Alexandre Gefen exposée dans son article «*Ce que les réseaux font à la littérature – Réseaux sociaux, microblogging et création.*»⁴⁴ ou celle de Lucie Geffroy dans «*Quand les gazouillis deviennent littérature*».⁴⁵

Enfin, mentionnons l'entrée de la twittérature dans les classes de nos écoles primaires et secondaires. En effet, le ministère de l'Éducation a publié l'année dernière (2014) un *Programme de recherche sur l'écriture* sous le titre «*ÉCRIRE 2.0 - La rencontre de la technologie numérique et de l'enseignement de l'écriture*»⁴⁶.

⁴⁰ [L'OBS – Bibliobs, Un thriller écrit par SMS, publié sur Internet, 8 septembre 2008.](#)

⁴¹ [Francis Pisani, Twitteromans, Transnets - Des gadgets aux réseaux, Blogue Le Monde, 3 septembre 2009.](#) Référence : Norimitsu Onishi, [Thumbs Race as Japan's Best Sellers Go Cellular, The New York Times, 20 janvier 2009.](#)

⁴² [Valérie Simard, Un auteur de Québec écrit sur Twitter, Technaute.ca, La Presse.](#)

Page web de l'auteur sur Twitter : <https://twitter.com/twittlitt>

⁴³ Site web : <http://www.twitttexte.com/ScriptorAdmin/scripto.asp?resultat=62710>.

Revue de presse en ligne :

<http://www.twitttexte.com/ScriptorAdmin/scripto.asp?resultat=2682>

⁴⁴ Alexandre Gefen, «*Ce que les réseaux font à la littérature*», Itinéraires [En ligne], 2010-2 | 2010, mis en ligne le 11 septembre 2014. URL : <http://itineraires.revues.org/2065>; DOI : 10.4000/itineraires.2065

⁴⁵ [Lucie Geffroy, Quand les gazouillis deviennent littérature, La Cité, 22 février 2013.](#)

⁴⁶ [Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Références – Publications. Écrire 2.0 - Programme de recherche sur l'écriture.](#) Lien de téléchargement :

Dans le cadre du Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire, un comité d'experts a fait des recommandations sur l'apprentissage du français écrit. Certaines de ces recommandations ciblent l'utilisation potentielle, dans un contexte scolaire, des outils technologiques dont les jeunes se servent de plus en plus en dehors de l'école. Quels sont ces outils? Quel rôle l'école peut-elle exercer auprès des élèves pour en permettre un usage pédagogique adéquat? Quelles nouvelles options ces environnements technologiques peuvent-ils offrir à l'enseignement de l'écriture? Comment le goût des jeunes pour une écriture spontanée pourrait-il être exploité en classe?

Ce document de vulgarisation apporte un éclairage sur ces questions en exposant les constats issus de quatre recherches.⁴⁷

Au sujet du potentiel d'apprentissage de l'écriture avec Twitter, on peut lire dans ce rapport :

Quel est le potentiel pédagogique du microblogue du point de vue de l'enseignement de l'écriture?

Malgré son nombre limité de caractères, le microblogue peut offrir un espace de création propice à des expérimentations autour de l'écriture. Par exemple, il peut présenter certains attraits pédagogiques du point de vue de la pratique du résumé qui est considérée comme une compétence essentielle à développer.

*« Je vous écris une longue lettre parce que je n'ai pas le temps
d'en écrire une courte. »*

Blaise Pascal (1623-1662)

Pour résumer, comprendre. Pour comprendre, lire

Le résumé force à la brièveté et ne cherche à saisir que l'essentiel. Il constitue un test de lecture, car, pour bien résumer la pensée d'un auteur, il faut être capable de bien la comprendre. Ainsi, demander à l'élève de rédiger un résumé dans un format aussi petit que la fenêtre de saisie l'oblige à procéder à de nombreuses substitutions de mots.

Travailler et retravailler un texte

Le microblogue est un espace de création et un lieu propice à des expérimentations de procédés stylistiques diversifiés ainsi qu'à l'exploitation de plusieurs formes brèves comme le proverbe, la maxime, le haïku, le mode d'emploi ou, même, l'équation mathématique.⁴⁸

http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/recherche_evaluation/Ecrire2.0_2014s.pdf

⁴⁷ Idem.

⁴⁸ Idem, p. 18.

Les limites de l'usage de Twitter dans l'apprentissage de l'écriture ont été corrigées grâce à un logiciel développé par Jean-Yves Fréchette⁴⁹ et Annie Côté⁵⁰ et financé par le ministère de l'Éducation : Twittexte, le microblogue en circuit fermé⁵¹.

Une révolution, c'est aussi déceler des opportunités offertes par les autres révolutions.

16^e révolution – Le livre web ou le retour vers le futur

Cette révolution à venir éliminera tous les formats de livre numérique (PDF, ePub et autres) au profit d'un seul, celui utilisé pour les sites web, le HTML (Hypertext Markup Language)⁵². À l'heure actuelle, la guerre que se livrent les différents formats de livres numériques place le lecteur devant des choix déchirants et le force à utiliser plusieurs ressources différentes (applications de lecteur) pour ouvrir et lire ses livres numériques.

Le format ePub⁵³, présenté comme le format le plus prometteur depuis quelques années, le standard international à adopter par les éditeurs et les libraires, ne fait pas l'unanimité pour différentes raisons. Par exemple, la liseuse électronique du plus grand libraire en ligne au monde, le Kindle d'Amazon, ne lit pas le format ePub. Il faut convertir ce dernier en un autre format pour y avoir accès avec cet appareil. Et la conversion obligée ne se limite pas à ce format et à cette liseuse. Bref, *l'interopérabilité en informatique* pose de nombreux problèmes dans le domaine du livre numérique.

Interopérabilité en informatique

L'interopérabilité ou interfonctionnement en informatique est la capacité que possède un système informatique à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes informatiques, existants ou futurs, sans restriction d'accès ou de mise en œuvre. Les deux termes sont normalisés par la CSA et la Commission électrotechnique internationale (ISO/IEC 2382-18:1999).⁵⁴

⁴⁹ Compte Twitter : <https://twitter.com/jyfrechette>

⁵⁰ Compte Twitter : <https://twitter.com/annierikiki>

⁵¹ Voir le site web de Crealogik : <http://www.crealogik.com/>. Site web du logiciel : <http://twittexte.crealogik.net/>

⁵² [Wikipédia, Hypertext Markup Language \(HTML\)](#).

⁵³ [Wikipédia, ePub \(format\)](#).

⁵⁴ [Wikipédia, Interopérabilité en informatique](#).

Or, il est un format connu de tous, par défaut, celui qui se cache derrière les pages web, le HTML. Publier un livre numérique sous la forme d'un site web se présente comme la solution à tous les problèmes de formats et d'interopérabilité. Presque tout ce qui apparaît à nos écrans lorsque nous naviguons sur internet est le résultat du format HTML. Ainsi, les différents éléments retrouvés sur un site web peuvent aussi être intégrés au livre : des images, des tableaux et des cartes géographiques, fixes ou animés, des vidéos, des liens hypertextes, des bulles d'informations additionnelles, des jeux, un menu de base et des menus complémentaires, une table des matières interactive...

Sur le plan commercial, le lecteur internaute payera pour un accès au livre web en ligne ou pour un exemplaire du site (livre) web à télécharger sur son ordinateur personnel ou son appareil mobile et ainsi pouvoir le lire sans avoir besoin d'une connexion internet. Le seul et unique logiciel nécessaire, et nous en avons tous un, c'est un logiciel de navigation sur internet (Internet Explorer, Firefox...).

Le passage de la page à l'écran sera vraiment complété par ce retour aux sources du web, un retour vers le futur.

UN NOUVEAU SYSTÈME SOLAIRE DU LIVRE

En termes imagés, chacune de ces révolutions a donné naissance à une nouvelle planète du livre. Elles tournent autour d'une toute nouvelle étoile dans un tout nouveau système solaire, autonome de l'ancien. La notion de système implique des principes et des règles de fonctionnement et d'interaction des planètes. Ce n'est pas le chaos comme le laissent entendre les critiques.

La chaîne du livre numérique (avec ou sans impression à la demande) répond d'abord et avant tout aux exigences des auteurs et de leurs lecteurs, jusque-là soumis aux dictats de l'ancien système. Car dans ce nouveau monde du livre, le maître mot est la *démocratisation*. Démocratisation de l'accès à l'écriture, à l'édition, à l'impression, au livre... au lectorat. Démocratisation de l'offre et de la demande. Démocratisation du patrimoine littéraire. Le *peuple en écriture* a conquis sa liberté, les lecteurs aussi.

Le résultat : une démocratie *participative* où celui qui écrit et celui qui lit s'impliquent plus que jamais dans une nouvelle forme plus équitable de partage et d'exercice du pouvoir. Eh oui,

le système du nouveau monde du livre est bel et bien un *système politique*⁵⁵ avec son propre mode d'organisation.

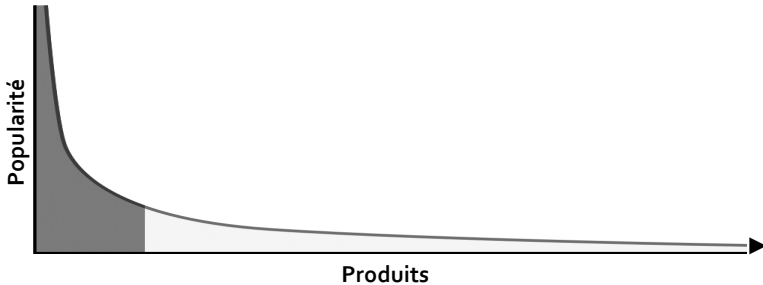
Enfin, il n'est pas aisé d'avoir comme voisin, un révolutionnaire, surtout si vous êtes du type conservateur. Dans la prochaine partie, nous traiterons des frictions entre l'ancien et le nouveau monde du livre au Québec. Auparavant, jetons un coup d'œil à la nouvelle économie du livre.

⁵⁵ [Wikipédia, Système politique](#)

CHAPITRE 10

La nouvelle économie du livre

LA LONGUE TRAÎNE



Le concept de «la longue traîne», illustré ci-dessus, explique bien la nouvelle économie du livre. Le graphique se compose de deux axes : la popularité et les produits.

La partie en gris foncé représente les titres les plus populaires ou les meilleurs vendeurs. La partie en gris pâle représente les titres de faible popularité, c'est la longue traîne. La flèche indique que le nombre de titres peu populaires augmente à l'infini. L'absence de flèche au sommet de la partie gris foncé témoigne du fait que le nombre des meilleurs vendeurs plafonne voire diminue.

Dans l'économie traditionnelle du livre, l'industrie mise avant tout sur les œuvres à fort potentiel commercial ou pouvant devenir des meilleurs vendeurs pour réaliser ses profits. Dans la nouvelle économie, on mise plutôt sur le nombre de titres disponibles et sur l'accumulation de petits profits.

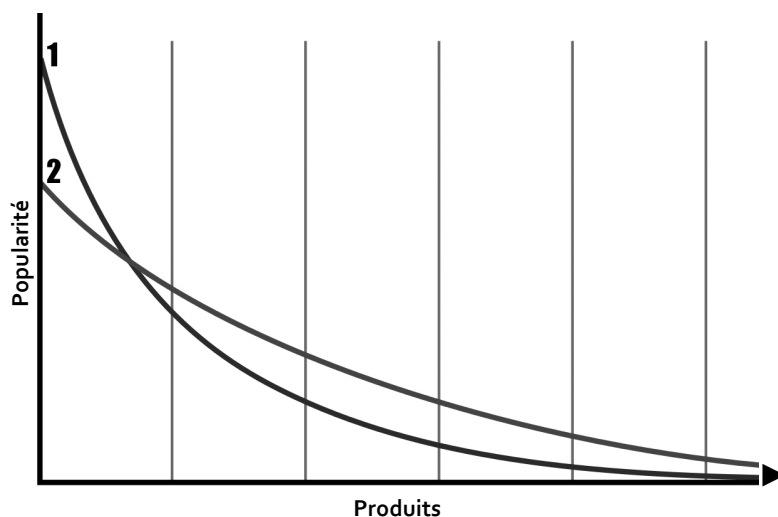
Chris Anderson¹, rédacteur en chef du magazine américain Wired (Branché)² et à l'origine du concept qu'il fait connaître en 2004 dans un article devenu célèbre (The long trail – La longue traîne)³, met en cause trois grandes forces pour expliquer la situation.

¹ Wikipédia, Chris Anderson. Voir aussi son blogue : <http://www.thelongtail.com/>.

² Site web du magazine : <http://www.wired.com/>.

³ Traduction française disponible sur le site web InternetActu.

Voir aussi : [La longue traîne chez l'éditeur Pearson](#).



La traîne devient plus large et plus longue dans les nouveaux marchés (représentés par la ligne # 2). Là où les distributeurs traditionnels se focalisaient sur la partie gauche du graphique, les librairies en ligne font plus de ventes sur la partie droite.

1^{re} force : la démocratisation des outils de production

Nous avons déjà abordé la démocratisation de l'accès à l'édition et à la publication, une conséquence directe de la démocratisation des outils de production du livre : ordinateur personnel, logiciels de traitement de texte et de correction, logiciels de mise en page et de traitement d'images... Le tout se solde par une augmentation exponentielle du nombre de titres, ce qui allonge la traîne à l'infini.

2^e force : la démocratisation des outils de distribution

Mais encore faut-il que ces nombreux produits soient disponibles ou distribués. L'accès à l'internet à un coût populaire, le principal réseau de distribution de cette nouvelle économie du livre, l'accès à un site web et aux services de commerce électronique à très faibles coûts, voire gratuitement, l'arrivée et l'accès à des plateformes web d'autoédition et d'édition à compte d'auteur avec option de distribution en ligne ou à des librairies virtuelles, l'accès à l'impression à la demande... démocratisent l'accès à la distribution pour tous les créateurs. Cette distribution n'exige plus la production de masse pratiquée dans l'industrie traditionnelle du livre. Dans le cas du livre numérique, un seul exemplaire suffit.

Et dans le cas du livre papier, chaque exemplaire est imprimé à la demande expresse de chaque lecteur. Ainsi, le prix du livre n'a plus à inclure le coût d'une production de masse et de la grande distribution. Cependant, le prix du livre ne peut demeurer le même que dans l'industrie traditionnelle pour augmenter la marge de profit. Cette démocratisation des outils de distribution a pour effet d'épaissir la traîne.

3^e force : la connexion entre l'offre et la demande

La longue traîne tire cette force du référencement des titres par les moteurs de recherche, des recommandations par associations («*Les acheteurs ont aimé aussi...*»), des témoignages publiés par les internautes sur leurs blogues, sur les réseaux sociaux et les forums en ligne, que l'on souhaite viraux⁴.

«Pourquoi la longue traîne ne marche pas ?»

Dans son billet publié sur son blogue sous le titre «*Pourquoi la longue traîne ne marche pas ?*»⁵, Hubert Guillaud⁶, rédacteur en chef d'InternetActu⁷, fait le bilan des dix années (2004-2014) du concept de la longue traîne. À la lumière de plusieurs études sur le sujet, monsieur Guillaud conclut que la longue traîne est victime :

- de la concentration des ventes en ligne entre les mains de quelques gros joueurs;
- de la faiblesse des moteurs de recommandation (*vous aimerez aussi...*);
- de «*l'absence de travail éditorial de mise en avant ou de sélection sur la plupart des plateformes de ventes de livres.*»⁸

Monsieur Guillaud nous met en garde contre la «*monopolisation du web*». Il nous invite à «*reconnaître que la concentration est devenue le problème principal qui nuit à la diversification.*»⁹

⁴ Voir : [Wikipédia, Marketing viral](http://fr.wikipedia.org/wiki/Marketing_viral). En ligne : http://fr.wikipedia.org/wiki/Marketing_viral

⁵ Hubert Guillaud, [Pourquoi la longue traîne ne marche pas ?](http://www.lafeuille.fr/blogs/le-monde/2014/07/24/pourquoi-la-longue-traîne-ne-marche-pas/), Blogue La Feuille, quotidien Le Monde.

⁶ [Au sujet de Hubert Guillaud](http://www.lafeuille.fr/blogs/le-monde/2014/07/24/pourquoi-la-longue-traîne-ne-marche-pas/).

⁷ Site web : <http://www.internetactu.net/>. InternetActu est une production de La Fondation internet nouvelle génération – FING (site web : <http://www.fing.org/>).

⁸ Hubert Guillaud, [Pourquoi la longue traîne ne marche pas ?](http://www.lafeuille.fr/blogs/le-monde/2014/07/24/pourquoi-la-longue-traîne-ne-marche-pas/), Blogue La Feuille, quotidien Le Monde.

⁹ Idem.

Nous nous rangeons à l'avis de cet éditeur de formation. Mais il ne faut pas abandonner pour autant l'idéal de la longue traîne selon le blogueur, essayiste et romancier Thierry Crouzet¹⁰, cité par monsieur Guillaud :

Nous devons œuvrer pour la longue traîne. Nous devons la bâtir. Elle n'advient pas par magie, juste par un effet positif de la technologie. Sans longue traîne, il n'existera aucune possibilité pour de nouvelles organisations du monde, pas plus que pour d'avantage d'intelligence collective.¹¹

ET AU QUÉBEC

La nouvelle économie du livre au Québec se limite à l'évolution numérique de l'industrie traditionnelle du livre soutenue par des aides financières de l'État. On compte quelques expériences isolées, mais dont l'impact n'est pas suffisant pour parler d'une nouvelle économie du livre.

¹⁰ Blogueur, essayiste et romancier, Thierry Crouzet est un auteur inclassable. Il a notamment publié *J'ai débranché*, le récit d'un burn-out numérique, *Ératosthène*, un roman historique futuriste, *Le Geste qui sauve*, l'histoire d'un médecin qui sauve 8 millions de vies chaque année.

Voir en ligne : <http://blog.tcrouzet.com/informations/presentations-presse/>

¹¹ [Thierry Crouzet, La désintégration du marché du livre par les chiffres, 22 février 2014.](#)

CHAPITRE 11

De l'édition à la contre-édition

À l'occasion de son dixième anniversaire en 2013, la Fondation littéraire Fleur de Lys propose un nouveau concept pour aider à la compréhension du phénomène de l'édition en ligne. Voici le texte intégral du communiqué de presse émis.

* * *

La Fondation littéraire Fleur de Lys introduit ici un nouveau concept servant à identifier et à caractériser la nouvelle édition rendue possible par les nouvelles technologies hors des limites du marché traditionnel du livre : la *contre-édition*, en référence à la *contre-culture* des années 60 et 70.

L'idée de la contre-édition a surgi en mon esprit à la lecture du dossier «*Que reste-t-il de la contre-culture dans le Québec inc.?*» publié dans la revue LIBERTÉ - Art & Politique du printemps 2013 (no 299).¹

J'ai donné écho à ce dossier dans un article² récent en vous proposant un lien vers un extrait publié dans le quotidien LE DEVOIR de l'article intitulé *Coelhocalypse! – Pirater Prochain épisode, et autres observations sur la libre circulation des œuvres* de Mathieu Arsenault.³

Ce matin, j'ai retrouvé deux mentions du concept de contre-édition dans mes notes de lecture de LIBERTÉ.

La première en marge du dernier paragraphe de l'article *La charge épormyable de la contre-culture* :

¹ [LIBERTÉ - Art & Politique du printemps 2013 \(no 299\)](#)

² [Serge-André Guay, Vers un effondrement de l'industrie de la culture?, Magazine littéraire de la Fondation littéraire Fleur de Lys, 9 mai 2013.](#)

³ [Mathieu Arsenault, Coelhocalypse! – Pirater Prochain épisode, et autres observations sur la libre circulation des œuvres, LE DEVOIR, 19 mars 2013.](#)

«La contre-culture a une dent contre les obstacles à la liberté. En quoi serait-ce dépassé. En quoi serait-ce anachronique de tenter à nouveau de se débarrasser de ces obstacles, de se désinhiber, d'injecter un peu d'enthousiasme et d'insurrection dans notre rapport au monde? On veut encore et toujours faire de l'argent, encore et toujours faire l'amour, pourquoi ne pourrait-on pas continuer à vouloir refaire le monde? La contre-culture ne constitue pas un répertoire d'élucubrations qu'il ne faudrait pas répéter. On peut au contraire s'approprier sa façon d'être effrontément naïve, d'être folle de façon épormyable. La contre-culture exprime une audace qui charge, avec sérieux et délire, avec amour et humour, devant tout ce qui empêche la tranquille avancée des petits pouces de liberté.»⁴

Cette quête de liberté de la contre-culture s'apparente à celle de l'édition dans l'univers numérique et de l'impression à la demande. L'accès à l'édition se démocratise au détriment du contrôle jadis exclusif exercé par le marché traditionnel du livre. Un nouveau marché du livre a vu le jour et repousse les contraintes à la liberté d'édition.

L'histoire de l'Homme nous apprend que ne peut pas renier ou rejeter un groupe sans en payer un jour ou l'autre le prix fort. Avec un taux de refus de 90% des manuscrits soumis aux éditeurs par les auteurs, le marché traditionnel du livre ne pouvait pas s'attendre plus longtemps à une résignation silencieuse d'une telle masse critique face aux débouchés du numérique.

À l'instar des dirigeants de toute civilisation en porte-à-faux avec le contrat social convenu avec son peuple, celle du marché traditionnel du livre courrait à sa perte face au peuple en écriture. Ainsi, la digue a cédé violemment et les auteurs s'engouffrent aujourd'hui avec leurs œuvres dans le nouveau canal d'irrigation creusé au champ de la liberté par le numérique et l'impression à la demande.

À l'origine, le barrage exploité par le marché traditionnel du livre se dressait sur des rivières d'eau pure, dans le respect de l'environnement des auteurs et de leurs lecteurs. Sous la pression de remous commerciaux, les meilleures intentions du monde succombèrent à l'avidité des lois du marché engendrant pollution, surexploitation et sursaturation du marché. La liberté de faire de l'argent sans retenue sous des prétentions culturelles nationales

⁴ La charge épormyable de la contre-culture, Jonathan Lamy, chercheur postdoctoral, Université du Québec à Chicoutimi (Il a publié deux recueils aux Éditions du Noroît, *Le vertige dans la bouche* et *Je t'en prie*). LIBERTÉ, No 299, 2013, p. 12.

et industrielles soutenues par l'État a entraîné l'esclavage aveugle du vélin de masse.

L'avenir du numérique, grand libérateur, fut et demeure perçu comme une menace par le marché traditionnel du livre même si ce dernier y recherche désespérément une opportunité d'affaires, toujours avec l'aide financière de l'État.

Une deuxième note de lecture me rappelle à l'esprit cette idée de contre-édition (le lien hypertexte est de nous) :

«À l'ère du numérique et de l'intangible, s'imposer le passage de l'imprimé, c'est se contraindre à une certaine lenteur en opposition avec instantanéité ambiante. Paradoxalement, le Distroboto⁵ permet aux créateurs de passer rapidement de l'idée à la chose imprimée, ce qui les affranchit des délais et contraintes habituelles du milieu de l'édition commerciale. Ce rempart de l'édition indépendante offre un rafraîchissant contraste avec la production actuelle du livre au Québec.»⁶

Pour ne pas détourner indument les propos de l'auteur de cet article, précisons qu'elle traite de l'édition indépendante et rangeons-nous à sa définition des zines :

«Depuis les années soixante, les zines s'inscrivent dans la sphère culturelle québécoise comme un des modes de diffusion et d'expression privilégiés de la contre-culture. Il s'agit d'un type de publications autoéditées, imprimées grâce à des procédés qui lui confèrent une facture artisanale : photocopie, offset ou sérigraphie. Les créateurs et amateurs de graphzines sont encore aujourd'hui représentatifs d'une certaine marge que l'on imagine jeune, branchée, progressiste et urbaine, mais cette production s'inscrit également dans le large mouvement Do It Yourself (DIY). Ses acteurs sont illustrateurs, bédéistes, photographes, imprimeurs, éditeurs, designers graphiques, musiciens, artistes visuels ou étudiants en arts.»

Cette précision apportée, je retiens des propos de l'auteur le sous-titre de son article, *«Nouvelles déclinaisons de l'édition contre-culturelle»*, et le facteur libérateur de l'impression numérique par l'affranchissement *«des délais et contraintes habituelles du milieu de l'édition commerciale»*.

⁵ Site web de l'entreprise : <http://distroboto.com/>

⁶ La mémoire des zines - Nouvelles déclinaisons de l'édition contre-culturelle, Élise Lassonde, bibliothécaire responsable depuis 2007 des collections patrimoniales de livres d'artistes, d'estampes et de reliures d'art à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, LIBERTÉ, No 299, 2013, p. 21.

Le sujet se concentre sur l'édition contre-culturelle, sur le contenu contre-culturel de l'édition en de nouvelles déclinaisons, notamment, grâce au numérique et à l'impression à la demande rapide de micro-tirage.

Je perçois dans ces nouvelles déclinaisons non seulement des produits différents, mais aussi une *contre-édition*, une édition affranchie, libérée de l'esclavage des marchés de masse.

Il suffit d'appliquer le principe «*Le médium, c'est le message*» introduit par le sociologue canadien des communications Marshall McLuhan dans son livre *Pour comprendre les médias*.

« [...] en réalité et en pratique, le vrai message, c'est le médium lui-même, c'est-à-dire, tout simplement, que les effets d'un médium sur l'individu ou sur la société dépendent du changement d'échelle que produit chaque nouvelle technologie, chaque prolongement de nous-mêmes, dans notre vie. »⁷

Par exemple, la décision d'une entreprise retenant la radio plutôt que la télévision pour diffuser son message publicitaire est en soi un message. Le choix de la radio communique un message différent du choix de la télévision, des journaux imprimés, ... Il en va de même de l'édition supportée par le numérique et l'impression à la demande. Les nouveaux canaux d'édition livrent un message très différent de celui du canal de l'édition traditionnelle. Nous sommes en présence de deux médias différents avec deux messages différents, selon le principe de McLuhan.

Mais ces deux messages ne se côtoient pas dans l'harmonie, l'ancien message dénigre le nouveau.

L'édition traditionnelle méprise les auteurs qui la contournent à l'aide du numérique, de l'impression à la demande et de l'internet. Elle cherche ainsi à donner mauvaise réputation à l'auteur qui ne passe pas par son canal, tout en remettant en cause la qualité de son œuvre, qualité dont elle réclame le monopole dans l'univers du livre. Pourtant, la nouvelle édition n'a pour prétention que d'être une alternative, et non pas une menace à l'ancienne édition.

Je ne sais pas qui a lancé la première pierre. Mais je sais que la télévision n'est pas apparue en criant : «*Nous avons la ferme intention de détruire la radio!* »

⁷ Marshall McLuhan, *Pour comprendre les médias*, 1964, p. 22.

Le contexte d'opposition (et la politique d'exclusion que j'ai dénoncée⁸) entretenu par l'*ancienne édition* face à la *nouvelle édition* porte à penser à la *contre-édition*, comme on pensait à la *contre-culture* dans les années soixante.

Si l'ancienne édition s'oblige à une évolution face au numérique, répudiant toute *révolution*, la *nouvelle édition* est une *révolution* en soi, telle que l'imprimé, la radio et la télévision le furent à leur époque respective. L'ordre médiatique établi a assimilé ces révolutions successives en évoluant plutôt qu'en s'opposant par déniements.

Le concept de contre-édition oblige un caractère *contestataire*, tout comme celui de contre-culture. L'auteur à la recherche d'une alternative à la suite des nombreux refus de son œuvre par les éditeurs traditionnels conteste-t-il l'ordre établi ? L'écrivain professionnel qui ne soumet même plus ses œuvres à des éditeurs traditionnels pour se tourner d'emblée vers de nouveaux canaux s'inscrit-il lui aussi dans une telle contestation ? Oui. Ils s'opposent tous les deux au sort réservé à leurs œuvres par l'édition traditionnelle.

La contre-culture implique aussi un *mouvement*, «*un comportement, une opinion adoptée par plusieurs personnes.*» Force est de constater un tel mouvement dans la nouvelle édition. Peut-on pousser la réflexion pour conclure également qu'il s'agit d'un mouvement culturel, c'est-à-dire à un *groupe d'identification*, un groupe auquel auteurs et lecteurs peuvent s'identifier de par des opinions communes ? Je réponds par l'affirmative.

Mais toutes les parties prenantes à ce mouvement ne sont pas encore pleinement conscientes de leur implication. Si cela va de soi pour les auteurs, les nouveaux éditeurs et libraires au cœur de la révolution, les lecteurs ne recherchent pas délibérément des livres de la contre-édition. Ils ne demandent pas aux libraires où se trouvent les livres la nouvelle édition autoédités, édités à compte d'auteur, comme on demandait les revues (*subversives*) contre-culturelles dans les années 60 et 70 (exemple québécois : Mainmise⁹).

Est-ce qu'une masse critique de lecteurs suivront les auteurs sur le nouveau marché de l'édition avec une conscience pleine et entière de contester le marché traditionnel de l'édition ? Les commandes de livres imprimés à la demande expresse de chaque lecteur

⁸ Ce sujet est traité dans la troisième partie de ce livre, *L'ancien monde du livre*.

⁹ Voir en ligne : <http://mainmise.ca/>

contribuent peu à peu à une prise de conscience collective de la nouvelle édition.

Les livres autoédités et édités à compte d'auteur existaient bien avant l'arrivée du numérique et on en retrouve encore sur les rayons des librairies. La majorité des lecteurs ne distingue pas les types d'édition des livres qu'ils achètent; un livre est un livre, surtout s'il a franchi les portes de votre libraire préféré.

L'arrivée des librairies virtuelles (en ligne sur internet) incite-t-elle les lecteurs à distinguer les types d'édition, la traditionnelle de la nouvelle ? À mon avis, les lecteurs ne portent pas plus attention aux types d'édition, à moins d'un engouement viral mettant en vedette l'autonomie de l'auteur, c'est-à-dire suite à la mise en marché sous le thème même de l'autoédition ou de l'édition à compte d'auteur.

Le mouvement culturel de la contre-édition rassemble pour l'instant davantage d'auteurs que de lecteurs. L'édition traditionnelle a davantage de lecteurs que d'auteurs, mais de plus en plus de livres ne trouvent pas leurs lecteurs.

Justifiant les efforts d'affirmation de l'industrie québécoise du livre, le président de l'*Association nationale des éditeurs de livres* (ANEL – Québec), écrit : *«Parce qu'il s'agit d'une tradition récente qui n'a pas pour elle le poids de l'histoire. Parce que, en quarante ans, une multitude de talents se sont révélés, très peu ayant eu l'occasion de trouver leurs lecteurs.»*¹⁰.

Je m'évertue depuis dix ans à démontrer la venue de nouveaux lecteurs par la contre-édition. La venue de nouveaux auteurs entraîne la venue de nouveaux lecteurs. Si tout le monde peut devenir auteur, tout le monde peut devenir lecteur. La majorité des gens ne fréquente pas les librairies, même sur internet, un nombre de plus en plus élevé de gens compte un nouvel auteur dans leur entourage. On ne saurait refuser l'invitation personnelle à la lecture lancée par son fils, son grand-père, son voisin de palier ou son collègue de travail devenu auteur. Le roman, l'essai, l'autobiographie..., signés par une personne que l'on connaît personnellement piquent la curiosité et (r)éveille le goût de lire. Le nouveau lecteur est un *lecteur de proximité*. Et si l'auteur de la contre-édition trouve un nombre restreint de lecteurs,

¹⁰ [Jean-François Bouchard, président de l'ANEL, Affirmation n'est pas discrimination, ANEL Bloque, 9 avril 2013.](#)

le nombre très élevé d'auteurs assure une masse critique non négligeable.

L'édition traditionnelle a multiplié le nombre d'auteurs, que dis-je, d'*écrivains* qu'elle a publiés au cours des dernières années. Mais l'invitation de l'auteur à la lecture se caractérise par ses limites et se résume en ces mots : «*Allez voir mon livre en librairies (au coin de la rue ou sur le Net)*», le respect de la chaîne économique oblige.

L'édition traditionnelle constate le plafonnement du nombre de lecteurs de sa production, assidus et occasionnels. Elle rage à l'idée que les nouveaux lecteurs lui échappent aux mains de la contre-édition. Elle ne comprend pas la différence entre les produits offerts : la personnalisation de l'œuvre dans toutes ses qualités et ses défauts, l'attrait légendaire de l'artisanal ainsi remis au goût du jour face à l'industriel passéiste, la force intrinsèque de l'inédit, de l'exclusivité et de l'unicité procurant à l'œuvre les valeurs propres à la rareté. Ce sont là pourtant des spécificités sur lesquelles elle misait à sa naissance en se targuant de permettre la démocratisation de la culture et de l'accès aux livres. Elle a péché par orgueil, puis abusée de sa liberté (toute artificielle compte tenu de l'aide de l'État), et ainsi emprisonnée de son propre marché.

«L'excès de liberté ne peut tourner qu'en excès de servitude pour un particulier aussi bien que pour un état.»

Platon, La république.

Et j'ajouterai, aussi bien que pour *une industrie*.

Le numérique ne libèrera pas le marché traditionnel de l'édition de ses chaînes, peu importe l'investissement de l'État, parce que son produit épuré de son état artisanal et soustrait de son authenticité, bref privé de sa beauté sauvage, ne peut pas rejoindre les nouveaux lecteurs.

À chacun son produit. À chacun son marché.

Pour les uns une évolution. Pour les autres une révolution.

* * *

Réactions du chroniqueur littéraire français Bernard Morlino

Le chroniqueur littéraire français Bernard Morlino¹¹ commentera notre concept de la contre-édition dans un article publié sous le titre «*Le papier a la tremblote devant le numérique*»¹² dans son blogue «La République du livre numérique»¹³. En réaction à la déclaration d'ouverture du communiqué de presse, il écrit :

Cette déclaration de Serge-André Guay, président éditeur, Fondation littéraire Fleur de Lys, n'est pas une déclaration de guerre, mais plutôt un constat réaliste. Pour l'instant, on a l'impression que l'édition papier regarde le numérique comme le théâtre regardait le cinéma à ses débuts. Est-ce que le papier va connaître le destin du théâtre, à savoir un art majeur, mais devenu confidentiel pour ne pas dire élitiste, je parle du haut de gamme ? Et si le papier allait disparaître des librairies dont certaines sont sur la voie de garage (Virgin) ? Il y aura toujours de bonnes librairies comme il y a de bons fromagers. On y trouvera toujours des éditions sur Japon, l'égal d'un Roquefort bien affiné. Certes sans batterie on ne peut pas lire sur son e-book mais peut-on lire dans la nuit noire ? Je suis pour la cohabitation, pour la coexistence. Personne ne doit prendre la place de personne.¹⁴

Monsieur Morlino poursuit sa réflexion en regroupant certains passages de notre communiqué et réagit en ces mots :

Citations tirées du communiqué – « L'histoire de l'Homme nous apprend que ne peut pas renier ou rejeter un groupe sans en payer un jour ou l'autre le prix fort. Avec un taux de refus de 90% des manuscrits soumis aux éditeurs par les auteurs, le marché traditionnel du livre ne pouvait pas s'attendre plus longtemps à une résignation silencieuse d'une telle masse critique face aux débouchés du numérique. (...) L'avenir du numérique, grand libérateur, fut et demeure perçu comme une menace par le marché traditionnel du livre même si ce dernier y recherche désespérément une opportunité d'affaires (...) La décision d'une entreprise retenant la radio plutôt que la télévision pour diffuser son message publicitaire est en soi un message. Le choix de la radio communique un message différent du choix de la télévision, des journaux imprimés... Il en va de même de l'édition supportée par le numérique et l'impression à la demande. Les nouveaux canaux d'édition livrent un message très différent de celui du canal de l'édition traditionnelle. Nous sommes en présence de deux médias différents avec deux messages différents, selon le principe de McLuhan. »

¹¹ Voir en ligne : <http://larepubliquedulivrenumerique.com/en-savoir-plus/>

¹² Voir en ligne : <http://larepubliquedulivrenumerique.com/contre-culture/>

¹³ Voir en ligne : <http://larepubliquedulivrenumerique.com/>

¹⁴ [Bernard Morlino, Le papier a la tremblote devant le numérique. La république du livre numérique, 24 mai 2013.](#)

La précision de Serge-André Guay, fer de lance québécois de l'édition en ligne sur internet avec impression papier et numérique à la demande, est pleine de bon sens. Chez un éditeur parisien, il existe à l'entrée des locaux, un mur avec des casiers gorgés de manuscrits. Parmi ses recalés, il y a sans doute des pépites ignorées. J.-L. Borges a dit que dans le pire des livres, il y a toujours une belle phrase. Ce mur à mes yeux c'est le mur des lamentations. Aussi parmi les auteurs inconnus vraiment dérangés par le prurit de la création beaucoup trouvent dans le numérique une porte de sortie qui est en fait une porte d'entrée. Je précise bien entendu que tout le monde peut s'exprimer, selon le grand souhait de Philippe Soupault qui m'a souvent dit : « En 1919, je pensais que bientôt tout le monde allait pouvoir explorer son cerveau. De ce point de vue là le Surréalisme est une faillite considérable. » C'est pour cela qu'il a vite quitté le mouvement, laissant dire par les autres qu'ils l'avaient mis dehors.

Pour suivre de près l'évolution de la e-littérature, il est absolument faux de dire que les e-écrivains sont des auteurs de second rayon. Sur papier, il n'y a pas que des auteurs qui ont quelque chose à dire et surtout à écrire. Beaucoup de livres sur papier ne sont là que pour augmenter la trésorerie des éditeurs traditionnels selon un principe établi depuis des lustres. Les e-écrivains ne sont pas des internautes qui vomissent trois injures plaquées derrière un pseudonyme. Il y a des stylistes en position de veille. On n'oblige personne à écrire et encore moins à éditer. Autrefois, le débutant JMG Le Clézio envoya son premier roman par la poste. Aujourd'hui, le facteur s'appelle internet ou si vous voulez Amazon, Publishroom, Le Texte Vivant ou Numeriklivres, par exemple.

En France, le chiffre officiel de la vente du numérique représente 1% du marché alors qu'aux États-Unis les ventes de livres numériques gagnent beaucoup de terrain sur celles des versions en papier. D'une manière générale, l'Europe fait barrage au numérique. Attention à la littérature en crue ! La e-littérature doit être ce que Jimi Hendrix a été à Georges Brassens. Les deux artistes étaient somptueux. L'un n'a pas effacé l'autre. Les grands talents sont toujours complémentaires.¹⁵

Réaction de l'artiste philosophe et essayiste Hervé Fischer

L'artiste, essayiste, philosophe, père fondateur du multimédias au Québec, professeur associé et directeur-fondateur de l'Observatoire international du numérique¹⁶ à l'UQÀM, et chercheur à Hexagram, Hervé Fischer¹⁷ analyse le concept de contre-édition en relation avec la culture livre, le droit d'auteur et le modèle d'affaires de la Fondation :

¹⁵ Idem.

¹⁶ Site web : <http://blog.oimn.org/>

¹⁷ Hervé Fischer, biographie. Voir en ligne : <http://www.hervefischer.com/biographie.cfm>

Serge-André Guay, le président éditeur de la Fondation Fleur de Lys, a lancé récemment le concept intéressant de contre-édition, en référence à la contre-culture des années 1960-70.

Actif depuis longtemps – il va fêter fin 2013 ses dix ans de création, il représente au Québec un acteur important de divergence dans l'industrie du livre. Il a eu le temps d'évaluer les divers scénarios, de réfléchir au copyleft, de s'adapter, d'assumer la complémentarité entre livre en ligne et impression papier. Il faudra bientôt lui rendre hommage pour son activité d'éditeur et de libraire en ligne persévérant. N'étant subventionné par aucun gouvernement, sans but lucratif, il a construit la Fondation comme "une communauté d'auteurs et de lecteurs à frais partagés": un nouveau modèle d'affaires, dont la divergence rencontre évidemment des limites économiques, mais assure aussi l'existence.

Il faut aussi le situer par rapport au courant actuel de la "culture libre", qui revendique une vision nouvelle de la vie culturelle, et dont je citerai ici la définition, tel qu'elle est publiée dans Wikipédia:

La culture libre est un mouvement social qui promeut la liberté de distribuer et de modifier des œuvres de l'esprit sous la forme d'œuvres libres par l'utilisation d'internet ou d'autres formes de médias. Le mouvement de la culture libre puise sa philosophie de celle du logiciel libre en l'appliquant à la culture, dans des domaines aussi variés que l'art, l'éducation, la science, etc.

Les mécanismes juridiques des licences libres dédiés à la culture sont également inspirés du logiciel libre ; l'utilisation des licences art libre ou Creative Commons a ainsi permis l'émergence de la musique libre et de l'art libre.

La culture libre défend notamment l'idée que les droits d'auteurs ne doivent pas porter atteinte aux libertés fondamentales du public. Elle agit, entre autres en utilisant de façon détournée les monopoles accordés par les droits d'auteur, à travers des licences libres, cela afin d'autoriser précisément les usages que ces lois proscrirent par défaut.¹⁸

Nous voilà donc face à un débat. Serge-André Guay insiste dans le site de la Fondation sur la définition du droit d'auteur, en édition numérique, comme en édition papier; il mentionne même les droits qui s'appliquent pour les photocopies et la lecture dans les bibliothèques. Contrairement à la position radicale de la culture libre, il défend la rationalité de son modèle économique, et prouve depuis dix ans son réalisme. La contre-édition, comme la contre-culture est économiquement réaliste et a pu rencontrer de grands succès commerciaux!

Je n'en dirai pas autant des licences libres type wiki et creative commons, qui ont certes aussi des vertus évidentes, pour d'autres usages, dont je suis le premier à faire usage, mais qui ne peuvent prétendre à aucune autonomie économique et demeurent donc sous la dépendance de donations, ou de sources alternatives de revenus pour ceux qui s'y dédient. L'exemple de Wikipédia relève de la beauté d'une utopie partagée. La philosophie de la culture libre reconnaît objectivement, mais célèbre abusivement l'usage actuel du copier-coller, du mixed

¹⁸ Wikipédia, Culture libre. Voir en ligne : http://fr.wikipedia.org/wiki/Culture_libre

media, de l'hybridité de la culture, de ce melting pot de culture liquide où chacun plonge sa cuillère à soupe sans respect d'aucune propriété intellectuelle, ce qui est euphorisant, mais qui a aussi ses effets pervers, parce que sa généralisation ruinerait les industries culturelles et le droit légitime de tout créateur de vivre, même mal, de son travail, ce que je n'accepte quant à moi qu'à demi, car le prix à payer est souvent trop élevé.

Ce sont donc deux divergences divergentes. Bref, ça bouge dans l'édition. Et plutôt que d'y voir les affres d'une crise (réelle pour beaucoup d'éditeurs traditionnels), nous en soulignerons plutôt les nouvelles vitalités.¹⁹

Mouvement populaire révolutionnaire ?

Toute publication en dehors du monde traditionnel du livre s'inscrit dans la contre-édition et le nombre élevé d'auteurs et d'écrivains professionnels tout comme de lecteurs impliqués en fait un mouvement populaire. Mais est-il obligé de qualifier ce mouvement de révolutionnaire et ses membres de contestataires ? Non.

D'une part, l'auteur ne choisit pas le nouveau monde du livre par opposition à l'industrie traditionnelle du livre ou à la culture dominante. Il ne souhaite pas détruire cette dernière parce qu'il passe outre ou s'en détourne. Quant au lecteur, il ne bouquine pas de prime abord suivant le type d'édition, traditionnel ou alternatif.

D'autre part, une révolution implique un changement brusque. Or, la naissance du nouveau monde du livre s'est faite toute en douceur, étape par étape, et sans aucune violence. Et il n'y a pas eu de renversement de régime par une force de militants révolutionnaires. La contre-édition n'est rien de plus qu'un mouvement qui a pris de l'ampleur au fil du temps et qui poursuivra son petit bonhomme de chemin dans les années à venir.

En revanche, il faut qualifier de réactionnaire l'attitude de l'industrie traditionnelle du livre face au nouveau monde du livre. Le dénigrement des auteurs et la dévalorisation systématiques de leurs œuvres par le milieu traditionnel du livre furent et demeurent d'une grande violence.

Au Québec, nous en avons une preuve dans les attaques menées en 2013 par l'industrie contre les écrivaines de renom Marie Laberge²⁰ et Arlette Cousture²¹ à la suite de leur décision

¹⁹ Hervé Fischer, contre-édition, Observatoire international du numérique, 24 mai 2013.

Voir en ligne : <http://blog.oimn.org/2013/05/contre-edition.html>

²⁰ Site web de l'écrivaine : <http://marielaberge.com/>

²¹ Site web de l'écrivaine : <http://www.arlettecousture.com/>

de vendre elles-mêmes leurs prochains livres en format numérique sur leurs propres sites internet²², la première via iBook d'Apple, la seconde via un compte PayPal, des pratiques courantes dans le nouveau monde du livre. Elles seront réduites au rang de traîtresses par l'Association des libraires du Québec (ALQ).²³ Ciblant Marie Laberge, l'éditeur et directeur général des éditions du Septentrion, Gilles Herman, ajoute que les auteurs devraient se sentir trahis :

Marie Laberge peut se permettre de faire cavalier seul parce que sa renommée est établie. Non contente de leurrer ses collègues auteurs qui s'imagineront pouvoir faire de même, elle se désolidarise aussi des plus (ou moins) jeunes auteurs qui devraient nécessiter du travail de bons éditeurs et de bons libraires en affaiblissant ces derniers. Parce qu'on peut imaginer sans trop d'audace que ses livres se trouveront en très bonnes positions sur les pages d'accueil des boutiques en ligne. On ne prête qu'aux riches.

Ce sont donc aussi les auteurs qui devraient se sentir trahis... tout en jalouxant secrètement « son affranchissement à l'esclavage des magnats de l'édition » (je ne fais que répéter les tristes commentaires lus à gauche et à droite).²⁴

Si ces réactions ne sont pas celles de réactionnaires en colère, je me demande ce qui l'est.²⁵ Bref, le mouvement de la contre-édition n'est pas réactionnaire, mais l'industrie traditionnelle du livre l'est.

Une journaliste tombe des nues

Les médias québécois ont fait tout un plat de cette affaire Laberge/Cousture et, comme c'est souvent le cas, les journalistes, dans leur emballement, nous démontrent à quel point ils méconnaissent le nouveau monde du livre. La journaliste Frédérique Doyon du quotidien LE DEVOIR nous en donne la preuve dans son article «*Lire, mais comment*»²⁶ publié le 2 novembre 2013. On voit bien qu'elle tombe des nues en sous-titrant son texte de l'affir-

²² Voir autres textes sur le sujet signés par l'auteur de livre dans le magazine littéraire de la Fondation littéraire Fleur de Lys :

[Se libérer de la chaîne du livre : l'affaire Marie Laberge et Arlette Cousture 1/2](#)

[Se libérer de la chaîne du livre : l'affaire Marie Laberge et Arlette Cousture 2/2.](#)

[Québec : les lettres de noblesse de l'édition numérique indépendante ?](#)

[Lettre ouverte – Merci à Marie Laberge et Arlette Cousture](#)

²³ [Frédérique Doyon, La «trahison» de deux auteurs à succès \(«L'Association des libraires du Québec \(ALQ\) y voit une «trahison.»\), LE DEVOIR, 23 octobre 2013.](#)

²⁴ [Gilles Herman, Des «traîtresses» 2/2 – Marie Laberge, Kamaloux – Carnet de Gilles Herman, 20 octobre 2013.](#)

²⁵ Mises à part les miennes envers l'industrie traditionnelle du livre.

²⁶ [Frédérique Doyon, Lire, mais comment?, LE DEVOIR, 2 novembre 2013](#)

mation «*L'édition numérique est maintenant devenue réalité*». Elle soutient même que «*l'édition numérique est à nos portes*» :

Les multiples réactions de la semaine à la décision de Marie Laberge et d'Arlette Cousture de publier leurs œuvres via leurs sites web auront au moins eu le mérite de dresser concrètement un constat : l'édition numérique est à nos portes. Et d'ouvrir le débat : mais quelle approche veut-on privilégier ?²⁷

Or, le livre numérique a déjà plus de 40 ans au moment où la journaliste signe son texte. Et l'édition numérique existe depuis les années 90 ! La création du pionnier francophone de l'édition électronique commerciale remonte à 1996 avec CyLibris.²⁸ Stephen King a autoédité en ligne son roman *The Plant* en l'an 2000 !²⁹ Cette journaliste (et je n'en fais pas une affaire personnelle) n'a tout simplement pas effectué la recherche utile à la préparation de son article.

Le seul titre de presse approprié – en toute connaissance de cause – devait se lire comme suit : «*Deux écrivaines québécoises de grand renom rejoignent des milliers d'auteurs indépendants sur le web*». Et la nouvelle devrait se conclure sur une note positive en ces mots : «*Marie Laberge et Arlette Cousture donnent leurs lettres de noblesse à l'édition en ligne au Québec*».³⁰

La contre-édition, un mouvement silencieux ?

Faut-il conclure que la contre-édition est un mouvement si silencieux que les journalistes québécois n'en ont pas la connaissance utile pour en traiter ? Non, le mouvement de la contre-édition n'est pas silencieux et oui, les journalistes d'ici, même spécialisés dans le domaine du livre, ne le connaissent pas. Et ce n'est pas faute de les informer ou d'une information difficile à trouver. Il faut admettre que le vacarme de l'industrie traditionnelle du livre rend difficile, pour les journalistes, d'entendre les échos du nouveau monde du livre, même les plus porteurs. Heureusement, ce n'est pas le cas du *peuple québécois en écriture*.

²⁷ Idem.

²⁸ Marie Lebert, *L'eBook a 40 ans – 1996 – CyLibris, éditeur, ActuaLitté*, 31 mars 2011.

²⁹ Marie Lebert, *Le livre numérique : chronologie 1971-2007, Net des études françaises (NEF)*, août 2007.

³⁰ Serge-André Guay, *Lettre ouverte – Merci à Marie Laberge et Arlette Cousture, Magazine littéraire de la Fondation littéraire Fleur de Lys*, 5 novembre 2013.

CHAPITRE 12

Le peuple en écriture

Au concept de la contre-édition, la Fondation littéraire Fleur de Lys ajoute celui du *peuple en écriture*. L'instruction publique obligatoire a entraîné une démocratisation de l'écriture. Il en résulte une augmentation spectaculaire du nombre de personnes s'adonnant à loisir à l'écriture au point où nous pouvons désormais parler du *peuple en écriture*. Ainsi, le nouveau monde du livre, en plus de regrouper des nouveaux auteurs et des écrivains professionnels, rassemble tout un *peuple en écriture*.

LE PEUPLE QUÉBÉCOIS EN ÉCRITURE

Instruits, expérimentés, souvent retraités d'une carrière professionnelle au cours de laquelle ils ont dû lire et écrire chaque jour, activités devenues aujourd'hui des loisirs. Ils signent leurs autobiographies ou l'histoire de leur famille et lignée, des essais traitant de leurs expériences de travail ou des sujets qu'ils ont désormais le temps d'approfondir, des romans de tous les genres révélant une grande imagination. Ils représentent une part de plus en plus importante de la population. Ils forment le peuple québécois en écriture.

Première génération à profiter de la démocratisation de l'accès à l'instruction publique, de l'école obligatoire introduite au Québec il y a plus de 70 ans¹, ils ont fait du diplôme scolaire le plus important héritage à léguer par les parents à leurs enfants. Grâce à la liberté de pensée ainsi acquise, ces enfants devenus de jeunes adultes dans les années soixante ont fait la *Révolution tranquille*.

Leurs nouvelles passions pour la littérature a permis la naissance de l'industrie québécoise du livre au cours des années soixante-dix. Un peuple de lecteurs est né supportant une toute nouvelle cohorte d'écrivains.

¹ [Michel Allard, Historien – Éducation, Il y a 70 ans, l'école devenait obligatoire, LE DEVOIR, 25 mai 2013.](#)

Ils furent incités leur vie durant à devenir des acteurs actifs plutôt que de demeurer de simples observateurs, mais ils n'eurent pas le temps de laisser libre court à toutes leurs ambitions, toujours plus occupés qu'ils étaient à la maison et au travail. Le temps obtenu pour les loisirs à grand renfort de négociation collective fut consacré en grande partie à des activités passives : la télévision, le cinéma et la lecture.

Mais plusieurs d'entre eux entretenaient secrètement le goût de l'écriture espérant passer à l'action au départ des enfants de la maison ou à leur retraite. Le temps venu, ils furent beaucoup plus nombreux à écrire que tous les pronostics envisagés et, ce faisant, de plus en plus nombreux à voir leurs manuscrits refusés par les éditeurs déjà débordés par les écrivains professionnels. Sans autre avenue, plusieurs manuscrits finirent leurs jours dans les fonds de tiroirs, et plusieurs nouveaux auteurs amateurs issus des premières retraites anticipées se découragèrent momentanément.

Les nouvelles technologies du numérique ont tout bouleversé en ravivant le goût de l'écriture à travers le monde parce qu'elles offrent de nouveaux moyens d'être lu. Cette fois, c'est l'accès aux lecteurs qui se démocratise. L'écriture pour soi mute ainsi en une écriture pour l'autre, une écriture de partage. Les nouvelles technologies permettent l'émancipation du *peuple en écriture* au sein d'un tout nouveau monde du livre.

Des hommes et des femmes d'expérience... sans prétention

À la création de la Fondation littéraire Fleur de Lys, nous nous attendions davantage à une mobilisation des jeunes auteurs en raison de leur familiarité avec les nouvelles technologies. Ce ne fut pas le cas. Les jeunes s'occupent ailleurs, notamment à la rédaction de leurs travaux scolaires et pour plusieurs, il s'agit là d'une corvée.

La majorité des 160 auteurs en appui au projet se situait dans les tranches d'âge plus élevées. Il s'agissait donc d'hommes et de femmes ayant l'expérience de la vie et de l'écriture, à titre personnel ou professionnel. Bon nombre des 221 manuscrits promis par ces auteurs ne requéraient pas un travail éditorial en profondeur, pas plus qu'une correction et une révision intensive.

Les littéraires les qualifient à tort d'*écrivailleurs*² (*mauvais écrivains*), car ces auteurs ne revendiquent pas d'emblée pour leurs écrits le titre d'*œuvres littéraires* suivant la définition classique associée aux grands écrivains. Ils ne prétendent pas, ils attendent... l'appréciation des lecteurs, seuls juges au final.

La pratique de l'écriture en amateur au Québec

Près d'un Québécois sur quatre s'adonne à l'écriture en amateur selon l'enquête *Les pratiques culturelles au Québec en 2009 par groupes sociaux* (publiée en 2011) réalisée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.³

À la question «Diriez-vous que vous pratiquez les activités suivantes: écrire des poèmes, des histoires, des romans, un journal personnel souvent, quelquefois, rarement ou jamais?», 24.5% des personnes interrogées lors de l'enquête répondent par l'affirmative.

L'enquête classe l'écriture en quatrième place des pratiques culturelles en amateur au Québec en 2009 (après 1. Photo, 2. Danse et 3. Dessin-Peinture-Sculpture).

Le nombre de répondants à l'enquête affirmant pratiquer une activité culturelle ou artistique en amateur s'élevait à 81,9%.⁴

Avec ses 24.5%, l'écriture représente 29.92% de l'ensemble des activités culturelles pratiquées en amateurs au Québec.

L'enquête nous offre des statistiques détaillées de cette pratique de l'écriture en amateur selon différentes caractéristiques sociales.⁵

En soustrayant le pourcentage des répondants ayant coché JAMAIS, on obtient le total des répondants ayant coché RAREMENT, QUELQUEFOIS ET SOUVENT.

Sexe : Les femmes (27.7%) écrivent plus que les hommes (21.1%).

Groupe d'âge : Les personnes de 55 ans et plus sont celles qui écrivent le plus dans leurs groupes d'âge avec un total de 41% (ce total est obtenu par l'addition des groupes d'âge De 55 à 64

² Le terme officiel est «écrivain» ou «écrivaine», «écrivains» ou «écrivaines». Source : [Dictionnaires de français LAROUSSE](#).

³ Source : Tableau 133, [Les pratiques culturelles au Québec en 2009 - Recueils statistiques, Direction de la planification stratégique et de l'évolution organisationnelle, Ministère de la Culture et des Communications du Québec](#).

⁴ Tableau 132, idem.

⁵ Tableau 138, idem.

ans (22.5%) et De 65 ans et plus (19.2%). Suivent les 15 à 24 ans (37.5%) et les 25 à 34 ans (25.5%).

Niveau d'étude : Les répondants du niveau Universitaire sont ceux qui s'adonnent le plus à l'écriture en amateur dans leur niveau d'étude avec 27.4%, suivis de près par ceux du niveau Collégial (25.3%) et ceux du niveau Secondaire (22.8%). Personnellement, je m'attendais à un écart plus grand entre ces trois niveaux d'études.

Taille du ménage : Les personnes seules sont celles qui s'adonnent le plus à l'écriture en amateur dans leur groupe avec 27.4%. Cependant, le nombre de personnes dans le ménage ne semble pas d'une influence majeure sur la pratique de l'écriture en amateur. En effet, les ménages de deux personnes, de trois personnes et de quatre personnes et plus sont tous au-dessus des 20% dans leur groupe respectif. On note même une progression du ménage de deux personnes au ménage de 4 personnes et plus de 21.6% à 24.8%.

Revenus du ménage : On retrouve la plus forte pratique de l'écriture en amateur dans les ménages avec les trois revenus les moins élevés : de moins de 20 000 \$, (29.6%), de 20 000 \$ à 39 999 \$ (26%) et de 40 000 \$ à 59 999 \$ (26.2%). La moyenne de ces trois groupes s'élève à 27.3%. Mais la pratique de l'écriture en amateur demeure populaire dans les ménages aux revenus plus élevés : 22.6% pour les revenus de 60 000 \$ à 79 999 \$ et 19.6% pour les revenus de 80 000 \$ et plus. La moyenne des revenus plus élevés (60000 \$ et plus) atteint 21.1%.

Évolution depuis 1999

Dix ans plus tôt, en 1999, dans la même enquête (alors connue sous le nom Les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois), le pourcentage des Québécois s'adonnant à l'écriture en amateur s'élevait à 16.3%.⁶

De 1999 à 2009, le nombre de Québécois s'adonnant à l'écriture en amateur est donc passé de 16,3% à 24.5%, une augmentation de 8.1%.

⁶ Source : Tableau 218, [Les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois, 1999 - Dossier statistique, Rosaire Gagnon - Dossier statistique, Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique, Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Décembre 2000, 333 pages.](#)

Fréquence de la tenue d'un blogue, réalisation de sites Internet ou de pages Web en amateur, Québec, 2009

En 2009, l'enquête incluait une nouvelle question relative aux nouvelles technologies : «À quelle fréquence tenez-vous un blog ou faites-vous des sites Internet ou des pages Web en amateur souvent, quelquefois, rarement ou jamais?» Au total, 13.3% des gens interrogés ont répondu par l'affirmative.⁷

Le peuple québécois en écriture : 24.5% des Québécois, soit tout près d'un Québécois sur quatre

La Fondation littéraire Fleur de Lys a lancé le concept du *Peuple en écriture* pour désigner tous ceux et celles s'adonnant à l'écriture en amateur. Grâce à l'Enquête sur les pratiques culturelles au Québec en 2009, on sait désormais que ce Peuple en écriture représente 24.5% des Québécois, soit tout près d'un Québécois sur quatre. On sait aussi que l'écriture compte pour 29.92% de l'ensemble des activités culturelles pratiquées en amateurs au Québec.

On ne peut pas obtenir une juste représentation du patrimoine littéraire québécois sans inclure le *Peuple en écriture*, c'est-à-dire en se référant uniquement aux publications de nos éditeurs traditionnels. S'il faut distinguer le patrimoine littéraire commercialisé (écrivains professionnels) et le patrimoine littéraire non-commercialisé (auteurs amateurs), il n'en demeure pas moins que l'un et l'autre sont nécessaires pour un portrait global.

Le patrimoine littéraire commercialisé représente moins de 10% des écrits de nos écrivains. C'est donc dire que 90% de notre patrimoine littéraire repose entre les mains du Peuple en écriture. Ce n'est qu'à l'étude de ces écrits en amateur que nous aurons un portrait fidèle de notre patrimoine littéraire.

⁷ Source : Tableau 144, [Les pratiques culturelles au Québec en 2009 - Recueils statistiques, Direction de la planification stratégique et de l'évolution organisationnelle, Ministère de la Culture et des Communications du Québec.](#)

Publication d'une nouvelle enquête en 2016

En 2016, le ministère de la Culture et des Communications du Québec publiera une nouvelle enquête sur les pratiques culturelles au Québec. Les lecteurs intéressés trouveront les références et les analyses utiles dans notre magazine en ligne dès la publication de cette nouvelle enquête à l'adresse suivante :

<http://wp.me/p34Bnh-3hT>.

CHAPITRE 13

Le nouveau monde du livre au Québec

Au Québec, le nouveau monde du livre se résume en quelques expériences isolées qui ne sont pas parvenues à engendrer un nouveau système solaire du livre. En fait, s'il fallait comparer le nouveau monde du livre au Québec à l'échelle de notre système solaire, il ne serait rien de plus qu'une planète naine¹ ou un petit corps². Sur la scène internationale, le Québec fait bande à part et se retrouve même dépassé par des pays du tiers-monde. Les efforts pour permettre au Québec de vivre sa révolution et sa démocratisation du livre furent vite réprimés et réduits à la divergence. Nous en avons pour preuve la petite histoire de la Fondation littéraire Fleur de Lys, le pionnier québécois de l'édition en ligne avec impression à la demande. J'ai créé cette fondation en 2003 en mobilisant plus d'une centaine d'auteurs et d'écrivains professionnels d'ici et de partout dans la francophonie. Depuis, j'en assume la présidence contre vents et marées.

Une aventure personnelle devenue un projet collectif

À l'aube de l'an 2000, je désire faire le point sur mes connaissances et je rédige trois essais. Je trouve un éditeur pour l'un d'eux, mais je dois conclure qu'il ne comprend pas mon propos à la lumière de ses annotations à mon manuscrit. Il ne pourra donc pas défendre la publication et la teneur de ce pavé dans la marre face à l'industrie concernée, celle de la recherche en marketing. Je lui propose de résilier notre contrat d'édition et il accepte.

Je décide de me tourner vers l'internet pour éditer et distribuer mes essais sans connaître les tenants et les aboutissants d'un tel projet. À l'époque, je ne suis même pas branché au réseau et je dois utiliser les ordinateurs disponibles à ma bibliothèque municipale pour découvrir ce qui se passe avec le livre et l'internet. Bref, je pars de très loin.

¹ [Wikipédia, Planète naine.](#)

² [Wikipédia, Petit corps du Système solaire.](#)

Je découvre l'édition en ligne et l'impression à la demande. La majorité de mes recherches en ligne me renvoient à des sources d'information américaines et européennes. Je dénombre plus de trois cents éditeurs en ligne aux États-Unis, une soixantaine dans la grande Europe, dont une trentaine se trouvent en France. J'apprends que le Conseil de l'Europe est impliqué dans l'émergence d'une nouvelle économie du livre dès les années 90 en soutenant des projets d'édition en ligne et d'impression à la demande dans plusieurs pays, que le développement rapide du secteur en France a forcé la tenue d'une Commission sur le livre numérique dès 1999... et que rien de concret ne se passe au Québec.

Je ne peux pas me résigner à l'idée de publier mes essais en recourant aux services d'un éditeur libraire en France. Ça fait loin si jamais un problème survient et que je souhaite le rencontrer en personne ou même lui téléphoner. J'envisage donc de réaliser moi-même mon projet d'édition en ligne. Mais je me rends à l'évidence que l'infrastructure nécessaire, notamment un site web commerçant, demande un investissement dont je ne dispose pas.

Je décide de faire de mon projet personnel un projet collectif, persuadé que les ressources financières seront alors au rendez-vous.

Étude de marché

Je réalise une étude de marché qui nécessitera neuf mois de recherche intensive, l'impression et l'analyse approfondie de plus de 10,000 pages d'informations (merci à ma bibliothèque municipale).

Au cours du volet québécois de cette étude, je découvre qu'il se trouve au moins une personne au Québec connaissant bien le nouveau monde du livre, le chercheur universitaire Marc Ménard. En 2001 il signe une étude intitulée *Les chiffres des mots – Portrait économique du livre au Québec* réalisé à la demande de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). De fil en aiguille, je parviens à discuter avec des fonctionnaires du ministère de la Culture et des Communications du Québec également bien au fait du nouveau monde du livre.

Réactions de la Société de développement des entreprises culturelles

Je termine ma recherche d'information par un appel téléphonique au haut responsable du livre à la SODEC, et dont je n'oublierai jamais le nom, Louis Dubé. Je l'informe de mon projet de doter le Québec d'un éditeur en ligne et il me répond : «S'il n'y en a pas, c'est qu'il n'y a pas de demande». Il jette une douche froide sur mon projet. Et voilà comment la SODEC accueille en 2003 un projet qui a le potentiel d'aider le Québec à combler son retard dans un domaine novateur.

Plus de 180 auteurs se mobilisent

Je ne me laisse pas abattre pour autant. J'achète un ordinateur personnel usagé à 200.00\$. J'apprends le fonctionnement d'un logiciel piraté me permettant de me doter de mon propre site web. Je mets en ligne ce site en juin 2003 avec pour unique contenu mon étude de marché et un sondage auprès des auteurs intéressés à se joindre au projet de création d'une maison d'édition en ligne avec impression à la demande au Québec. Et à ma grande surprise, plus de 180 auteurs et écrivains professionnels du Québec et de partout ailleurs dans la francophonie se manifestent en quelques semaines. Je m'étonne aussi du nombre d'auteurs de la France en appui au projet puisque le pays compte déjà plusieurs éditeurs en ligne.

Pourquoi cet appui étranger ?

Parce que partir en retard dans un domaine a aussi son avantage, celui de connaître à l'avance les erreurs à éviter dans la préparation de l'offre de services à la suite des plaintes des clients. Au cours de mon étude de marché, j'ai porté une attention toute spéciale aux doléances des auteurs édités en ligne et j'en ai tenu compte dans la conception de notre projet. À elle seule, l'idée d'une licence d'édition limitée dans le temps plutôt qu'une cession des droits d'auteur motive l'appui de nombreux auteurs au projet.

Premier titre édité

Pressé par les auteurs de passer à l'action avant Noël, nous éditons en ligne notre premier titre, un livre jeunesse, en décembre 2003. L'auteur dispose à la fois d'une version numérique et d'une version papier de son livre pour ses cadeaux du Temps des fêtes.

Réactions du Conseil des arts et des lettres du Québec

Dès la mise en ligne du site web six mois auparavant, je me suis fait un devoir d'informer tous les intervenants majeurs de la chaîne québécoise du livre de notre projet, à l'exception de la SODEC dont je connais déjà la position. Nous recevons la réponse du *Conseil des arts et des lettres du Québec* (CALQ) en premier :

Québec, le 11 juillet 2003

Madame, Monsieur,

La présidente-directrice générale du Conseil des arts et des lettres du Québec, Mme Marie-Claire Lévesque, m'a transmis la lettre que vous lui adressez récemment au sujet de votre projet d'édition - librairie en ligne.

D'entrée de jeu, permettez-moi de vous féliciter pour une telle initiative: le milieu des lettres ne peut que profiter de telles perspectives de promotion et de diffusion. Qui plus est, l'accent que vous semblez mettre sur la relève est tout aussi prometteur. Nonobstant l'intérêt réel de votre projet, je dois vous rappeler que le Conseil des arts et des lettres du Québec n'a pas de programme touchant l'édition: la totalité de ce secteur relève de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Il ne nous revient donc pas de juger de la pertinence de votre projet à la lumière des services déjà existants du marché des nouveaux auteurs et des libraires, tous ces domaines ne faisant pas partie de notre mandat. Le Conseil se concentre surtout sur l'aide financière aux écrivains par divers programmes de bourses, et complète son action par des programmes accessibles aux associations, périodiques ou diffuseurs spécialisés (spectacles littéraires, etc.). Si vous souhaitez plus d'informations sur ces programmes, je vous invite à en discuter avec Mmes Monique Ouellet et Brigitte Malenfant, qui en assurent la gestion au Conseil.

En vous conseillant à nouveau de prendre contact avec la SODEC, je vous réitère toute mon admiration pour votre entreprise et vous souhaite le plus grand succès.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

La directrice des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature,
Conseil des arts et des lettres du Québec.

Hélène Bernier.

Cette lettre nous réjouit. Nous voulions partager notre euphorie avec les visiteurs de notre site internet et nous avons publié la lettre, convaincus que la réaction de monsieur Fournier de la Bibliothèque nationale du Québec était une exception. Nous nous trompions.

Aussitôt informée de la publication de sa lettre, madame Hélène Bernier nous a demandé de la retirer en soutenant qu'elle parlait en son nom et non pas au nom du Conseil des arts et des lettres du Québec. En résumé, elle nous a dit que ses patrons ne seraient pas contents qu'elle ait ainsi engagé tout le «Conseil» dans sa réponse. Pourtant, elle nous répondait bel et bien au nom de la présidente-directrice générale du Conseil des arts et des lettres du Québec, Mme Marie-Claire Lévesque, comme elle l'indiquait dans l'introduction de sa lettre. Nous avons décidé de laisser la lettre sur notre site, mais en nous limitant à affirmer qu'il s'agissait d'une appréciation et des bons vœux de la directrice des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature du Conseil des arts et des lettres du Québec plutôt que de l'organisme lui-même. Nous n'avons plus vraiment eu d'autres communications avec le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Réactions de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La réponse de l'institution nous comble de bonheur :

Le 14 juillet 2003

Madame, Monsieur,

Au nom de Madame Bissonnette, j'accuse réception de votre proposition concernant un projet d'éditeur-libraire en ligne. Comme vous le savez, la Bibliothèque nationale du Québec assure entre autres la constitution, la conservation et la diffusion du patrimoine documentaire du Québec. Afin d'atteindre ces objectifs, la Bibliothèque met en œuvre des programmes de numérisation et suit l'évolution des technologies dans ce domaine. Elle utilise les moyens jugés appropriés pour communiquer les ouvrages qu'elle rassemble et en assurer la préservation, dans le respect du droit des créateurs.

Votre projet, qui présente beaucoup d'intérêt, vise à répondre à des besoins réels dans le monde de l'édition. Toutefois, la Bibliothèque nationale du Québec ne peut y participer activement, en raison de la spécificité de ses missions et de ses propres activités et programmes, mais elle suivra attentivement son cheminement dans le milieu.

→

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes vœux de succès ainsi que l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général de la conservation

Claude Fournier

Bibliothèque nationale du Québec

c.c. Mme Lise Bissonnette

Très heureux aussi de la réponse de notre bibliothèque nationale, nous l'avons vite publiée sur notre site internet tout en prenant soin d'en informer son signataire, monsieur Claude Fournier, directeur général de la conservation.

Monsieur Fournier a été vivement offusqué par la publication de sa lettre et nous a même menacés d'en parler aux avocats du gouvernement. Surpris et choqués par la réaction de monsieur Fournier, notre réponse a été la suivante: *«Cette lettre est accessible à quiconque en ferait la demande en vertu de la loi sur l'accès à l'information, alors elle va rester sur notre site»*. Il va sans dire que ce fut la dernière fois que nous avons eu une communication avec monsieur Fournier.

Gardez ça pour vous

Ces réactions nous laissent croire que le CALQ et BAnQ nous disent, ni plus ni moins, de garder leurs réponses pour nous. Est-ce pour des raisons administratives ou par crainte des réactions publiques à leur appui, notamment de la part de l'industrie du livre ? Les deux réponses sont bonnes. Aux lecteurs de ce livre de faire leur choix ou d'ajouter une nouvelle interprétation. Notre bonheur fut de courte durée.

Réaction de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois

La réponse de l'Union des Écrivaines et des Écrivains québécois (UNEQ) est venue à l'initiative de la journaliste Francine Plourde de Radio-Canada affectée aux capsules d'information culturelle connues à l'époque sous le nom «Info-Culture». À la suite de la réception du communiqué de presse annonçant le lancement du projet, madame Plourde souhaite réaliser une entrevue avec nous. Auparavant, elle veut connaître l'opinion de l'Union

des Écrivaines et des Écrivains Québécois (UNEQ) nous dit-elle lors du suivi de l'envoi de notre communiqué de presse. Bref, la journaliste de Radio-Canada attendait la réaction de l'UNEQ avant de faire une entrevue avec nous. Quelques jours plus tard, fin juin 2003, le téléphone sonne:

- Bonjour, Fondation littéraire Fleur de Lys.
- Bonjour, je suis M^e François Coderre, avocat de l'UNEQ. Ça va bien?
- Si ce n'est pas pour une poursuite, tout va bien.

Je n'ai pas l'habitude de répondre ainsi du tac au tac, mais j'anticipe toujours le pire. Notre premier contact avec l'UNEQ fut donc avec l'avocat de l'organisation. Ce dernier, après examen de notre site, nous conseilla de changer le mot «ristourne» pour «redevance». Nous avons acquiescé à cette demande avec empressement compte tenu des tenants et des aboutissants face au ministère du Revenu du Québec: les redevances ne sont pas imposables, un acquis chaudement gagné par l'UNEQ. Puis, M^e Coderre nous a demandé pourquoi nous limitons notre projet aux nouveaux auteurs ou, si vous préférez, aux auteurs n'ayant aucune publication à leur actif en prenant soin de nous préciser que les membres de l'UNEQ éprouvent également des difficultés à trouver un éditeur même s'ils ont déjà une publication à leur actif. Nous avons ouvert alors notre projet à tous les auteurs dans les vingt minutes qui ont suivi la fin de notre conversation téléphonique avec M^e Coderre. La conversation fut chaleureuse et amicale.

La réponse formelle de L'UNEQ viendra en le 22 septembre 2003 :

Montréal, le 22 septembre 2003

Monsieur,

Au nom du conseil d'administration de l'Union des écrivaines et des écrivains, j'ai le regret de vous informer que celui-ci, lors de sa réunion du 17 septembre dernier, n'a pu répondre positivement à votre demande d'appui pour la promotion de Manuscrit Dépôt.

Tout en étant conscient des nombreuses démarches que vous avez effectuées auprès de notre conseiller juridique, M^e François Coderre, et de votre volonté de respecter les droits des écrivains sur leurs œuvres, L'Uneq n'est pas en mesure, actuellement, de prendre une décision éclairée quant à la mise en place de votre projet et préfère donc prendre le temps nécessaire pour examiner

plus à fond votre dossier et s'assurer que le fonctionnement de Manuscrit Dépôt satisfait les écrivains.

L'Uneq s'est toujours gardée de promouvoir quelque éditeur que ce soit, compte tenu de son mandat de défendre les intérêts socio-économiques des écrivains. À ce titre, elle ne peut donc favoriser aucun éditeur en particulier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le directeur général

Pierre Lavoie

c.c. M^e François Coderre.

L'UNEQ ne nous offrait donc rien en remerciement de l'ouverture de notre projet à ses membres et nous informe qu'elle ne nous appuiera jamais puisqu'elle ne le fait pour aucun éditeur. Pourtant, l'UNEQ rompt avec ce principe quatre ans plus tard en publiant, dans l'édition de septembre 2007 de son bulletin d'information destiné à ses membres, un article intitulé «*Un nouveau mode d'édition par internet*» qui fait l'éloge des services d'édition en ligne de la firme américaine LULU.COM.³

Réaction du ministère de la Culture et des Communications du Québec

Juin 2003 marque non seulement le lancement du projet par la mise en ligne du site d'information, mais aussi le dépôt d'une première demande de subvention gouvernementale. Il s'agit d'une demande de subvention discrétionnaire de 10,000\$ adressée à la ministre de la Culture et des Communications du Québec, madame Lyne Beauchamp. La demande de subvention *discrétionnaire* s'impose lorsqu'il n'y a aucun programme pour un projet donné au sein du ministère concerné. La réponse viendra le 4 février 2004 de la *Direction des politiques et de la propriété intellectuelle* du ministère :

→

³ Voir en ligne : <http://manuscritdepot.com/internet-litteraire/actualite.84.htm>

Québec, le 4 février 2004

Monsieur le Président,

La présente fait suite à votre demande adressée à la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, pour l'implantation du premier éditeur libraire québécois en ligne sur Internet.

Le projet est intéressant à plus d'un titre. Alternative à l'édition traditionnelle pour nombre d'auteurs de la relève, l'édition électronique pourrait s'avérer une voie intéressante pour accroître, dans l'avenir, la diffusion du livre. Banc d'essai, relance numérique des titres épuisés, éditions simultanées en ligne et sur papier, impression à la demande, ne sont que quelques-unes des avenues que propose d'explorer Manuscrit Dépôt.

Certaines contraintes nous empêchent, toutefois, d'accueillir votre projet. Une première contrainte réside dans le fait que le ministère ne dispose d'aucun programme pour appuyer l'édition en ligne. À cause de ses interférences avec l'édition de livres, l'édition électronique appelle une réflexion globale sur les modes d'intervention du ministère en matière d'édition. Le ministère ne finance pas non plus le démarrage d'entreprises. Dans le cas des éditeurs, par exemple, les subventions sont réservées aux éditeurs agréés, c'est-à-dire aux entreprises qui ont déjà quinze titres à leur actif ou qui ont publié au moins cinq titres au cours de l'année précédant la demande d'agrément.

Certains aspects du projet mériteraient d'être approfondis. L'élaboration d'un plan d'affaires, par exemple, de même que la recherche de partenaires financiers et l'établissement d'entente avec les éditeurs et les libraires devraient contribuer à donner au projet des assises plus solides et permettre d'entrevoir une viabilité à long terme.

Croyez bien que nous regrettons de ne pouvoir associer le ministère au projet Manuscrit Dépôt. Le contexte budgétaire que nous connaissons en ce moment nous oblige à redéfinir nos priorités, au détriment parfois de projets intéressants et prometteurs. Nous espérons néanmoins que cet empêchement ne compromettra pas la poursuite de Manuscrit Dépôt et que vous trouverez ailleurs le financement requis.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La directrice,

Francine Lalonde

Cette lettre date de 2004, il y a donc plus de 10 ans, et rien n'a changé au ministère par égard aux éditeurs en ligne. L'État réserve encore et toujours ses politiques et son aide financière en exclusivité aux éditeurs agréés, c'est-à-dire aux éditeurs dont les livres sont distribués en librairie avec pignon sur rue, ce qui exclut l'éditeur en ligne puisque sa distribution se limite aux librairies virtuelles.

Autres refus gouvernementaux

La demande adressée à *Patrimoine Canada* dans le cadre du *Programme Culture canadienne en ligne* en 2004 et celle adressée à *Direction régionale du ministère de la Culture et des Communications à Montréal* en 2007 recevront aussi des réponses négatives.

Le chat sort du sac... avec ses préjugés

Avant de mettre fin à sa quête de subventions gouvernementales, la Fondation tente un coup médiatique en annonçant sa fermeture en pleine campagne électorale afin de pousser le gouvernement à réagir. Dans l'édition du 15 mars 2007, LE JOURNAL DE MONTRÉAL publie deux articles signés par le journaliste David Patry : «*Fondation littéraire fleur de Lys – Le pionnier de l'édition numérique ferme ses portes*» «*Le Québec traîne de la patte*»⁴. L'opération sera un échec, mais elle permettra de mettre en relief les préjugés du gouvernement face au dossier de l'édition en ligne. Le journaliste consacre un sous-titre aux propos fort révélateurs de l'attachée politique de la ministre :

POINT DE SALUT

Au ministère de la Culture et des Communications du Québec, on traite le dossier de l'édition en ligne avec le pied sur la pédale de frein.

«Si on va de l'avant avec ça, il faut savoir ce que ça implique, et on n'a pas encore de réponse», affirme l'attachée de presse de Line Beauchamp, Véronik Aubry.

«Quelle place va prendre l'édition en ligne par rapport à l'édition traditionnelle ? Comment assurer la bonne qualité d'une œuvre qui est publiée dans internet ? Comment assurer les droits d'auteur ?» s'interroge-t-elle.⁵

Toutes les questions posées par l'attachée de presse de la ministre au sujet de l'édition en ligne ont déjà trouvé des réponses en dehors des frontières du Québec, notamment dans le cadre du projet Nouvelle économie du livre du Conseil de l'Europe dans les années 90. En 2007, le Québec, nous dit la conseillère politique, en est encore à se poser ces questions et «on n'a pas de réponse».

⁴ [David Patry, Le Québec traîne de la patte, Le Journal de Montréal, 15 mars 2007.](#)

⁵ Idem.



FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS

Le pionnier de l'édition numérique ferme ses portes

Faute de subvention gouvernementale, le pionnier de l'édition numérique de la province devra fermer ses livres. Le Québec est-il prêt à prendre le virage technologique dans le domaine littéraire ?

DAVID PATRY
Le Journal de Montréal

Le portail Internet du seul éditeur en ligne québécois est en berne. «Après quatre longues années d'efforts et de bénévolat, la maison d'édition de la Fondation littéraire Fleur de Lys sera forcée de fermer ses portes d'ici quelques semaines sans une aide gouvernementale d'urgence», y indique-t-on.

Chaque fois qu'elle a cogné à la porte de Québec ou d'Ottawa, la fondation a essuyé un refus, faute de programme de subvention adapté à son mode d'édition révolutionnaire.

«Nous en avons ras le bol. Ça fait depuis 2002 qu'on leur dit de bouger et ils ne font rien», dénonce le président de Fleur de Lys, Serge-André Guay.

Pourtant, depuis sa création, la fondation littéraire a édité plus de 150 ouvrages, souvent des premières œuvres d'auteurs qui ne trouvaient pas leur compte chez les éditeurs traditionnels.

«C'est dommage qu'ils ferment. Ils faisaient un travail de fond et un travail de pionniers», affirme le président de l'Union des écrivains du Québec, Stanley Péan.

Point de salut

Au ministère de la Culture et des Communications du Québec, on traite le dossier de l'édition en ligne avec le pied sur la pédale de frein.

«Si on va de l'avant avec ça, il faut voir ce que ça implique, et on

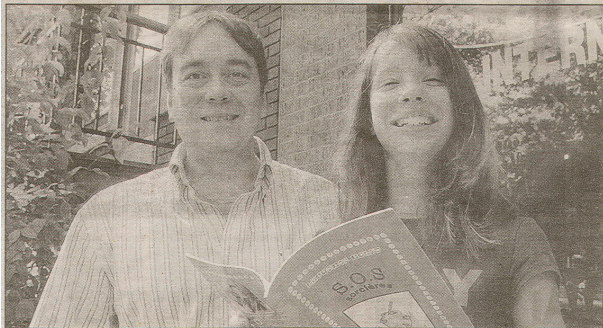
n'a pas encore de réponse», affirme l'attachée de presse de Line Beauchamp, Véronik Aubry.

«Quelle place va prendre l'édition en ligne par rapport à l'édition traditionnelle? Comment assurer la qualité d'une œuvre qui est publiée dans Internet? Comment assurer les droits d'auteur?» s'interroge-t-elle.

Des questionnements que partage l'Union des écrivains du Québec. «Tout ce qui influe sur la vie du livre et la vie de la littérature nous préoccupe. Mais on ne peut pas s'opposer au progrès», souligne Stanley Péan.

«La Fondation littéraire Fleur de Lys tombait dans une case tellement nouvelle que la machine éditoriale n'était pas encore rendue là», estime le président de l'Union des écrivains.

dpatry@journalmt.com



■ La Fondation littéraire Fleur de Lys a permis à des auteurs de se faire valoir, comme Laurence Nolet, la plus jeune protégée de l'éditeur en ligne québécois, ici accompagnée de son beau-père, Sylvain Larouche.

Le Québec traîne de la patte

DAVID PATRY

En matière d'édition numérique, le Québec traîne loin derrière les États-Unis et les pays européens.

«Le milieu littéraire québécois est très réfractaire à tout changement technologique. On est vraiment en arrière», insiste Stanley Péan.

Du côté de l'Association nationale des éditeurs de livres, on s'apprete à entreprendre une étude spécifique sur l'édition numé-

«J'aimerais dire qu'on est rendu plus loin, mais on a à tout le moins entrepris des démarches», témoigne le recteur général, Pierre Le François.

Au gouvernement du Québec, on attend le rapport d'un comité qui doit se pencher sur les nouvelles technologies dans le milieu culturel. «Le comité va déposer les fruits de ses réflexions en septembre 2007», indique l'attachée de presse de Line Beauchamp.

s'est penchée sur la question en 1999!

Le Québec accuse un retard si important que les compagnies étrangères pourraient finir par éditer électroniquement les livres québécois au détriment des éditeurs de chez nous.

L'argent de l'achat irait ailleurs que dans l'industrie québécoise, craint Stanley Péan. Il faut sincèrement que le milieu commence à y réfléchir parce que

En fait, les questions posées relèvent davantage des préjugés, car le ministère de la Culture et des Communications ne s'engagera jamais dans les travaux utiles pour répondre à ces questions propres au nouveau monde du livre. Sa seule et unique préoccupation demeure l'industrie traditionnelle du livre.

«et que seul internet acceptait désormais de publier»

La même année, l'écrivain québécois Pierre Samson¹ signe un roman sous le titre *Catastrophe* où il met en scène le milieu littéraire québécois. La seule référence à l'édition en ligne soulève un préjugé (le caractère gras est de nous) :

«Au bar, Danielle a repris son travail d'absorption des doléances du barbu; la celliste semble remise de sa crise d'épilepsie, un autobiographe forcené, enfant prodige des années post-Reagan **et que seul internet acceptait désormais de publier**, arrose copieusement son foie, le cul répandu sur un bac; la vedette des Éditions de l'Oseille, caution artistique de l'entreprise, peaufine son rôle de timide pathologique, elle qui se faisait le devoir d'arriver en retard aux lectures collectives, bouleversant ainsi la mise en scène pour passer en dernier; et une autre étoile, mais pâissante avant même d'avoir atteint son apogée, dictait des sophismes à une recherchiste de télé.»²

Pierre Samson ne fait que donner un écho à la dévalorisation systématique des nouveaux auteurs et des écrivains professionnels québécois édités en ligne, comme si les œuvres de ces derniers, n'ayant pas été retenues par un éditeur traditionnel, ne méritent pas mieux que l'édition en ligne. Bref, on attribue le monopole de la littérature de qualité à l'éditeur traditionnel.

Par-dessus l'édition traditionnelle

En réalité, à cette époque, nous remarquons déjà que plusieurs nouveaux auteurs et écrivains professionnels passent par-dessus l'édition traditionnelle. Ils ne se donnent même plus la peine de soumettre leurs manuscrits à des éditeurs traditionnels pour s'adresser en premier lieu à des éditeurs en ligne. À un monde sous une chape de plomb, ils préfèrent la liberté de l'édition en ligne. Aujourd'hui, des milliers d'œuvres littéraires de grande qualité

¹ Voir : [L'île – l'infocentre littéraire des écrivains québécois. Pierre Samson, Notice biographique.](#)

² [Pierre Samson, Catastrophes - roman, Montréal : Les Herbes rouges, 2007, 217 p.](#)

échappent à l'édition traditionnelle sans même qu'elle n'en soit informée. En fait, ils se trouvent plusieurs éditeurs traditionnels en quête de ces œuvres éditées en ligne.

Préjugés tenaces

Colette Lens, éditrice et rédactrice en chef du défunt magazine littéraire *Entre les lignes*³, nous le confirme lors d'un échange à l'occasion de notre visite de son kiosque au Salon du livre de Montréal. À la question «*Parlez-vous de l'édition en ligne dans votre magazine ?*», elle répond «*non*». Et à notre «*Pourquoi ?*», elle ajoute que «*c'est par respect pour le travail éditorial des éditeurs (traditionnels)*». L'édition en ligne se voit associée à tort à l'absence de tout travail éditorial.

Si de tels préjugés sévissent aussi ailleurs, ils n'empêchent pas le développement du nouveau monde du livre, contrairement au Québec où ils en plombent l'émergence.

Édition en ligne à l'étranger d'auteurs d'ici

Le journaliste David Patry interrogera aussi Stanley Péan, alors président de l'UNEO, au sujet du retard du Québec dans le domaine de l'édition en ligne :

Le Québec traîne de la patte

En matière d'édition numérique, le Québec traîne loin derrière les États-Unis et les pays européens.

«Le milieu littéraire québécois est très réfractaire à tout changement technologique. On est vraiment en arrière», insiste Stanley Péan.

(...)

Le Québec accuse un retard si important que les compagnies étrangères pourraient finir par éditer électroniquement le livre québécois au détriment des éditeurs de chez nous.

«L'argent de l'achat irait ailleurs que dans l'industrie québécoise, craint Stanley Péan. Il faut sincèrement que le milieu commence à y réfléchir parce que le mouvement est amorcé et il est irréversible.»⁴

³ Marie-Christine Blais, *La fin du magazine Entre les lignes*, La Presse, 1^{er} février 2013.

⁴ David Patry, *Le Québec traîne de la patte*, Le Journal de Montréal, 15 mars 2007.

L'argent va déjà ailleurs. À l'instar de plusieurs autres, la romancière et nouvelliste Chantal Gevrey⁵, récipiendaire du *Prix littéraire Robert-Cliche*⁶ en l'an 2000, a publié chez un éditeur en ligne de la France en 2004, 2007 et 2008. Et la rumeur court voulant que Stanley Péan lui-même a déjà été édité en ligne à l'étranger, mais sa bibliographie n'en fait aucune mention.

Les morts sont toujours *fins*

Au sujet de la mort annoncée de la Fondation littéraire Fleur de Lys, Stanley Péan déclare au journaliste David Patry : «C'est dommage qu'ils ferment. Ils faisaient un travail de fond et un travail de pionniers»⁷. Cette reconnaissance de nos efforts a tout pour nous surprendre compte tenu du refus de l'Union de nous accorder son appui, ne serait-ce qu'en nous présentant à ses membres.

Résurrection

Nous n'avons jamais eu l'intention de fermer nos portes. Comme je le mentionnais plus avant, il s'agissait d'un coup de théâtre médiatique pour susciter des réactions. Ces dernières sont venues, mais pas les subventions.

Nous avons donc poursuivi notre travail bénévolement. Ainsi, le nouveau monde du livre au Québec ne tenait qu'à deux bénévoles et à un maigre budget financé par la contribution financière de nos auteurs à l'édition de leurs manuscrits. Et jamais nous n'aurons les reins assez solides pour appuyer la promotion de nos services et de notre catalogue pour prendre notre envol. Nos auteurs demeureront donc les meilleurs vendeurs de leurs livres.

Nous nous demanderons à chaque pleine lune, pourquoi nous persistons et signons, sans trouver d'autre réponse que la nécessité de tenir le fort pour les auteurs.

⁵ Site web : <http://www.chantalgevrey.com/>.

⁶ [Prix Robert-Cliche du premier roman, Immobile au centre de la danse, Chantal Gevrey.](#)

⁷ [David Patry, Fondation littéraire fleur de Lys – Le pionnier de l'édition numérique ferme ses portes, Le Journal de Montréal, 15 mars 2007.](#)

Le nouveau monde du livre et les médias québécois

Partout dans le monde, le nouveau monde du livre fait l'objet d'une couverture de presse soutenue et fort captivante. Au Québec, les médias d'information nous accorderont une couverture de presse⁸ dont nous sommes très reconnaissants. Malheureusement, son effet de levier ne parviendra pas à propulser un nouveau monde du livre québécois en tête de liste des priorités, tant au sein de la population que des gouvernements. En fait, nos médias traitent davantage du monde du livre à l'étranger, par exemple, du libraire virtuel Amazon, de Google Livres, de iBookStore d'Apple, de LULU.COM... de la littérature sur cellulaire au Japon, de la vente des livres numériques aux États-Unis...

Et on ne retrouve pas ces informations dans la section réservée aux livres, mais plutôt dans celle dédiée à la technologie. Le nouveau monde du livre *technologique* a bonne presse au Québec. Les appareils de lecture en vogue dans le monde se voient attribuer davantage de place dans les médias que les avancés de démocratisation du milieu du livre liés à l'usage populaire de ces appareils. Il est beaucoup plus aisé de parler de technologie que de son impact politique.

Un peuple en avance sur ses médias

Mais, et preuve que l'internet gagne du terrain comme source d'information au sein de la population, le peuple québécois n'a pas attendu les médias d'ici pour se tourner vers le nouveau monde du livre... à l'étranger, les initiatives québécoises, tel que mentionné, faisant trop peu la une dans nos pages. Le nouveau monde du livre est un phénomène mondial et les résultats affichés aux internautes par les moteurs de recherche en témoignent chaque jour. Force est de conclure que le nouveau monde du livre québécois ne fait pas le poids sur internet, pas plus que dans nos médias.

⁸ [Fondation littéraire Fleur de Lys, revue de presse.](#)

Un acteur important de divergence

Une fois l'indépendance de la Fondation littéraire Fleur de Lys assumée avec l'abandon de toute quête d'aide financière de l'État, plus rien ne me retiendrait dans mes critiques de l'attitude des uns et des autres face au nouveau monde du livre. Je méritais l'accusation voulant que je débattais sans fin de chaque détail de chaque prise de position. Mais il ne s'agissait pas de contester pour contester, mais de remplir une mission d'éducation populaire, quitte à attirer l'attention par de fortes et virulentes divergences.

Hervé Fischer⁹, écrira à mon sujet en 2013 : *«Actif depuis longtemps – il va fêter fin 2013 ses dix ans de création, il représente au Québec un acteur important de divergence dans l'industrie du livre»*. Cette reconnaissance de ma divergence par cet acteur important du numérique au Québec et dans le monde cicatrise toutes mes blessures de guerre d'un seul coup et *me donne des ailes*, comme le dit le slogan d'une boisson énergisante¹⁰.

Le nouveau monde du livre et les Salons du livre

En 2004, à la demande des auteurs, la fondation projette de participer à des Salons du livre. L'organisation n'en a pas les moyens, mais les auteurs acceptent de contribuer financièrement à cette opération de promotion sur le terrain. Ce serait la toute première fois qu'un éditeur en ligne sur internet participe à un Salon du livre au Québec. En France, le Salon du livre de Paris a déjà certains éditeurs en ligne sur internet à sa liste d'exposants. Nous envoyons un courriel à tous les Salons du livre au Québec.

Nous étions sans savoir que notre demande de participation provoquerait un débat au sein de l'Association des salons du livre du Québec. Nous ignorions que le règlement de l'association stipulait qu'un éditeur devait nécessairement distribuer ses livres en librairies (traditionnelles) pour être reconnu comme exposant. Notre maison d'édition en ligne se trouvait donc à être exclue puisqu'elle distribuait uniquement ses livres sur internet dans une librairie dite virtuelle par opposition à une librairie traditionnelle avec pignon sur rue. Le Salon du livre de Québec et celui de Montréal nous refusent. Puis, le Salon du livre de Sherbrooke et celui de

⁹ [Hervé Fischer, biographie.](#)

¹⁰ [Wikipédia, Red Bull \(entreprise\).](#)

Rimouski nous acceptent. Intrigués par les motifs de ces refus et de ces acceptations, nous apprendrons que les demandes de participations de la fondation ont été mises à l'ordre du jour d'une réunion de l'Association des Salons du livre du Québec compte tenu de la réglementation. Au terme de cette réunion, il fut décidé de laisser chaque salon prendre la décision qui lui convenait en ce qui concernait notre maison d'édition en ligne, de là l'accueil différent d'un salon à l'autre. Nous avons donc participé aux Salons du livre de Sherbrooke et de Rimouski.

La station de télévision du réseau TVA à Rimouski profitera de notre passage pour réaliser un reportage qui sera ensuite repris sur la chaîne d'information continue LCN¹¹. Ce sera là notre premier et dernier passage à la télévision.

L'année suivante, le Salon du livre de Québec nous acceptera, mais dans les métiers connexes du livre, une véritable insulte pour nous et pour nos auteurs. Nous n'y participerons pas.

Mais d'où provenait cette idée qu'un éditeur n'est réellement un éditeur que s'il a une distribution de ses livres en librairies? Du gouvernement. Nous apprendrons plus tard et nous y reviendrons que cette définition de l'éditeur a force de loi au Québec.

Nous talonnerons de près les Salons du livre au Québec inspirés par le Salon du livre de Paris.

Lors de son édition de 1998, Microsoft était admis au Salon du livre de Paris sous le thème «De l'écrit à l'écran, il n'y a qu'un pas...» : Microsoft France participe au Salon du Livre avec les ouvrages Microsoft Press et les Éditions 98 de l'Encyclopédie et l'Atlas mondial Microsoft Encarta. Sur son stand, Microsoft France présentera l'ensemble des ouvrages édités par Microsoft Press, la maison d'édition de Microsoft, qui a pour vocation de publier des ouvrages pour aider les utilisateurs à tirer le meilleur parti de leurs outils logiciels et informatiques. Microsoft Press mettra tout particulièrement l'accent sur ses ouvrages grand public, et notamment sur la nouvelle collection " En un Clin d'Œil " qui connaît un franc succès depuis son lancement en octobre 1997 grâce à son approche " Trucs et Astuces " pour mieux travailler avec la suite bureautique Microsoft Office (Microsoft Access, Excel, PowerPoint et Word) et l'internet.»

¹¹ Visionnement en ligne de ce reportage :
https://archive.org/details/contact_manuscritdepot_1113

Dans son édition de 2001, le Salon du livre de Paris proposait déjà un regard sur l'avenir du livre avec l'exposition " Le Livre du futur " sur le stand Havas : «En partenariat avec le Salon du Livre, Havas, présentera sur son stand un prototype de papier utilisant "l'encre numérique", développée par son partenaire américain E-Ink. Cette technologie révolutionnaire permettra d'acheminer des contenus sur des supports aussi fins et pratiques que le papier en les transformant comme de véritables écrans d'ordinateur. On pourra ainsi télécharger sur internet l'équivalent de plusieurs centaines d'ouvrages que l'on feuillettera sur quelques feuilles de papier électronique.»

En 2002, un éditeur en ligne fait son entrée au Salon du livre de Paris.

En 2008, l'intérêt est tel que le Salon du livre de la Ville Lumière réserve un espace de 500 mètres carrés au nouveau monde du livre sous le thème «Lecture de dem@in». L'année suivante, cet espace double en superficie pour atteindre 1,2000 mètres carrés. La programmation propose un parcours en quatre étapes : 1. E-book et plateformes mobiles; 2. Le savoir numérique : bibliothèques numériques, portails de revues, musées en ligne...; 3. Chaîne de numérisation : numérisation et Print on Demand; 4. Conférences. À cette dernière étape du parcours, les visiteurs auront droit à pas moins de 29 conférences sur l'avenir du livre.

Vous ne serez donc pas surpris d'apprendre que la grande première publique du nouveau monde du livre au Salon du livre de Montréal résulte d'une collaboration entre le *Consulat de France à Montréal* et un exposant. En effet, *La Librairie Monet*¹² consacre en 2008 son kiosque au livre électronique et tient une table ronde sur les enjeux de l'édition numérique et du livre électronique¹³.

« *Comment le Salon du livre a-t-il réagi lorsque vous leur avez dit que vous vouliez présenter le livre électronique à votre kiosque?* » ai-je demandé à monsieur Monet lors de mon passage à son kiosque. Sa réponse m'a sidéré : «*Il n'était pas trop chaud à l'idée*». «*Ce kiosque me coûte 10,000 \$ pour six jours. Au lieu de mettre cet argent dans mes poches, j'ai préféré organiser cet événement pour lancer la réflexion au sujet du livre électronique auprès des lecteurs.* » m'a précisé monsieur Monet.

¹² Site web : <http://www.librairiemonet.com/realisations.php>

¹³ [Librairie Monet, Événements, Calendrier, Discussions, tables rondes et conférence, Le livre électronique au Salon!, Événement passé – 22 novembre 2008 / 17 heures.](#)

Le Salon du livre de Montréal n'accordera aucune mention spéciale à cette grande première dans ses communications de presse et son programme.

Le travail de défricheur de la Librairie Monet portera des fruits puisque l'année suivante, la programmation du Salon du livre de Montréal compte deux activités d'animation dédiées au nouveau monde du livre. Mais puisque le diable est toujours dans les détails, les thèmes trahissent du long chemin à parcourir au Québec : «*Qui a peur du livre numérique ?*» et «*Le livre et le web, des alliés ou des ennemis?*», de drôles de questions.

Toujours en 2009, le chroniqueur littéraire du quotidien LE SOLEIL, Didier Fessou, publie un article intitulé «Un absent, le livre de demain» qui reprend en grande partie un courriel que je lui adressais au sujet du Salon du livre de Québec :

Un absent, le livre de demain

Didier Fessou
Le Soleil

Publié le 12 avril 2009 à 05h00 | Mis à jour à 05h00

(Québec) Au nom de la Fondation littéraire Fleur de Lys dont il est le président et éditeur, Serge-André Guay m'a envoyé ce courriel dans lequel il plaide en faveur d'un salon du nouveau monde du livre au Québec à l'image de l'espace Lectures de dem@in du Salon du livre de Paris.

Il écrit : «Le Salon du livre de Paris a doublé son espace dédié aux Lectures de dem@in en présentant pas moins de 28 conférences consacrées à l'avenir du livre. C'est grâce à de pareilles initiatives que la nouvelle économie du livre se développe en France. Au Québec, rien de tel, même à notre échelle.

«Lors du dernier Salon du livre de Montréal, les visiteurs ont pu voir quelques livres électroniques et assister à une table ronde sur le sujet. Même s'il s'agissait d'une grande première pour le Salon du livre de Montréal, la direction n'a pas cru bon de s'impliquer. En fait, l'événement fut organisé par un exposant, la Librairie Monet, en collaboration avec le Consulat général de France à Montréal.

«Et la direction du Salon du livre de Montréal n'a pas accueilli le projet de la librairie Monet à bras ouverts. À la question, Comment le Salon du livre a-t-il réagi lorsque vous leur avez dit que vous vouliez présenter le livre électronique à votre kiosque?, M. Monet m'a répondu : Il n'était pas trop chaud à l'idée. Ce kiosque me coûte 10 000 \$ pour six jours. Au lieu de mettre cet argent dans mes poches, j'ai préféré organiser cet événement pour lancer la réflexion au sujet du livre électronique auprès des lecteurs ? La conférence a fait salle comble, mais aucun média montréalais n'a couvert cette grande première malgré la présence de plusieurs d'entre eux sur le site même du salon.

«Alors que faut-il envisager pour donner un coup de pouce au développement de la nouvelle économie du livre au Québec? Un salon du nouveau monde du livre où seront abordés tous les thèmes utiles pour sensibiliser les lecteurs et les auteurs : l'édition électronique, l'édition en ligne sur internet, l'encre, le papier et le livre électroniques, le livre numérique et ses différents formats, l'impression à la demande, les droits d'auteurs numériques, les contrats d'édition électronique, les librairies et les bibliothèques virtuelles, les enjeux culturels et économiques, la diversité éditoriale en ligne, la démocratisation de l'accès à l'édition, etc. Les sujets ne manquent pas. La Fondation littéraire Fleur de Lys est à la recherche de partenaires pour organiser un tel salon. Le projet pourrait prendre la forme d'un espace dédié pour les salons du livre existants dans les différentes régions du Québec.»

Le 25 mars, en conférence de presse, le grand manitou du Salon du livre de Québec, Philippe Sauvageau, s'est formellement engagé à consacrer temps et espace aux nouvelles technologies du livre et de l'édition... l'année prochaine!¹⁴

Les salons du livre au Québec n'intégreront jamais le nouveau monde du livre à leur programmation ou leur liste d'exposants. Ils éviteront la *révolution* en cours dans l'attente de l'*évolution* numérique de l'industrie traditionnelle du livre. Et encore là, ils se limiteront à la promotion des versions numériques des livres de cette industrie.

Pourquoi le Québec fait-il bande à part ?

L'émergence du nouveau monde du livre ailleurs dans le monde se caractérise par un intérêt soutenu des gouvernements et des politiques. On le sait, les médias braquent leur regard là où les États regardent. Et les États avant-gardistes portent leur regard à l'horizon, sur ce qui vient, sur l'avenir. Cet intérêt politique et médiatique suscite celui de la population et des entrepreneurs, à qui il revient de bâtir ce nouveau monde du livre, avec ou sans l'aide financière de l'État.

Or, le gouvernement du Québec ne pouvait pas susciter un tel intérêt envers un tel nouveau monde du livre chez nous, et ce, par force de loi. En effet, rien n'a d'intérêt en dehors des

¹⁴ [Lire cet article en ligne sur le site web du quotidien LE SOLEIL.](#)

frontières de l'industrie traditionnelle du livre par égard à la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* ou, si vous préférez, la « *loi du livre* ». Notre gouvernement est pris au piège de cette loi du livre, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, intitulé, pour la cause, « *L'ancien monde du livre* ».

PARTIE III

L'ANCIEN MONDE DU LIVRE

(ou l'industrie traditionnelle du livre)

On croyait que la terre était plate comme un disque. On n'osait pas s'aventurer sur les océans de peur de tomber dans le vide. Ainsi vivait le monde du livre avant l'arrivée des nouvelles technologies qui allaient permettre à quelques explorateurs téméraires de découvrir et de développer un tout nouveau monde du livre.

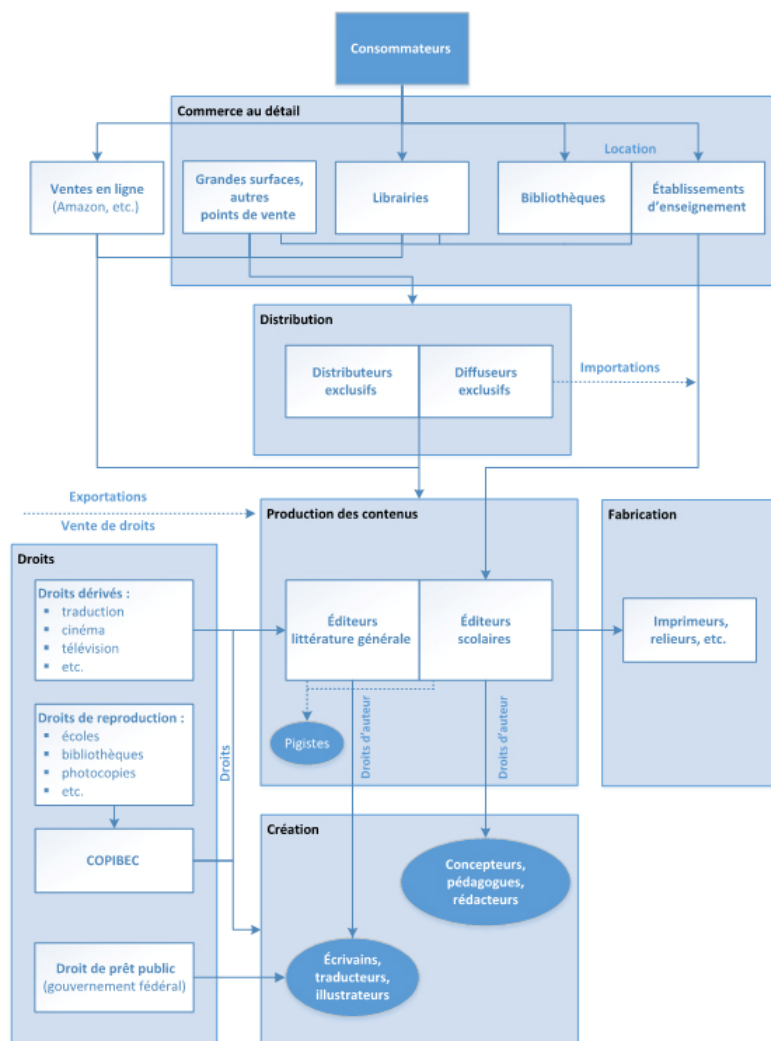
À l'instar du Vieux Continent qui n'a pas disparu de la carte à la découverte des Amériques, l'Ancien Monde du Livre conserve sa place et profite largement des avancées du Nouveau Monde du Livre.

Au Québec, l'industrie traditionnelle du livre avait une raison de plus que toutes les autres ailleurs dans le monde de ne pas craindre son effondrement face au Nouveau Monde du Livre parce qu'elle existe par force de loi, la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* ou *Loi du livre*. Adoptée en 1981, avant que la nouvelle de la découverte du Nouveau Monde du Livre dix ans plus tôt nous parvienne (*le livre numérique est né en 1971*¹), cette loi a pris tout le monde au piège, l'industrie elle-même et le gouvernement. Face au Nouveau Monde du Livre, elle se révèle exclusive plutôt qu'inclusive. Bref, elle rejette tout ce qui ne relève pas de l'industrie traditionnelle du livre. Cette loi ne permet pas au gouvernement de soutenir l'émergence du Nouveau Monde du Livre au Québec, à moins qu'il soit dépendant de l'industrie traditionnelle du livre. Ainsi, en nos frontières, l'Ancien Monde du livre a donc un double sens.

¹ Marie Lebert, [Chronologie du livre numérique, des origines à nos jours](#), version du 4 juillet 2015.

8 Analyse de l'industrie de l'édition de livres

FIGURE 33. COMPOSANTES DE LA FILIÈRE DU LIVRE ET PRINCIPAUX FLUX FINANCIERS

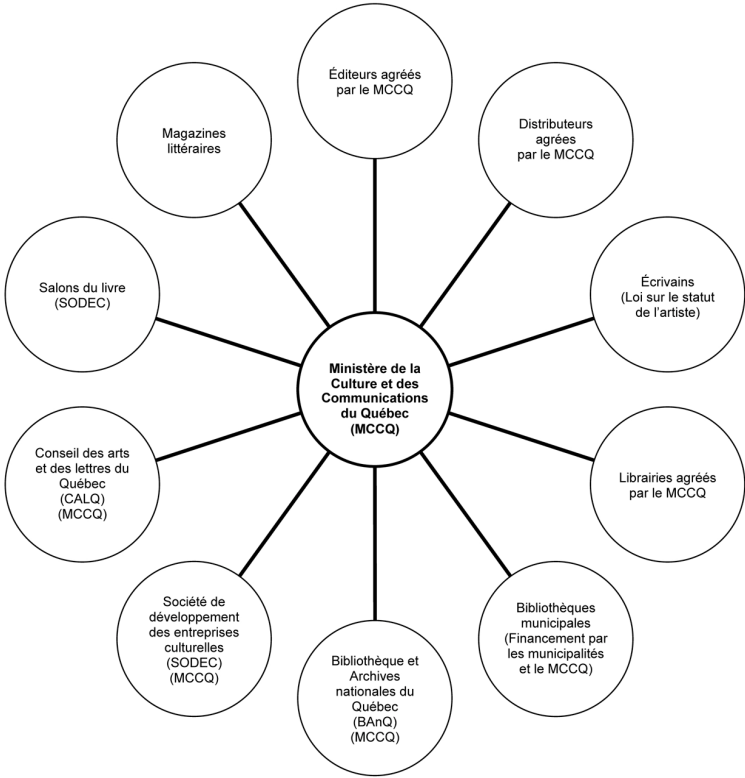


Source : SODEC, ANEL

Je vous donne un indice tiré du titre : «COMPOSANTES DE LA FILIÈRE DU LIVRE». Il manque des composantes. Ce tableau donne l'impression que la filière du livre se tient debout toute seule. Or, les gouvernements du Québec et du Canada sont les composantes les plus importantes puisque l'industrie québécoise du livre soutient haut et fort qu'elle fermerait ses portes sans l'aide législative et financière de l'État. Représenter la filière du livre sans y intégrer l'État donne une fausse perception de l'industrie, l'illusion d'une industrie autonome dans un livre marché.

*Le gouvernement du Québec se retrouve par force de loi
au centre névralgique de la filière du livre*

*Or, dans les autres filières industrielles québécoises,
c'est l'industrie qui occupe la position centrale*



Dans ce tableau, nous plaçons le ministère de la Culture et des Communications du Québec au centre de la filière du livre en raison de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (chapitre D-8.1) (Communément appelée « *Loi du livre* »).

CHAPITRE 14

L'industrie québécoise du livre et la Loi du livre

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre

L'industrie québécoise du livre se distingue de toutes les autres de par sa *Loi du livre* ou *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (chapitre D-8.1).¹

Fonctionnement de la chaîne québécoise du livre

La *Loi du livre* définit les conditions pour être reconnu comme un entrepreneur de la chaîne québécoise du livre et dicte le fonctionnement des affaires entre chaque maillon. Chaque libraire, éditeur et distributeur doit répondre à des obligations spécifiques pour obtenir un statut privilégié grâce à un agrément délivré par le gouvernement du Québec.

L'entreprise agréée doit faire des affaires avec d'autres entreprises agréées. L'éditeur agréé doit retenir les services d'un distributeur agréé et le libraire agréé se procurer ses livres auprès de distributeurs agréés. Ainsi et contrairement aux marchés du livre en d'autres pays, un éditeur ne peut pas négocier directement avec les libraires ou vice-versa; il doit passer par un distributeur agréé.

La *Loi* oblige aussi les acheteurs institutionnels (bibliothèques, écoles, collèges, ministères, corporations municipales, etc.) à acheter tous leurs livres dans les librairies agréées de leur région administrative.² De plus, l'obligation est faite à ces acheteurs de payer tous les livres à prix régulier. Toute négociation ailleurs possible

¹ Voir en ligne : Gouvernement du Québec, Éditeur officiel du Québec, [texte de la loi](#).

² [Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Lecture et livre, Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, Acquisition de livres par les acheteurs institutionnels.](#)

dans le monde est exclue au Québec. Le gouvernement du Québec se donne la peine d'ajouter :

Les institutions ne peuvent se soustraire à l'obligation d'acheter au prix régulier par des avantages déguisés, par exemple des dons de livres, des escomptes, etc.³

Enfin, la *Loi* fixe le pourcentage de la remise accordée aux libraires agréés par les distributeurs et les éditeurs.

D'autre part, la *Loi* oblige les distributeurs et les éditeurs, qu'ils soient agréés ou non, à accorder aux libraires agréés une remise minimale de 40 % (30% pour une catégorie d'ouvrages déterminée à l'annexe B du Règlement chapitre D-8.1, r. 2) lors des achats de livres.⁴

Le gouvernement soutient qu'il s'agit là d'une disposition de la *Loi* «*visant à rentabiliser les activités des librairies agréées*».⁵ Nous examinerons plus loin si cet objectif a été atteint après 35 ans d'application de la *Loi du livre*.

Nous pouvons déjà conclure que l'industrie québécoise du livre n'évolue pas dans un libre marché contrairement aux autres marchés nationaux.

Avantages de l'agrément

Le gouvernement du Québec présente l'agrément comme un *privilège*. Il associe les agréments à des *avantages* qui deviennent des *compensations* lorsqu'il parle de la *Loi*.⁶ Admet-il du coup que la *Loi* contrevient aux règles du libre marché et que des compensations sont nécessaires?

Toujours est-il que seuls les éditeurs agréés et les libraires agréés peuvent bénéficier de l'aide financière de l'État gérée par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).⁷

Quant aux distributeurs agréés, aucun programme d'aide financière ne leur est réservé. «*L'avantage essentiel de l'agrément, précise le gouvernement, réside dans l'obligation faite aux librairies*

³ Idem.

⁴ Idem, [Agrément des libraires](#).

⁵ Idem.

⁶ [Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Lecture et livre, Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. Compensations et obligations découlant de la Loi.](#)

⁷ [Société de développement des entreprises culturelles, Aide et financement, Livre et édition spécialisée.](#)

agréées de s'approvisionner chez un distributeur exclusif quand celui-ci est titulaire d'un agrément et qu'il détient l'exclusivité d'un titre.»⁸

Objectifs de la *Loi du livre*

Promulguée en 1981, cette loi se voulait avant tout une réponse à la domination du marché québécois du livre par l'industrie française. Née dans les années 70, l'industrie québécoise du livre se butait à cette emprise de la France sur son marché et ne parvenait pas à prendre son envol. La demande de l'industrie : une intervention gouvernementale. La réponse du gouvernement du Québec : une loi *protectionniste* et *exclusive* sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. Protectionniste parce qu'elle oblige notre marché du livre à faire des affaires avec des entreprises à propriété québécoise. Exclusive parce qu'elle ne reconnaît que les entreprises du livre définies et agréées par l'État et parce que seules ces entreprises agréées par l'état peuvent recevoir une aide financière gouvernementale. En termes clairs, le Québec fait bande à part sur la scène mondiale parce que son industrie du livre n'évolue pas dans un libre marché.

De prime abord, la Loi poursuit deux objectifs nobles et justifiables :

La Loi vise à :

- augmenter l'accessibilité territoriale et économique du livre en soutenant l'implantation d'un réseau de librairies agréées partout au Québec et en garantissant un prix acceptable pour tous ;
- développer une infrastructure industrielle du livre qui soit de qualité et concurrentielle en créant des conditions économiques favorables pour les entreprises du secteur du livre.⁹

Cette Loi s'imposait, non seulement en raison de la domination de la France sur le marché québécois du livre, mais aussi en raison de la petitesse du marché québécois, ce dernier ne permettant pas à notre industrie du livre de générer des profits suffisant à son développement et son autonomie. Depuis lors,

⁸ Idem.

⁹ [Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Lecture et livre, Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre.](#)

notre industrie du livre n'a de cesse de répéter que sans cette Loi et sans l'aide financière du gouvernement, elle n'existerait pas. Et même si la population du Québec a augmenté de 2,077,367 habitants passant de 6,137,305 millions en 1971 à 8,214,672 habitants en 2014, et malgré des centaines de millions de dollars d'aide de l'État, l'industrie québécoise du livre soutient encore et toujours qu'elle ne saurait pas survivre par elle-même dans un marché aussi petit et fragile que le nôtre. Nous nous retrouvons devant une industrie du livre branchée sur le respirateur artificiel de l'État depuis sa naissance, orchestrée par force de loi, bref en présence d'un Tanguy¹⁰ de 34 ans.¹¹

Je ne remets pas en cause la nécessaire aide de l'État à la culture, y compris à l'industrie du livre, pas plus que les bénéfices de la *Loi du livre*. Mais toute médaille ayant son revers, je crois utile de souligner les effets pervers de cette loi, notamment ceux liés à la dépendance de notre industrie du livre à l'aide gouvernementale et à l'émergence du nouveau monde du livre au Québec.

Aide gouvernementale et entrepreneuriat

Le plus important entrepreneur de notre industrie du livre demeure le gouvernement du Québec (et du Canada). À la limite, on peut même parler d'une industrie *gouvernementale* du livre. Avec la *Loi du livre*, notre gouvernement s'est donné une mission assumée en d'autres secteurs par l'industrie elle-même.

Est-ce qu'il revient au gouvernement, **par force de loi**, de «*maintenir un niveau de qualité élevé dans les librairies et chez les éditeurs et distributeurs agréés*», d'obliger les libraires à «*améliorer leurs services en disposant d'équipements bibliographiques à jour et complets*», d'assurer «*la qualité des services offerts aux consommateurs*» et de rendre «*les entreprises plus compétitives dans le marché de la vente de livres*»?¹² Supporter les entreprises à rem-

¹⁰ «Le phénomène Tanguy désigne un phénomène social selon lequel les jeunes adultes tardent à se séparer du domicile familial ou y reviennent après l'avoir précédemment quitté. Cette dénomination vient du film Tanguy, d'Étienne Chatiliez, dont le personnage éponyme s'enferme dans ce type de situation. Une nouvelle expression est ainsi apparue pour désigner la classe d'âge de ces jeunes gens : la génération Tanguy.» [Wikipédia, Phénomène Tanguy](#).

¹¹ Nombre d'années écoulées depuis l'entrée en vigueur de la *Loi du livre* (juin 1981).

¹² [Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Lecture et livre, Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. Compensations et obligations découlant de la Loi.](#)

plir leur mission est une chose, se l'accaparer par force de loi en est une autre.

Par leur appui à cette *Loi*, les entreprises québécoises du livre confessent ne pas être capables de remplir elles-mêmes cette mission. Aucun autre secteur culturel n'a eu besoin d'une telle *Loi* pour remplir sa mission d'entrepreneur.

La prise en charge par le gouvernement de l'industrie du livre, de sa naissance à nos jours, n'est pas sans effets pervers sur l'entrepreneuriat. Pendant que tous les autres entrepreneurs du secteur culturel acquièrent l'expérience nécessaire pour évoluer dans un libre marché, l'industrie du livre éprouve toujours de grandes difficultés à évoluer par elle-même, notamment face à la révolution numérique.

Nous en avons pour preuve la pénurie de livres numériques québécois à l'arrivée des premières liseuses électroniques sur le marché qui révèle à quel point notre industrie du livre manque d'autonomie. La mise en marché de la liseuse électronique au Québec dans les années 2000 fut retardée en raison de cette pénurie alors que l'appareil était disponible partout ailleurs au Canada.¹³ L'industrie québécoise du livre a repoussé la production de livres numériques tant et aussi longtemps que le gouvernement n'a pas avancé des deniers publics en 2009 via un nouveau volet de son programme d'aide à l'édition¹⁴: *«L'aide financière peut atteindre 70% des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 500\$ par titre et de 30 000\$ par exercice, par éditeur»*.¹⁵ Pourquoi l'industrie a-t-elle attendu cette aide de l'État pour avancer ? Par manque d'autonomie ?

Aucune loi ne peut compenser la faiblesse de l'esprit d'entrepreneur au sein d'une industrie comme nous le prouve la fermeture de 34 librairies de 2001 à 2013¹⁶. Le gouvernement peut contribuer au développement d'une *infrastructure industrielle du livre qui soit de qualité et concurrentielle* mais encore faut-il que chaque entrepreneur s'engage à la préserver. Or, la majorité des

¹³ [Fondation littéraire Fleur de Lys, Le livre électronique de Sony disponible partout au Canada sauf au Québec.](#)

¹⁴ Société de développement des entreprises culturelles, Publications, Communiqués et discours, Nouvelles mesures pour l'aide à la numérisation, Montréal – 2009-11-23.

Voir en ligne : <http://www.sodec.gouv.qc.ca/fr/communiquelire/id/378>

¹⁵ Idem, [Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée, Volet 8 – Aide à la numérisation \(en vigueur depuis le 7 juillet 2011\), p. 22.](#)

¹⁶ [Fondation littéraire Fleur de Lys, Liste des fermetures de librairies, 6 septembre 2013.](#)

fermetures de librairies s'explique, non pas par une féroce concurrence, mais par le départ à la retraite de libraires propriétaires n'ayant pas assuré leur relève comme nous en avons fait la démonstration dans notre mémoire déposé à la commission parlementaire sur le prix unique du livre en 2013¹⁷ suivi de ce communiqué de presse :

La (fameuse) liste des fermetures de librairies au Québec

(Lévis, Québec, le 9 septembre 2013) La Fondation littéraire Fleur de Lys rend publique la liste des fermetures des librairies au Québec obtenue vendredi dernier auprès de l'Association des libraires du Québec (ALQ). Nous recherchions cette liste depuis plusieurs mois en prévision de notre intervention à la commission parlementaire sur le prix unique du livre, mais elle demeurait introuvable. Pourtant, cette liste est essentielle pour une analyse sérieuse de l'état du réseau des librairies au Québec, d'autant plus que le nombre de fermetures variait d'une source à l'autre, ce qui nous apparaissait comme un manque évident de rigueur. L'Institut de la statistique du Québec ne disposait pas d'une telle liste et nous réfèra à l'ALQ. Contactée, cette dernière nous avait informés qu'elle rendrait publique cette liste lors de sa participation à la commission parlementaire sur le prix unique du livre le 21 août dernier, mais ce ne fut pas le cas, ni lors de son exposé, ni lors de la période de questions. La Fondation littéraire Fleur de Lys a soulevé la question lors de sa propre intervention à la commission à la suite de celle de l'ALQ. Vendredi, après une relance de la recherche de cette fameuse liste, la Société de développement culturelle (SODEC) nous a informés qu'elle ne la possédait pas en nous référant à l'ALQ. Finalement, l'Association des libraires du Québec a accepté de nous la transmettre vendredi dernier. La Fondation littéraire a complété la liste : le nombre de fermetures s'élève à 34 depuis 2001.

Cette liste connue, il reste maintenant à enquêter sur les raisons réelles de ces fermetures. Les requérants d'une réglementation du prix de vente du livre soutiennent que ces fermetures s'expliquent par la concurrence des ventes au rabais des magasins à grande surface. Or, la Fondation littéraire Fleur de Lys a rappelé devant la commission que plusieurs des fermetures se justifiaient non pas par la concurrence, mais par les départs à la retraite sans relève. En effet, dans une entrevue accordée en 2010 à l'École Centrale de Nantes (France), Lise Desrochers, directrice générale de l'Association des libraires du Québec, souligne que son association est préoccupée par les départs à la retraite : « (...) Nous avons fait faire une étude dont les résultats étaient alarmants. Selon cette étude, en 2012, c'est-à-dire dans deux ans seulement, 50% de nos membres partiront à la retraite. Cependant, 10% seulement préparent leur départ, ce qui semble indiquer que dans la plupart des cas, il n'y aura pas de reprise : généralement, il faut plusieurs années pour préparer une reprise. Nous avons communiqué ces résultats à nos membres et nous leur avons proposé une formation pour les aider à réfléchir à l'idée d'une reprise : 20% seulement des personnes concernées

¹⁷ [Voir en ligne.](#)

ont réagi.» La Fondation littéraire Fleur de Lys est d'avis qu'une enquête s'impose au sujet des fermetures des librairies au Québec avant de les prendre en justification de l'adoption d'un prix unique du livre.

Le gouvernement du Québec a rejeté l'instauration d'un prix unique du livre et il n'a mené aucune enquête sérieuse sur les fermetures de librairies, pas même en préparation de son *Plan d'action sur le livre* dévoilé le 24 avril dernier (2015).¹⁸

Ce *Plan d'action sur le livre* nous laisse entrevoir le pire... Lorsqu'il faut subventionner des entrepreneurs pour qu'ils se dotent «d'outils de mesure visant à améliorer leur performance», notamment un «*Plan d'action comportant des cibles d'amélioration de la rentabilité*»,¹⁹ on peut se questionner sur leur compétence. En effet, tout chef d'entreprise a la responsabilité de veiller lui-même à l'amélioration de la performance de son entreprise. Nos libraires agréés sont-ils à ce point dépourvus devant les affaires qu'il faille les pousser à améliorer leur rentabilité avec des deniers publics ?

Dans son communiqué de presse, le gouvernement affirme que son *Plan d'action sur le livre* «prend appui sur le principe que la réussite et la vitalité des librairies agréées constituent une responsabilité partagée entre le gouvernement et l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre.»²⁰ En abordant la rentabilité comme une *responsabilité partagée* avec la chaîne du livre, le gouvernement confirme son statut d'entrepreneur et outrepassé ainsi sa mission qui, dans les autres domaines culturels, se limite à *contribuer*.²¹ Mais notre gouvernement a-t-il le choix dans le secteur du livre puisqu'il en est le principal moteur de par sa *Loi du livre* ? Autrement dit, notre gouvernement est-il pris au piège de la *Loi du livre* qui le force à la prise en charge *ad vitam æternam* des entreprises du livre ?

¹⁸ [Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Communiqués, Un plan de 12,7 M\\$ - Dévoilement du Plan d'action sur le livre – Le livre, au cœur de notre culture, 24 avril 2015.](#)

¹⁹ Idem, Plan d'action sur le livre, Axe 2 : optimiser la performance des librairies agréées du Québec, Mesure # 8, Doter les librairies agréées du Québec d'outils de mesure visant à améliorer leur performance - Plan d'action comportant des cibles d'amélioration de la rentabilité, p. 7.

²⁰ Idem, Communiqués, Un plan de 12,7 M\$ - Dévoilement du Plan d'action sur le livre – Le livre, au cœur de notre culture, 24 avril 2015.

²¹ «Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications.» [Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Mission et vision du ministère.](#)

Notez bien, j'approuve l'aide de l'État à l'industrie du livre pour autant que les membres du secteur assument pleinement leur statut d'entrepreneur et agissent en leaders, plutôt que d'être à la traîne d'une loi et du gouvernement.

Appliquer la loi même là où elle ne s'applique pas

La Loi du livre s'applique uniquement au commerce du livre papier. L'industrie québécoise du livre jouit d'une entière liberté dans le commerce du livre numérique. Ainsi, par exemple, un éditeur peut vendre lui-même directement des exemplaires numériques de ses livres aux lecteurs à partir de son site internet. Il devient ni plus ni moins qu'éditeur-libraire. Dans ce cas, il n'a pas de commission à verser à un distributeur-diffuseur et aux libraires. Il pourrait donc partager les sommes économisées avec l'auteur en augmentant le pourcentage de redevance sur l'exemplaire numérique.

Mais notre industrie du livre fait preuve d'un attachement si grand à cette Loi du livre qu'elle l'applique même là où elle ne s'applique pas, jusqu'à se priver des avantages économiques de la nouvelle chaîne du livre virtuel. Autrement dit, l'industrie québécoise du livre s'est imposée volontairement les mêmes contraintes de la *Loi du livre* dans le secteur du livre numérique.

Comment ? En reproduisant chaque maillon de la chaîne du livre papier dans la chaîne du livre numérique. Pour ce faire, elle a comblé la disparition du distributeur diffuseur traditionnel par un distributeur diffuseur virtuel, baptisé «Entrepôt numérique»²². Les experts des nouvelles technologies parlent en fait d'un «agrégateur» et c'est ainsi que se présente ce distributeur-diffuseur virtuel, fruit d'un partenariat entre l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et la firme De Marque :

L'Agrégateur ANEL-De Marque est un espace virtuel d'entreposage et de gestion de contenus numériques simples hébergé au Québec. Il permet aux éditeurs de déposer les fichiers correspondant aux ouvrages publiés au Québec et au Canada, et de les rendre accessibles sur internet. Il offre des services de promotion et de commercialisation, dont les plus connus sont le feuilletage et la vente dans des librairies en ligne. Cet entrepôt numérique est le fruit d'un partenariat entre l'Association nationale des éditeurs de livres et De Marque.²³

²² Voir le site web : <https://www.entrepotnumerique.com/>

²³ [ANEL-De Marque, Vitrine de l'Entrepôt numérique, À propos.](#)

L'idée est géniale pour tous les éditeurs en mal de connaissance et de moyens pour se doter eux-mêmes de l'infrastructure de distribution et de diffusion virtuelles. Géniale aussi pour les libraires en ligne que ne disposent pas de leur propre Entrepôt numérique. De plus, ce dernier s'engage à ne pas leur faire concurrence en ne permettant la vente directe aux lecteurs :

Ce site vitrine a pour but de présenter au grand public le contenu se trouvant actuellement dans l'Agrégateur ANEL-De Marque. Il permet de visualiser l'ensemble des publications numériques déposées dans l'entrepôt, tous les éditeurs québécois et canadiens de langue française qui y figurent, la liste des librairies qui peuvent vendre ces publications ainsi que quelques statistiques générales. Cependant, il n'est pas possible de faire l'achat d'aucune publication directement à partir de ce site.²⁴

Malheureusement, l'industrie rejette l'élimination d'intermédiaires entre l'éditeur et les lecteurs rendue possible par les technologies numériques et, du coup, les économies réalisables.

Certains plaideront l'impuissance individuelle de nos éditeurs face aux technologies numériques de vente en ligne. Pourtant, des plateformes de ventes en ligne faciles d'utilisation et accessibles à tous sont disponibles depuis le début des années 2000. Il suffit de savoir insérer une ligne de codes dans une page web ou, plus simple encore, un lien hypertexte pour vendre ses livres en ligne, mais la pauvreté numérique de bon nombre de nos éditeurs va jusque-là. Et la prise en charge de l'industrie du livre dans le domaine des nouvelles technologies n'aide pas au développement des compétences numériques au sein de nos maisons d'édition. Le plus important semble d'agir dans le respect de l'esprit de Loi du livre, quitte à laisser à d'autres les profits de la révolution numérique.

Il en va de même dans le cadre du prêt de livres numériques par les bibliothèques avec la plateforme PRETNUMERIQUE.CA :

PRETNUMERIQUE.CA est une plateforme qui permet aux lecteurs québécois d'emprunter des livres numériques en se branchant au site web de leur bibliothèque. Ces emprunts sont chronodégradables, c'est-à-dire qu'ils s'effaceront automatiquement à la fin de la période de prêt. Les livres ainsi téléchargés pourront ensuite être lus sur différents supports : liseuses, tablettes, ordinateurs, téléphones intelligents, etc.²⁵

²⁴ Idem, [Ce site](#).

²⁵ pretnumerique.ca, [A propos](#).

L'initiative revient à BIBLIOPRESTO.CA :

BIBLIOPRESTO.CA émane de la volonté commune de l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ), du Réseau BIBLIO du Québec et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) de se doter d'un organisme chapeautant le développement et l'accès aux ressources numériques en bibliothèques publiques.²⁶

Dans la présentation de son projet PRETNUMERIQUE.CA, l'organisme se donne la peine de préciser :

L'approche technique et commerciale mise en place, propre au Québec, respecte l'esprit de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre.»²⁷

À l'instar de l'industrie du livre, nos bibliothèques conviennent de s'imposer la *Loi du livre* même si elle ne s'applique pas dans le domaine du livre numérique.

Cette application volontaire de la *Loi du livre* bloque toute révolution numérique au profit d'une simple évolution ou transition.

«Je ne crois pas à la révolution»

En 2009, le responsable du projet de l'Entrepôt numérique chez la firme De Marque, monsieur Clément Laberge, répondrait à mes commentaires²⁸ au sujet de la nécessaire révolution numérique au sein de notre industrie du livre par un billet intitulé « *Je ne crois pas à la révolution* »²⁹ Monsieur Laberge préfère et de loin parler de transformation : « *Cette transformation ne se fera pas comme une révolution, mais comme une évolution, plus ou moins rapide.* »³⁰ En fait, à titre consultant externe et de partenaire de l'Association nationale des éditeurs de livres, la firme De Marque n'avait pas le choix entre révolution et évolution. Nous avons démontré la

²⁶ [BIBLIOPRESTO.CA, Présentation.](#)

²⁷ Idem, [Projets, pretnumerique.ca.](#)

²⁸ [Réponse au billet «Communiquer plus, communiquer mieux, communiquer pour accompagner», Réponse au billet «Je ne crois pas à la révolution», Clément Laberge, le coordonnateur du projet d'entrepôt numérique de l'Association nationale des éditeurs de livres ne croit pas à la révolution dans le domaine du livre.](#)

²⁹ Clément Laberge, *Je ne crois pas à la révolution*, 5 avril 2009, [blogue «Du cyberspace à la cité éducative... \(Aujourd'hui dans les archives du «Blogue personnel de Clément Laberge», «Jeux de mots et d'images».](#)

³⁰ Idem, [Communiquer plus, communiquer mieux, communiquer pour accompagner, 31 mars 2009.](#)

préférence de l'industrie du livre pour une évolution vers le numérique dans le plus grand respect de la Loi du livre, ce qui exclut d'emblée toute révolution.

Piégée par une évolution limitée

L'évolution numérique de notre industrie du livre se limite à produire en versions numériques les exemplaires de papier à leur catalogue et à les vendre en ligne. Rien de plus, rien de moins.

Les médias auront mis plusieurs années pour comprendre que les annonces en grande pompe de notre industrie du livre au sujet de son évolution numérique ne participaient pas de la grande révolution en cours ailleurs dans le monde. Dans son édition du 15 février 2015, La Presse+ intitulera son dossier sur le livre numérique : «Une révolution (très) tranquille ». ³¹ Clément Laberge commentera le dossier sur son blogue personnel dans un billet au titre surprenant :

Révolution? Quelle révolution?

J'ai lu avec intérêt le dossier que LaPresse+ a consacré au livre numérique en fin de semaine — et ça m'a vivement donné l'impression qu'on est en train de passer à côté des vrais enjeux.

Une révolution très tranquille? Peut-être... mais quelle révolution? Vendre les livres dans un nouveau format? Une révolution? Vraiment?

Et si la révolution c'était plutôt la capacité d'utiliser de nouveaux vecteurs pour rejoindre de nouveaux types de lecteurs? Des outils qui permettent aux auteurs et aux éditeurs d'être en contact direct avec les lecteurs? D'en comprendre mieux les habitudes et les intérêts? L'apparition de circuits de vente plus courts? Plus dynamiques? Où qui font appel à de nouveaux types d'intermédiaires? La possibilité de renouveler le marketing du livre? Une facilité accrue de lier le livre à d'autres produits culturels? Et quoi encore? Sans oublier l'exploration de nouvelles manières de raconter des histoires.

Est-ce qu'on s'intéresse à tout ça aujourd'hui? Certainement pas assez en tout cas. Et ça passait plutôt à côté du radar de LaPresse+ (pas complètement — mais presque). Et c'est dommage — parce que c'est là qu'on est rendu... et la vraie révolution c'est là qu'elle se trouve.

S'être donné les moyens de produire, de distribuer et de vendre les livres publiés ici sous divers formats numériques, c'était nécessaire, c'était un point de départ — mais si on s'arrête à ça, on passe à côté du plus important, non?

Faudrait s'y mettre (très) rapidement. ³²

³¹ [Voir en ligne.](#)

³² [Clément Laberge, Révolution? Quelle révolution? Jeu de mots et d'images, le blogue personnel de Clément Laberge, 16 février 2015.](#) Voir aussi ma réponse : [QUÉBEC – Livre numérique : évolution, révolution, vraie révolution, révolution \(très\) tranquille ?](#)

Voilà donc que le consultant le plus en vue dans le domaine du livre numérique au Québec³³, qui soutenait ne pas croire à la révolution au profit d'une évolution, invite désormais l'industrie à faire la révolution, «*la vraie révolution*». Piégée dans une logique d'évolution limitée, notre industrie du livre ne rejoindra pas la révolution mondiale du livre. Elle a imposé à ses consultants des solutions numériques pensées dans le respect de la Loi du livre et, dans ce cadre, seule une évolution s'avère possible.

L'attachement de l'industrie à la Loi du livre s'avère si grand et fort qu'il n'est pas question de l'ouvrir pour l'adapter au livre numérique. En 2011, le Conseil consultatif de la lecture et du livre (CCLL)³⁴ recommandait plutôt une modification des règlements de la loi et même une nouvelle loi :

1. Actualisation de la loi et des règlements

Étant entendu que la définition du livre, telle qu'elle est actuellement libellée dans la Loi, fait abstraction de l'évolution numérique du livre et de la diversification de ses formats, les types de livres, et en particulier le livre numérique homothétique¹, qui n'y sont actuellement pas assujettis devront faire l'objet d'une législation. En outre, l'appareil réglementaire doit être révisé afin que soient modifiées ou abrogées certaines dispositions désuètes ou techniquement déficientes.

Si cette mise à jour nous apparaît nécessaire afin que la Loi prenne en compte les nouvelles réalités du monde du livre, elle doit se faire dans le respect de ses principes fondateurs et de ses objectifs qui, quant à eux, demeurent actuels et consensuels. C'est pourquoi nous croyons, en accord avec les milieux associatifs du livre, qu'il est préférable de ne pas modifier le texte actuel de la

³³ Monsieur Clément Laberge est vice-président principal de la firme De Marque, membre du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et du Conseil consultatif de la lecture et du livre (CCLL) attaché au ministre de la Culture et des Communications du Québec et constitué en vertu de la Loi du livre.

³⁴ «Conseil consultatif de la lecture et du livre – CCLL - Le Conseil consultatif de la lecture et du livre a été institué en juin 1981. Il a comme mandat de donner son avis et de soumettre des recommandations au ministre de la Culture et des Communications sur toute question relative à la lecture, au livre et à l'application du cadre législatif et réglementaire. L'avis du CCLL est obligatoire et préalable à la délivrance, la suspension et l'annulation d'un agrément pour un libraire, un éditeur et un distributeur. Il soumet également des recommandations à l'égard de l'adoption ou de la modification de règlements. Le CCLL peut solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions des personnes ou groupes sur toute question relative aux règlements, à la lecture et au livre. Il peut aussi faire effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires. Selon la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (chapitre D-8.1), le Conseil est composé d'au plus 16 membres, dont 4 représentants issus des ministères concernés.» [Ministère de la Culture et des Communications du Québec](#).

Loi et de privilégier la voie réglementaire ou encore une législation parallèle pour apporter les ajustements nécessaires.

Nous recommandons à la ministre d'actualiser le cadre législatif et réglementaire du livre, notamment pour étendre sa portée au livre numérique, en :

- a) préservant comme fondement le texte actuel de la Loi qui fait l'unanimité et qui demeure propre à protéger et à réguler le marché québécois du livre;
- b) s'inspirant des démarches novatrices et concertées que le milieu du livre a su mettre en place dans l'intervalle des réflexions sur la commercialisation du livre numérique.

1 Le livre numérique homothétique reproduit de façon identique l'information contenue dans la version imprimée.³⁵

De cet extrait, il faut retenir que le CCLL recommande, *«en accord avec les milieux associatifs du livre» « de ne pas modifier le texte actuel de la Loi et de privilégier la voie réglementaire ou encore une législation parallèle »*.³⁶ C'est dire à quel point notre industrie du livre considère la Loi du livre comme un texte sacré auquel aucune modification ne doit être apportée. La loi du livre agit sur l'industrie du livre comme un dogme religieux gelé dans le temps, comme une soumission à l'étatisme³⁷ extrême.

Dans son *Plan d'action sur le livre*, la ministre actuelle de la Culture et des Communications, Mme Hélène David, reprend le flambeau de l'intégration du livre numérique à la Loi du livre. La douzième mesure de son plan vise à :

«Évaluer l'opportunité d'effectuer des modifications réglementaires et législatives en concertation avec le milieu du livre*, notamment pour :

(...)

Intégrer le livre numérique à la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, entre autres pour accorder aux librairies agréées l'exclusivité du marché institutionnel pour le livre numérique.

* Cette réflexion sera menée par M. Denis Vaugeois.³⁸

³⁵ Conseil consultatif de la lecture et du livre (CCLL), Recommandations finales suite au mandat d'examen demandé par Mme Christine St-Pierre, Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, COMMANDATIONS FINALES, Recommandations, 21 octobre 2011, p. 9.

³⁶ Idem.

³⁷ Définition : «Doctrines politiques préconisant l'extension du rôle, des attributions de l'État à toute la vie économique et sociale.» Le Grand Robert de la langue française.

³⁸ Ministère de la Culture des Communications du Québec, [Un plan de 12,7 M\\$ - Dévoilement du Plan d'action sur le livre – Le livre, au cœur de notre culture](#), Communiqué, 24 avril 2015.

La référence à Denis Vaugois n'a rien d'anodine puisqu'il est le père de la Loi du livre alors qu'il était ministre de la Culture et des Communications. Le quotidien Le devoir a rapporté en ces mots sa position face à la réactualisation de la Loi du livre en 2014 :

Certains croient que la loi 51 devrait être réactualisée, car sa façon de définir le livre comme une publication imprimée faisant au moins 48 pages exclut, forcément, le livre numérique. Pourtant, Denis Vaugois refuse qu'on lui colle l'épithète de « désuet ». *« Le modèle appliqué au livre imprimé a été retenu pour le numérique grâce à des accords interprofessionnels. Et ça fonctionne, preuve que le modèle, sans être parfait, a des mérites. La loi actuelle a la souplesse nécessaire, à preuve aussi ses 30 ans »,* soutient son créateur.³⁹

Bref, ce n'est pas l'instigateur de la Loi du livre qui va proposer à l'industrie et au gouvernement de rejoindre la révolution mondiale dans le domaine du livre.

«Pour une Loi 51 qui inclut les écrivains» - UNEQ

L'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) a présenté en décembre dernier (2015) un mémoire intitulé «Pour une Loi 51 qui inclut les écrivains»⁴⁰ à Denis Vaugois dans le cadre de son mandat de réflexion sur la révision de cette loi. *«D'entrée de jeu, écrit l'UNEQ, soulignons que les écrivains occupent une place marginale dans la Loi 51».*

Objectif : une Loi 51 qui inclut les écrivains – D'entrée de jeu, soulignons que les écrivains occupent une place marginale dans la Loi 51 et ses règlements d'agrément, ce qui ne peut qu'étonner, étant donné que sans les écrivains, il ne saurait y avoir de livres et, par conséquent, ni entreprises ni marché. L'écrivain est un agent économique essentiel, car il génère, grâce à ses œuvres, des revenus importants qui bénéficient à toute la chaîne du livre. Ce rôle n'est pas évident dans la Loi 51 telle que formulée en 1981. L'UNEQ croit que la nouvelle mouture de la Loi 51 doit reconnaître la place de l'écrivain dans la chaîne du livre et qu'une harmonisation avec la Loi sur le statut professionnel de l'artiste S-32.01 créée en 1989 serait un pas dans la bonne direction.⁴¹

Je ne suis pas surpris par ce manque de considération des écrivains dans la *Loi du livre* puisque cette dernière fut d'abord et avant tout pensée au profit du «développement des entreprises

³⁹ Catherine Lalonde, [Livres – Comment lire la loi 51](#), Le Devoir, 5 juillet 2014.

⁴⁰ [Pour une Loi 51 qui inclut les écrivains, UNEQ, Décembre 2015.](#)

⁴¹ Idem, page 1.

québécoises dans le domaine du livre». L'écrivain n'étant pas une entreprise, il n'a droit qu'à un traitement marginal.

L'impossibilité de supprimer un maillon de la chaîne

Nous l'avons souligné, la Loi du livre détermine les différents maillons de la chaîne du livre. Tout respect de cette loi rend impossible de supprimer un maillon de la chaîne. Nous avons donné en exemple l'impossibilité de passer par-dessus les distributeurs, les diffuseurs et les libraires, pour instaurer une vente directe de l'éditeur aux lecteurs, comme le permet la révolution numérique.

Or, dans son billet «Révolution, Quelle révolution?», monsieur Laberge se demande si la révolution ne devrait pas inclure, entre autres, «l'apparition de circuits de vente plus courts»⁴². Ce «plus court» implique de se priver de certains maillons de la chaîne du livre, ce que l'industrie ne se permet pas par respect de l'esprit de la Loi du livre.

Madame Monique Simard, la nouvelle présidente et chef de la direction de la Société de développement des entreprises culturelles, est revenue sur le sujet dans sa conférence «*La culture du changement pour une culture en changement*» devant les membres et les invités du Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) le 7 novembre 2014 en soutenant «*s'il faut sacrifier un maillon, on le sacrifiera pour que les autres soient plus forts.*» :

«On ne vit plus dans un milieu linéaire avec un début, un milieu et une fin. Tout est extrêmement complexe, interconnecté. Faut mettre notre cerveau dans ce mode-là. On ne vit plus dans un univers fermé. Des territoires bloqués, ça n'existe plus. Compliqué à changer ? Oui. Moi, je pense que, et puis vous allez me dire «Ah ! Mon dieu, c'est terrible qu'elle nous sorte ça», mais je le dis avec beaucoup de candeur, d'honnêteté, lucidité (...), Moi, je pense qu'on doit être solidaire, en solidarité, parce que les défis dont je viens de vous parler vous concernent tous sans exception, peu importe le maillon de la chaîne à laquelle vous appartenez. Et si vous pensez que votre maillon va survivre quand les autres ne survivront pas, détrompez-vous. C'est toute la chaîne qui va couler en (...), c'est qui va y aller avant, mais à la fin, tout le monde. Tout le monde est fragilisé et tout le monde doit être solidaire. Et s'il faut sacrifier un maillon, on le sacrifiera pour que les autres soient plus forts.»⁴³

⁴² [Clément Laberge, Révolution? Quelle révolution? Jeu de mots et d'images, le blogue personnel de Clément Laberge, 16 février 2015.](#)

⁴³ [Monique Simard, Société de développement des entreprises culturelles, conférence la «Culture du changement pour une culture en changement, 7 novembre 2015.](#)

Au Québec, sacrifier un maillon, dans le domaine du livre, relève de l'utopie puisqu'il faudrait que l'industrie renie l'esprit de la Loi du livre, ce qu'elle ne peut pas envisager. La Loi du livre exerce une emprise si forte sur l'industrie du livre que cette dernière résiste sans peine à toute culture du changement en son sein même devant une culture en changement.

Mais si on peut reconnaître une culture en changement en plusieurs domaines ici et ailleurs dans le monde, ce n'est pas le cas dans celui du livre au Québec. Et en l'absence de changement, pourquoi développer une culture du changement dans les entreprises québécoises du livre ? Enfin, rappelons-le une fois de plus, sous un autre angle, même si les entreprises voulaient remodeler leur secteur, la Loi du livre ne les y autorise pas.

Curieusement, il en va tout autrement pour le premier et le dernier des maillons de la chaîne du livre, les auteurs et les lecteurs, libres de rejoindre la révolution.

L'auteur entrepreneur face à l'inertie de la chaîne du livre

Jadis perçus comme un artiste incapable dans le domaine des affaires, l'auteur amateur tout comme l'écrivain professionnel se fait offrir des formations et des guides pour développer leur esprit d'entrepreneur. Par exemple, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois propose une «*Trousse d'outils de perfectionnement professionnel pour écrivaines et écrivains*» sous le thème «*L'auteur, un agent autonome*» :

La trousse d'outils de perfectionnement professionnel sur le web, *L'auteur un agent autonome*, propose des guides en format PDF et des vidéos sur six sujets liés à deux des principaux volets du métier d'écrivain :

VOLET CONTRACTUEL :

- Méthodologie de négociation entre un auteur et un éditeur
- Lecture et évaluation d'un contrat d'édition
- Les nouveaux paramètres de l'édition numérique

VOLET PROMOTIONNEL :

- La conception d'un document promotionnel
- L'autopromotion des écrivains sur le web
- L'impact des représentations publiques pour écrivain⁴⁴

⁴⁴ Union des écrivaines et des écrivains québécois, Services aux écrivains, [L'auteur, un agent autonome](#).

Si le volet «Contractuel» relève en toute logique de la formation nécessaire à tout auteur en relation d'affaires avec un éditeur, le volet «Promotionnel» surprend. En effet, la promotion de l'œuvre fait l'objet de clauses spécifiques au contrat d'édition et revient ainsi à l'éditeur, qui dans le respect de la chaîne du livre, la confie à son diffuseur qui remplit son mandat auprès des libraires, ces derniers agissant comme prescripteurs de l'œuvre auprès des lecteurs. À l'exception des salons et foires du livre, l'éditeur n'aura pas de contact direct avec les lecteurs.

Avec la révolution numérique, l'éditeur peut promouvoir ses auteurs et leurs œuvres lui-même au-delà de la simple publication de son catalogue et de communiqués destinés aux libraires et à la presse. Il peut, comme vous et moi, tenir une page Facebook (ou sur tout autre réseau social), un carnet (blogue), un site web, publier des vidéos en ligne, annoncer sur des plateformes web..., bref interagir directement avec les lecteurs potentiels. Mais que faire lorsque son éditeur reste enchaîné à l'ancien monde du livre, à son rôle tel que dicté par la Loi du livre? Prendre les choses en mains et devenir un auteur entrepreneur.

Ailleurs où la révolution du livre suit son cours, l'auteur entrepreneur est d'abord et avant tout celui autoédité. La majorité des auteurs autoédités connaissent bien leur rôle d'entrepreneur et de promoteur. La révolution numérique facilite leur travail et fournit de nouveaux moyens d'autopromotion. Au Québec, puisqu'il n'y a pas de révolution au sein de l'industrie traditionnelle du livre, l'auteur entrepreneur sera aussi celui édité à compte d'éditeur.

Tous unis contre les conquérants du Nouveau monde

Au Québec, l'industrie du livre perçoit la révolution mondiale du livre comme une guerre livrée par des conquérants étrangers sans scrupule. Mais comment nos entreprises du livre peuvent-elles se défendre si elles s'enchaînent à la Loi du livre? Plusieurs diront que c'est là la meilleure stratégie pour éviter toute révolution en nos murs. Mais ces fortifications sont celles de l'Ancien monde du livre où elle se trouve piégée par une loi qui n'autorise pas le changement.

***Il faut libérer notre industrie du livre de ses chaînes...
pour lui donner la liberté de changement garante de son avenir.***

De plus en plus de lecteurs d'ici aiment le parfum de cette révolution qu'ils ne sentent pour l'heure qu'à l'étranger. Le danger serait de se liguer indûment contre eux par une contestation systématique de la révolution du livre.

CHAPITRE 15

Une Loi du livre exclusive plutôt qu'inclusive

En 2013, à l'occasion de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, la Fondation littéraire Fleur de Lys a demandé au gouvernement du Québec d'être inclusif.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

SOYONS INCLUSIFS

23 avril 2013

(Lévis, Québec, 23-04-2013) À l'occasion de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, la Fondation littéraire Fleur de Lys invite le gouvernement du Québec à abandonner sa politique d'exclusion face au livre d'ici pour une politique inclusive dans la foulée du nouveau monde du livre né des nouvelles technologies, notamment l'internet.

Pour notre gouvernement, un «livre québécois», c'est exclusivement un livre publié par un éditeur qu'il a agréé. Ainsi, lorsque le gouvernement du Québec parle du livre, il exclut :

- les livres autoédités;
- les livres édités à compte d'auteur;
- les livres uniquement édités en ligne;
- les livres qui ne sont pas distribués en librairies traditionnelles (avec pignon sur rue);
- les livres offerts uniquement dans une librairie en ligne sur internet;
- les livres uniquement imprimés à la demande (un exemplaire à la fois à la demande expresse de chaque lecteur);
- les livres offerts uniquement en format numérique.

Le gouvernement du Québec est contraint à cette politique d'exclusion en vertu de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, communément appelée

«Loi du livre». Cette loi limite l'industrie officielle du livre au Québec en exclusivité aux éditeurs, distributeurs et les libraires agréés par le gouvernement, et aux acheteurs institutionnels désignés par le gouvernement.

Le gouvernement du Québec exclut donc volontairement de l'industrie du livre tous «les commerces dont l'activité principale ou accessoire est la vente de livres, mais pour lesquels un agrément n'a pas été délivré; ils ne sont pas des librairies agréées. Les acheteurs institutionnels ne peuvent effectuer l'achat de leurs livres dans ces établissements.»¹ Ainsi, tous les dépanneurs, épiceries et pharmacies, souvent les seuls points de vente de livres dans les villages, sont exclus.

Lorsque le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec se donne pour objectif «de garantir l'accès au livre»², on peut lire que «le Ministère agit sur tous les acteurs de la chaîne du livre, des écrivains aux libraires, en passant par les éditeurs et les distributeurs», mais cela concerne uniquement les acteurs de la chaîne du livre qu'il a agréés.

Enfin, lorsque le gouvernement québécois parle de la littérature québécoise, il parle uniquement de la littérature industrielle, celle produite par son industrie du livre.

Si la petitesse du marché du livre québécois impose une intervention de notre gouvernement par la Loi du livre pour en assurer la protection et le développement, rien ne l'oblige à réduire le nouveau monde du livre à la version numérique de l'industrie traditionnelle du livre.

Le gouvernement se doit d'inclure tous les livres québécois, y compris ceux de nos auteurs préférant d'autres types d'édition, notamment l'autoédition, l'édition à compte d'auteur, l'édition en ligne et l'impression à la demande.

Soyons clairs, une telle politique d'inclusion n'a pas pour but de demander une aide financière de l'État pour ces types d'édition, mais plutôt de contrecarrer la discrimination et ainsi reconnaître l'apport de tous les auteurs amateurs et des écrivains professionnels, peu importe le type d'édition retenu par le peuple en écriture.

¹ [Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Acquisition de livres par les acheteurs institutionnels.](#)

² Idem, [Rôle du ministère.](#)

L’objectif d’offrir une masse critique de livres québécois sur internet pour affronter la concurrence étrangère ne saurait être atteint sans l’apport de tous les acteurs dans le domaine du livre au Québec.

Une part importante du retard dans le domaine du nouveau monde du livre québécois provient du manque d’intérêt de notre gouvernement pour les initiatives d’ici qui sortent du cadre de la Loi du livre. Cette loi agit sur le gouvernement comme des œillères. Pour le gouvernement du Québec, le nouveau monde du livre se réduit au passage de l’industrie traditionnelle du livre au numérique.

Pourquoi le gouvernement du Québec doit-il élargir sa vision du nouveau monde du livre ?

1. Pour reconnaître la réalité du nouveau monde du livre dans laquelle baigne la population et ainsi :
 - 1.1. être en phase avec la population et le peuple en écriture;
 - 1.2. rejoindre le concert des Nations dans le domaine du nouveau monde du livre;
 - 1.3. briser l’isolement dans lequel le contraint la Loi du livre.
 - 1.4. être inclusif plutôt qu’exclusif face aux livres québécois.
2. Pour inciter la population à recourir aux services offerts au Québec et ainsi :
 - 2.1. contrer l’exode des auteurs québécois vers les services étrangers;
 - 2.2. soutenir l’émergence de nouveau monde du livre au Québec.

Que doit faire le gouvernement du Québec face au nouveau monde du livre?

1. S'informer pour informer la population : Émettre sur la place publique un bulletin annuel au sujet du nouveau monde du livre au Québec.
 - 1.1. Dresser un portrait sectoriel :
 - 1.1.1. de l'autoédition;
 - 1.1.2. de l'édition à compte d'auteur;
 - 1.1.3. de l'édition en ligne;
 - 1.1.4. de l'impression à la demande.
2. Encourager sur la place publique l'usage d'un numéro ISBN fourni par Archives et Bibliothèque nationales du Québec.
3. Encourager sur la place publique le dépôt légal des livres autoédités, édités à compte d'auteur et édités en ligne sur internet ici et à l'étranger.
4. Encourager sur la place publique les Québécois à recourir aux initiatives québécoises dans les domaines du nouveau monde du livre (autoédition, éditions à compte d'auteur, édition en ligne et impression à la demande).
5. Reconnaître sur la place publique tous les livres québécois.

Voici un programme simple pour le Gouvernement du Québec qui ne contrevient en rien à sa Loi du livre et à sa Politique du livre et de la lecture. Et il dispose déjà de toutes les ressources humaines et financières pour le réaliser.

CHAPITRE 16

L'Ancien monde du livre vu par le trou de la serrure

Les réactions de l'industrie québécoise du livre au Nouveau monde du livre se comparent à celles d'une civilisation en déclin qui tire dans tous les sens pour justifier son monopole. Voici quelques exemples.

Une industrie méconnue et secrète

En 2013, Jean-François Bouchard, alors président de l'Association nationale des éditeurs de livres, a déclaré que les questions et interventions des parlementaires en Commission parlementaire sur le prix unique du livre ont pleinement révélé que *«le monde de l'édition et du livre est méconnu»*.

Je l'ai affirmé dès le début : le livre ne fait pas de bruit. Les gens du livre non plus. Ce fut un peu moins vrai cette dernière année, quelques controverses ayant précédé le grand exercice de la Commission parlementaire de la culture. Des hauts cris ont traversé les pages d'opinions des journaux; quelques morceaux de beau linge ont été déchirés en public. Toutefois, au-delà de ces éclairs subits, le monde de l'édition et du livre est méconnu. Les questions et interventions des parlementaires en Commission l'ont pleinement révélé.¹

Aussi, monsieur Bouchard a tiré cette conclusion de ses échanges avec parents et amis : *«La plus importante activité économique culturelle du Québec est un secret bien gardé. Ses règles du jeu, ses acteurs et ses dynamiques sont ignorés du plus grand nombre»*.

Et tous les échanges qu'il nous est donné d'avoir avec parents et amis ces derniers temps le prouvent. La plus importante activité économique culturelle du Québec est un secret bien gardé. Ses règles du jeu, ses acteurs et ses dynamiques sont ignorés du plus grand nombre. De là, une grande difficulté à convaincre nos concitoyens de l'importance des défis auxquels nous faisons face. Et que lesdits enjeux concernent toute la société, pas seulement la corporation des gens de lettres. Nous avons du retard à rattraper dans notre parcours de pédagogie sociale.²

¹ Jean-François Bouchard, président (2013), Association nationale des éditeurs de livres, Blogues, [Du haut de mon perchoir](#), 3 septembre 2013.

² Idem.

L'industrie du livre demeure méconnue et secrète d'abord et avant tout parce qu'elle est refermée sur elle-même et soumise à la loi du silence. Parlez-en aux journalistes d'enquête qui ne se voient accorder des entrevues par des intervenants de la chaîne du livre que s'ils obtiennent l'anonymat.

Mépris de la cyber industrie

Dans un autre billet, monsieur Bouchard invite ses confrères du marché traditionnel de l'édition à garder la tête froide face aux bouleversements du numérique qu'il oppose au marché traditionnel de l'édition :

En alimentant des propos surréalistes sur le numérique, parfois bien malgré nous, il se pourrait bien que l'on fasse le jeu de ceux qui ont intérêt à ce que l'on accélère l'affaiblissement possible du marché traditionnel de l'édition pour faire tourner la boutique de la cyber industrie.³

Je n'ai relevé dans aucune de mes lectures de nombreuses recherches des gens qui cherchent délibérément à affaiblir le marché traditionnel de l'édition au profit de la cyber industrie du livre. Que les fondations de l'Ancien monde du livre se trouvent ébranlées par le Nouveau monde du livre ça résulte davantage de l'innovation et des opportunités du numérique que d'une guerre déclarée. Qui plus est, l'Ancien et le Nouveau monde du livre se complètent avantageusement.

Cependant, monsieur Bouchard termine son billet en méprisant ceux et celles qui soutiennent cette cyber industrie en les disant *«plus affamés de cartes de crédit que de savoir et de culture»* :

Au solde, il n'y a d'avenir ni dans l'attentisme ni dans la fuite en avant. Et surtout pas dans la fatalité. Alors, organisons-nous pour ne pas donner raison à ceux qui sont plus affamés de cartes de crédit que de savoir et de culture.⁴

Pourquoi le président de la plus importante association d'éditeurs au Québec dévalorise-t-il ainsi la cyber industrie ? Parce qu'il croit qu'il n'y a point de salut en dehors du marché traditionnel de l'édition.

³ Jean-François Bouchard, président (2013), Association nationale des éditeurs de livres, Blogues, [La mythologie numérique](#), 16 avril 2013.

⁴ Idem.

«L'édition se doit de relever de la chaîne du livre»

Dans un communiqué émis en 2014, l'Association nationale des éditeurs de livres soutient que *«l'édition se doit de relever de la chaîne du livre»* :

Le conseil d'administration de l'Association a accueilli ces quatre nouveaux membres lors de sa réunion du 28 février dernier. « Depuis le printemps 2012, alors que l'ANEL procédait à une profonde révision de ses statuts, nous avons vu de nombreuses maisons d'édition faire leur entrée ou simplement revenir à l'Association, sans doute parce que l'ANEL s'affirme depuis, non seulement comme l'instrument par excellence de représentation de la profession ici, mais aussi parce qu'elle assure le leadership que l'édition se doit de relever de la chaîne du livre, » déclare Jean-François Bouchard (Éditions Novalis), président de l'ANEL, ajoutant « nous sommes particulièrement fiers de voir de jeunes éditeurs rallier nos rangs et ainsi constater que le pari du renouveau a été bien relevé à l'Association ». ⁵

L'affirmation témoigne de la perception négative entretenue par l'ANEL au sujet de la montée de la pratique de l'édition en dehors des limites de la chaîne du livre.

L'autoédition, une menace

Dans son livre *«Influence du livre numérique sur l'industrie de l'édition au Québec (2013). Bilan et enjeux»*, Amélie Coulombe-Boulet rapporte que l'autoédition est une menace pour les éditeurs d'ici :

Du côté des éditeurs, les questions qu'apporte le numérique se formulent bien autrement, même si, tout comme pour les écrivains, l'autoédition est perçue comme une menace. ⁶

⁵ Sylvie Bellemare, chargée de communication, Association nationale des éditeurs de livres, [Quatre nouveaux membres à l'ANEL](#), 10 mars 2014. Note : Dans le texte original il est écrit «... se doit de relever dans la chaîne du livre», sans doute une erreur. Nous avons remplacé «dans» par «de».

⁶ Amélie Coulombe-Boulet, *Influence du livre numérique sur l'industrie de l'édition au Québec (2013). Bilan et enjeux*, (rédigé dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en management HEC - Montréal sous la supervision du professeur Laurent Lapierre) 3. Un milieu qui se questionne, 3.2 Réactions et enjeux des acteurs traditionnels et des nouveaux joueurs, 3.2.2 Les éditeurs, p. 49 (PDF). Voir en ligne : <http://coulombelle.pressbooks.com/> (Format numérique gratuit).

Traitant toujours des réactions des éditeurs traditionnels face à l'autoédition, madame Coulombe-Boulet rapporte ensuite les propos de Bianca Drapeau, alors Vice-présidente de l'Association nationale des éditeurs de livres et directrice de l'édition numérique et des nouvelles technologies aux Presses de l'Université du Québec (PUQ)⁷ :

La plupart des auteurs qui font un exercice d'autoédition se rendent vite compte que, sans le support de leur éditeur, leur livre ne va pas très loin dans l'univers du livre, que ce soit pour la mise en forme des contenus, qui techniquement n'est pas simple, ou pour la diffusion. Depuis toujours les éditeurs accompagnent le créateur : ils améliorent, réécrivent, révisent et illustrent leurs textes, puis ils le soutiennent et le conseillent dans la promotion et le développement de la diffusion, etc. C'est un travail d'équipe quelle que soit la forme que prend le texte publié. Finalement, l'autoédition oblige les éditeurs à améliorer l'accompagnement qu'ils offrent à leurs auteurs.⁸

Madame Drapeau soutient que le livre autoédité «*ne va pas très loin dans l'univers du livre*» en raison du manque de support d'un éditeur. Je ne me prononcerais pas sur cette question alors qu'un livre publié sous la gouverne d'un éditeur traditionnel a une durée de vie moyenne de seulement trois à quatre mois en librairie.

Jean-François Bouchard, président de l'Anel (2013), confirme les difficultés de l'industrie à pousser plus loin leurs livres alors que très peu de talents ont trouvé leurs lecteurs :

Parce qu'il s'agit d'une tradition récente qui n'a pas pour elle le poids de l'histoire. Parce que, en quarante ans, une multitude de talents se sont révélés, très peu ayant eu l'occasion de trouver leurs lecteurs.⁹

Madame Drapeau soutient que les éditeurs accompagnent le créateur et ainsi «*le conseillent dans la promotion et le développement de la diffusion*». Voilà qui est bien curieux puisque l'éditeur n'a pas pour rôle de conseiller l'auteur dans la promotion et la diffusion de son œuvre; ces tâches reviennent à l'éditeur et à ses partenaires de la chaîne du livre, du moins dans l'édition traditionnelle.

⁷ Bianca Drapeau occupe aujourd'hui le poste de chef du marketing et des communications chez De Marque.

⁸ Amélie Coulombe-Boulet, idem, p. 51.

⁹ Jean-François Bouchard, président de l'ANEL, [Affirmation n'est pas discrimination](#), ANEL Blogue, 9 avril 2013

Pour sa part, Jean-François Bouchard, président de l'Anel (2013), soutient que l'industrie n'a pas les moyens de ses ambitions en ce domaine :

Parce que, malgré un enthousiasme et une volonté quasi missionnaire, les éditeurs d'ici n'ont pas les moyens de donner toute la visibilité qu'ils voudraient aux œuvres et aux auteurs qu'ils accompagnent.¹⁰

Fidèle au dénigrement de l'autoédition par son association, la nouvelle présidente de l'ANEL (2014), madame Nicole Saint-Jean (Guy Saint-Jean Éditeur), écrit :

De plus, cette technologie favorise l'éclosion d'une industrie de l'autoédition qui menace la perception de notre légitimité ou de notre utilité, et qui touche la nature même de notre profession d'éditeur. Il est plus que temps de travailler activement à la valorisation du métier d'éditeur.¹¹

L'industrie autoédition ne menace pas la perception de la légitimité et de l'utilité de la profession d'éditeur. L'autoédition n'est pas un choix contre l'édition traditionnelle. L'auteur ne se lève pas un bon matin en se disant : *«Aujourd'hui, je m'attaque à la légitimité du métier d'éditeur en autoéditant mon œuvre»*. Et ce n'est pas non plus le but de l'industrie de l'autoédition.

Il y a deux liens entre l'autoédition et l'industrie traditionnelle du livre. Le premier propose l'autoédition aux auteurs comme une alternative face au taux de refus de plus de 90% des manuscrits soumis aux éditeurs traditionnels, et ce, dans le contexte où de plus en plus de gens s'adonnent à l'écriture. Le second présente l'autoédition comme une solution plus claire et plus rapide comparée à l'opacité et la complexité de l'édition traditionnelle.

Personne ne renie le travail de l'éditeur traditionnel. Seul le fonctionnement de son industrie fait l'objet d'une sérieuse remise en cause.

¹⁰ Idem.

¹¹ Nicole Saint-Jean (Guy Saint-Jean Éditeur), président, Association nationale des éditeurs de livres, [Mot de la présidente](#) - Nicole Saint-Jean est présidente de l'ANEL depuis septembre 2014.

Un marché sursaturé

L'industrie traditionnelle du livre semble nous dire *«si tout le monde lisait, notre industrie serait en santé et notre production trouverait ainsi preneur plutôt que de saturer le marché»*.

Or, la saturation du marché culturel serait un tabou selon l'écrivain et journaliste indépendant Steve Proulx¹². Dans l'édition de juin 2010 de sa chronique «Angle mort» publiée sous le titre «Noyade culturelle» dans le journal Voir, il se réfère à l'article d'un éminent professeur en marketing¹³ :

François Colbert, professeur en marketing à HEC Montréal, a mis le doigt sur le phénomène. « Le principal problème auquel les entreprises culturelles doivent faire face aujourd'hui est la saturation de leur marché », écrivait-il l'automne dernier dans la revue International Journal of Arts Management.

C'est tabou d'en parler, mais depuis les années 90, l'offre culturelle dépasse largement la demande réelle.¹⁴

La réaction de l'industrie demeurant la même en toutes circonstances, elle demande (et obtient des gouvernements) plus de subventions pour augmenter la demande et ainsi mettre fin à la saturation de son marché. Mais, rapportent Steve Proulx et le professeur Colbert, cette injection de deniers publics ne parvient pas à contrer le problème :

Pour pallier la demande insuffisante, la solution est simple, dira-t-on: incitons plus de gens à s'intéresser aux produits de la culture. Par exemple, si les gouvernements finançaient mieux les programmes pour "démocratiser la culture", on les remplirait, nos salles de spectacles!

Belle idée. C'est sur le terrain que ça se gâte. "Après 50 ans d'efforts de [presque tous] les pays industrialisés [...] pour rendre la culture plus accessible, note François Colbert, on doit conclure que l'augmentation de l'offre culturelle ne conduit pas automatiquement à une demande accrue."¹⁵

Dans les années 80, le gouvernement français a même doublé les budgets alloués aux arts sans que cela ait d'effet notable sur la demande.

¹² [Voir le profil de Steve Proulx sur LinkedIn.](#)

¹³ Colbert, Francois and Rentschler, Ruth 2009, [Beyond branding : contemporary marketing challenges for arts organizations](#), Deakin University, Geelong, Vic..

¹⁴ Steve Proulx, [Noyade culturelle](#), Chronique Angle mort, Journal culturel Voir, 2 juin 2010.

¹⁵ Idem.

Selon le professeur Colbert, ce n'est qu'après cinquante ans d'efforts que les experts tirent la conclusion selon laquelle une augmentation des subventions aux arts n'engendre pas une augmentation de la demande. Cinquante ans, n'est-ce pas un peu long pour se rendre compte que la stratégie ne fonctionne pas ?

Lorsqu'on suit attentivement son marché en exigeant des rapports précis de l'efficacité de son offre sur les motivations d'achat des consommateurs, il ne nous faut pas cinquante ans pour comprendre que son offre dépasse la demande. Si le marché traditionnel de l'édition avait suivi les effets de son offre sur la demande à chaque rentrée littéraire, il se serait rendu compte de la saturation de son marché dès les premiers signes.

Pourquoi ce retard dans la prise de conscience de cette saturation de son marché ? Parce que le marché québécois du livre est réglementé et que l'offre est subventionnée par l'état sans égard aux marchés. La législation et la réglementation gouvernementale québécoises privent le marché traditionnel de l'édition d'une conscience pleine et entière des lois du marché. Dans le contexte des politiques d'aide financière de l'État, plus le marché traditionnel de l'édition produit de livres, plus il encaisse d'aide financière de l'État. Cette dernière a aussi pour effet de soustraire le marché traditionnel de l'édition à une part du risque économique qu'implique l'augmentation de l'offre.

Je ne conteste pas cette aide. J'en critique la gestion parce qu'elle ne tient pas compte des réalités économiques propres à tous marchés, bref de l'économie réelle. On peut accorder de l'aide à un secteur donné sans perdre de vue que notre mission est d'assurer la pérennité du marché ciblé. Ce ne fut pas le cas puisque l'augmentation de l'aide pour soutenir une augmentation de l'offre a saturé le marché traditionnel du livre. Une quête réelle de la pérennité nous oblige à aborder la réalité sans qu'aucun sujet ne soit tabou. Le sujet était-il tabou pour ne pas que l'état diminue son aide financière et incite le marché du livre à rationaliser son offre ?

En effet, la solution reconnue et appliquée en cas de saturation dans tous les autres marchés consiste à ajuster l'offre à la demande, c'est-à-dire à la rationaliser. Partout dans le monde, on diminue l'offre lorsque la demande n'est pas au rendez-vous. Il semble que le livre, parce qu'il n'est pas un produit comme les autres en raison de son importance dans la culture, n'a pas à se soumettre aux lois du marché.

« Le livre n'est pas un produit comme un autre. Ce n'est pas du dentifrice. On peut utiliser la même sorte de dentifrice toute sa vie, mais on ne lit pas le même livre toute sa vie. »¹⁶

Gérald Fillion, journaliste à l'économie de Radio-Canada, va dans le même sens :

«Il s'est écrit beaucoup de choses sur le prix unique dans les dernières semaines. Et je pense qu'avant toute chose, il faut établir une base de discussion, essentielle et névralgique : le livre n'est pas un produit comme les autres. Le marché du livre, ce n'est pas celui du pneu, du sel de trottoir ou du balai à neige. Le livre est un produit culturel.»¹⁷

Et suit l'écrivain et journaliste culturel Jean Barbe :

Car le livre après tout est un produit comme les autres, qui s'achète et se consomme, et plus le vendeur est gros, plus il bénéficie d'économies d'échelle, ce qui lui permet d'offrir de meilleurs prix à une clientèle dont le pouvoir d'achat a tendance à stagner. C'est une bonne affaire pour le vendeur, c'est une bonne affaire pour le client. Bravo.¹⁸

Un produit pas comme les autres... à la poubelle

Si l'industrie peut se soustraire aux lois du marché sous le prétexte que le livre n'est pas un produit comme les autres, elle ne peut pas se soustraire à une loi simple et immuable : qui produit au-delà de la demande produit des rebuts. L'industrie se permet de produire des livres au-delà de la demande et ensuite de pilonner les invendus, c'est-à-dire les détruire en vue du recyclage. Ce n'est pas là un traitement digne d'un produit dit pas comme les autres. Et une fois de plus, le sujet est tabou ; très rares sont les informations sur cette opération. La journaliste Catherine Lalonde du quotidien Le Devoir le souligne dans son article :

→

¹⁶ Denis Vaugeois, père de la Loi du livre. Propos rapportés par la journaliste Catherine Lalonde du quotidien Le Devoir dans son article «[Comment lire la loi 51](#)», 5 juillet 2014.

¹⁷ Gérald Fillion, [Concurrence, règles et prix unique](#), Blogue, Radio-Canada, 20 février 2013.

¹⁸ Jean Barbe, [Le livre enchaîné](#), Le Journal de Montréal, 31 mai 2015.

Quelques livres en trop

La destruction des invendus fait partie du fonctionnement de la chaîne du livre

De la surproduction de livres au Québec ? Personne n'utilise ce mot, car il faudrait ensuite pointer les livres qui n'auraient pas dû voir le jour... Mais la surimpression, par contre, est une caractéristique du fonctionnement de la chaîne du livre. Car il est impossible, même avec un flair d'éditeur affiné, d'estimer pile-poil le nombre d'exemplaires d'un livre qui sera désiré par les lecteurs. Vaut mieux donc imprimer plus, au cas où...

Résultat ? La pratique du pilonnage. La destruction des exemplaires d'un bouquin lorsque la quantité dépasse les espoirs de ventes. Le sujet est honni dans le milieu, quasi tabou, peu étudié — il est à peu près impossible de trouver des statistiques québécoises sur le sujet, et on doit s'appuyer sur des chiffres français et américains —, et demeure émotif, surtout chez les auteurs, on le comprendra. Et ce, même si presque tous les éditeurs s'adonnent au pilonnage, à peu près partout où le marché du livre s'est développé et industrialisé.¹⁹

Dans l'excellent blogue de la Librairie Monet (Montréal) baptisé «Le Délivré – La lecture délivrée, des libraires se livrent», on peut lire un article intitulé «*Le pilon, face cachée de la chaîne du livre*» signé par David Murray. Il définit le pilon en ces mots :

Mais qu'est-ce que le pilon ? En quoi cela consiste-t-il exactement ? Il existe en fait deux types de pilons : le pilon partiel et le pilon total. Le partiel consiste qu'à ne détruire qu'une seule partie du stock d'exemplaires d'un titre. Les titres pilonnés peuvent soit être défectueux, défraîchis ou bien on considère que les stocks sont en surplus, une situation qui est souvent la résultante des aléas des éditeurs lorsque vient le temps de décider le tirage d'un livre. Le pilon total, quant à lui, consiste à détruire l'ensemble des stocks d'un titre, soit parce qu'il est devenu invendable, qu'on ne considère pas pertinent de le solder ou qu'il fasse l'objet d'une réédition.

Mais quels livres sont susceptibles d'être pilonnés ? En général, des livres dont le coût de fabrication est élevé, comme certains livres d'art, vont pouvoir faire l'objet de restauration. À l'inverse, les livres de poche sont quant à eux fortement susceptibles d'être pilonnés puisque le coût d'entreposage est beaucoup plus élevé qu'un retraitage. Une étude qui fut conduite en France en 1991 a constaté que les livres pilonnés s'avèrent être majoritairement des ouvrages de littérature générale, comme des romans, des biographies et des titres traitant de questions d'actualité. Et contrairement à ce que l'on pourrait être tenté de croire, le pilon est un phénomène qui touche autant les succès que les échecs. Les succès faisant l'objet du pilon sont en fait les victimes d'une stratégie de surproduction sur laquelle nous reviendrons. Ces livres destinés au pilon prennent la direction d'entreprises spécialisées en la matière qui vont

¹⁹ Catherine Lalonde, [Quelques livres en trop - La destruction des invendus fait partie du fonctionnement de la chaîne du livre](#), 24 avril 2014.

recycler les livres en les transformant en pâte à papier destinée à être réutilisée. Ainsi, les invendus de la biographie de votre artiste préféré que vous avez à la maison sont peut-être devenus dans leurs vies subséquentes un exemplaire de La Presse ou le carton de pizza qui a accompagné votre dernier déménagement! Il semblerait cependant qu'au Québec certains livres prennent directement le chemin du dépôt...²⁰

On achève bien les livres - Un documentaire sur le pilonnage (France)



«On achève bien les livres (titre anglais : Fiction Pulp) est un essai cinématographique écrit et réalisé par Bruno Deniel-Laurent, produit par Hélène Badinter (Ladybirds Films).

Ce film propose un voyage inédit et poétique au cœur du pilon de Vigneux-sur-Seine, lieu de destruction et de recyclage des livres « arrivés en fin de vie ».

→

²⁰ David Murray, [Le pilon, face cachée de la chaîne du livre](#), Le Délivré – La lecture délivrée, des libraires se livrent, Librairie Monet (Montréal), 12 août 2009.

La production planifiée de déchets industriels est au cœur de notre système économique. On achève bien les livres explore un lieu et un moment particulier de cette économie du gaspillage : le pilon des livres, lieu où chaque année cent millions de livres neufs ou quasi neufs, soit un livre publié sur cinq, sont broyés et transformés en balles de papiers qui seront peu ou prou recyclées. Ici aussi se constate l'envers d'une « économie de croissance » fondée sur un gaspillage structurel et des politiques délibérées de surproduction.

Objet manufacturé soumis à des logiques industrielles et commerciales, le livre, ouvrage de l'esprit, est en même temps un médium à haute valeur symbolique. C'est dans les ateliers du pilon, et nulle part ailleurs que cette contradiction entre valeur symbolique et valeur d'usage du livre se manifeste le plus crûment. Pourtant, le massacre des livres qui pourrait susciter l'amertume se pare de poésie. Le livre est un objet familier et sacré dont nous ne pouvons imaginer les métamorphoses ; et le pilon est le territoire de toutes les métamorphoses : les ouvrages remués sur le tapis roulant deviennent torrent ou coulée de lave ; les blocs de livres concassés ressemblent à des compressions de César ; les particules de papier virevoltent comme des flocons de neige. De ces images se dégage une poésie insolite qui contraste avec l'amer sentiment de gaspillage que nous éprouvons d'abord. La matière d'imprimerie, arrivée à un point ultime de décomposition, prend soudain un aspect soyeux, étrange ou sauvage... De la brutalité à la grâce, il y a dans ces ateliers quelques espaces fascinants que le réalisateur a voulu filmer et transmettre.»²¹

Les Éditions Écosociété ne pratiquent pas le pilon

«Mais y a-t-il moyen d'éviter le pilon ?» demande David Murray dans son article. Il répond :

Peut-on faire autrement et sauver les livres du pilon? Certains le font. La petite maison d'édition Écosociété en est un exemple, elle qui a banni l'étape du pilon. Les tirages sont délibérément réduits à 1000-1500 exemplaires et les invendus sont donnés à l'organisme [Cultures à partager](#). Comme le déclarait [Serge Mongeau au quotidien La Presse](#) : « Nous avons horreur du pilon [...] C'est pourquoi nous veillons à ce que ce que nous publions apporte quelque chose de nouveau. Il ne faut pas encombrer le marché. On fait attention dans nos choix de livres. » D'ailleurs, plusieurs petits éditeurs arrivent à se permettre d'éviter l'étape du pilon. Certaines personnes, comme [Joseph Périgot](#), se proposent de leur côté de sauver les livres en les vendant sur internet.²²

Bravo aux Éditions Écosociété et à tous les autres éditeurs qui évitent ainsi le pilon. Il nous fallait bien trouver quelques étoiles dans le ciel obscur du marché traditionnel de l'édition...

²¹ Source et site web à visiter : http://onachevebienleslivres.blogspot.fr/p/le-film_3.html

²² David Murray, [Le pilon, face cachée de la chaîne du livre](#), Le Délivré – La lecture délivrée, des libraires se livrent, Librairie Monet (Montréal), 12 août 2009.

«Il ne manque que des lecteurs»

Lisez attentivement les deux premiers paragraphes de l'article intitulé «Lecteurs recherchés» signé par le journaliste Paul Journet du quotidien La Presse :

Il est un peu tôt pour pleurer le livre. Malgré le regrettable conflit entre Renaud-Bray et le diffuseur Dimedia, notre industrie du livre ne se porte pas trop mal, et notre littérature va même bien.

Il ne manque que des lecteurs. Mais même en plein blues de l'austérité, ils seront encore plus difficiles à trouver que de l'argent.²³

Comment est-il possible de soutenir que *«notre industrie du livre ne se porte pas trop mal»* et que *«notre littérature va même bien»* et du même coup préciser qu'*«il ne manque que les lecteurs»* ? Il faut être coupé de la réalité pour la formuler ainsi. Je ne connais aucune autre industrie dont on puisse dire qu'elle ne va pas trop mal alors qu'elle est en manque de consommateurs.

Le journaliste ajoute :

Il semble exister un déséquilibre entre l'offre et la demande. Mais ce vocabulaire est inapproprié. Un livre n'est pas une tondeuse. Et pour parler de surproduction, il faudrait savoir quel ouvrage ne mérite pas d'être publié...²⁴

Nous voilà donc interdit de parler de l'offre et de la demande ou encore de la surproduction dans le domaine du livre, comme s'il fallait faire abstraction qu'il s'agit bel et bien d'une industrie.

Le jour où la porte s'ouvrira

Le jour où l'industrie du livre ouvrira grande sa porte, nous n'aurons plus à regarder par le trou de la serrure. Après s'être dite comme méconnue, l'industrie a le devoir de nous dire ce qui se passe réellement dans ses coulisses. Mais cela ne se produira pas, du moins, tant et aussi longtemps que nous ne disposerons pas d'un portrait sectoriel confié à des experts indépendants pour en assurer l'objectivité.

²³ Paul Journet, [Lecteurs recherchés](#), La Presse, 14 novembre 2014.

²⁴ Idem.

Dans la grande histoire de la l'humanité, toutes les civilisations disparues ont connu les effets pervers d'une vie coupée de la réalité. Un jour ou l'autre, la réalité du marché rejoindra l'industrie québécoise du livre. La Loi du livre et les subventions de l'État soustraient l'industrie aux lois du marché, mais il faudra bien affronter la question de l'efficacité et de l'efficience²⁵ puisque sa pérennité en dépend et qu'il s'agit de deniers publics.

D'ici là, la généralisation à outrance des écarts de conduite nous guette. Car, la grande majorité des intervenants dans le monde du livre agissent au mieux pour notre littérature et se relèvent les manches chaque jour pour nous la faire découvrir. Grâce à eux, l'Ancien monde du livre demeura vigoureux aux côtés du Nouveau monde du livre, comme deux planètes en révolution autour du soleil des lecteurs, dont nous souhaitons tous, que la forte gravité ne cesse d'en attirer de nouveaux.

²⁵ «Rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour les atteindre.» [Efficience](#), Office québécoise de la langue française.

PARTIE IV

UN PROJET EMBALLANT: APPUI-LIVRES

APPUI-LIVRES est le nom donné à un projet de quotidien et d'agence de presse web du livre. Il cible les Québécois, les Canadiens français et tous ceux et celles ailleurs dans le monde qui s'intéressent aux différents univers du livre en nos frontières. Les trois chapitres suivants s'ajoutent à la démonstration du besoin d'information auquel il répondra.

CHAPITRE 17

L'internet et le web littéraires québécois et canadien-français

«On'é ben mal amanché»

Plus de sept ans après une première étude publiée sous le titre «*L'internet littéraire québécois, une vraie honte !*»¹, aucune expérience fédératrice extraordinaire n'a changé la donne. *On'é toujours ben mal amanché*. Car si nous assurons une certaine présence à notre littérature sur internet, elle demeure éparpillée ici et là, mal présentée, sous représentée, en peine de référencement par les moteurs de recherche, quasiment sans lien et en mal de contenu.

Le milieu du livre et de la lecture ne semble pas saisir ce qu'est l'internet : une infrastructure.

Internet renvoie au **réseau informatique mondial**, cette **infrastructure** qui relie des ordinateurs du monde entier, permettant ainsi l'échange d'informations. De nombreux services ou applications s'appuient sur cette infrastructure, dont le web (HTTP), le courrier électronique (SMTP, POP3), les forums de discussion (Usenet) et le transfert de fichiers (FTP).²

Il ne suffit pas d'être branché à ce *réseau informatique mondial* pour tirer de cette *infrastructure* tous les bénéfices possibles de *l'échange d'informations*. Avoir un accès à l'internet est une chose, participer activement à l'échange d'informations en est une autre. Et cette participation ne saurait être maximale sans un réseau informatique du livre ou, si vous préférez, sans la mise en réseau de tous les ordinateurs de tous les intervenants, de l'auteur au lecteur. En pratique, le réseau informatique mondial nous sera pleinement utile s'il permet à l'internaute d'accéder à un réseau national informatique dédié à notre littérature. Ce type de réseaux thématiques a fait ses preuves dans le domaine des jeux vidéo en ligne qui met en relation des millions d'internautes dans un flux continu d'échange d'informations et interaction. Le

¹ Voir en ligne : <http://manuscritdepot.com/internet-litteraire/dossiers.01.htm>

² Office québécois de la langue française (OQLF), Actualités, Capsules hebdomadaires, [Web ou Internet](#).

Québec innoverait avec un tel réseau informatique ouvert à tous et exclusivement dédié à sa littérature.

Avant d'en arriver à un tel projet d'infrastructure, le développement du web littéraire demande toute notre attention, pour autant que l'on sache de quoi il est question.

Quant au web, appelé aussi la Toile, c'est la partie la plus visible d'internet. Le web renvoie en fait au système hypertexte public qui permet de naviguer de page en page en cliquant sur des liens grâce à un navigateur. Il correspond à l'ensemble des pages publiques reliées à l'aide d'hyperliens. Ce système de liaisons entre les pages est à la base du web et fait graphiquement penser à une toile d'araignée (ou web en anglais). Tout document textuel est facilement transformé en hypertexte et donc fait partie du web. Rappelons-nous toutefois que le web n'est qu'une des applications d'internet. Il utilise internet pour transporter les données.³

Autrement dit, le web, c'est le contenu (*tout ce qui peut s'afficher à notre écran*) et les liens nous permettant de le découvrir et de le consulter (*d'un clic de souris ou d'un toucher du doigt*). Mais nous ne pouvons pas encore parler «*d'une toile d'araignée*» littéraire tellement le contenu se fait rare et manque de liens, à l'internet et à l'externe. Ainsi, tous les contenus inhérents à notre littérature sont éparpillés aux quatre vents sur internet et leur découverte par les internautes est trop souvent fortuite.

Aussi, la grande majorité de nos sites web littéraires évoluent en vase clos ou isolément les uns des autres. Ainsi, l'idée de *système* hypertexte échappe à notre web littéraire. Lorsqu'un internaute découvre l'un de nos sites web littéraires, il ne sera donc pas nécessairement orienté vers les autres sites web littéraires à visiter. Le fait est qu'il n'existe aucun répertoire (annuaire) des sites web littéraires québécois.

La présentation déficiente de notre littérature sur le web

Il revient au gouvernement ou à un organisme désigné par ce dernier de présenter sa littérature nationale sur le web. Cette présentation se doit d'apparaître dans les premiers résultats présentés aux internautes par les moteurs de recherche avec la requête «littérature québécoise».

³ Idem.

Le portail international du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec se contente de deux courts paragraphes pour présenter notre littérature sur son site web officiel à l'international :

La littérature

Diversifiée et dynamique

Qu'elle soit engagée, romancée ou poétique, migrante, fictive ou hyper-réaliste, prolifique, introspective, rayonnante et imagée, la littérature québécoise imprègne ses lecteurs et marque l'identité québécoise par la qualité de la langue française et son universalité.

Les lecteurs, jeunes ou adultes, d'ici et d'ailleurs, découvrent quotidiennement des œuvres qui les font s'engager dans des parcours imaginaires originaux et sensibles.⁴

On ne peut pas faire mieux en termes de généralités. Presque tous les pays du monde peuvent en dire autant de leur littérature.

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Sur la page d'accueil de son site web, le ministère de la Culture et des Communications du Québec ne traite pas de notre littérature, à moins que l'une des annonces défilantes en soit l'objet. Les plus débrouillards cliqueront sur l'onglet «*Secteurs d'intervention*» pour trouver celui du «*Livre et de la lecture*» avec les quatre choix suivants : *Rôle du Ministère*, *La Loi en bref*, *Panorama du secteur* et *Programmes et services*. Dans le «*Panorama du secteur*», on trouve une «*Description des différents acteurs et des activités dans le secteur du livre.*»⁵

Le ministère ne présente pas notre littérature. Il se limite à traiter des bibliothèques publiques, de l'industrie du livre, de la concertation culture-éducation, du droit d'auteur et des activités dans le secteur de la lecture et du livre. Au sujet de notre industrie du livre, il écrit :

⁴ Gouvernement du Québec, Portail du gouvernement du Québec, Le Québec, [Arts et culture](#), La littérature.

⁵ Site web : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=87>

Avec un peu moins de 200 librairies agréées et 180 éditeurs agréés répartis sur l'ensemble du territoire, l'industrie du livre met à la disposition du public une variété de titres, d'ici et d'ailleurs, dans toutes les régions du Québec. Elle propose en outre une production québécoise diversifiée, riche de 4000 à 5000 nouveaux titres par année qui, en occupant une part appréciable du marché de la vente, reflètent le travail des nombreux auteurs québécois.⁶

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec offre un contenu essentiellement gouvernemental, loin de faire la promotion de la littérature d'ici. Avec un pareil discours, on comprend aisément le rôle limité à «*l'accès au livre et à la lecture*» qu'il se donne dans ce secteur :

Le Ministère a pour mandat d'assurer l'accès au livre et à la lecture à l'ensemble de la population québécoise. Il le fait en s'engageant principalement dans les secteurs des bibliothèques publiques et de la chaîne du livre.⁷

Bref, la promotion de la littérature ne figure pas dans la mission du ministère dans le secteur de la lecture et du livre. Le ministère nous recommande ses quatre grands partenaires :

1. Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ)

Aucune présentation de la littérature québécoise sur le site web du Conseil des Arts et des Lettres du Québec.

2. Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Aucune présentation de la littérature québécoise sur le site web de la Société de développement des entreprises culturelles.

3. Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Aucune présentation de la littérature québécoise sur le site web de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

4. Observatoire de la culture et des communications du Québec

Aucune présentation de la littérature québécoise sur le site web de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec.

⁶ Ministère de la Culture et des Communications, gouvernement du Québec, Secteur l'intervention, Lecture et livre, Panorama du secteur, [Industrie du livre](#).

⁷ Idem, Lecture et livre, [Rôle du ministère](#).

Le gouvernement du Québec et la présentation de la littérature d'ici

Force est de conclure que le gouvernement du Québec ne présente pas lui-même la littérature québécoise sur le web. Il ne profite donc pas de son poids et de sa crédibilité face aux moteurs de recherche pour donner la visibilité nécessaire à notre littérature sur le web. Et ses partenaires ne semblent pas plus concernés par ce mandat.

En fait, le ministère et ses partenaires ne perçoivent dans la littérature que ses produits, c'est-à-dire les livres publiés par les éditeurs agréés offerts en librairies agréées. Suivant cette vision, il revient d'emblée à ces derniers de promouvoir les titres en vente. Mais la présentation de la littérature québécoise aux internautes ne consiste pas à publiciser les titres sur le marché. La présentation de notre littérature exige de s'élever au-dessus de cette mêlée commerciale et ce mandat de première importance revient à notre gouvernement.

Qu'est-ce que la présentation de notre littérature ?

La présentation de notre littérature implique un historique impartial et détaillé de notre patrimoine littéraire depuis le début de la colonisation du territoire jusqu'à nos jours, des biographies des figures légendaires de la vie littéraire québécoise, des grands écrivains d'hier à aujourd'hui, du développement de l'écriture et de la lecture, de la naissance et de l'évolution de l'édition, de la distribution et de la librairie québécoise.

Présenter notre littérature, c'est aussi décrire en détail le milieu actuel du livre et orienter l'internaute vers des ressources livresques (autres que des liens vers des programmes de subventions, comme c'est le cas actuellement)

Notre gouvernement a aussi le devoir d'offrir aux internautes des cartes géographiques interactives (ou des annuaires) des bibliothèques publiques, des librairies agréées, des lieux historiques littéraires (tourisme littéraire), des salons du livre et tous les autres événements littéraires, un annuaire complet des associations d'auteurs et d'écrivains (avec liens hypertextes)...

On ne peut dresser un panorama du secteur de la lecture et du livre qu'avec un objectif grand-angle.

Et que dire de nos trois grandes associations

1. Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)

Voici les premiers mots de l'Histoire du livre et de l'édition publiée sur le site web de l'ANEL :

Histoire du livre et de l'édition au Québec

Après quelques balbutiements dans la première moitié du 20^e siècle, la culture québécoise se développe principalement à partir des années 1960-1970 et se fait connaître un peu partout dans le monde, surtout en France et dans la francophonie. Parmi ses plus célèbres ambassadeurs, les metteurs en scène Robert Lepage, Denis Marleau, Wajdi Mouawad, les chorégraphes Marie Chouinard et Édouard Lock, le parolier Luc Plamondon, les auteurs-compositeurs et les interprètes Gilles Vigneault, Robert Charlebois, Diane Dufresne, Richard Desjardins, Céline Dion, sans oublier le Cirque du Soleil et le Cirque Éloize, multiplient les succès à l'étranger, où l'on est friand de la créativité québécoise.⁸

Avez-vous bien lu : (...) «la culture québécoise se développe principalement à partir des années 1960-1970»? L'ANEL qualifie tout ce qui précède de «balbutiements». En fait, si l'ANEL traite ainsi l'histoire, c'est parce qu'à ses yeux tout a commencé avec la naissance de l'*industrie* québécoise du livre.

Le texte comprend quatre autres sous-titres : 1. De la terre à la ville (1760-1960), 2. Émergence d'une société moderne (1960-1990), 3. Québec Édition : le développement international (1980-aujourd'hui) et 4. À l'heure du numérique (1996-aujourd'hui).

On trouve aussi sur le site web de l'ANEL une section «Références bibliographiques sur le livre et l'édition», mais cette dernière ne compte que quatre notices

L'effort de l'ANEL mérite une mention honorable quoique les informations demeurent teintées par une vision industrielle du livre et de l'édition.

2. Association des librairies du Québec (ALQ)

On ne trouve rien, absolument rien, au sujet de la littérature québécoise sur le site de l'ALQ.⁹

⁸ Raymond Bertin, Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), [Histoire du livre et de l'édition au Québec](http://www.anel.qc.ca/Histoire-du-livre-et-de-l-edition-au-Quebec).

⁹ Site web : <http://www.alq.qc.ca/>

3. Union des Écrivaines et des Écrivains québécois (UNEQ)

L'UNEQ ne présente pas la littérature québécoise sur son propre site web.¹⁰ En revanche, elle tient l'*Infocentre littéraire des écrivains*, *L'ÎLE* qui compte les biographies et bibliographies de plus de 1 000 écrivains québécois et 360 dossiers de presse¹¹ et Le Répertoire complémentaire de l'Infocentre littéraire des écrivains (francophone) (RÉCI(F)) consacré à ses membres associés. Les deux sites web comprennent une section «Liens» intéressante.

L'UNEQ va encore plus loin avec OPUSCULE, une application mobile consacrée à la littérature québécoise.

L'UNEQ lance une application mobile consacrée à la littérature québécoise

Montréal, le 28 avril 2015 – L'Union des écrivaines et des écrivains québécois innove en donnant naissance à Opuscles. Littérature québécoise mobile, une plateforme mobile de diffusion pour les auteurs et leurs œuvres. Par cette initiative, l'UNEQ cherche à rendre la littérature québécoise plus accessible et à toucher un nouveau public en offrant des contenus littéraires originaux aux propriétaires de téléphones intelligents et de tablettes dont le nombre est en forte progression.

« Au départ, lorsque le projet a été imaginé, rappelle le directeur général de l'UNEQ Francis Farley-Chevrier, il s'agissait de proposer une expérience du texte littéraire qui tienne compte des spécificités des interfaces mobiles. » La plateforme Opuscles, développée par le NT2 de l'UQAM, se déploie sur deux volets: un volet anthologie qui donne à lire des textes inédits d'écrivains québécois lauréats de prix littéraires, et un volet actualité littéraire et agrégateur de blogues qui permet de rassembler des blogues traitant de littérature québécoise, sélectionnés en fonction de leur qualité et de leur pertinence.

Les auteurs des premiers textes mis en ligne sont Jean-François Beauchemin, Jean Bédard, Karoline Georges, Perrine Leblanc, Larry Tremblay et Mélissa Verreault. D'autres s'ajouteront de façon périodique au cours des prochains mois. En tout, une trentaine de textes originaux seront disponibles d'ici la fin de l'année. Les nouveautés seront offertes gratuitement pour un temps limité et l'accès à l'ensemble de l'anthologie se fera sur abonnement.

Concrètement, Opuscles constitue une nouvelle façon d'accéder à des contenus littéraires et de découvrir en format numérique des ouvrages et des écrivains québécois. Les courts textes inédits sont assortis de fonctionnalités qui favorisent la découverte des auteurs, de leur parcours et de leurs œuvres. Les utilisateurs ont accès par exemple aux notices biographiques et bibliographiques de l'ÎLE et aux sites personnels des écrivains, et sont dirigés vers des hyperliens comme <http://www.leslibraires.ca/> pour l'achat de livres imprimés et numériques.

¹⁰ Site web : <https://www.uneq.qc.ca/>

¹¹ Site web : <http://www.litterature.org/>

Le projet bénéficie du soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) par l'entremise de sa mesure pour les plateformes et les réseaux numériques, et du Fonds stratégique pour l'innovation et l'accès aux marchés du Conseil des arts du Canada. L'UNEO a conclu un premier partenariat avec le NT2, un laboratoire de recherches interuniversitaire dédié à l'exploration des liens entre textes, arts et dispositifs numériques, pour le développement de cette application mobile; et un second partenariat avec les Librairies indépendantes du Québec, pour l'achat de livres imprimés et numériques grâce au portail Leslibraires.ca. De plus, l'application fonctionne dans un environnement qui le protège de toute piraterie, un aspect non négligeable en ces temps de fragilisation du droit d'auteur.

Cette initiative démontre la volonté de l'UNEO de s'adapter aux changements dans les habitudes de lecture et de création, et d'utiliser les nouvelles technologies pour stimuler l'intérêt envers la littérature et assurer sa diffusion afin de mieux répondre aux exigences des lecteurs d'aujourd'hui.

Les difficultés que connaît le milieu du livre rendent nécessaire l'exploration de nouveaux modèles et de nouveaux marchés. La vente de livres neufs accuse un net recul au Québec depuis quelques années. Les écrivains ont tout à gagner à expérimenter des façons originales de donner à lire leurs œuvres. Pour Bertrand Gervais, écrivain membre de l'UNEO et directeur du NT2, « il importe qu'une nouvelle génération d'écrivains et de lecteurs apprivoise les dispositifs numériques et que soient diffusées et valorisées les explorations littéraires déjà présentes sur internet. Les écrivains de demain sont déjà à l'œuvre sur la toile et ils font la preuve de la pertinence de la littérature et de son expérience, même en culture de l'écran. »

Pour découvrir Opuscles : [ici](#).¹²

Créée en 1977, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois regroupe plus de 1 600 poètes, romanciers, auteurs dramatiques, essayistes, auteurs pour jeunes publics et auteurs d'ouvrages scientifiques et pratiques. L'UNEO travaille à la promotion et à la diffusion de la littérature québécoise, au Québec, au Canada et à l'étranger, de même qu'à la défense des droits socioéconomiques des écrivains.

-30-

SOURCE : Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEO)¹³

De plus, l'UNEO a mis en ligne un nouveau répertoire d'œuvres du patrimoine littéraire québécois à l'intention des professeurs et des chercheurs :

¹² [Sur le web.](#)

¹³ [Sur le web.](#)

L'UNEQ met en ligne un nouveau répertoire d'œuvres du patrimoine littéraire québécois

Montréal, 5 mai 2014 – Désireuse d'accroître la présence de la littérature québécoise à tous les niveaux d'enseignement, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) vient de mettre en ligne sur son site internet [un répertoire d'œuvres québécoises](http://www.uneq.qc.ca/documents/file/repertoire-%C5%92uvres-du-patrimoine-litteraire-fin.pdf)¹⁴ marquantes à l'intention des professeurs et des chercheurs. Ce nouvel outil d'enseignement comprend environ 150 titres d'œuvres écrites ou publiées au Québec depuis les débuts de la Nouvelle-France jusqu'à 1950. Elles ont été choisies sur la base de leur intérêt littéraire ou historique dans quatre grandes catégories : le théâtre, la poésie, les romans, nouvelles et contes, et les œuvres non romanesques.

« Il nous a semblé important de dresser cet inventaire pour rendre le patrimoine littéraire québécois plus accessible aux enseignants de manière à ce qu'ils puissent bénéficier d'un choix plus vaste d'œuvres à présenter dans leurs cours, explique la présidente de l'UNEQ, Danièle Simpson, qui a effectué ce travail avec deux autres écrivains et enseignants, Diane Boudreau et Patrick Moreau. Le répertoire permet d'accéder directement aux livres en version numérique lorsqu'ils existent dans ce format et indique sinon comment les trouver en bibliothèque, en librairie ou chez un bouquiniste. »

L'UNEQ encourage les professeurs, enseignants et chercheurs en littérature québécoise à enrichir et à bonifier la liste des œuvres répertoriées. Dans une prochaine étape, cette liste sera rendue interactive pour permettre aux utilisateurs de commenter les œuvres ou de rendre compte de leur exploitation en classe.

Ce répertoire s'ajoute à l'ensemble des initiatives prises par l'UNEQ pour remplir sa mission de promouvoir la littérature québécoise.

- 30 -

Source : Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)¹⁵

La palme d'or de la promotion et de la diffusion de la littérature québécoise revient donc à l'UNEQ. Les efforts remarquables déployés par l'UNEQ doivent faire école.

¹⁴ PDF : <http://www.uneq.qc.ca/documents/file/repertoire-%C5%92uvres-du-patrimoine-litteraire-fin.pdf>. Site web dédié : <http://patrimoine.litteraire.phare.uneq.qc.ca/>

¹⁵ [L'UNEQ met en ligne un nouveau répertoire d'œuvres du patrimoine littéraire québécois, Communiqué de L'UNEQ, 5 mai 2014.](#)

Autres mentions d'honneur

Site du Département de littérature et d'archives d'études sur les auteurs par les étudiants – Cégep Marie-Victorin

Les étudiants Diana Espinola, Magali Labelle, Chanelle Lévesque et Geneviève Paquet-Kourie, du *Département de littérature et d'archives d'études sur les auteurs par les étudiants* du Cégep Marie-Victorin, signent un «Bref d'histoire de la littérature québécoise»¹⁶ digne de mention.

Claude Bélanger, Collège Marianopolis

Le professeur Claude Bélanger du Marianopolis College, un établissement d'enseignement collégial anglophone privé situé dans la ville de Westmount, a travaillé fort pour mettre en ligne un site web dédié à *La Littérature canadienne française (Québec)*.¹⁷ L'internaute y trouve l'intégral de la vingt-et-unième édition du *Manuel d'histoire de la littérature canadienne de langue française* de Camille Roy¹⁸. «*En guise de contrepoids ... puisque le Manuel de Camille Roy ne faisait pas l'unanimité,*» monsieur Bélanger a ajouté une analyse critique¹⁹ signée par Albert Pelletier et *Le Manuel d'histoire de la littérature canadienne-française des Sœurs de Sainte-Anne*²⁰. Enfin, une série d'échanges sous le titre «*Controverse entre Jules Fournier et Ch. ab der Halden (1906-1907) sur l'existence d'une littérature canadienne-française*» complète le site web. Bravo à Monsieur Bélanger et ses collaborateurs pour ce site web.

Jean-Yves Dupuis, Bibliothèque électronique du Québec (BeQ)

Depuis janvier 1998, Jean-Yves Dupuis s'affaire à sa création, la *Bibliothèque électronique du Québec* (BeQ)²¹ réunissant des textes d'auteurs appartenant au domaine public. Au total, la BeQ compte

¹⁶ [Site web.](#)

¹⁷ [Site web.](#)

¹⁸ CAMILLE ROY, *Manuel d'histoire de la littérature canadienne de langue française*, Vingt-et-unième édition, Montréal, Beauchemin, 1962, 201p. L'édition de 1962 est conforme à celle de 1939 avec quelques additions du début des années 1940. C'est la dernière que l'auteur ait revue et corrigée.

¹⁹ [Site web.](#)

²⁰ SOEURS DE SAINTE-ANNE, *Histoire des littératures française et canadienne*, Lachine, Procure des Missions, 1954, 602p. [Site web.](#)

²¹ [Site web.](#)

1935 livres gratuits²² en divers formats numériques. Sa *Collection littérature québécoise* compte 243 titres²³.

Parmi ces œuvres, *l'Histoire de la littérature canadienne-française* publiée en 1946 et signée par Berthelot Brunet (1901-1948), les trois tomes de *Contes et nouvelles du Québec, Poètes méconnus du Québec : une anthologie, 1800-1950, Anthologie de la fable au Québec* et *Légendes canadiennes* de Henri-Raymond Casgrain.²⁴

Monsieur Dupuis se mérite le titre de philanthrope par excellence de la littérature québécoise en raison des milliers d'heures de travail bénévole qu'il a consacrées à la numérisation des livres et parce qu'il offre ces derniers gratuitement en libre téléchargement.

Jean-Marie Tremblay, Les Classiques des sciences sociales – UQAC

En 1993, Jean-Marie Tremblay, sociologue et professeur au département des sciences humaines du Cégep de Chicoutimi, se lance dans toute une aventure, la création d'une bibliothèque ligne de livres numériques gratuits: Les Classiques des sciences sociales. Aujourd'hui, 22 ans plus tard, la bibliothèque comprend 8 collections différentes, en sociologie, anthropologie, science politique, économie politique, histoire, criminologie, travail social et philosophie sociale et politique, regroupant 6,034 œuvres originales de 1,508 auteurs différents.

La bibliothèque numérique francophone Les Classiques des sciences sociales a fêté ses vingt ans en 2013. Ce projet de bibliothèque a pris forme en 1993 en intranet au Cégep de Chicoutimi. Depuis 2000, la bibliothèque est accessible sur internet grâce à la coopération avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). En 2006, la bibliothèque a été incorporée en organisme à but non lucratif. Les Classiques des sciences sociales sont une corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, Partie III (L.R.Q., chap. C-38, art. 218) de la province de Québec, par lettres patentes déposées au registre le 16 août 2006 sous le numéro d'entreprise du Québec 1163901052. La bibliothèque est administrée par un conseil d'administration composé de 7 membres. Depuis le 24 novembre 2014, Les Classiques des sciences sociales sont reconnus comme un organisme de bienfaisance pouvant remettre des reçus de charité pour les dons reçus. →

La bibliothèque Les Classiques des sciences sociales est le fruit d'un immense travail réalisé grâce à plus de 400 000 heures de bénévolat.

Plus de 12 millions de personnes de partout dans le monde ont visité le site internet bibliothèque de 2006 à 2012. En moyenne, pour cette période, il y a eu près de 148 000 visiteurs par mois. De plus, de 2003 à 2012, pour toutes les collections, il y a eu un peu plus de 31 millions de téléchargements. Pour la seule collection Les Classiques, qui regroupe près de 400 auteurs, il y a eu environ 17

²² Site web consulté le 20 août 2015.

²³ Idem.

²⁴ [Site web.](#)

millions de téléchargements. Ces chiffres impressionnants démontrent l'importance et l'utilité de cette bibliothèque à l'échelle mondiale.²⁵

Le 6 juin 2013, Jean-Marie Tremblay est fait *Chevalier* de l'*Ordre national du Québec*.²⁶ «Le 14 avril 2014, le Comité exécutif de l'Université du Québec à Chicoutimi, sur recommandation du département des sciences humaines et du Décanat de la recherche et de la création, a octroyé au fondateur des *Classiques des sciences sociales*, Jean-Marie Tremblay, le statut de "professeur associé."»²⁷

Yvan Lamonde, Instrument de recherche en littérature québécoise (IRLQ)

Même s'il est destiné *aux professeurs et chercheurs québécois et aux québécoisistes étrangers*, cet instrument intéressera quiconque s'intéresse à notre littérature.

Instrument de recherche en littérature québécoise (IRLQ)

L'Instrument de recherche en littérature québécoise (IRLQ) est une publication électronique mise à jour annuellement et réalisée par BAnQ en collaboration avec l'Association internationale des études québécoises (AIÉQ). Cette publication regroupe les instruments de recherche généraux actuellement disponibles sur la littérature québécoise et les littératures de la francophonie.

CONTENU ET PRÉSENTATION

L'IRLQ, qui compte environ 80 entrées, présente, d'une part, des notices d'ouvrages papier comme de grands dictionnaires ou des répertoires généraux et, d'autre part, des hyperliens menant à de nombreuses ressources en ligne telles que des catalogues de bibliothèques, des répertoires de fonds d'archives ou des banques de données. Ces dernières ressources permettent parfois d'accéder à des œuvres québécoises numérisées ou à des transcriptions de ces œuvres.

La publication se divise en cinq grandes sections, soit : →

- les textes de la littérature québécoise;
- les grands instruments de recherche;
- les répertoires sur les auteurs et les œuvres;
- le repérage des articles sur la littérature québécoise, les mémoires et les thèses;
- les grands instruments de recherche sur les littératures de la francophonie.²⁸

²⁵ [Les Classiques des sciences sociales, À propos.](#)

²⁶ Voir : <http://www.ordre-national.gouv.qc.ca/membres/membre.asp?id=2580>

²⁷ [Idem, Événements.](#)

²⁸ [Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Instrument de recherche en littérature québécoise.](#)

Cet instrument de recherche est le résultat de l'initiative conjointe de l'Association internationale des études québécoises (AIÉQ) et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).²⁹

L'Instrument de recherche en littérature québécoise a été conçu par Yvan Lamonde, vice-président des affaires académiques et scientifiques de l'AIÉQ, et a été mis en forme avec l'assistance de Jennifer Préfontaine (étudiante de 2e cycle au Département de langue et littérature françaises de l'Université McGill) ainsi que du personnel de la Direction de la recherche et de l'édition de BAnQ.³⁰

La plus récente édition, la deuxième, date de 2008. Pourtant, sur son site web, Bibliothèque et Archives nationales du Québec affirme que cet instrument de recherche est «*mis à jour annuelle-ment*». ³¹ C'est très souvent le problème avec ce genre d'engagement sur le web : on l'annonce, mais on ne peut pas le tenir. La BAnQ donne ainsi l'impression aux internautes qu'elle a abandonné cette page de son site web il y a... 7 ans !

Aussi, cet instrument de recherche se présente sous la forme d'un fichier PDF à télécharger (gratuitement). Il est souhaitable que son contenu soit aussi reproduit sur une page web pour en faciliter l'accès.

L'effort original se mérite tout de même une mention d'honneur.

La Coopérative des Librairies indépendantes du Québec (LIQ) Le portail du livre – Revue Les libraires

Une mention d'honneur revient aussi à la *Coopérative des Librairies indépendantes du Québec* (LIQ) pour sa revue d'actualité *Les Libraires*³² publiée depuis 1998. Disponible gratuitement en version papier, numérique (PDF) et web, ce bimestriel rejoint plus de 50 000 lecteurs par numéro. Autre statistique révélatrice du passage des lecteurs à l'ère numérique, on dénombre plus de 15 000 téléchargements de la version PDF de chaque numéro.³³

Sa formule unique alliant coups de cœur et opinions critiques permet à cette revue de poser un regard éclairé sur le milieu de l'édition. Les libraires soutiennent, de plus, les librairies indépendantes du Québec et du Canada français dans

²⁹ Instrument de recherche en littérature québécoise, Présentation de l'instrument, p.3.

³⁰ Idem.

³¹ Bibliothèque et Archives nationales du Québec, idem.

³² Site web : <http://revue.leslibraires.ca/>

³³ Site web : <http://www.leslibraires.ca/a-propos/>

leur promotion. De trimestriel à bimestriel, du noir et blanc à la couleur, Les libraires ne cesse d'évoluer en restant au diapason des lecteurs et en travaillant de concert avec les éditeurs. Sa mission, depuis ses débuts, reste la même : faire la promotion de ce qui démarque les librairies indépendantes des grandes chaînes, c'est-à-dire la diversité du choix de livres, la proximité de ses commerces et le service-conseil avisé des libraires qui y travaillent. Les Libraires est aujourd'hui considérée comme la plus importante revue littéraire de tout le Québec.³⁴



Source : [Internet Archives](#)

La revue a d'abord été connue sous le nom Le libraire.

Notre étude de juin 2007, «*L'Internet littéraire québécois, une vraie honte !*»³⁵, critiquait vertement l'appellation «*Portail du livre au Québec*»³⁶ que s'était attribuée la revue *Les Libraires* sur son site web parce que ce dernier ne correspondait pas à la définition officielle :

Portail / informatique : « Site Web dont la page d'accueil propose, en plus d'un moteur de recherche, des hyperliens avec une foule d'informations et de services utiles et attrayants, qui est conçu pour guider les internautes et faciliter leur accès au réseau. »³⁷

Aujourd'hui, la revue *Les Libraires* a retiré cette appellation de son site web. Mais elle apparaît toujours en tête des résultats avec le moteur de recherche Google avec la requête «*Portail du livre québécois*».

On ne peut pas prétendre être un portail lorsqu'on privilégie un type de librairies plus qu'un autre.

³⁴ Coopérative des Librairies indépendantes du Québec Revue Les Libraires, À propos.

Source web : <http://revue.leslibraires.ca/a-propos>

³⁵ Site web : <http://manuscritdepot.com/internet-litteraire/dossiers.01.htm>

³⁶ On trouve aussi l'usage de l'appellation «*comme www.lelibraire.org, le seul portail du livre au Québec*») dans un texte signé par la directrice de la revue (Hélène Simard, directrice, Le mot d'Hélène Simard, directrice, L'appel du large, *Le libraire, mai-juin 2006, no 34*, p.2.).

³⁷ Office québécois de la langue française, Vocabulaire de la prestation de services, [Portail internet](#).

La revue Les libraires se voit décerné une mention d'honneur en raison de l'excellente qualité de l'actualité littéraire offerte aux internautes et de l'accès gratuit à cette dernière.

Espaces temps, Le calendrier du livre

L'entreprise d'économie sociale *Espace temps*³⁸ innove avec un répertoire web collaboratif sous le nom «*Calendrier du livre*»³⁹.

Le Calendrier du livre est le répertoire collaboratif regroupant toutes les activités du monde du livre au Québec.

Vous pouvez:

- Connaître les événements à venir près de chez vous.
- Diffuser simplement et gratuitement vos événements.

Le Calendrier du livre est un projet d'*Espaces temps*, une entreprise sociale à but non lucratif qui développe des projets visant à améliorer la circulation de l'information et des connaissances. *Le Calendrier du livre* fait partie du *Réseau Mur Mitoyen*.⁴⁰

La catégorisation des activités rend le Calendrier du livre très facile à consulter suivant ses intérêts. On retrouve les activités par région, par thèmes (Bande dessinée – Biographie – Conte – Création littéraire – Essai – LGBTQIA – Poésie – Revue littéraire – Roman – Slam), par type (Atelier – Causerie – Concours – Conférence – Cours – Exposition – Festival – Lancement – Lecture publique – Performance – Séance de signature) et publics (Adulte – Aînés – Étudiants – Famille et jeunes enfants – Médias – Pour tous – Pré-ados et ados). Génial !
→

Et le succès ne se fait pas attendre avec près de 3 000 activités, une moyenne de 4 nouveaux événements inscrits par jour et une moyenne de 513 consultations par événements (en date du 20 août 2015).⁴¹

Espace temps a droit à une double mention d'honneur parce que son initiative fédère la vie littéraire et s'ouvre à tous ! Il ne manque plus que l'ajout d'une option «Publications - Nouveaux livres» à considérer comme un événement de grande importance et qui serait très apprécié autant par les auteurs que les lecteurs.

³⁸ Site web : <http://espacestemp.ca/>

³⁹ Site web : <http://www.calendrierdulivre.com/>

⁴⁰ [Calendrier du livre, À propos du Calendrier du livre.](#)

⁴¹ [On peut suivre les statistiques au bas de la page d'accueil du site.](#)

La promotion de la littérature sur le web par les collèges et universités

S'il y a une source intarissable d'information au sujet de notre littérature, c'est bien nos collèges et nos universités. Malheureusement, ces institutions ne présentent pas la littérature québécoise sur leurs sites web. Elles se limitent à promouvoir leurs programmes d'études, leurs projets de recherche et les publications de leurs chercheurs et étudiants en littérature dont elles font le commerce.

En contrepartie, il faut donner à nos universités une mention d'honneur pour la diffusion sur le web en libre accès de revues et de thèses de mémoires et de maîtrises en tous les domaines, y compris en littérature, tel que la plateforme Érudit⁴², qui regroupe les fonds de sept institutions⁴³.

La pyramide : 1. Littérature, 2. Titres, 3. Actualités

Il ne faut pas confondre la promotion de notre littérature avec celle des nouveaux titres ou la publication d'actualités littéraires. La promotion de la littérature permet la découverte de son histoire et ses caractéristiques propres au-delà de la civilisation des livres. Elle donne le goût de découvrir la littérature d'ici au sens large. La promotion des titres informe les lecteurs des titres disponibles et les motive à la lecture d'un titre ou/et d'un auteur en particulier. La publication d'actualités témoigne de notre vie littéraire en vue de développer le sentiment d'appartenance à la communauté livresque tout en animant cette dernière.

Si la promotion des titres nous semble la priorité, c'est parce que nous abordons notre littérature sous son angle le plus connu, son produit commercial et que nous visons la vente de livres. Ainsi, nous minimisons l'importance du contexte, c'est-à-dire ce qui donne à un titre donné une place dans l'histoire et dans notre vie littéraire. Si le livre n'est pas un produit comme les autres, c'est parce qu'il transcende son statut de *produit culturel*. Autrement dit, le commerce du livre passe d'abord et avant tout par la promotion de la littérature dans sa définition la plus large.

⁴² Site web : <https://www.erudit.org/>

⁴³ Université de Montréal, Université Laval, McGill University, Université du Québec à Montréal, Université du Québec à Chicoutimi, Université du Québec à Trois-Rivières, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Pas encore une vraie toile québécoise du livre et de la lecture

Plusieurs autres initiatives sur le web⁴⁴ ont leur place au tableau d'honneur de l'internet littéraire québécois. Il n'y a qu'un seul problème et il est taille : la plupart des intervenants, comme je le mentionnais, travaille en vase clos et, de ce fait, il n'y a pas encore une vraie toile québécoise du livre et de la lecture sur le web. Il faut chercher et chercher encore pour trouver ces initiatives alors qu'elles devraient être toutes répertoriées et reliées ensembles pour former une toile tissée serrée. Les intervenants nous disent tous concernés par le livre et la lecture, mais chacun agit suivant ses propres intérêts plutôt que pour l'intérêt supérieur de notre patrimoine littéraire.

Voilà donc pourquoi j'ai accroché aux premières lignes de ce chapitre le sous-titre «*On'é ben mal amaché*». Seule l'union fait la force. Et c'est encore plus vrai sur le web. À l'heure de *l'intelligence collective sur internet*, le corporatisme n'a pas sa place, du moins aux yeux des internautes.

Intelligence collective sur Internet

De façon générale, l'intelligence collective définit les capacités cognitives d'une communauté résultant des interactions multiples entre ses membres (ou agents). En appliquant cette définition à la communauté virtuelle sur l'Internet considéré comme ultime média cognitif, de nouvelles capacités résultent des interactions entre les internautes. Ces agents humains prolongés par les technologies de l'Internet, et au comportement très varié, peuvent ainsi accomplir des tâches cognitives complexes inattendues, grâce à un mécanisme fondamental appelé synergie.

Ainsi, l'intelligence collective sur Internet est définie par le philosophe canadien Pierre Lévy comme « le projet d'une intelligence variée, partout distribuée ; sans cesse valorisée, coordonnée et mise en synergie en temps réel ; et qui aboutit à une mobilisation effective des connaissances »⁴⁵. L'intelligence collective est formée de « grains de pensée » mixés par les nouvelles technologies numériques ; et qui s'assemblent pour former une super conscience.

Cependant, les membres de la communauté des internautes ne possèdent qu'une perception partielle de l'environnement virtuel dans lequel ils baignent ; et n'ont pas conscience de la totalité des éléments qui influencent le groupe en interaction. Mais, sous certaines conditions particulières, la synergie créée par la collaboration fait émerger des facultés cognitives de création et d'apprentissage supérieures à celles des individus isolés. L'étude de l'intelligence collective sur

⁴⁴ Mentionnons à titre d'exemple, [La fabrique culturelle \(Télé Québec\)](#).

⁴⁵ Définition donnée par Pierre Lévy : Construire l'intelligence collective, Manière de voir N° Hors-série, Le Monde diplomatique, octobre 1996, p.35-36.

Internet implique ainsi l'étude des effets psychosociologiques des interactions entre membres d'un groupe d'internautes, en situation virtuelle.⁴⁶

Je peux comprendre que l'industrie québécoise du livre parvienne difficilement à un consensus.⁴⁷ Mais seule une solidarité à toute épreuve permettra de tisser une toile littéraire sur le web qui fasse le poids.

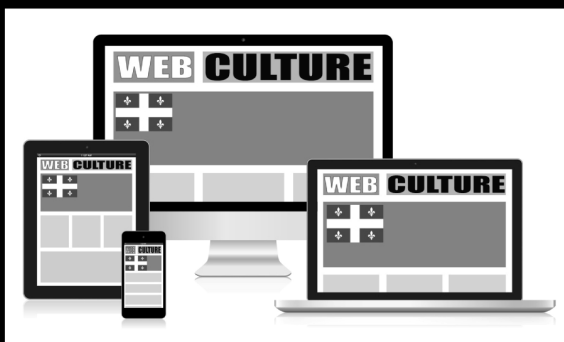
⁴⁶ [Wikipédia, Intelligence collective sur internet.](#)

⁴⁷ «Le gouvernement Couillard a rejeté la solution du prix réglementé des livres neufs (un rabais de 10% maximum seulement sur les nouveautés pendant les 9 premiers mois), qui faisait pourtant l'objet d'un consensus rare dans le milieu du livre.» Élodie Comtois, Édition Écosociété, Mouvement Sauvons les livres, [Sauvons les livres : La culture est-elle une priorité pour le gouvernement Couillard ?](#), 3 septembre 2014.

Le poids de la culture québécoise sur le web

En quête d'une masse critique

**Sur le web, le livre n'est
qu'une annonce de lui-même**



Comment augmenter son poids ?

DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LA FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS
À L'ATTENTION DE MADAME HÉLÈNE DAVID, MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CHAPITRE 18

Le poids de la culture québécoise sur le web

En février 2015, la Fondation littéraire Fleur de Lys a soumis à madame Hélène David, ministre de la Culture et des Communications, un mémoire au sujet de la Stratégie culturelle numérique du gouvernement du Québec¹. Intitulé *«Le poids de la culture québécoise sur le web – En quête d’une masse critique»*², le document rappelle que, *«sur le web, le livre n’est qu’une annonce de lui-même»* et avance quelques propositions pour en assurer une meilleure visibilité. Une lettre ouverte adressée aux médias³ résumait le mémoire.

Résumé – Lettre ouverte

Sur le web, la culture québécoise ne fait pas le poids face à la concurrence. Le diagnostic fut posé dès 2011 par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) dans son rapport *«Porte grande ouverte sur le numérique»*⁴. Le remède fut prescrit par le ministère de la Culture et des Communications en 2014 par l’adoption de la Stratégie culturelle numérique sous le thème *«Pour occuper l’espace numérique»* accompagné d’un budget de 110 millions de dollars réparti sur sept ans. *«La première orientation, “Enrichir l’offre de contenus culturels numériques”, consiste à générer une masse critique de contenus existants, nouveaux et expérimentaux pour assurer une présence accrue sur tous les canaux.»*, peut-on lire dans le plan. Or, à ce jour, le milieu culturel a fait preuve de fort peu d’expertises pour donner du poids à ses contenus numériques. Certes, l’ajout de pareil contenu augmente un tant soit peu

¹ Publiée en mars 2014 par le gouvernement de Pauline Marois, la stratégie sera rebaptisée *«Plan culturel numérique du Québec»* en septembre 2014 par le gouvernement de Philippe Couillard. Voir en ligne : <http://wp.me/p34Bnh-1zo>
[Site web gouvernemental dédié au Plan culturel numérique.](http://wp.me/p34Bnh-1zo)

² Le document est disponible à cette adresse web : <http://wp.me/p34Bnh-2nv>

³ [Le quotidien LE SOLEIL a publié cette lettre ouverte sous le titre «Le poids littéraire sur le Web» dans son édition du 15 février 2015.](http://wp.me/p34Bnh-2nv)

⁴ Voir en ligne : <http://wp.me/p34Bnh-tO>

la masse critique de notre culture sur le web. Mais c'est d'abord et avant tout son référencement aux internautes par les moteurs de recherche qui lui donne tout son poids. Dans le monde virtuel du web, c'est le nombre élevé de liens vers un contenu donné, repérés par les moteurs de recherche qui lui assure une masse critique. Il faut donc aborder le contenu numérique différemment que dans le monde physique de briques et de mortier où le nombre garantit automatiquement la visibilité en magasins.

Prenons l'exemple de la littérature. Sur le web, le livre n'est qu'une annonce de lui-même. La masse critique d'un titre ne repose plus sur le nombre d'exemplaires sur les tablettes en librairies. L'annonce du titre importe davantage que le titre lui-même sur le web. Il faut donc que cette annonce soit la plus complète et la plus pertinente possible. Il suffit de visiter les sites web de nos éditeurs pour constater qu'une majorité d'entre eux limitent l'annonce de leurs titres à la plus simple expression. Aussi, sur le web, l'éditeur ne peut pas agir comme dans la chaîne traditionnelle du livre, c'est-à-dire confier la promotion de ses titres en librairies à son distributeur/diffuseur. Dans le monde virtuel, l'éditeur se retrouve dans le rôle du diffuseur qu'il le veuille ou non, et ce, de par sa seule présence sur le réseau avec son site web. L'annonce de chacun de ses titres doit être généreuse en donnant le maximum d'informations aux lecteurs potentiels.

De plus, un nouvel intermédiaire s'impose à la chaîne du livre une fois sur le web : les moteurs de recherche (dont le plus célèbre, Google). Sur le web, l'internaute ne questionne pas directement les sites web, mais les moteurs de recherche. Et pour être référé aux lecteurs potentiels par ces moteurs de recherche, il faut en respecter les normes. Une tournée des sites web de nos éditeurs nous force à conclure que peu d'entre eux répondent aux exigences des moteurs de recherche. Bon nombre de sites d'éditeurs ne comprennent pas un titre et une description appropriés à intégrer dans le code de la page web. Elle passe ainsi sous le radar des moteurs de recherche et elle n'est pas recommandée aux internautes.

Pour les moteurs de recherche, plus il y a de liens qui conduisent à une page web donnée, plus cette dernière sera populaire (en tête de listes) dans les résultats affichés aux internautes. Or, d'une part et c'est bien connu, le milieu québécois du livre fonctionne en silos, sans multiplier les liens vers les uns et les autres et ainsi attirer davantage l'attention des moteurs de recherche. Et d'autre part, les éditeurs négligent le réseautage avec le web

littéraire des internautes, ce qui aboutit en des liens en moins vers leurs sites web.

Dans ce contexte, la Stratégie numérique culturelle du Québec atteindra difficilement son objectif sans imposer aux différents intervenants subventionnés un cahier de charges précisant les éléments composant les contenus et les normes à suivre pour un référencement maximum par les moteurs de recherche.

Comment analyser cette masse critique ?

Notre mémoire remet en cause l'analyse même de la masse critique de la concurrence culturelle étrangère sur le web faite par la Société de développement des entreprises culturelles dans son rapport *«Porte grande ouverte sur le numérique»* sur lequel se fonde le Plan culturel numérique du Québec.

Extrait du Plan culturel numérique du Québec

DÉVELOPPEMENT DE LA STRATÉGIE

Afin de guider les partenaires du réseau, trois orientations définissent la portée du déploiement culturel numérique attendu : enrichir l'offre, assurer l'accès, rendre l'environnement convivial. En découlent trois axes d'intervention indissociables qui traversent chacune des orientations et qui reflètent l'état d'avancement de la culture et des communications québécoises en matière de numérique: se mettre à niveau, s'élancer, se surpasser. →

Orientations

A - Enrichir l'offre de contenus culturels numériques

La première orientation, «Enrichir l'offre de contenus culturels numériques», consiste à générer une masse critique de contenus existants, nouveaux et expérimentaux pour assurer une présence accrue sur tous les canaux.»⁵

⁵ Ministère de la Culture et des Communications, Gouvernement du Québec, Pour occuper l'espace numérique, Stratégie culturelle numérique du Québec - mars 2014, page 7.

Les mythes de l'analyse de la masse critique du web culturel

Des mythes se glissent dans l'analyse québécoise de la concurrence culturelle étrangère sur le web

Mythe # 1

La masse critique des cultures étrangères sur le web dépend du nombre élevé de produits et de services comparativement au web culturel québécois.

FAUX ! La comparaison ne tient pas la route parce que le nombre de produits et de services culturels étrangers englobe des catégories qui n'existent pas au Québec. Par exemple, dans le domaine du livre, le web littéraire américain compte des milliers d'auteurs et d'œuvres autoédités. Ce nouveau domaine de l'édition est peu présent au Québec. Ainsi, pour comparer la masse critique de la culture québécoise avec celle de la culture américaine, il faudrait soustraire de cette dernière tous les auteurs et les œuvres autoédités.

Mythe # 2

En augmentant le nombre de produits et services culturels québécois sur le web, nous nous assurerons d'une présence accrue sur tous les canaux.

FAUX ! La masse critique d'une culture nationale sur le web ne dépend pas du nombre de produits et de services culturels offerts, mais plutôt du référencement efficace de ces derniers. Multiplier les nombres de produits et de services culturels sur le web s'ils ne bénéficient pas d'un référencement efficace pour être repérés par les moteurs de recherche ne servira à rien.

Mythe # 3

Le web culturel se compose essentiellement de produits et de services culturels en ligne.

FAUX ! Le web culturel dépasse et de loin la simple définition d'une place marchande où s'exposent des produits et des services. Le web culturel fait avant tout appel à des contenus non commerciaux de différentes provenances et de différentes disciplines. Ainsi, le web culturel de France doit une bonne part de son succès

à une masse critique de contenus fournis par les instances gouvernementales nationales, régionales et locales, les associations, les universités, les médias, les bibliothèques, les blogues, les cabinets d'études, les auteurs et les écrivains professionnels, les éditeurs... Reliés sous le dénominateur commun de la culture, ces contenus créent un environnement web et un tout culturel national. Le Québec dispose déjà de tels contenus, mais ils demeurent éparpillés sur le web et son référencement fait grandement défaut.

***Comment générer une masse critique
en faveur du livre sur le web ?***

Sur le web, le livre n'est qu'une annonce de lui-même

«Sur le web, le livre n'est qu'une annonce de lui-même.» Peu importe le site web, que ce soit celui de l'éditeur, du diffuseur ou du libraire, la présence du livre se limite à une annonce de lui-même. Elle revêt donc une importance centrale puisqu'elle sera au cœur de la visibilité du livre sur le web. Sa mission : attirer l'attention des moteurs de recherche avec le maximum d'efficacité pour ainsi rejoindre le maximum de lecteurs potentiels. Puis, elle devra motiver les lecteurs à l'achat, et ce, en l'absence d'un libraire en chair et en os à leurs côtés. Il ne faut donc pas lésiner sur les moyens. L'annonce web d'un titre doit contenir TOUS les éléments utiles en contenus et en métadonnées pour remplir sa mission. Malheureusement, plusieurs éditeurs, diffuseurs et libraires se limitent à une «simple annonce», une annonce avec le minimum de contenu et souvent sans les métadonnées utiles au référencement par les moteurs de recherche.

Les métadonnées dans le code de la page servent au référencement et à la présentation de l'annonce⁶ du livre dans les résultats fournis aux internautes par les moteurs de recherche (Google et autres).

⁶ On nomme cette annonce dans les résultats de recherche « [snippet](#) », tel qu'illustré dans l'encadré. [Voir ce site de simulation](#).

Site web de l'éditeur

ÉLÉMENTS DE L'ANNONCE WEB D'UN TITRE

(Page web dédiée au livre ou page web dédiée à l'auteur et ses œuvres)

Couverture
du livre

Données au
catalogue
Titre, auteur...

Texte de
présentation
du livre

Extrait du
livre

Vidéo
Entrevue
avec l'auteur

Portrait de
l'auteur

Liens d'achat
interne et/ou
externe

Du même
auteur

L'éditeur devrait consacrer une page web pour l'annonce de chaque livre avec le maximum d'éléments tel qu'illustré ci-dessus.
URL de cette page web (<http://www.example.com>) : maximum de 65 caractères, espace compris

Plus de poids avec les métadonnées

Titre	Mon titre de page web
Description	Exemple de contenu d'une balise méta description. Google utilise souvent cette balise pour décrire le résultat dans ses résultats.
URL de la page web	http://www.example.com

Entre les balises <HEAD> et </HEAD>, il faut plusieurs balises¹ dont :

- Une balise TITRE : maximum 66 caractères, espace compris
- Une balise DESCRIPTION : maximum de 156 caractères, espace compris

La balise des mots-clés est-elle utile ?

Balise MOTS-CLÉS (KEYWORDS) ?

Sujet de discussion, cette balise est dite tantôt utile², tantôt inutile³. Le moteur de recherche Google ne tient pas compte de la balise des mots-clés sur votre page web dans le classement des résultats qu'il fournit aux internautes (voir : Google webmaster central blog⁴). Paradoxalement, Google fournit un outil gratuit⁵ pour l'étude de la popularité des mots-clés selon les requêtes des utilisateurs de son moteur de recherche. Selon certaines sources, la balise des mots-clés est toujours utile pour le référencement par d'autres moteurs de recherche et par certains annuaires. Je recommande de conserver/d'ajouter cette balise.

¹ Voir : [Balises Meta acceptées par Google](#).

² [e-monsite, Réussir le référencement de son site : le choix des mots clés](#).

³ [WebRankinfo, SEO : la balise META keywords ne sert à rien !](#)

⁴ [Official Google Webmaster Central Blog: Google does not use the keywords meta tag in web ranking](#).

⁵ Voir en ligne : <http://www.google.com/trends/>

Plus de poids avec un contenu textuel élaboré et généreux en mots-clés

Les mots-clés DANS LE TEXTE de votre page web

Peu importe le débat au sujet de la balise des mots-clés, il faut tenir compte du fait que les moteurs de recherche s'intéressent de très près au contenu textuel de votre page web. Malheureusement, plusieurs éditeurs (et libraires en ligne) se limitent au minimum de texte, ce qui ne permet pas aux moteurs de recherche de relever la page dans les résultats de recherche qu'il présente aux internautes. L'économie de mots n'est pas de mise pour donner à l'annonce d'un livre le maximum de poids sur le web. Le texte doit contenir des mots-clés correspondant aux requêtes des internautes dans les moteurs de recherche lorsqu'ils cherchent un sujet qui est celui de votre livre. Un texte suffisamment long pour contenir des sous-titres devra être balisé en conséquence⁶. Ces sous-titres devraient correspondre à des expressions-clés utilisées par les internautes dans les moteurs de recherche.

*Annoncer un livre avec un court paragraphe
sur une page web ne suffit pas !*

*L'économie de mots n'est pas de mise
dans l'annonce d'un livre sur le web.*

Un extrait du livre : utile si balisé

Offrir aux lecteurs un extrait du livre : utile si le fichier de l'extrait est balisé.

1. Publier sur la page web dédiée au livre sur le site de l'éditeur - EXCELLENT

Pour ajouter du contenu à la page web dédiée à un livre, on peut publier directement sur cette page un extrait significatif du livre, c'est-à-dire contenant des expressions-clés propres au sujet du livre.

⁶ [Yakaferci, Les Balises h1 à h6, qu'est-ce que c'est ?](#)

2. En lien avec un autre site - BON

Certains éditeurs offrent des extraits de leurs livres sur un autre site web plutôt que les leurs. Il s'agit d'un site où on peut visionner l'extrait en ligne (visionneuse imitant le format du livre papier dit "flip flop") et/ou en télécharger le PDF.

- L'éditeur doit exiger que la page dédiée à cet extrait soit balisée de méta-données et offre un lien vers la page dédiée au livre en vedette sur le site de l'éditeur.
- L'éditeur doit exiger que le PDF soit téléchargeable et non pas seulement offert en visionnement.
- L'éditeur aura avantage à offrir l'extrait du livre en format PDF sur plusieurs sites web de partage (stockage) de documents gratuits plutôt que de se limiter à un seul site web. Ex. : [Scribd](#), [SlideShare](#), [ISSUU](#). Dans ce cas, la démarche sera **EXCELLENTE**.

3. En téléchargement sous la forme d'un fichier PDF - EXCELLENT

Dans le cas d'un fichier PDF, l'éditeur doit s'assurer que ce dernier soit balisé correctement avec (voir aussi page suivante):

Onglet «Description»	Onglet «Métadonnées supplémentaires...»
• le titre du livre; • le nom de l'auteur; • le sujet; • les mots-clés;	• l'auteur de la description;⁷ • l'état et la notice du copyright; • l'ULR d'information du copyright (ou l'URL de la page web du livre sur le site de l'éditeur).

- Il faut aussi vérifier si les moteurs de recherche repèrent le fichier PDF. Pour ce faire, le fichier doit être sur un serveur ouvert aux robots des moteurs de recherche.
- Le fichier PDF doit contenir un lien vers la page du livre en vedette sur le site de l'éditeur. Une fois téléchargé, le fichier PDF sera diffusé d'un internaute à l'autre. Et sans un tel lien, l'internaute devra effectuer une recherche pour trouver le livre dans une librairie; une étape à éviter.

⁷ Auteur du texte de la description du livre (habituellement l'auteur du livre) ou l'auteur des métadonnées du PDF.

Exemple de métadonnées dans un fichier PDF

Vous n'avez pas besoin d'un expert pour ajouter ou visionner les métadonnées de vos fichiers PDF. Ouvrez le fichier PDF, cliquez sur « FICHIER », « PROPRIÉTÉS DU DOCUMENT » « DESCRIPTION », « MÉTADONNÉES SUPPLÉMENTAIRES » et complétez toutes les cases.

Métadonnées du document pour n.andre-lefebvre.2.pdf

Description

Données de la caméra 1
Données de la caméra 2
Catégories
Historique
Avancé

Description

Titre du document : Les soulders d'beu I

Auteur : André Lefebvre

Description : Histoire des canayens - canadiens-français

Auteur de la description : André Lefebvre

Mots-clés : André Lefebvre; Les soulders d'beu; les soulders de boeuf; canayens; canadiens-français; Histoire de ma nation; histoire du Québec; essai; histoire du Canada; histoire de Trois-Rivières; histoire des Lefebvre;

Les virgules peuvent être utilisées comme séparateurs de mots-clés.

Etat du copyright : Soumis à copyright

Notice de copyright : © Copyright 2015 André Lefebvre

URL d'informations sur le copyright : http://www.manuscritdepot.com/a.andre-lefebvre.2.htm

Atteindre l'URL...

Créé : 2015-01-18
Modifié : 2015-01-20
Application : Acrobat PDFMaker 7.0.7 pour Word
Format : application/pdf

Powered By xmp

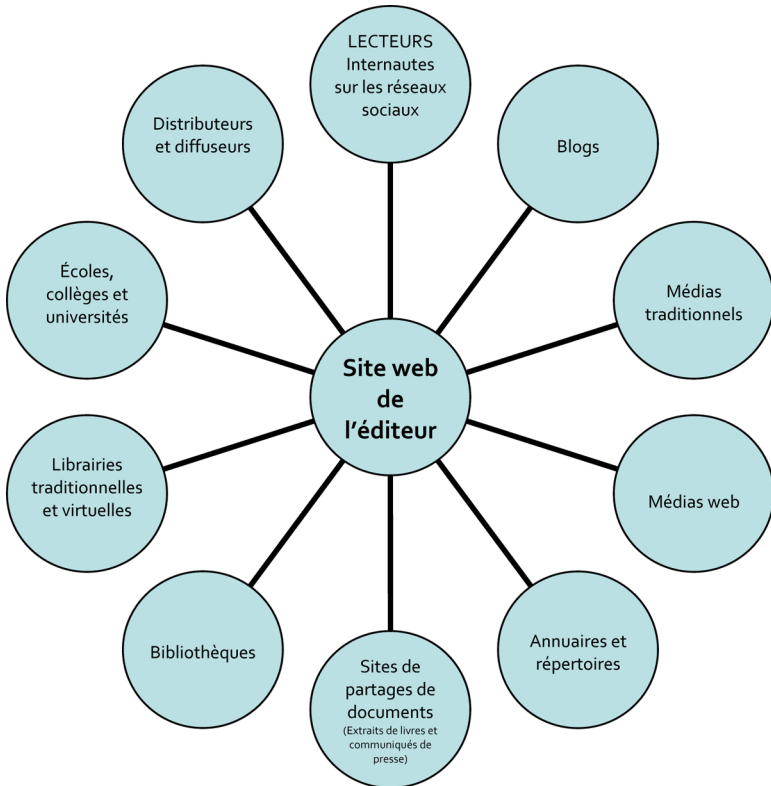
OK Réinitialiser

Même si l'éditeur offre les extraits de ses livres sur d'autres sites web, il devrait toujours garder ses fichiers sur son propre site web (sur le serveur qui héberge son site web) et les offrir lui-même à ses visiteurs grâce à des liens de téléchargement directs. Ces fichiers s'ajoutent aux annonces des livres sur les pages web du site de l'éditeur et au poids de la culture québécoise sur le web.

Dans tous les cas, l'éditeur est aussi un diffuseur avec le web

Dans la chaîne traditionnelle du livre, l'éditeur confie au diffuseur la promotion de ses livres. Avec le web, l'éditeur est inévitablement un diffuseur. Par sa seule présence sur le web avec son site web, l'éditeur a un rôle important de promotion de ses livres. Il est donc essentiel que son site web profite d'un excellent référencement par les moteurs de recherche. Tel que mentionné, la stratégie à privilégier consiste à dédier une page web de son site à chacun de ses titres avec les métadonnées

utiles aux moteurs de recherche. Ensuite, il doit s'assurer d'un maximum de liens qui conduisent à chacune de ces pages. Pour les moteurs de recherche, plus le nombre de liens vers une page web est élevé, plus cette dernière est importante et plus ils la référeront aux internautes. L'éditeur obtiendra des liens en s'activant sur son réseau web naturel tel qu'illustré ci-dessous.



C'est l'alimentation de ce réseau qui ajoutera du poids à ses livres sur le web.

Avec le web, la visibilité en librairie et dans les médias ne suffit plus

Le cadre de la Loi du livre ([Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre](#)) définissait la chaîne du livre dans cet ordre précis.



DE NOUVELLES VOIES DE COMMUNICATION

Plus de trente ans plus tard, les habitudes de travail acquises jumelées à de solides perceptions du rôle limité de chacun s'accordent avec difficultés aux changements provoqués par le web. La chaîne de communication unidirectionnelle fixée par la Loi du livre ne tient plus la route avec la présence sur le web de tous les intervenants. Par exemple, le lecteur peut s'adresser désormais directement à l'éditeur, visiter le site web de ce dernier pour s'informer des nouveaux titres, y être référé à une librairie (physique ou virtuelle), voire acheter directement de l'éditeur. De plus, l'information sur les livres disponibles ne provient plus en exclusivité des librairies physiques et même virtuelles. Avec le web, ce sont les lecteurs qui informent les lecteurs en publiant des articles sur leurs sites web personnels ou professionnels, des billets sur leurs blogs ou des messages sur leurs pages individuelles ou collectives ouvertes sur les sites web des réseaux sociaux. Avant le web, l'éditeur comptait avant tout sur les libraires, les bibliothèques et les médias pour rejoindre ses lecteurs. Le web a tout chamboulé. L'éditeur n'est plus dans cette communication unidirectionnelle, mais pluridirectionnelle, qu'il le souhaite ou non. Avec le web, l'éditeur est en réseau. De plus, avec le web, la visibilité en librairie et dans les médias ne suffit plus. Il lui faut désormais être visible là où naviguent les internautes.

LA MASSE CRITIQUE NÉCESSAIRE POUR DÉBORDER DU CADRE ET REJOINDRE LES INTERNAUTES

Ajouter du contenu ne suffira pas à contrebalancer la masse critique étrangère, du moins si la chaîne du livre n'améliore pas ses pratiques. Jusqu'ici la présence du livre québécois sur le web pèse pour peu dans la balance, non pas parce qu'il n'y a pas assez de titres, mais parce que cette présence se limite trop souvent à la simple annonce du livre au sein de la chaîne du livre. Or, tel que souligné ci-dessus, l'internaute ne s'informe plus en personne et exclusivement auprès de la chaîne du livre, mais davantage auprès des sites web qu'il a l'habitude de fréquenter lors de ses séances de navigation. Et si cela ne le satisfait pas, il questionnera les moteurs de recherche à l'instar de millions d'internautes. La leçon à tirer est simple : l'information au sujet des livres québécois doit déborder du cadre de la chaîne du livre pour se retrouver en lien sur les sites web fréquentés par les internautes et être abondante et bien référencée pour se pointer dans les résultats affichés par les moteurs de recherche. Et pour y parvenir, il faut bonifier l'information disponible de métadonnées et mettre davantage d'informations en ligne à la disposition des moteurs de recherche. Pour générer une masse critique suffisante pour attirer toute l'attention des moteurs de recherche, il faut donc dépasser la simple annonce du livre avec des contenus à valeur ajoutée soutenus par les métadonnées utiles pour créer un web culturel national.

Le manque de production de contenus culturels au sein du gouvernement du Québec

Le ministère de la culture et des communications du Québec produit trop peu de contenus culturels sur le web pour remplir sa mission : *«Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelles québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications.»*⁸ Sa contribution *«à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelles québécoises»* **sur le web** n'atteint pas le seuil minimum. Il ne saurait remplir sa mission par

⁸ [Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Mission et vision.](#)

une simple liste⁹ de documents administratifs, de politiques culturelles et de quelques rares études à télécharger sous la forme de fichiers PDF. Et c’est sans compter le manque de métadonnées sur ses pages.

On voit ci-dessous les balises méta de la page web d’annonce du document «Pour occuper l’espace numérique – Stratégie culturelle numérique du Québec»¹⁰. La balise TITRE ne témoigne pas du sujet du document et la balise DESCRIPTION n’est pas complétée. Voir aussi le résultat d’analyse avec l’Outil de test des données structurées de Google¹¹. La page web de document du ministère devrait présenter un résumé, une présentation détaillée, la table des matières et des extraits du document pour devenir un contenu culturel.

Balises Meta

Documents ▾

Tout replier

Tout déplier

http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=3355&tx_lesecrits_pi1%5Becrit%5D=738&cHash=457b16bede29d9cc012f76deb872efc9

▼ 7 balises meta

Nom	Contenu
Content-Type	text/html; charset=iso-8859-1
generator	TYPO3 4.5 CMS
DC.format	text/html
DC.creator	Ministère de la Culture et des Communications
DC.title	Publications - détail
DC.date	2015-01-20
DC.description	

**Le rôle du gouvernement en culture n'est pas de promouvoir
l'action du gouvernement en culture,
mais de DOCUMENTER la culture elle-même**

⁹ Idem, [Programmes et services, Publications](#).

¹⁰ Idem, [Programmes et services, Publications, Pour occuper l'espace numérique – Stratégie culturelle numérique du Québec, mars 2014, 20 pages](#).

¹¹ [Google Developers, Produits, Search, Structured Data, Structured Data Testing Tool](#).

Sur le Portail Québec, onglet CULTURE¹², le gouvernement du Québec limite la présentation de notre culture à une énumération commentée de ses propres actions en culture. Et sur son Portail international, onglet Culture – Littérature¹³, le gouvernement du Québec présente notre littérature en 61 mots : « Diversifiée et dynamique. Qu'elle soit engagée, romancée ou poétique, migrante, fictive ou hyperréaliste, prolifique, introspective, rayonnante et imagée, la littérature québécoise imprègne ses lecteurs et marque l'identité québécoise par la qualité de la langue française et son universalité. Les lecteurs, jeunes ou adultes, d'ici et d'ailleurs, découvrent quotidiennement des œuvres qui les font s'engager dans des parcours imaginaires originaux et sensibles.» Un texte simpliste dont la banalité ne fait pas honneur à notre littérature. Et cette page web consacrée à la littérature ne comprend aucune balise TITRE (Outil de test des données structurées de Google¹⁴) et aucune balise DESCRIPTION.



Pour promouvoir la culture sur le web, le gouvernement doit la DOCUMENTER.

Promouvoir la culture québécoise sur le web implique de la documenter bien au-delà de la simple annonce. Le ministère de la Culture et des Communications doit s'appliquer à lui-même sa stratégie culturelle numérique et ainsi produire une masse significative de contenus. Il ne peut pas remplir sa mission en se bornant à subventionner la production et la mise en ligne de contenus culturels artistiques. Il lui revient de documenter la culture sur le

¹² [Voir en ligne.](#)

¹³ [Voir en ligne.](#)

¹⁴ [Voir en ligne.](#)

web sous ses différents dominateurs communs¹⁵ et ainsi fournir un socle national à l'ensemble de la culture. Le ministère doit agir comme le soleil de la galaxie culturelle québécoise. Car, à défaut d'agir en ce sens, c'est Wikipédia qui offre aux internautes la définition la plus populaire de la «littérature québécoise» dans les résultats des moteurs de recherche.

Chacun dans son p'tit coin
Un web culturel québécois sans partage
Le cas du livre et de la lecture



Il faut connaître et visiter un à un chacun des sites web littéraires québécois (présents et absents dans le tableau ci-dessus) pour se faire une petite idée du monde du livre et de la lecture

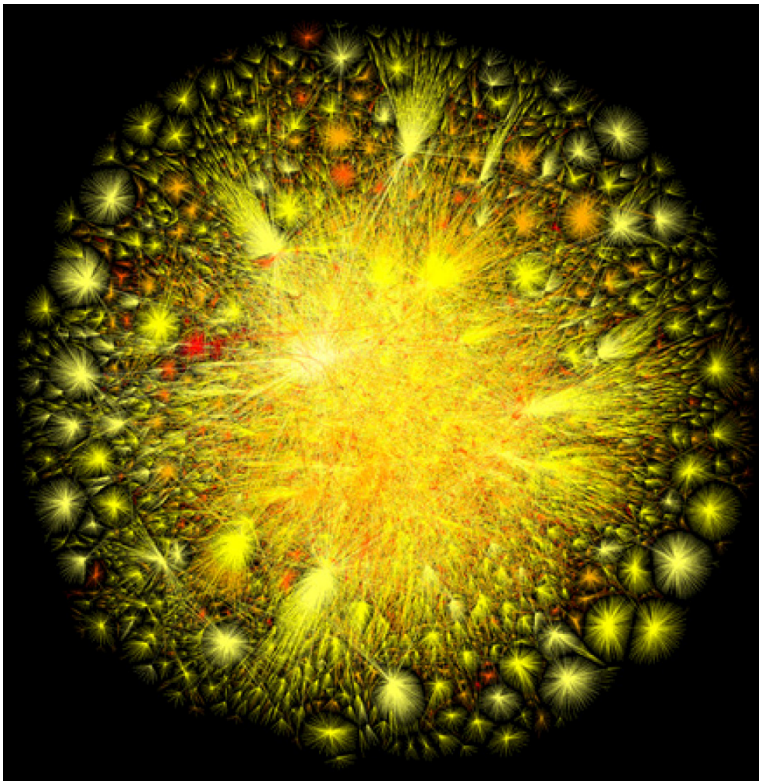
¹⁵ Par opposition à la culture de marque spécifique (ou marchande). En référence à une documentation généraliste.

parce que tous les intervenants ne sont pas en réseau. Or, par définition, l'Internet est un réseau ! Et sans réseau, il n'y a pas de porte d'entrée pour l'internaute. Chacun agit dans son p'tit coin et, en pareil cas, on ne peut pas parler d'un «web littéraire culturel».

Si la première étape consiste à se doter d'un site web accessible par le réseau Internet mondial, la deuxième a pour objectif d'être en LIEN avec tous les sites web de même intérêt. Malheureusement, les sites du web culturel québécois se retrouvent isolés les uns des autres ou sans lien permettant la navigation de l'internaute d'un site à l'autre.

L'Internet, un réseau de réseaux

L'image sur cette page se veut une représentation de l'Internet par OpteProject¹⁶



¹⁶ This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International License. © 2014 by LyonLabs, LLC and Barrett Lyon. Hosted by Defense.Net

DÉFINITION : «Internet est le réseau informatique mondial accessible au public. C'est un réseau de réseaux, sans centre névralgique, composé de millions de réseaux aussi bien publics que privés, universitaires, commerciaux et gouvernementaux, eux-mêmes regroupés, en 2014, en 47 000 réseaux autonomes. L'information est transmise par Internet grâce à un ensemble standardisé de protocoles de transfert de données, qui permet l'élaboration d'applications et de services variés comme le courrier électronique, la messagerie instantanée, le pair-à-pair et le World Wide Web.»¹⁷

Un investissement de 110 millions \$ et toujours pas de porte d'entrée

Le gouvernement du Québec investit 110 millions de dollars dans la mise en œuvre de sa *Stratégie culturelle numérique*. Hélas, cette politique ne prévoit pas la fondation d'un web culturel québécois. Elle vise plutôt à «*Investir l'espace culturel global avec des contenus québécois.*»¹⁸ Or, le problème de base du contenu culturel québécois actuel est d'être «**perdu dans l'espace**» global. Nos contenus culturels dérivent dans l'espace infini du web dans le désordre.

Si on ne peut pas s'opposer à la multiplication du contenu culturel numérique québécois, on doit s'opposer à l'absence d'une structure et d'une organisation essentielles pour les réunir en un système gravitationnel, à l'image de notre système solaire. Il nous faut une étoile – un soleil – et des planètes gravitant autour de ce dernier en différentes orbites assurant la cohésion.

Puisque «**le tout est plus que la somme des parties**», ce n'est qu'en formant un système organisé que le contenu culturel québécois aura une masse critique suffisante pour être repérée dans l'espace global web.

Pour un Portail web culturel COMMUNAUTAIRE québécois

La porte d'entrée sur la culture québécoise à offrir aux internautes du monde entier s'appelle un PORTAIL.

«Un portail web (de l'anglais Web portal) est un site web qui offre une porte d'entrée commune à un large éventail de ressources et de services accessibles

¹⁷ [Wikipédia, Internet.](#)

¹⁸ Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Source : Stratégie culturelle numérique du Québec, Cadre de référence, Orientation B, Axes d'intervention 2 – Déployer nos forces actives.

sur l'Internet et centrés sur un domaine d'intérêt ou une communauté particulière.»¹⁹

Doter la culture québécoise d'un portail web représente un grand défi en raison de l'absence de réseaux entre les intervenants et de la faiblesse actuelle des métadonnées utiles au référencement par les moteurs de recherche. Le succès d'un tel projet repose sur la constitution et les efforts d'une communauté ouverte à tous.

À l'initiative de l'État, il sera institutionnel. À l'initiative de l'industrie, il sera commercial. Et ainsi de suite. Par exemple, au Québec, la revue Les Libraires (propriété de la coopérative des Librairies indépendantes du Québec (LIQ)) revendique le titre de «Portail du livre»²⁰, mais son but se résume à la promotion de différents titres (y compris des titres étrangers) référés par les libraires. Par conséquent, ce site web ne peut pas prétendre être un «portail du livre». Il pourrait cependant être nommé «Portail des librairies indépendantes du Québec».

Mais chaque intervenant et association ne peut pas se doter d'un portail. L'internaute ne saura plus où donner de la tête. La principale caractéristique d'un portail du livre est de s'ouvrir sur tous les aspects de ce dernier. Un portail du livre joue le rôle du soleil dans le système solaire en offrant une vue sur toutes les planètes de notre littérature. Pour l'internaute en visite sur un tel portail, il est aisé de se diriger vers l'achat d'un titre, vers les nouvelles des associations, vers une bibliothèque, vers les programmes et les mémoires des départements de littérature de nos collèges et de nos universités, vers un répertoire d'écrivains, vers l'histoire de notre littérature, vers un salon du livre, vers les actualités littéraires de nos médias... On peut imaginer le poids d'un tel portail communautaire du livre québécois sur le web. Et que dire du poids d'un portail dédié à l'ensemble de la culture québécoise : musique, beaux-arts, patrimoine, théâtre...

Recommandations

¹⁹ [Wikipédia, Portail web](#).

²⁰ Il faut rappeler que la revue Les libraires ne revendique plus le titre de «Portail du livre au Québec» mais affiche dans les mots-clés de sa page web « *Pour tout connaître sur le milieu du livre!* », ce qui n'est pas le cas puisqu'elle se fait exclusivement l'écho des librairies indépendantes.

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec doit percevoir sa mission autrement que dans le cadre restreint de l'administration publique, des politiques et des aides financières. L'invitation lui est lancée non pas uniquement de «CONTRIBUER à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises», mais aussi d'**AFFIRMER LUI-MÊME** cette identité et cette vitalité. Il est recommandé au ministère :

1. d'assumer le leadership de la représentation de la culture québécoise sur le web :
 - 1.1. en documentant la culture québécoise sur son site web ou un site dédié, et ce, en se réservant une part du budget de réalisation de sa Stratégie culturelle numérique;
 - 1.2. en créant un portail gouvernemental interministériel d'information et d'actualité réunissant tous les organismes publics et toutes les sociétés d'État concernés de près ou de loin par la culture québécoise;
 - 1.3. en soutenant la création d'un portail web communautaire de la culture québécoise;
2. de rédiger et d'adopter une politique nationale de métadonnées culturelles fixant les normes de production et d'usage des métadonnées par le milieu culturel québécois se traduisant par différents cahiers de charges pour tous les prestataires de ses différents programmes d'aide financière.

Conclusions

Consommateurs vs Internautes

Le consommateur ciblé sur le web par les produits et les services culturels est avant tout un internaute. Il importe de l'aborder à ce titre pour répondre à ses requêtes dans les moteurs de recherche dans le contexte de ses habitudes de navigation. Une approche essentiellement marchande de la culture ne retiendra pas nécessairement son attention. L'expérience de la culture québécoise en ligne répondra davantage à ses attentes.

Liens hypertextes = réseau

La peur de publier des liens hypertextes vers d'autres ressources que les siennes doit être vaincue afin de donner naissance à un réseau de navigation au profit de l'internaute. Le corporatisme conduit à l'isolement plutôt qu'au réseautage. Par exemple, les médias sont invités à publier des liens vers les sites web des éditeurs dont ils critiquent un titre, peu importe la teneur de cette dernière. Plus il y aura de liens vers les sites web culturels, plus ils gagneront en popularité dans les résultats affichés par les moteurs de recherche.

Générer une masse critique

Au-delà des biens et des services, l'information et l'actualité jouent un rôle de premier plan pour donner à notre culture une masse critique sur le web.

Le projet d'agence de presse de quotidien web du livre APPUI-LIVRES contribuera à l'atteinte de cet objectif (sujet du prochain chapitre).

CHAPITRE 19

Projet d'un quotidien et d'une agence de presse web du livre



<https://coopappuillivres.wordpress.com/>

Cet essai fait la démonstration du besoin de rassembler toute l'information au sujet du monde du livre en un point de partage, libre, ouvert, fédérateur, collaboratif et gratuit. Ainsi, il se veut l'une des étapes de la réalisation du projet APPUI-LIVRES, un quotidien et une agence de presse web du livre.

Communiqué de presse

Nous sommes heureux d'annoncer le projet de création d'une nouvelle entreprise d'actualités du livre. Elle se donnera pour mission de promouvoir le livre et la lecture, d'où son nom APPUI-LIVRES¹. L'entreprise publiera un quotidien web et opérera une agence de presse dédiée au livre, une première au Canada français.

Une infographie rendue publique aujourd'hui² donne une idée précise de la grande variété du contenu éditorial qui sera offert aux passionnés du livre. Des nouveautés aux palmarès des ventes en passant par la vie littéraire, des nouvelles de la chaîne du livre à celle des études littéraires en passant par les technologies, l'écriture, la publication et même les arts graphiques, tous les aspects

¹ Site web dédié : <https://coopappuillivres.wordpress.com/>

² [Voir en ligne.](#)

du livre seront couverts. À l'actualité s'ajoutent des centres d'information pour les auteurs et les technophiles, une bibliothèque de livres numériques et une section sur la langue française.

Selon les promoteurs, Serge-André Guay, Pierre Bonin et Renée Fournier de la Fondation littéraire Fleur de Lys, jamais le livre n'a été l'objet d'autant d'actualités au cours de son histoire, notamment en raison de la renaissance de sa diffusion sur le web. De plus, cette abondance se décline en une dispersion tout aussi historique des actualités du livre sur un très grand nombre de sites web, parfois difficiles à repérer ou limités d'accès en raison de la barrière de la langue. Ainsi, l'effort à déployer pour se tenir informé de tous les aspects du livre augmente sans cesse. «Nous avons observé que les intéressés recherchent des sites web qui fédèrent l'actualité du livre et c'est ce que nous ferons à l'instar de plusieurs autres initiatives nationales à travers le monde.»

Enfin, les membres bénéficieront des avantages d'une agora avec la possibilité de partager leurs critiques de livres, d'ouvrir des blogues personnels, de participer à des projets d'écriture collective, des forums de discussion et des sondages.

L'entreprise sera constituée en coopérative de solidarité sociale et privilégiera ainsi la capitalisation populaire par l'implication de tous les passionnés du livre, de l'auteur aux lecteurs.

«La coopérative de solidarité se caractérise par la diversification de son membership et son ouverture au partenariat. Elle regroupe à la fois des membres qui sont des utilisateurs des services offerts par la coopérative et des membres qui sont des travailleurs au sein de celle-ci.»³

HERVÉ FISCHER, COPRÉSIDENT D'HONNEUR

Artiste et philosophe, de double nationalité, française et canadienne, Hervé Fischer vit à Montréal. Il a étudié à l'École normale supérieure et à l'Université du Québec à Montréal. Il a enseigné à la Sorbonne-Paris V et à l'École nationale supérieure des arts décoratifs. Il a été titulaire de la chaire Daniel Langlois des technologies numériques et des beaux-arts à l'Université Concordia, où il a développé le projet du média lab québécois Hexagram. Il est actuellement professeur associé à l'Université du Québec à

³ [Ministère Économie, Exportations, Innovation, gouvernement du Québec, Le Québec, un modèle coopératif inspirant, Coopérative de solidarité - Outil Coop.](#)

Montréal, chercheur à Hexagram et au Centre interuniversitaire des arts médiatiques, fondateur et directeur de l'Observatoire international du numérique. Cofondateur et théoricien de l'art sociologique en 1971, il s'est par la suite dédié à la mythanalyse. Hervé Fischer est l'auteur de nombreux articles et livres sur l'art, les communications et le numérique dont *Le choc du numérique*, *Le romanisme numérique*, *Les défis du cybermonde*, *CyberProméthée*, *l'instinct de puissance*, et *La planète hyper* – de la pensée linéaire à la pensée en arabesque.

Mot du président d'honneur, Hervé Fischer

J'ai accepté avec plaisir de coprésider le projet Appui-livres parce que la promotion du livre et de la lecture au Québec me tient à cœur. L'idée de fédérer toute l'actualité du livre dans un quotidien web au service de tous les passionnés du livre arrive à point. En effet, le monde du livre évolue et se fractionne plus que jamais et il est primordial de se doter d'un média web où nous trouverons toute l'actualité réunie sous un même toit. La presse littéraire canadienne y trouvera aussi son compte par la promotion de son contenu en différentes revues de presse.

Le projet comprend aussi un volet original : une agence de presse entièrement dédiée au livre et à la lecture. Dans le contexte où trop peu d'auteurs trouvent leurs lecteurs, une telle initiative ne peut être que la bienvenue.

Le choix de créer cette entreprise sous la forme d'une coopérative de solidarité sociale témoigne d'un esprit entrepreneurial typiquement canadien où la capitalisation et la participation populaire sont à l'honneur dans un modèle d'affaires qui a déjà fait ses preuves.

Tous les acteurs de l'industrie du livre pourront trouver un grand avantage à user de cette initiative qui s'appuie sur la puissance innovatrice des technologies numériques pour faire la promotion de la lecture.

Bref, j'invite tous les passionnés du livre à s'impliquer dans ce projet.

Hervé Fischer

CONCLUSION

La promotion du lecteur et de son expérience pour convaincre de nouveaux lecteurs

La promotion de la lecture préoccupe tous les intervenants du monde du livre. Mais, ce n'est pas en tapant sur la tête des gens qui ne lisent pas que l'on convaincra des gens à devenir des lecteurs, comme l'a fait l'ex-président de l'Association des éditeurs de livres (ANEL), monsieur Jean-François Bouchard, dans son billet *La mythologie numérique* (le caractère gras est de nous) :

Au solde, il n'y a d'avenir ni dans l'attentisme ni dans la fuite en avant. Et surtout pas dans la fatalité. Alors, organisons-nous pour ne pas donner raison à ceux qui sont **plus affamés de cartes de crédit que de savoir et de culture**.¹

Je suis toujours sous le choc de cette affirmation du grand patron du marché traditionnel de l'édition au Québec en 2013. Qualifier les gens qui ne lisent pas «*d'affamés de cartes de crédit*» relève du mépris et d'une méconnaissance certaine du marketing.

Première erreur

L'affirmation ne s'inscrit pas dans une conversation privée entre éditeurs. Elle se retrouve sur le blogue de l'ANEL, accessible à tous. C'est une déclaration publique, noir sur blanc.

Deuxième erreur

L'affirmation révèle l'attitude négative de la présidence de l'ANEL envers les gens qui ne lisent pas. Propos négatif = attitude négative.

¹ [Jean-François Bouchard – Président de l'ANEL, blogue ANEL, La mythologie numérique, 16 avril 2013.](#)

Troisième erreur

Les gens qui ne lisent pas ne fomentent pas la «disparition rapide du livre papier, comme de toute forme d'édition sur support imprimé.» L'affirmation le suppose : *«Alors, organisons-nous pour ne pas donner raison à ceux qui sont plus affamés de cartes de crédit que de savoir et de culture.»* C'est un procès d'intention.

Comment je suis devenu un lecteur ?

Je n'ai commencé à lire sérieusement et assidûment qu'à partir de l'âge de 35 ans, en 1992. Et je n'étais pas plus *«affamé de cartes de crédit que de savoir et de culture»* auparavant. J'ai lu, à l'école les livres imposés dans le cadre de mes cours, mais sans grand plaisir. Je n'avais pas l'expérience de vie pour profiter de ces lectures. Et pour tout vous dire, je préférais m'exprimer à cette époque plutôt que de lire ce que les autres exprimaient.

J'écrivais de la poésie au cours de mon adolescence et je ne lisais pas d'autres poètes, pas plus que des essais sur les poètes et l'art poétique. Je me savais trop influençable et je désirais conserver à ma poésie son authenticité et sa naïveté. Cette peur de l'influence indue de toute lecture sur mes écrits a été bénéfique puisque que l'on reconnut à mon imagination et à l'expression de ma perception du monde un style propre.

Ce n'est qu'à l'âge 18 ans que je lisais la poésie d'Émile Nelligan et que j'avais le sentiment de partager quelque chose avec ses états d'âme grâce à ma propre expérience de la poésie. *Le Vaisseau d'Or* m'a marqué pour la vie en me tirant vers le fond. Je n'en dirai pas plus sinon que j'ai abandonné la poésie pour l'écriture journalistique.

Ma première expérience positive de lecture remonte à l'âge de 21 ans alors que paraît «La Voie initiatique : le sens caché de la vie» de Jacques Languirand. Ce livre fut pour moi une source de révélations qui a changé ma pensée et mon appréhension du monde. J'associais désormais la lecture à une expérience intellectuelle qui n'a de valeur que par son pouvoir sur mon esprit. J'ai tellement aimé cette expérience que j'ai acheté plusieurs exemplaires de ce livre pour les donner en cadeau à des connaissances dans l'espoir qu'ils vivent la même expérience de lecture.

Puis, par la force de je ne sais quoi, le livre est disparu de mes loisirs pour apparaître uniquement dans mon travail. En fait, je ne devrais pas dire «le livre», mais «la documentation». Je lisais désormais de la documentation, des informations sur mon métier, sur la communication, les médias et les sujets que je traitais dans mes articles, mes émissions de radio et de télévision. Je me limitais désormais à transmettre à d'autres les informations tirées de mes lectures, sans bénéfices personnels durables.

Bien sûr, on trouve aussi des essais parmi mes lectures à cette époque, des «livres documentaires» comme je les nommais. Mais seuls deux titres de Marshall McLuhan révolutionnèrent mon esprit, *Pour comprendre les médias* et *La galaxie Gutenberg*.

Après la disparition du livre dans mes loisirs, il disparut aussi de mon travail pour plus d'une décennie. J'ai cessé de lire et je n'étais pas plus naïf, cave et imbécile que ceux et celles qui lisaient, je crois.

Ce n'est qu'en 1992 que j'ai renoué avec la lecture, et ce, par pur hasard dans mon travail. Un livre en apparence sans valeur du genre «*Devenez millionnaire en un jour*» s'est révélé comme un résumé simpliste d'une œuvre originale captivante d'une quinzaine de titres de l'auteur. Et d'un livre à l'autre, j'ai lu des dizaines d'ouvrages depuis.

En résumé, je suis devenu un lecteur parce que l'une de mes premières expériences de lecture fut initiatrice en agissant comme une révélation sur mon intellect. Je ne suis pas devenu lecteur par amour des livres, mais pour l'expérience que m'en procure la lecture.

La valorisation du lecteur plutôt que du livre

À chaque fois que je témoigne d'une expérience de lecture, je valorise le lecteur plutôt que le livre. Je l'informe de l'effet bénéfique potentiel de la lecture de tel ou tel livre sur sa vie. Le livre est un outil permettant aux lecteurs de prendre de la valeur par l'expérience du savoir et de la culture acquise.

Insister sur l'expérience

Avant le livre, le savoir et la culture se transmettaient oralement par des histoires exerçant un pouvoir révélateur sur l'auditeur. Le sage ou le conteur du village offrait des expériences

initiatrices aux auditeurs. Il fallait marquer les esprits pour s'assurer que le savoir et la culture prennent profondément racine chez les auditeurs.

Puis l'écrit a progressivement pris le dessus sur l'oral dans la transmission du savoir. Désormais, le gardien du savoir n'avait plus à se prêter à de longues soirées en présence de sa «classe» d'auditeurs. Il n'avait qu'à jeter sur papier ses histoires.

Mais l'écrit présente un problème de taille : l'auteur ne peut pas s'adapter instantanément à la réaction du lecteur, comme le faisaient le sage et le conteur suivant les réactions de son auditoire pour s'assurer de l'effet révélateur de son récit. Certains experts dans le domaine de la communication, soutiennent que malgré toutes les avancées de l'écrit, il demeurera toujours une part du savoir et de la culture que seul l'oral peut transmettre d'une génération à l'autre.

Heureusement, la maîtrise de l'écrit a permis à plusieurs auteurs de transmettre sur papier le savoir et la culture avec une efficacité similaire à l'oral. La lecture procure alors au lecteur une expérience initiatrice, une expérience qui le transforme à chaque fois et dont il recherchera la jouissance.

La spécificité de l'expérience du lecteur : la durée

La multiplication des médias a brisé le quasi-monopole de la transmission du savoir et de la culture acquis par le livre. Tout comme la presse écrite a survécu à l'arrivée de la radio, cette dernière à l'avènement de la télévision, et ainsi de suite, le livre a persisté. Il s'attire la faveur de 12% à 15% de la population, un exploit dans le contexte très compétitif actuel.

Pourquoi cette tranche de la population s'adonne à la lecture ? Je propose une réponse : pour fuir l'expérience immédiate et superficielle au profit d'une expérience soutenue intérieure plus profonde.

Aujourd'hui, l'expérience de la vie, tout comme du savoir et de la culture, se résume en de courts instants, une série de flashes quotidiens qui stresse l'esprit.

Aussi, on ne rencontre presque plus personne capables de tenir un discours ou de raconter une histoire avec les qualités des sages du temps de l'oral. La presse écrite, la radio et la télévision limitent toujours plus l'espace et le temps accordé à chaque intervention. Tout est court, très court et tout va vite, très vite.

Or, s'adonner à la lecture d'un livre, c'est se permettre une écoute de longue durée, comme au temps de l'oral, c'est inviter chez soi, en son esprit, le sage ou le conteur du village (global).

La spécificité de l'expérience du lecteur est la durée, essentielle à toute expérience révélatrice du savoir et de la culture. Il sera toujours des expériences que seul le temps permettra. On ne peut pas vivre une expérience initiatrice du savoir et de la culture en «consommant» de simples capsules de type télégraphique, si nombreuses soient-elles.

La nature de l'expérience du lecteur : cérébrale... et émotive

Plusieurs personnes qualifieront mon type d'expériences de lecture de cérébral et intellectuel. Certes, mais mon témoignage à autrui déborde d'émotions et de passion, axé sur la vulgarisation et empreint de simplicité. C'est la joie !

Les lecteurs, une élite ?

(...), l'Enquête internationale sur l'Alphabétisation et la compétence des adultes (EIACA) réalisée il y a dix ans révélait que sur une échelle de cinq niveaux, la moitié de la population du Québec n'atteignait pas le niveau 3 considéré comme la zone de confort pour une lecture féconde. Pire, 16% des adultes de 16 à 65 ans, soit 800,000 personnes, n'atteignaient pas le niveau 1. On évalue aujourd'hui à plus d'un million le nombre d'illettrés chez nous. C'est dire, qu'on le veuille ou non, que la lecture — comme les études supérieures et les sports olympiques — est une activité de l'élite. J'entends, évidemment, la lecture d'ouvrages littéraire, pas de Allô-Police.²

Contrairement à monsieur Jobin, je ne crois pas que les lecteurs forment une élite. Ainsi, les nouveaux lecteurs ne rejoignent pas une élite. Les différents profils des lecteurs nous le confirment; on retrouve des lecteurs dans tous les groupes de la société, à l'exception des analphabètes.

Je ne cherche pas à niveler vers le bas et je ne m'oppose pas à la reconnaissance des élites. Je constate une multitude de profils des lecteurs présents sur ma route. Je commence toujours

² [François Jobin, écrivain mineur, Lettre ouverte: littérature dans les médias, L'Unique blogue, 5 décembre 2012.](#)

mon investigation avec cette petite phrase : «Qu'est-ce que tu lis?» Il y a des gens instruits et d'autres moins instruits, des gens pauvres, des gens riches, des gens de la (fameuse) classe moyenne, des travailleurs, des chômeurs, des gens en santé et d'autres malades, des gens de la ville et des gens de la campagne, à pied, en autobus, en automobile, des gens en vacances sur une plage, des gens en pause dîner de leur travail,... Une foule beaucoup trop hétéroclite pour répondre à la définition d'une élite : «L'élite regroupe la population qui a une place en haut d'une hiérarchie». Les lecteurs n'occupent pas une telle place, pas plus qu'ils détiennent une autorité morale sur les autres qui ne lisent pas.

Nous parlerons de promotion du lecteur, il sera important de nous rappeler que la cible n'est pas une élite. «*Devenez lecteurs, rejoignez une élite !*» ne sera pas notre slogan.

Les lecteurs connaissent des choses que vous ne savez pas

Le verbe «brancher» fait partie de l'usage courant pour désigner les gens naviguant sur Internet. «*Des gens branchés*», dit-on, pour parler des internautes :

Un internaute est un utilisateur du réseau Internet.

Le terme internaute est de forme métaphorique, construit à partir du nom Internet et du suffixe -naute.

Il désigne donc une personne qui utilise un navigateur Web pour visiter des sites web et, par extension, toute personne employant une application informatique permettant d'obtenir sur Internet des informations, ou de l'interactivité avec d'autres personnes : courrier électronique, chat, transfert de fichiers par FTP ou peer to peer, forums de discussions sur Usenet, etc.³

De là, il n'a qu'un pas à franchir pour parler de «*gens branchés SUR LE MONDE*».

Les lecteurs sont aussi des «*gens branchés*», mais sur un tout autre monde et sur un tout autre réseau : l'univers des idées, plus spécifiquement dans la galaxie des «*idées longues*», par opposition à «*idées courtes*», dans le réseau de l'Homme, auquel on se branche uniquement par l'expérience de la lecture.

Eh ! Oui, les lecteurs connaissent des choses que vous ne savez pas si vous ne lisez pas.

³ [Wikipédia, Internaute.](#)

Le secret des livres

Toutes les histoires, les informations, les analyses... qui font l'objet de livres demeurent généralement dans les livres. Le contenu des livres ne se retrouve pas sur la scène publique. Cette dernière propose des résumés, des critiques et des extraits, rien de plus. Et même lorsque l'auteur offre gratuitement la version numérique de son livre sur Internet, son contenu demeure accessible uniquement par la lecture.

Si les livres mettent en circulation des histoires et des idées au sein de la société, les versions originales élaborées par les auteurs restent dans les livres. Et par expérience, je sais que les échanges au sujet du contenu des livres dans nos conversations souffrent de réductionnisme et sont ainsi infidèles au texte original. Les livres ne se racontent pas, ils se lisent.

Je constate que plusieurs personnes ne lisent pas parce qu'elles croient retrouver ailleurs les histoires et les idées véhiculées par les livres. «Si c'est important et si intéressant que ça, on en entendra PARLER. Pas besoin de lire.» C'est faux.

Car le livre présente des «idées longues» et nous avons la mauvaise habitude des «idées courtes», tout doit être court et rapide.

Je lis suffisamment pour vous confirmer que ce qu'il y a dans les livres ne se retrouve pas ailleurs.

L'univers des idées

La lecture donne accès à des «idées longues», à des contenus plus élaborés qui entraînent l'esprit et l'imagination dans l'univers des idées, à ne pas confondre avec celui des opinions où malheureusement la plupart des gens se trouvent ensorcelés.

L'opinion règne aujourd'hui en roi et maître des esprits. Un jeune homme me confiait dernièrement que l'opinion était le seul et l'unique produit possible de l'esprit ou, si vous préférez, que toute expression de l'esprit se définissait comme une opinion. Ce jeune homme croit que tout ce qui lui vient à l'esprit ce sont des opinions. Plus encore, il croit que tout ce que les autres expriment n'est que des opinions. Il est prisonnier du monde des opinions.

L'expression «à chacun son opinion» prive les gens de toute libération. Elle enferme les gens dans leurs opinions. Et si une menace se pointe, ce sera «à chacun sa vérité». L'opinion devient ainsi une vérité personnelle.

On ne distingue plus *«il est vrai que je pense»* de *«ce que je pense est vrai»*. On prend pour vrai tout ce que l'on pense. Une chose est vraie parce que je la pense.

Pour s'évader du monde des opinions, il faut un moyen de rejoindre le monde des idées : le livre libère !

Si vous pensez que les opinions, c'est tout ce qui compte. Éviter le livre !

Le réseau de l'Homme

Si le monde des opinions est replié sur lui-même, celui des idées s'ouvre sur tout un réseau, celui de l'Homme. Les idées circulent depuis la nuit des temps. Elles vivent et forment l'imagination de l'Homme, cette imagination dont nous héritons tout le potentiel à la naissance. Mais encore faut-il que cette imagination soit nourrie au plus tôt et tout au long de la vie pour exercer ses pouvoirs.

Si les parents alimentent l'imagination de leurs enfants avec des opinions uniquement, l'esprit en sera atrophié. Plusieurs parents font preuve de bonne volonté au cours de la petite enfance, mais tout se gâte à l'adolescence. Ils n'ont plus que des opinions à offrir à l'imagination de leurs adolescents. Les belles histoires ont pris le bord. Plusieurs jeunes croient qu'être adulte, c'est avoir raison. Une situation catastrophique pour l'esprit en eux.

Libérez votre esprit de lui-même par le livre ! Il y a dans les livres non seulement des idées, mais tout un monde branché sur l'Homme que vous êtes !

La lecture à l'école

Plusieurs personnes soutiennent que la lecture doit devenir une habitude et que l'école a un rôle important à jouer. Bref, l'école doit développer le goût de la lecture. Ce sera facile chez les élèves qui ont une propension à la lecture. Mais ils sont minoritaires. Dans

notre société «toute verbale», la lecture demande une formation élaborée, attentive et subtile. L'expérience de la première lecture détermine l'avenir du livre chez tout élève. Une lecture imposée – forcée – ne séduira pas l'esprit. Que faire ? Opter pour une expérience initiatique de la lecture, une expérience qui révélera au pouvoir de l'esprit de l'élève une manière unique d'appréhender la connaissance, l'imaginaire et le monde. L'honnêteté est de mise : «C'est davantage par les livres que par les cours que votre esprit exploitera son plein potentiel.»

La promotion du lecteur

Le marché traditionnel de l'édition s'inquiète. Il veut une part plus importante de lecteurs au sien de la population. Pour atteindre cet objectif, il faut promouvoir le lecteur et son expérience privilégiée de la lecture.

Il faut éviter à tout prix de dévaloriser ceux et celles qui ne s'adonnent pas à la lecture de livres. On ne tape pas sur la tête des gens que l'on souhaite convaincre de lire.

La meilleure stratégie est de mettre en vedette des héros ou des modèles à suivre choisis parmi les lecteurs actuels, des gens capables de témoigner de leurs expériences initiatiques de la lecture.

Je donne souvent en exemple la stratégie publicitaire visant à sensibiliser les jeunes aux conséquences malheureuses de la vitesse et de l'alcool au volant. Ce n'est pas en disant que ces jeunes téméraires sont niais, caves et imbéciles que l'on parviendra à des résultats intéressants. Il y a plus de dix ans que l'on procède ainsi auprès des jeunes. La plus récente approche vise à culpabiliser les jeunes téméraires du volant en exposant sous toutes ses coutures les conséquences de leurs actes après un accident, c'est-à-dire de les culpabiliser. Ce n'est pas une bonne approche. Il faut plutôt offrir des modèles à imiter. Tout le succès de l'Opération Nez rouge repose sur le respect et la valorisation du geste posé en confiant son volant à un service de raccompagnement. Il en va de même de la campagne valorisant le chauffeur désigné. Ça, c'est positif.

Le respect des gens qui ne lisent pas de livre s'impose comme une condition de base à toute promotion de la lecture.

La loi de la convergence

Cibler tous les gens que ne lisent pas de livres sera une erreur fatale. D'abord, parce qu'en marketing, «tout le monde, c'est personne». Ensuite, parce qu'il est nécessaire de réduire la cible pour être efficace.

Réduire la cible pour appliquer la loi de la convergence. Le respect de cette loi permet de tirer le meilleur des ressources disponibles. À la manière d'une loupe utilisée pour concentrer l'énergie des rayons du soleil dans le plus petit point possible pour tirer toute la force, il faut accepter de réduire la cible par convergence.

«Oui, mais mon produit cible tout le monde» arguent les entrepreneurs auxquels il faut répondre qu'ils vont diluer leurs ressources sur une cible trop large et irréaliste, même s'ils disposaient de ressources financières illimitées. Aujourd'hui, contrairement à la société d'après la dernière Grande Guerre, la population est divisée et subdivisée en une multitude de groupes distincts.

Par exemple, les lecteurs d'essais et les lecteurs de romans ne forment pas un seul groupe; les intérêts et les expériences de lectures diffèrent d'un genre littéraire à l'autre.

Si les éditeurs reconnaissent cette réalité par des publicités ciblées de leurs livres par genre littéraire, leurs efforts visent surtout les lecteurs actuels. Ils souhaitent maintenir ou augmenter la consommation de livres chez les lecteurs déjà convaincus des bienfaits de la lecture. C'est bien.

Mais l'objectif de convertir à la lecture de livre des gens qui ne lisent pas encore ne sera pas atteint avec la même stratégie publicitaire. Car dans ce cas précis, ce ne sont pas les titres de la rentrée littéraire que la publicité doit mettre en vedette, mais plutôt le lecteur et son expérience de lecture, et ce, par genre littéraire.

Création d'une Agence de promotion du livre et de la lecture

Actuellement, le marché traditionnel de l'édition se limite à la promotion de ses livres auprès des lecteurs. Or, la promotion de l'expérience de la lecture nécessite une action commune, une convergence de tous les intervenants en présence suivant les différents genres littéraires. Le Québec ne possède aucune structure organisationnelle pour une telle convergence des efforts de promotion de la lecture. Je propose la création d'une *Agence de promotion*

du livre et de la lecture financée à même les budgets actuels, par exemple, une part de 15% de toutes les aides gouvernementales accordées au marché traditionnel de l'édition.

Une promotion genre par genre

Voici maintenant deux exemples de promotion, la première ciblant les gens d'opinion, la seconde ciblant les gens à l'imagination fertile. Nous partons du principe que ces deux groupes privilégient la lecture des idées (trop) courtes (titres des médias, chroniques, courts textes sur le web...) suivie de l'expression verbale (rapide).

Les essais pour les gens d'opinion

Les gens d'opinions forment aujourd'hui un groupe beaucoup trop large et hétéroclite pour être la cible d'une opération de marketing efficace. Il faut donc réduire la cible. Je propose de cibler un sous-groupe des gens d'opinions, ceux et celles soucieux d'exprimer la meilleure opinion possible, car cela ne saurait se faire sans s'adonner à la lecture d'essais, sans profiter des idées longues du monde des idées. Dans ce cas, le lecteur héros témoignera de l'évolution qualitative de ses opinions grâce à sa lecture d'essais et du nouvel intérêt de ses proches face à ses opinions. Ce lecteur héros est devenu un conseiller dont on recherche l'opinion. Dans le contexte où un très grand nombre de gens cherchent à dire aux autres quoi penser et comment agir, la lecture s'impose pour être un guide responsable et respecté.

Les romans pour les gens à l'imagination fertile

«On dit de vous que vous avez une imagination fertile, que ce ne sont pas les idées qui vous manquent, faites l'expérience de l'imaginaire des auteurs pour surprendre encore davantage vos proches, au travail et dans les loisirs. La lecture de romans propulsera votre imagination et votre créativité à des sommets d'originalité inégalée. Lorsque j'ai lu..., j'ai eu une foule d'idées au sujet de... qui ont fait le bonheur de mes proches. Il y a un roman à la hauteur de votre imagination et votre libraire saura vous le dénicher.»

Témoignez de votre expérience de lecture

Ce livre ne saurait mieux se conclure qu'avec une invitation à témoigner de votre propre expérience de la lecture auprès de tous ceux et celles qui ne lisent pas. Mettez-y du cœur et soyez bavard et audacieux. Plus nous serons nombreux à témoigner, plus nous susciterons l'intérêt pour la lecture. Il n'y a pas meilleur sujet qu'une expérience de lecture pour initier une conversation avec son voisin, ses collègues de travail, le passager à vos côtés dans l'autobus ou le métro, le chauffeur de taxi, la personne derrière vous dans une file d'attente... Et puisque nous sommes déjà des millions de lecteurs, on peut imaginer une personne soumise à deux, trois voire quatre témoignages de lecture au cours de la même journée. À l'instar du libraire et du bibliothécaire, tout lecteur a un rôle de passeur ou de médiateur du livre.

ANNEXE 1

LE CONTRAT D'ÉDITION

Édition traditionnelle

1. Ne signez jamais un contrat d'édition dont vous ne comprenez pas toutes les clauses.
2. Ne cédez pas vos droits d'auteur pour être édité. Offrez à l'éditeur une licence d'édition limitée dans le temps.
3. N'acceptez pas de clause vous engageant au-delà de l'œuvre en objet du contrat, c'est-à-dire à soumettre vos prochains manuscrits à l'éditeur (*droit de préférence*).
4. Exigez une clause précisant le paiement de vos redevances en argent (plutôt qu'avec des exemplaires de votre livre).
5. Exigez que le nombre d'exemplaires du premier tirage soit indiqué au contrat.
6. Exigez la liste et les coordonnées des lieux de vente de votre livre en annexe au contrat.
7. Exigez la liste et les coordonnées de tous les partenaires auxquels l'éditeur fera appel dans la réalisation du contrat d'édition.
8. Exigez la liste et la description de toutes les promotions et les publicités que l'éditeur prévoit pour soutenir la vente de votre livre, y compris la liste des destinataires des exemplaires de presse de votre livre.
9. Exigez la mention au contrat des aides financières (source et montant) reçues par l'éditeur pour l'édition de votre livre.
10. Ne signez pas un contrat d'édition avec un éditeur qui exige de votre part l'achat d'un nombre d'exemplaires de votre livre.
11. N'hésitez pas à consulter l'*Union des écrivaines et des écrivains québécois* avant de signer votre contrat d'édition.

Édition à compte d'auteur

1. Ne signez jamais un contrat d'édition dont vous ne comprenez pas toutes les clauses.
2. Ne cédez pas vos droits d'auteur pour être édité.
3. Exigez la liste et les coordonnées de tous les partenaires auxquels l'éditeur fera appel dans la réalisation du contrat d'édition

En cas de distribution en librairies physiques

4. Exigez que le nombre d'exemplaires du premier tirage qui seront distribués en librairies soit indiqué au contrat.
5. Exigez la liste et les coordonnées des lieux de vente de votre livre en annexe au contrat.

En cas de distribution en librairies virtuelles

6. Exigez la liste et les coordonnées des librairies virtuelles où votre livre sera mis en vente en annexe au contrat.
7. Exigez le nom et les coordonnées du distributeur et des distributeurs.

En cas d'impression à la demande

8. Exigez le nom et les coordonnées du ou des imprimeurs à la demande.

En cas de litige

9. Au Québec, il n'y a aucune loi ou réglementation de l'édition à compte d'auteur. Seule la loi de Protection du consommateur¹ vous protège.

¹ Cette loi est sous la responsabilité de l'[Office de protection du consommateur](#).
[Texte de la loi de protection du consommateur en ligne](#).

Édition en ligne

1. Ne signez jamais un contrat d'édition dont vous ne comprenez pas toutes les clauses.
2. Considérez l'édition en ligne comme une alternative à l'édition traditionnelle ! Si votre rêve est de voir un jour votre livre en librairie, sachez que seuls les éditeurs traditionnels vous offrent cette possibilité telle que vous l'entendez. Nous ne connaissons aucun éditeur en ligne qui distribue ses livres en librairies comme le font les éditeurs traditionnels. Certains éditeurs en ligne offrent leurs livres par le biais de certaines librairies, mais cela se limite généralement à une annonce sur le site Internet de ces librairies; votre livre ne sera pas mis en tablette chez ces libraires. Pourquoi ? Parce que les éditeurs en ligne optent pour l'impression à la demande, c'est-à-dire qu'ils impriment un seul exemplaire à la fois, à la demande expresse de chaque lecteur. Ils ne gardent donc pas d'inventaire de leurs livres. Or, pour distribuer ses livres en librairies, l'éditeur en ligne devrait produire un grand inventaire de ses livres et, pour ce faire, abandonner l'impression à la demande au profit de tirages de centaines d'exemplaires, verser une commission aux distributeurs, une autre aux libraires..., bref, devenir un éditeur traditionnel. La distribution des éditeurs en ligne se limite à l'Internet. L'éditeur en ligne n'est pas un éditeur traditionnel avec une distribution en librairies. L'édition en ligne ne remplace pas l'édition traditionnelle. Elle est uniquement une alternative voire un tremplin vers l'édition traditionnelle. Mais pour ce faire, vous devez garder la porte ouverte à l'édition traditionnelle tout en étant édité en ligne, d'où les autres conseils ci-dessous.
3. Ne cédez pas vos droits d'auteur pour être édité. Offrez à l'éditeur une licence d'édition limitée dans le temps.
4. N'acceptez pas de clause vous engageant au-delà de l'œuvre en cause ou à soumettre vos prochains manuscrits à l'éditeur (*droit de préférence*).
5. Si on vous offre de payer pour une distribution en librairie et, pour ce faire, d'imprimer des centaines d'exemplaires à vos frais, refusez !

6. Ne cédez jamais vos droits d'auteur à un éditeur en ligne ! Il est très important de ne pas céder vos droits d'auteur à un éditeur en ligne parce que si un éditeur traditionnel s'intéresse à votre œuvre, ce dernier exigera que vous lui cédiez vos droits d'auteurs, c'est la pratique courante des éditeurs traditionnels. Or, si vous avez déjà cédé vos droits d'auteur à un éditeur en ligne, il vous sera très difficile, voire impossible, de signer un contrat avec un éditeur traditionnel. La démarche le découragera. Vous devrez alors tenter de récupérer vos droits d'auteur auprès de l'éditeur en ligne. Vous devrez alors prendre en défaut l'éditeur en ligne compte tenu de votre contrat d'édition avec lui; trouver en quoi il n'a pas respecté l'une ou l'autre des clauses du contrat. Bref, pour garder la porte ouverte à l'édition traditionnelle (et préserver la possibilité de voir votre livre en librairies), ne cédez pas vos droits à l'éditeur en ligne.
7. Fuyez le manque de transparence de certains éditeurs en ligne ! Il faut vous méfier de tout éditeur en ligne qui ne publie pas son adresse et son numéro de téléphone sur son site Internet. Souvent, on retrouve l'adresse, mais non pas le numéro de téléphone; prenez garde. Et si vous retenez un éditeur en ligne de calibre international, ce dernier devrait avoir au moins un numéro de téléphone sur votre continent, celui du répondant de ses affaires sur votre continent. Autrement, s'il y a un problème, vous devrez déboursier les frais d'une communication téléphonique intercontinentale, des frais généralement très élevés. Au besoin, testez le numéro de téléphone publié sur le site de l'éditeur en ligne. Recherchez également la transparence de gestion chez l'éditeur en ligne. L'édition en ligne demeure une nouveauté et vous devez pouvoir vous informer en tout temps au sujet de la gestion de votre éditeur en ligne. Lorsque son rapport annuel n'est pas disponible sur son site Internet, exigez-le.
8. Recherchez un éditeur tourné vers les auteurs ! Il y a deux types d'éditeurs en ligne, le premier priorise ses propres intérêts avant tout autre, le second priorise d'abord les intérêts de l'auteur. En fait, les éditeurs en ligne semblent se diviser en deux camps : les éditeurs hommes ou femmes d'affaires et les éditeurs auteurs. Ces derniers orientent davantage leurs maisons d'édition suivant les intérêts de l'auteur parce qu'ils

sont eux-mêmes des auteurs. Ils comprennent davantage les besoins des auteurs parce qu'ils ont les mêmes besoins. Bref, rien de mieux qu'un auteur devenu éditeur en ligne pour se lancer sur Internet.

9. Exigez un exemple de livre ! L'édition en ligne attire des gens sans expérience de l'édition. On peut jauger un éditeur en ligne de par la qualité de ses livres. Exigez d'avoir accès à un exemplaire numérique (fichier PDF) de l'un de ses livres. Et vérifiez si cet exemplaire contient une page de couverture, une page de faux-titre, une page de titre, la mention des droits d'auteur, le numéro ISBN, la mention du dépôt légal, une table des matières, l'achevé d'imprimer, des entêtes de pages avec les titres des chapitres, des pieds de page avec les numéros de page... Assurez-vous que chaque texte (Avant-propos, préface, introduction, chapitres, annexes...) commence sur une page impaire, car c'est la norme. Vous pouvez aussi effectuer cette vérification à partir de la table des matières; chaque élément listé (mis à part les sous-titres) doit référer le lecteur à une page impaire. Nous avons vu des horreurs chez certains éditeurs en ligne. Il faut donc vous donner la peine de vérifier ne serait-ce qu'un seul exemplaire numérique. Si l'éditeur en ligne offre des exemplaires numériques gratuits, vérifiez-en plusieurs.
10. Optez pour l'éditeur en ligne qui offre des exemplaires numériques (fichiers PDF, Epub) ET des exemplaires papier imprimés à la demande (un à la fois) ! Plusieurs éditeurs en ligne offrent uniquement des exemplaires numériques. Vérifiez attentivement l'offre aux auteurs désireux de se procurer un ou des exemplaires papier de leurs livres. Vérifiez aussi l'offre aux lecteurs.
11. Impliquez-vous activement ! Si vous êtes un auteur qui attend tout de son éditeur en ligne vous serez sans doute déçu. L'édition en ligne n'en est encore qu'à ses débuts. Et elle doit sans cesse lutter pour attirer l'attention des médias, ces derniers étant encore concentrés sur le monde littéraire traditionnel. Les auteurs qui ont le plus de succès dans l'édition en ligne sont ceux qui s'impliquent activement dans la promotion de leurs livres. Recherchez donc un éditeur capable de vous aider dans la promotion de votre livre (rédaction de communiqués de presse, support à l'organisation d'un lancement ...). De plus, préférez les éditeurs sans but lucratif aux entreprises privées

d'édition afin de pouvoir vous impliquer, soit à titre de membre, soit à titre d'administrateur, dans l'orientation et la gestion de la maison d'édition.

Services à l'étranger (tous types d'édition)

1. Ne signez jamais un contrat d'édition dont vous ne comprenez pas toutes les clauses.
2. Vérifié si le pays de l'éditeur est signataire de la *Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques*.²
3. Procurez-vous une preuve de vos droits d'auteur auprès de l'*Office de la propriété intellectuelle du Canada*.³
4. Exigez la mention de toutes les lois applicables à votre contrat d'édition dans le pays de l'éditeur.
5. Portez une attention spéciale à la devise monétaire utilisée par l'éditeur dans le contrat d'édition et les coûts affichés.
6. Exigez que les coûts comprennent tous les frais (manutention, poste, douane et autres) et tenez compte de la devise monétaire utilisée.
7. Exigez ou imposez à l'éditeur un ISBN délivré par *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* afin que votre œuvre soit cataloguée parmi les œuvres du patrimoine littéraire francophone.
8. Exigez le dépôt légal de votre livre à *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* et à *Bibliothèque et Archives Canada*. Si l'éditeur n'accepte pas de le faire, faites-le vous-mêmes.
9. Exigez la liste et les coordonnées de tous les partenaires auxquels l'éditeur fera appel dans la réalisation du contrat d'édition.
10. N'hésitez pas à consulter l'*Union des écrivaines et des écrivains québécois* avant de signer votre contrat d'édition.

² [Site web](#).

³ [Site web](#).

Format du livre numérique

1. Vérifiez si l'éditeur produira l'exemplaire numérique de votre livre dans un format propriétaire (lisible uniquement sur certains appareils de lecture avec un logiciel exclusif) ou un format ouvert (lisible par tous les types d'appareils) et privilégiez ce dernier.
2. Vérifier si l'éditeur utilise des verrous électroniques ou des mesures techniques de protection du fichier numérique de votre livre associé à la *Gestion Numérique des Droits* (GND), ou *Gestion des Droits Numériques* (GDN), en anglais *Digital Rights Management* (DRM). Évitez ce type de protection parce qu'elle constitue un frein à l'achat en raison de l'usage restreint du fichier par le lecteur.
3. Vérifiez si l'éditeur permettra réellement le téléchargement de l'exemplaire numérique de votre livre ou s'il offrira uniquement un droit d'accès.

Offre du livre numérique

1. Vérifiez si l'éditeur offrira l'exemplaire numérique de votre livre par abonnement à un service en ligne et, le cas échéant, vérifiez la redevance qui vous reviendra.
2. N'acceptez pas que votre redevance soit fixée à la page lue (Amazon⁴).
3. N'acceptez pas la vente de l'exemplaire numérique de votre livre par chapitre ou partie.
4. Vérifiez si l'éditeur vendra l'exemplaire numérique de votre livre à des bibliothèques et, le cas échéant, vérifiez le prix de vente et la redevance qui vous reviendra.

⁴ [Radio-Canada, Amazon rémunérera les auteurs indépendants à la page lue, 22 juin 2015.](#)
[Nicolas Gary, Kindle Unlimited : 0,006 \\$ gagné par page lue, le rêve, ActuaLitté, 4 juillet 2015.](#)

ANNEXE 2

LES CONSEILS RÉGIONAUX DE LA CULTURE

Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent

88, rue Saint-Germain Ouest
Case postale 873
Rimouski (Québec)
G5L 7C9

Tél. : 418 722-6246
Fax : 418 724-2216

Site Web : www.crcbsl.org

Mandat : Rassembler, regrouper et représenter. Mission de concertation, de consultation et d'animation. Il agit à titre de conseiller, d'aviseur et de promoteur et se charge d'offrir des services adéquats à ses membres.

Conseil régional de la culture du Saguenay-Lac-Saint-Jean

ALMA (siège social)
1640 ave. Hamilton Est
Alma (Québec) G8B 4Z1
Téléphone : 418 662-6623
Télécopieur: 418 662-1071

SAGUENAY
194, Price Ouest
Chicoutimi, (Québec) G7J 1H1
Téléphone : 418 543-5941 poste 233
Télécopieur: 418 543-5576

Courriel : secretariat@crco2.qc.ca

Site Web : www.crco2.qc.ca

Mandat : Exerçant son leadership au sein du milieu des arts professionnels, de la culture, des communications et auprès de ses partenaires socio-économiques, il doit favoriser le développement du secteur en privilégiant les rôles de concertation, de rassemblement, de représentation et de services sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Culture Mauricie

25, rue des Forges, bureau 102
Trois-Rivières (Québec)
G9A 6A7

Tél. : 819 374-3242
Fax : 819 374-2649

Site Web : www.culturemauricie.ca

Mandat :

- Rassembler et représenter les artistes professionnels ainsi que les diffuseurs et organismes culturels des régions Mauricie et Centre du Québec;
- assurer la promotion et la prise en compte des intérêts artistiques et culturels auprès des diverses instances régionales et nationales en ayant comme objectif premier le développement des arts et de la culture.

Conseil de la culture de l'Estrie

17, rue Belvédère Nord
Sherbrooke (Québec)
J1H 4A7

Tél. : 819 563-2744
Fax : 819 563-2838

Site Web : www.cultureestrie.org

Mandat :

- Regrouper des organismes de création, de production, de diffusion et de formation préoccupés par l'un des aspects de la culture en région;
- constituer un réseau de services, de soutien, d'information et de contacts pour l'ensemble des acteurs de la scène culturelle de la région estrienne;
- collaborer à la promotion et au développement des arts et de la culture, par la concertation.

Culture Montréal (répondant régional)

3680, rue Jeanne-Mance
Bureau 317
Montréal (Québec)
H2X 2K5

Tél. : 514 845-0303 poste 24
Fax : 514 845-0304

Site Web : www.culturemontreal.ca

Mandat : Culture Montréal est une organisation indépendante et sans but lucratif rassemblant toute personne intéressée à promouvoir la culture sous toutes ses formes comme élément essentiel du développement de Montréal. Culture Montréal est un lieu de réflexion, de concertation, de coordination et d'intervention dont l'action est orientée vers les milieux culturels, les instances décisionnelles politiques et civiles, de même que les citoyens. Culture Montréal participe à la définition, à la reconnaissance et à la diffusion de la culture montréalaise dans sa richesse et sa pluralité, à travers des activités de recherche, d'analyse et de communication.

Mission :

- promouvoir le droit, l'accès et la participation à la culture pour tous les citoyens et toutes les citoyennes;

- affirmer le rôle de la culture dans le développement de la ville, notamment en suscitant la participation directe des milieux culturels montréalais au développement à la vie de la collectivité;
- contribuer au positionnement de Montréal comme métropole culturelle, par la mise en valeur de sa créativité, de sa diversité culturelle et de rayonnement national et international.

Conseil régional de la culture de l'Outaouais

432, boul. Alexandre-Taché
Gatineau (Québec)
J9A 1M7

Tél. : 819 595-2601

Fax : 819 595-9088

Site Web : www.crco.org

Mandat :

- Conseiller, concerter, consulter et représenter le milieu culturel et artistique de la région, en ayant comme premier objectif le développement du secteur;
- soutenir et promouvoir les efforts des artistes, des organismes culturels et des entreprises culturelles qui œuvrent à l'intérieur de champs d'activités spécifiques lettres, métiers d'art, arts de la scène, arts médiatiques, arts visuels, patrimoine sur le territoire de l'Outaouais;
- représenter le milieu culturel et artistique de l'Outaouais auprès de divers partenaires régionaux et auprès d'instances nationales.

Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue

150, avenue du Lac
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4N5

Tél.: 819 764-9511

Fax: 819 764-6375

Site Web : www.ccat.qc.ca

Mandat : Concerner et planifier le développement des arts et de la culture, consulter et représenter les intérêts des artistes et organismes culturels et artistiques, et promouvoir les réalisations de ces milieux.

Conseil de la culture de la Côte-Nord

22 place La Salle, 1^{er} étage
Baie-Comeau (Québec)
G4Z 1K3

Tél. : 418 296-1450

Fax : 418 296-1457

Site Web : www.culturecotenord.com

Mandat : Le Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord est un organisme sans but lucratif dont la mission touche le développement des arts, des lettres, de la culture et des communications. Ses rôles fondamentaux sont de concerner, rassembler, représenter et conseiller les secteurs de la culture et des communications de la région nord-côtière. Son conseil d'administration, composé de 15 personnes, assure la représentativité du milieu. On y trouve des délégués par territoire de municipalité régionale de comté MRC de même que des représentants des domaines concernés.

Afin de favoriser le développement et le rayonnement des créateurs et des artisans de la culture et des communications, des alliances et des collaborations ont été établies avec différents partenaires régionaux et provinciaux : Conseil des arts et des lettres du Québec, Conseil régional de développement de la Côte-Nord, Conseil québécois des ressources humaines en culture, direction régionale d'Emploi-Québec, Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec et Tourisme Québec.

Conseil de la culture de la Gaspésie

169, avenue Grand-Pré
Bonaventure (Québec)
GoC 1E0

Tél. : 418 534-4139

Fax : 418 534-4113

Site Web : www.culturegaspesie.org

Mandat : Promouvoir et défendre les intérêts du milieu culturel gaspésien et soutenir son développement.

Arrimage

Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine
1-1349 chemin La Vernière
L'Étang-du-Nord (Québec)
G4T 3G1

Tél. : 418 986-3083

Fax : 418 986-4277

Site Web : www.arrimage-im.qc.ca

Mandat : Arrimage a une mission de concertation, de soutien et de planification en matière de développement des arts et de la culture, de consultation et de représentation des intérêts des artistes et des organismes culturels et artistiques et de promotion des réalisations de ces milieux.

Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches

310, boul. Langelier, bureau 120
Québec (Québec)
G1K 5N3

Tél. : 418 523-1333

Fax : 418 523-9944

Site Web : www.culture-quebec.qc.ca

Mandat : Regrouper, représenter et offrir des services aux intervenants culturels de l'ensemble des disciplines artistiques. Favoriser le développement des arts et de la culture dans les régions de Québec et Chaudière-Appalaches. Baser son action sur la concertation, ce qui permet d'intervenir auprès de différents partenaires et de jouer un rôle-conseil sur le développement des arts et de la culture. Sa concertation conduit à des actions de développement, de sensibilisation et de promotion.

Culture Lanaudière

165, rue Lajoie Sud
Joliette (Québec)
J6E 5K9

Tél. : 450 753-7444
Fax : 450 753-9047

Site Web : www.culturelanaudiere.qc.ca

Mandat

- Regrouper les individus et les organismes qui œuvrent au développement culturel régional;
- contribuer à la définition des orientations et au développement de l'activité culturelle sur le territoire;
- représenter les intérêts et les volontés du milieu culturel afin d'obtenir au nom de toute la région des interventions gouvernementales ou autres propres à favoriser le développement des arts et de la culture dans Lanaudière;
- faire connaître la réalité et les particularités de la culture dans Lanaudière à l'intérieur et à l'extérieur de la région;
- favoriser une plus grande participation des citoyennes et citoyens à la vie culturelle.

Conseil de la culture des Laurentides

223, Saint-Georges, bureau 400
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5A1

Tél. : 450 432-2425

Fax : 450 432-8434

Site Web : www.culturelaurentides.com

Mandat : Soutenir les artistes, artisans, organismes culturels, municipaux, scolaires et privés, de les rassembler et d'en concerter les actions afin de développer et de promouvoir les arts, la culture et les communications de la région administrative des Laurentides. Il a aussi comme mandat la planification stratégique du secteur « culture » dans le cadre du plan de développement régional.

Conseil montréalais de la culture et des communications

80, rue Saint-Laurent Ouest, bureau 130
Longueuil (Québec)
J4H 1L8

Tél. : 450 651-0694

Fax : 450 651-6020

Site Web : www.culturemonteregie.qc.ca

Mandat : A pour mission fondamentale le développement de la culture et des communications en Montérégie. Rassembler et représenter les milieux professionnels de ces secteurs et assurer la promotion et la défense de leurs intérêts auprès des instances locales, régionales et nationales dans une perspective d'harmonisation et de développement global.

Culture Centre-du-Québec

17 600, rue Béliveau, bureau 201
Bécancour (Secteur Saint-Grégoire) QC
G9H 0M4

Tél. : 819 606-0313

Fax : 819 606-0366

Site Web : www.culture.centre-du-quebec.qc.ca

AU SUJET DE L'AUTEUR



Marié et père de quatre enfants, Serge-André Guay est né à Lévis (Québec, Canada) en 1957.

Il est avant tout un auteur. Il a d'abord écrit et publié deux recueils de poésie au cours de son adolescence: *Lueur de solitude* et *La conscience aux heures de pointe*. À la même époque, il fonde une revue de poésie: *Infusion*. Il glisse très tôt vers les médias avec une chronique intitulée «*Salut les poètes*» publiée dans *La Tribune de Lévis* et diffusée à l'antenne de la station de radio CFLS. À 16 ans, il est le plus jeune membre de la *Société des poètes canadiens-français*, rebaptisée depuis *Société des poètes québécois*. Il accède au Conseil d'administration de la Société et devient directeur national du concours annuel de poésie.

De formation autodidacte et travailleur autonome depuis plus de 30 ans, il a été animateur, commentateur, chroniqueur, journaliste, chercheur et rédacteur en chef au service de différents médias québécois et ontariens, notamment à la radio de Radio-Canada à Québec, au quotidien *Le Soleil* de Québec, aux hebdomadaires *L'Express* de Toronto et *Le Nord* de Hearst, au magazine *Flash PME* de Québec et autres.

Son expérience des médias et un stage de formation en Europe font de lui un éducateur aux médias dont les interventions sont recherchées par le milieu scolaire. Le film *Les enfants de la télévision* produit par l'Office National du Film du Canada, témoigne du projet «Jeunes téléspectateurs actifs» réalisé par le Club d'Initiation aux Médias (CIM), un organisme d'éducation aux médias qu'il a fondé en 1981. Il a animé plus de 250 conférences et séminaires au sujet de l'influence des médias devant plus de 35,000 jeunes du Québec, de l'Ontario et des provinces maritimes.

En 1987, il quitte le milieu communautaire pour se joindre à l'entreprise privée à titre de consultant en communication et en marketing. En 1990, il développe une expertise hautement spécialisée en recherche marketing, soit l'étude des motivations d'achat des consommateurs, axée sur l'évaluation prédictive du potentiel commercial des produits et des services, nouveaux et améliorés. Il a étudié les réactions sensorielles involontaires et les réactions inconscientes de plus de 25,000 consommateurs dans le cadre de plus d'une centaine d'études des motivations d'achat pour différents manufacturiers et distributeurs canadiens. Il a signé de nombreux articles et donné plusieurs conférences. Il a aussi publié une série de vingt-quatre études traitant du caractère scientifique du marketing sous le titre "Science & Marketing – Prédire le potentiel commercial des biens et des services".

Reconnu depuis toujours pour sa franchise, il n'hésite pas à questionner les idées reçues. Animé par une profonde réflexion sur la conscience et la condition humaine, il est un «penseur entrepreneur», à la fois fonceur et analytique.

Il revient à l'écriture à l'aube de l'an 2000 avec un essai de gouvernance personnel intitulé "*J'aime penser – Comment prendre plaisir à penser dans un monde où tout un chacun se donne raison*", un essai sur le marketing intitulé "*Comment motiver les consommateurs à l'achat – Tout ce que vous n'apprendrez jamais à l'université*" et un essai sur le marketing politique intitulé "*Comment motiver les Québécois à voter pour ou contre l'indépendance du Québec – Analyse et point de vue strictement marketing / Apolitique*".

En juin 2003, insatisfait des offres des éditeurs traditionnels, il met sur pied la *Fondation littéraire Fleur de Lys*, premier éditeur libraire francophone à but non lucratif en ligne sur Internet.

COMMUNIQUER AVEC L'AUTEUR

Adresse électronique

serge-andre-guay@manuscritdepot.com

Page dédiée à ce livre sur le site web
de la Fondation littéraire Fleur de Lys

<http://manuscritdepot.com/a.serge-andre-guay.5.html>

DU MÊME AUTEUR

Comment motiver les consommateurs à l'achat

Tout ce que vous n'apprendrez jamais à l'université

Essai sur les travaux du chercheur américain Louis Cheskin,
pionnier des études des motivations des consommateurs

Fondation littéraire Fleur de Lys, 486 pages, 2007.

<http://manuscritdepot.com/a.serge-andre-guay.2.html>

Comment prédire le succès commercial des biens et des services

Science & Marketing (Bulletin d'information)

La compagnie d'enquête de motivation, 288 pages, 1997-2000

Comment motiver les Québécois à voter pour ou contre l'indépendance du Québec

Analyse et point de vue strictement marketing

Essai d'après les travaux du chercheur américain Louis Cheskin,
pionnier des études des motivations des consommateurs

Fondation littéraire Fleur de Lys, 386 pages, 2004.

<http://manuscritdepot.com/a.serge-andre-guay.3.html>

J'aime penser

Comment prendre plaisir à penser dans un monde

où tout un chacun se donne raison

Essai et témoignage de gouvernance personnelle

Fondation littéraire Fleur de Lys, 430 pages, 2004.

<http://manuscritdepot.com/a.serge-andre-guay.1.html>

La belle aventure de LS Radio

Historiographie – Antenne

La revue québécoise des communications

Ministère des communications du Québec, 1980.

<http://manuscritdepot.com/a.serge-andre-guay.4.htm>

POÉSIE

Lueur de solitude

Recueil de poésie

Société des poètes canadiens-français et Collège de Lévis, 1973.

La conscience aux heures de pointe

Recueil de poésie

Société des poètes canadiens-français et Collège de Lévis, 1974.

Infusion

Revue de poésie

Société des poètes canadiens-français et Collège de Lévis, 1975.

PRESSE

Serge-André Guay a signé également de nombreux articles et de nombreuses chroniques dans les médias écrits et électroniques et il a animé plus de 500 conférences sur divers sujets, dont le marketing et l'influence des médias.

TABLE DES MATIÈRES

Dédicaces	9
Épigraphe	11

* * *

Avertissement Auteur ou écrivains ?	15
Avant-propos L'objectif de ce livre	19
Préface..... par Pierre Bonin.....	21
Remerciements aux hebdomadaires locaux et régionaux	25
Introduction Le plaisir de lire et... d'écrire	31

PARTIE I - CONSEILS AUX NOUVEAUX AUTEURS (et aux écrivains professionnels)

Introduction	35
--------------------	----

Chapitre 1

L'édition de votre manuscrit	37
Votre manuscrit	37
Choisir un type d'édition	39
La valeur de votre manuscrit : patrimoniale ou commerciale ?	39
Édition ou publication ?	40
L'édition traditionnelle.....	41
L'édition à compte d'auteur	43
L'édition participative	46
L'autoédition	47
Exemplaire papier et impression à la demande	48
Exemplaire numérique et formats de fichier	50
La fameuse question de la gestion numérique des droits	52
Acheter un livre ou un accès au livre	54
Nouveauté : la lecture par abonnement.....	56
Autoédition autonome.....	58

Chapitre 2

ISBN, code à barres, CIP et dépôt légal.....	61
ISBN	61
Code à barres pour livre	62
Code QR	63
Usage à des fins de promotion	63
Usage à des fins d'interactivité avec le lecteur	64
Où se procurer des Codes QR ?	65
Comment obtenir des statistiques de l'usage des Codes QR ?	65
CIP ou Programme de catalogage avant publication.....	66
Dépôt légal	68
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	68
Bibliothèque et Archives Canada	68
Aux frais de l'auteur-éditeur	68
Formulaires requis	69
Mention du dépôt légal dans le livre	69
Dépôt légal et droit d'auteur	69

Chapitre 3

Droits d'auteur et redevances	71
Loi sur le droit d'auteur	71
Extrait de la Loi sur le droit d'auteur	71
La mention du droit d'auteur dans le livre.....	72
Droits d'auteur, la preuve	73
Reddition de compte et redevances	75
Paiement des redevances	75
Défaut de paiement annuel des redevances	76
La pression et la loi du silence	77
Autres droits liés aux droits d'auteur – Les droits annexes.....	78
Droits de reproduction (Copies).....	78
Édition traditionnelle	78
Autoédition, édition à compte d'auteur, édition participative	79

Gestion des droits de reproduction	79
Droits de prêts publics	80
Revenus Québec et déduction pour droits d'auteur	81
Marque de commerce ou entreprise ?	83
Modification de la Loi sur le droit d'auteur	84
Droits de l'Homme et droit d'auteur	89
Autres types de droits d'auteur et de licences	91
Copyleft	91
Creative commons	91
Chapitre 4	
Les parties d'un livre	95
Avis aux auteurs autoédités	95
Couvertures et épine	95
Première de couverture	96
Quatrième de couverture	97
Épine ou Dos du livre	97
Pages liminaires	97
Page de garde	97
Page de faux-titre	98
Frontispice	98
Page de titre ou Page de grand-titre	98
Copyright et autres données	98
Dédicace	99
Remerciements	100
Listes	100
Liste des tableaux	100
Liste des figures	100
Liste des abréviations et des sigles	100
Liste des collaborateurs	101
Liste des lieux et des personnages	101
Épigraphe	101

Avertissement ou Avis au lecteur	101
Sommaire	101
Avant-propos	102
Préface	102
Corps du livre	103
Introduction	103
Chapitres	103
Conclusion	104
Annexe(s)	104
Bibliographie.....	104
Index	104
Au sujet de l’auteur	105
Du même auteur	105
Communiquer avec l’auteur	105
Table des matières.....	105
Notice écologique.....	106
Achevé d’imprimer.....	107
Chapitre 5	
Mise en page – Éviter les horreurs	109
Mise en page d’un manuscrit.....	109
Mise en page d’une maquette pour l’impression	109
Le Ramat de la typographie	110
Format du papier	110
Marges	111
Marges du haut, du bas et de droite	111
Marge de reliure (gauche)	111
Police de caractère ou Police d’écriture	111
Le choix de la police de caractère	111
Taille de la police de caractère.....	112
Lézarde et crénage	112
Page blanche et pagination.....	113

Pagination	113
Fin de page	115
Paragraphe	115
Trait d'union	115
Entête de page	115
Pied de page	115
Illustrations	115
Écriture et mise en page	116
Écriture et abus	116
Ponctuation	116
Italique	116
Les styles	117
Les adverbes	117
Chapitre 6	
Décider de l'édition de votre manuscrit	119
Chapitre 7	
À la recherche de lecteurs	121
L'implication de l'auteur	121
L'auteur, le meilleur promoteur	122
Être présent et accessible	122
Être repéré et référencé	124
L'implication de l'éditeur	126
Demandes de l'auteur à l'éditeur	126
Promotion	128
Communiqué de presse	128
Lancement de votre livre	129
Affichettes	129
Médias communautaires	129
Les promesses d'achat non tenues	129
Impliquez-vous malgré votre contrat d'édition	130
Le livre numérique gratuit	130

Chapitre 8

Un auteur actif dans le milieu du livre	131
Devenez membre	131
Association régionale d’auteurs	131
Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)	131
L’ÎLE, l’Infocentre littéraire des écrivains.....	133
Mission	133
Candidatures à L’ÎLE	133
Le Réci(f), répertoire complémentaire de l’Île (francophone).....	134
Association des écrivains francophone d’Amérique (ÉFA).....	134
Alliance québécoise des éditeurs indépendants (AQÉI).....	135
Impliquez-vous	136
Bibliothèque municipale	136
Conseil régional de la culture.....	136
Participez	137
Programme «La culture à l’école»	137
Programme «Parlez-moi d’une langue!».....	138
Calendrier du livre	139
Journée mondiale de la poésie – 21 mars	141
Journée mondiale du livre et du droit d’auteur – 23 avril.....	142
Capitale mondiale du livre	143
Sympathisez	143
Centre québécois du P.E.N. International – Écriture et liberté.....	143
Concourez	144
Demandez	145
Bourses et subventions	145
Donnez du temps.....	146
Encourager la lecture chez les jeunes	146
Lis avec moi	146
Communication-Jeunesse	146
Lire et faire lire	147

Participez aux efforts d’alphabétisation.....	148
Fondation pour l’alphabétisation	148
Groupes populaires en alphabétisation	149
Organisez	150
Lectures publiques	150
Ateliers d’écriture	150
Voyages au Salon du livre.....	151
Boîtes de partage de livres (Mouvement Prends un livre – Donne un livre).....	151
« Livre voyageur », « Libérez un livre » ou « Passe-livre »	152
Responsabilités sociales de l’auteur	154
PARTIE II – LE NOUVEAU MONDE DU LIVRE	
Introduction	155
Chapitre 9	
Une aventure révolutionnaire	157
Une évolution pour l’un, une révolution pour l’autre	157
Révolution sur révolution	158
1 ^{re} révolution – Le livre numérique.....	158
2 ^e révolution – L’Éditeur en ligne	158
3 ^e révolution – L’éditeur-libraire en ligne	158
4 ^e révolution – Réduction drastique des risques pour l’éditeur	159
5 ^e révolution – Augmentation de la redevance à l’auteur.....	159
6 ^e révolution – Démocratisation de l’accès à l’édition.....	159
7 ^e révolution – Diversité éditoriale élargie	160
8 ^e révolution – Nouvelle vision du patrimoine littéraire	160
9 ^e révolution – Impression papier à la demande	160
10 ^e révolution – La licence d’édition plutôt que la cession des droits..	165
11 ^e révolution – Les blogues littéraires	165
12 ^e révolution – Livres numériques gratuits	166
Logiciels de reconnaissance optique des caractères.....	166
Bibliothèques virtuelles de livres numériques gratuits.....	167

Offre de livres numériques gratuits par les auteurs	169
13 ^e révolution – Lecture numérique (sur écran)	169
14 ^e révolution – La bibliothèque numérique de poche	172
15 ^e révolution – Nouveaux genres littéraires	173
16 ^e révolution – Le livre web ou le retour vers le futur	176
Un nouveau système solaire du livre	177
Chapitre 10	
La nouvelle économie du livre	179
La longue traîne	179
1 ^{re} force : la démocratisation des outils de production	180
2 ^e force : la démocratisation des outils de distribution	180
3 ^e force : la connexion entre l'offre et la demande	181
«Pourquoi la longue traîne ne marche pas ?»	181
Et au Québec	182
Chapitre 11	
De l'édition à la contre-édition	183
Réactions du chroniqueur littéraire français Bernard Morlino	190
Réaction de l'artiste philosophe et essayiste Hervé Fischer	191
Mouvement populaire révolutionnaire ?	193
Une journaliste tombe des nues	194
La contre-édition, un mouvement silencieux ?	195
Chapitre 12	
Le peuple en écriture	197
Le peuple québécois en écriture	197
Des hommes et des femmes d'expérience... sans prétention	198
La pratique de l'écriture en amateur au Québec	199
Chapitre 13	
Le nouveau monde du livre au Québec	203
Une aventure personnelle devenue un projet collectif	203
Étude de marché	204
Réactions de la Société de développement des entreprises culturelles	205
Plus de 180 auteurs se mobilisent	205

Pourquoi cet appui étranger ?	205
Premier titre édité.....	206
Réactions du Conseil des arts et des lettres du Québec.....	206
Réactions de Bibliothèque et Archives nationales du Québec	207
Gardez ça pour vous.....	208
Réaction de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois.....	208
Réaction du ministère de la Culture et des Communications du Québec .	210
Autres refus gouvernementaux	212
Le chat sort du sac... avec ses préjugés.....	212
«et que seul internet acceptait désormais de publier»	214
Par-dessus l'édition traditionnelle	214
Préjugés tenaces.....	215
Édition en ligne à l'étranger d'auteurs d'ici	215
Les morts sont toujours <i>fins</i>	216
Résurrection	216
Le nouveau monde du livre et les médias québécois	217
Un peuple en avance sur ses médias.....	217
Un acteur important de divergence	218
Le nouveau monde du livre et les Salons du livre	218
Pourquoi le Québec fait-il bande à part ?	222
PARTIE III – L'ANCIEN MONDE DU LIVRE (ou l'industrie traditionnelle du livre)	
Introduction	225
Chaîne du livre – Qu'est-ce qui manque dans ce tableau de KPMG ?	227
Chapitre 14	
L'industrie québécoise du livre et la Loi du livre.....	229
Fonctionnement de la chaîne québécoise du livre.....	229
Avantages de l'agrément	230
Objectifs de la <i>Loi du livre</i>	231
Aide gouvernementale et entrepreneuriat	232
Appliquer la loi même là où elle ne s'applique pas.....	236

«Je ne crois pas à la révolution»	238
Piégée par une évolution limitée	239
«Pour une Loi 51 qui inclut les écrivains» - UNEQ.....	242
L'impossibilité de supprimer un maillon de la chaîne	243
L'auteur entrepreneur face à l'inertie de la chaîne du livre	244
Tous unis contre les conquérants du Nouveau monde	245
Chapitre 15	
Une Loi du livre exclusive plutôt qu'inclusive.....	247
Pourquoi le gouvernement du Québec doit-il élargir sa vision du nouveau monde du livre ?	249
Que doit faire le gouvernement du Québec face au nouveau monde du livre?	250
Chapitre 16	
L'Ancien monde du livre vu par le trou de la serrure	251
Une industrie méconnue et secrète	251
Mépris de la cyber industrie.....	252
«L'édition se doit de relever de la chaîne du livre»	253
L'autoédition, une menace.....	253
Un marché sursaturé.....	256
Un produit pas comme les autres... à la poubelle	258
On achève bien les livres - Un documentaire sur le pilonnage (France)	260
Les Éditions Écosociété ne pratiquent pas le pilon	261
«Il ne manque que des lecteurs».....	262
Le jour où la porte s'ouvrira.....	262
PARTIE IV - UN PROJET EMBALLANT: APPUI-LIVRES	
Introduction	265
Chapitre 17	
L'Internet et le web littéraires (Québec & Canada-français)	267
«On'é ben mal amanché»	267
La présentation déficiente de notre littérature sur le web	268
Le portail international du gouvernement du Québec.....	269
Le ministère de la Culture et des Communications du Québec.....	269
1. Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ)	270

2. Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	270
3. Bibliothèque et Archives nationales du Québec	270
4. Observatoire de la culture et des communications du Québec	270
Le gouvernement du Québec et la présentation de la littérature d'ici	271
Qu'est-ce que la présentation de notre littérature ?	271
Et que dire de nos trois grandes associations	272
1. Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)	272
2. Association des librairies du Québec (ALQ)	272
3. Union des Écrivaines et des Écrivains québécois (UNEQ)	273
Autres mentions d'honneur	276
Site du Département de littérature et d'archives d'études sur les auteurs par les étudiants – Cégep Marie-Victorin	276
Claude Bélanger, Collège Marianopolis	276
Jean-Yves Dupuis, Bibliothèque électronique du Québec (BeQ)	276
Jean-Marie Tremblay, Les Classiques des sciences sociales – Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)	277
Yvan Lamonde, Instrument de recherche en littérature québécoise (IRLQ)	278
La Coopérative des Librairies indépendantes du Québec (LIQ) Le portail du livre – Revue Les libraires	279
Espaces temps, Le calendrier du livre	281
La promotion de la littérature sur le web par les collèges et universités	282
La pyramide : 1. Littérature, 2. Titres, 3. Actualités	282
Pas encore une vraie toile québécoise du livre et de la lecture	283
Chapitre 18	
Le poids de la culture québécoise sur le web	287
Résumé – Lettre ouverte	287
Comment analyser cette masse critique ?	289
Extrait du Plan culturel numérique du Québec	289
Les mythes de l'analyse de la masse critique du web culturel	290
Mythe # 1	290
Mythe # 2	290

Mythe # 3.....	290
Comment générer une masse critique en faveur du livre sur le web ?	291
Sur le web, le livre n'est qu'une annonce de lui-même.....	291
Plus de poids avec les métadonnées	293
La balise des mots-clés est-elle utile ?.....	293
Plus de poids avec un contenu textuel élaboré et généreux en mots-clés	294
Un extrait du livre : utile si balisé.....	294
Exemple de métadonnées dans un fichier PDF.....	296
Dans tous les cas, l'éditeur est aussi un diffuseur avec le web	296
Avec le web, la visibilité en librairie et dans les médias ne suffit plus.....	298
Le manque de production de contenus culturels au sein du gouvernement du Québec.....	299
Pour promouvoir la culture sur le web, le gouvernement doit la DOCUMENTER.....	301
Chacun dans son p'tit coin	302
Un web culturel québécois sans partage	302
Le cas du livre et de la lecture	302
L'Internet, un réseau de réseaux	303
Un investissement de 110 millions \$ et toujours pas de porte d'entrée.....	304
Pour un Portail web culturel COMMUNAUTAIRE québécois	304
Recommandations.....	305
Conclusions	306
Consommateurs vs Internautas.....	306
Liens hypertextes = réseau.....	307
Générer une masse critique.....	307
Chapitre 19	
Projet : quotidien et agence de presse web du livre	309
Communiqué de presse.....	309
Hervé Fischer, copésident d'honneur.....	310
Mot du président d'honneur, Hervé Fischer	311

CONCLUSION**La promotion du lecteur et de son expérience**

pour convaincre de nouveaux lecteurs	313
Première erreur	313
Deuxième erreur	313
Troisième erreur	314
Comment je suis devenu un lecteur ?	314
La valorisation du lecteur plutôt que du livre	315
Insister sur l'expérience	315
La spécificité de l'expérience du lecteur : la durée	316
La nature de l'expérience du lecteur : cérébrale... et émotive	317
Les lecteurs, une élite ?	317
Les lecteurs connaissent des choses que vous ne savez pas	318
Le secret des livres	319
L'univers des idées	319
Le réseau de l'Homme	320
La lecture à l'école	320
La promotion du lecteur	321
La loi de la convergence	322
Création d'une Agence de promotion du livre et de la lecture	322
Une promotion genre par genre	323
Les essais pour les gens d'opinion	323
Les romans pour les gens à l'imagination fertile	323
Témoignez de votre expérience de lecture	324

ANNEXE I

Le contrat d'édition	325
Édition traditionnelle	325
Édition à compte d'auteur	326
Édition en ligne	327
Services à l'étranger (tous types d'édition)	330
Format du livre numérique	331
Offre du livre numérique	331

ANNEXE II

Les Conseils régionaux de la culture 333

* * *

Au sujet de l'auteur..... 343

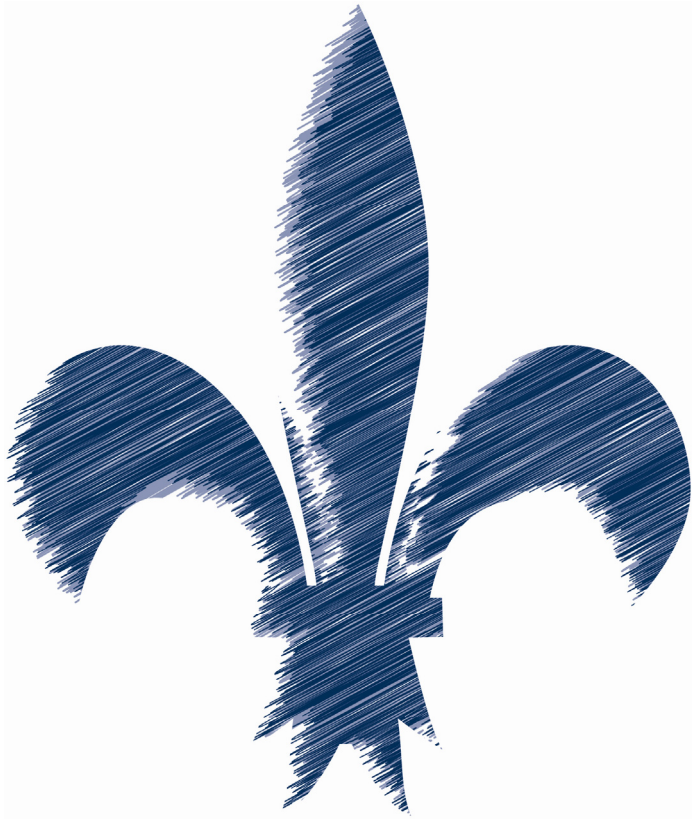
Communiquer avec l'auteur 345

Du même auteur.....347

* * *

La fleur de lys en logotype 365

LA FLEUR DE LYS EN LOGOTYPE



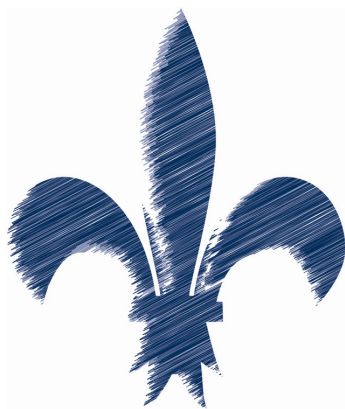
Fondation littéraire Fleur de Lys

Notre fondation a adopté la fleur de lys dans le but de témoigner de son attachement au Québec (drapeau fleurdelisé) et à la francophonie. La fleur de lys est reconnue comme le symbole de la francophonie et des francophones un peu partout dans le monde.

La fleur de lys est striée en témoignage des blizzards de l'hiver québécois.

Conception : Michel Maltais, artiste infographiste.

Fondation littéraire Fleur de Lys



Éditeur écologique

L'édition en ligne sur Internet contribue à la protection de la forêt parce qu'elle économise le papier.

Nos livres papier sont imprimés à la demande, c'est-à-dire un exemplaire à la fois suivant la demande expresse de chaque lecteur, contrairement à l'édition traditionnelle qui doit imprimer un grand nombre d'exemplaires et les pilonner lorsque le livre ne se vend pas. Avec l'impression à la demande, il n'y a aucun gaspillage de papier.

Nos exemplaires numériques sont offerts sous la forme de fichiers PDF. Ils ne requièrent donc aucun papier. Le lecteur peut lire son exemplaire à l'écran ou imprimer uniquement les pages de son choix.

<http://manuscritdepot.com/edition/ecologique.htm>

Achevé en

Janvier 2016

Édition et composition

Fondation littéraire Fleur de Lys inc.

Adresse électronique

contact@manuscritdepot.com

Site Internet

www.manuscritdepot.com

Imprimé sous format PDF
à la demande au Québec à compter de

Janvier 2016

QUÉBEC

À la découverte du monde du livre et de ses coulisses

SOMMAIRE

Avant-propos - L'objectif de ce livre

Préface par Pierre Bonin

Introduction - Le plaisir de lire et... d'écrire

PARTIE I - CONSEILS AUX NOUVEAUX AUTEURS

(et aux écrivains professionnels)

Chapitre 1 L'édition de votre manuscrit

Chapitre 2 ISBN, Code à barres, CIP et Dépôt légal

Chapitre 3 Droits d'auteur

Chapitre 4 Les parties d'un livre

Chapitre 5 Mise en page – Éviter les horreurs

Chapitre 6 Décider de l'édition de votre manuscrit

Chapitre 7 À la recherche de lecteurs

Chapitre 8 Un auteur actif dans le milieu du livre

PARTIE II – LE NOUVEAU MONDE DU LIVRE

Chapitre 9... Une aventure révolutionnaire

Chapitre 10. La nouvelle économie du livre

Chapitre 11. De l'édition à la contre-édition

Chapitre 12. Le *Peuple en écriture*

Chapitre 13. Le nouveau monde du livre au Québec

PARTIE III – L'ANCIEN MONDE DU LIVRE

(ou l'industrie traditionnelle du livre)

Chapitre 14. L'industrie québécoise du livre et la Loi du livre

Chapitre 15. Un loi exclusive plutôt qu'inclusive

Chapitre 16. L'Ancien monde du livre

vu par le trou de la serrure

PARTIE IV - UN PROJET EMBALLANT: APPUI-

LIVRES

Chapitre 17. L'Internet et le web littéraire québécois et canadien-français

Chapitre 18. Le poids de la culture québécoise sur le web

Chapitre 19. Un quotidien web et une agence de presse du livre

CONCLUSION - La promotion du lecteur et de son

expérience pour convaincre de nouveaux lecteurs

ANNEXE I - Le contrat d'édition

ANNEXE II - Liste et coordonnées des Conseils régionaux de la culture.



L'auteur Serge-André Guay, président éditeur de la Fondation littéraire Fleur de Lys

Ce livre se présente d'abord comme un guide-conseil pour les nouveaux auteurs, les auteurs et les écrivains professionnels. Il traite de tous les types d'édition (édition à compte d'éditeur, édition à compte d'auteur, autoédition, édition participative et édition en ligne). Il vous permettra de prendre les meilleures décisions quant à l'avenir votre manuscrit. Il vous informe sur les pièges à éviter à chaque étape.

Ce livre se veut aussi un essai critique sur le nouveau et l'ancien monde du livre. Il vous aidera à situer votre projet dans le contexte particulier de l'évolution du monde traditionnel de l'édition et de la révolution technologique à l'origine d'un tout nouveau monde du livre.

Enfin, ce livre dresse un portrait de l'Internet et du web littéraire québécois et canadien-français. Il traite aussi du poids de notre culture sur le web avec une attention particulière au livre et votre livre. Il vous introduit au projet APPUI-LIVRES, un quotidien et une agence de presse web dédiés au livre.

Au besoin, l'auteur témoigne de son expérience à titre de président éditeur de la Fondation littéraire Fleur de Lys, le premier éditeur libraire québécois sans but lucratif sur le web avec impression papier et numérique à la demande.



Fondation littéraire Fleur de Lys

Collection Débats sans fin

Le premier éditeur libraire québécois
sans but lucratif en ligne sur Internet

<http://www.manuscritdepot.com/>



ISBN 978-2-89612-487-9